

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Communauté de Communes des 3 Forêts

Annexe : Evaluation des sites de projets



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 02/03/2026

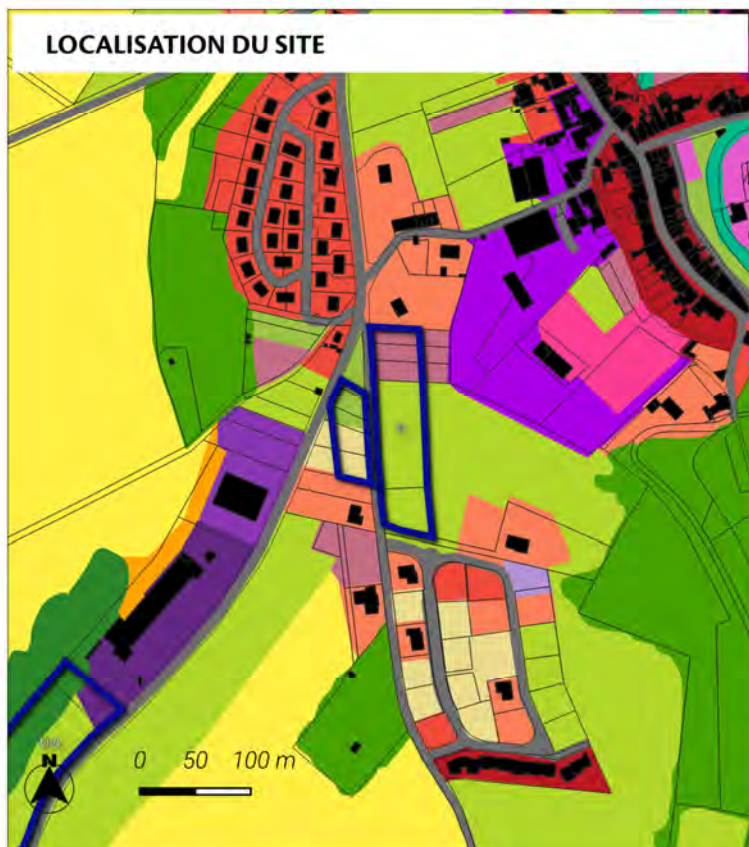
1.9

SITES DE PROJET EN ZONES URBAINES ET A URBANISER

Commune	Zonage PLUi	OAP	N°	Surface
Arc-en-Barrois	1AU	N°3	N°E3	1.06 ha
Arc-en-Barrois	UB		N°E80	0.17 ha
Arc-en-Barrois	1AUE	N°102	N°E102	0.56 ha
Arc-en-Barrois	1AUE	N°104	N°E104	1.36 ha
Aubepierre-sur-Aube	UE	N°4	N°E4	0.78 ha
Aubepierre-sur-Aube	UB	N°45	N°T45	0.29 ha
Autreville-sur-la-Renne	1AU	N°7	N°E7	0.07 ha
Autreville-sur-la-Renne	UB	N°38	N°T38	0.21 ha
Autreville-sur-la-Renne	1AU	N°97	N°E97	0.23 ha
Autreville-sur-la-Renne	UE		N°E111	0.12 ha
Blessonville	2AU	N°9	N°E9	0.14 ha
Blessonville	UB	N°39	N°T39	0.36 ha
Braux-le-Châtel	UB		N°E114	0.04 ha
Bricon	1AU	N°13	N°E13	0.59 ha
Bricon	UB		N°T52	0.17 ha
Bricon	1AUE	N°109	N°E109	0.27 ha
Bricon	1AUL	N°115	N°E115	0.14 ha
Bugnières	1AU	N°15	N°E15	0.35 ha
Châteauvillain	UB		N°T53	0.15 ha
Châteauvillain	UB		N°T54	0.18 ha
Châteauvillain	UB		N°T55	0.3 ha
Châteauvillain	1AUL	N°63	N°E63	0.72 ha
Châteauvillain	1AU	N°77	N°E77	1.1 ha
Châteauvillain	UEb		N°E106	3.35 ha
Châteauvillain	1AUE	N°111	N°E111	3.01 ha
Châteauvillain - Créancey	2AU		N°E56	0.43 ha
Châteauvillain - Essey-les-Ponts	UB	N°75	N°E75	0.26 ha
Châteauvillain - Marmesse	1AU	N°17	N°E17	0.24 ha
Cirfontaines-en-Azois	2AU	N°19	N°E19	0.48 ha
Coupray	1AU	N°20	N°E20	0.1 ha
Cour-l'Evêque	1AU	N°22	N°E22	0.13 ha
Cour-l'Evêque	UB	N°100	N°T100	0.4 ha
Cour-l'Evêque	UE		N°E108	0.12 ha
Dinteville	1AU	N°58	N°E58	0.16 ha
Giey-sur-Aujon	UB		N°E66	0.11 ha
Giey-sur-Aujon	UB	N°105	N°T105	0.61 ha
Laferté-sur-Aube	UB	N°37	N°T37	0.37 ha
Lanty-sur-Aube	UB		N°E113	0.27 ha
Latrecey-Ormoy-sur-Aube	1AU	N°25	N°E25	0.78 ha
Lavilleneuve-au-Roi	1AU	N°60	N°E60	0.17 ha
Leffonds	1AU	N°29	N°E29	0.21 ha
Leffonds	1AU	N°70	N°E70	0.11 ha
Leffonds	1AU	N°98	N°E98	0.23 ha
Maranville	1AU	N°96	N°E96	0.23 ha
Maranville	UE		N°E107	0.15 ha
Orges	1AU	N°42	N°T42	0.3 ha
Orges	UB		N°E112	0.07 ha
Pont-la-Ville	1AU	N°72	N°E72	0.22 ha
Pont-la-Ville	1AU	N°73	N°E73	0.12 ha
Richebourg	UB	N°43	N°T43	0.52 ha
Richebourg	1AU	N°95	N°E95	0.48 ha
Villars-en-Azois	UB		N°T84	0.09 ha
Villars-en-Azois	1AU	N°93	N°E93	0.12 ha

Page 2
 Page 6
 Page 10
 Page 14
 Page 18
 Page 22
 Page 26
 Page 30
 Page 34
 Page 38
 Page 42
 Page 46
 Page 50
 Page 54
 Page 58
 Page 62
 Page 66
 Page 70
 Page 74
 Page 78
 Page 82
 Page 86
 Page 90
 Page 94
 Page 98
 Page 102
 Page 106
 Page 110
 Page 114
 Page 118
 Page 122
 Page 126
 Page 130
 Page 134
 Page 138
 Page 142
 Page 146
 Page 150
 Page 154
 Page 158
 Page 162
 Page 166
 Page 170
 Page 174
 Page 178
 Page 182
 Page 186
 Page 190
 Page 194
 Page 198
 Page 202
 Page 206
 Page 210
 Page 214

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.06 ha sur la commune de Arc-en-Barrois.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Espaces libres en milieu urbain / Bâti discontinu / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu / Espaces verts urbains / Arboriculture.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 11 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

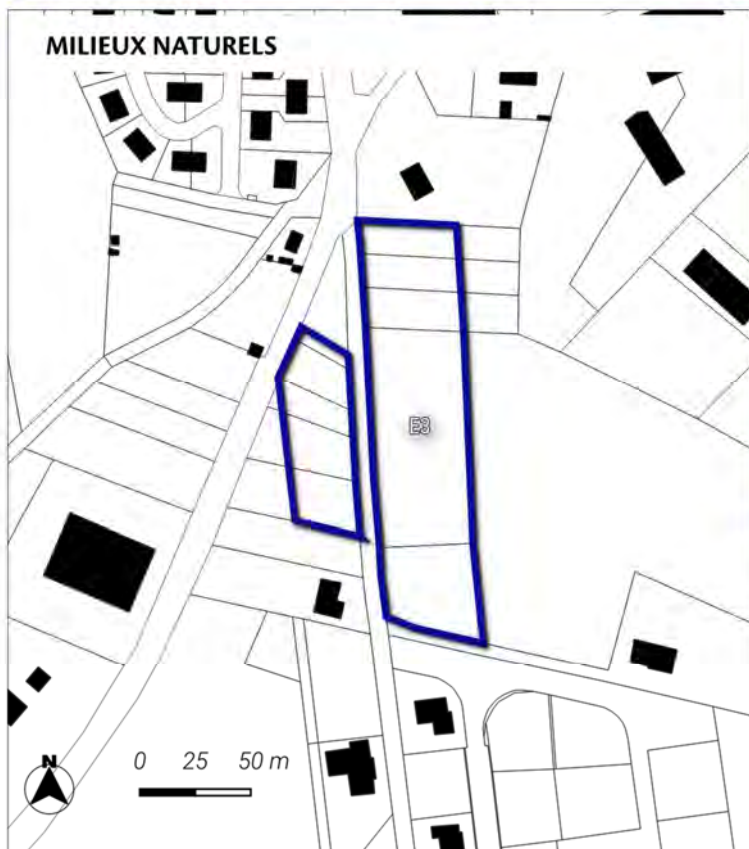
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1140-Espaces libres en milieu urbain
-  1412-Emprise réseau routier
-  1510-Espaces verts urbains
-  2221-Vergers traditionnels
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

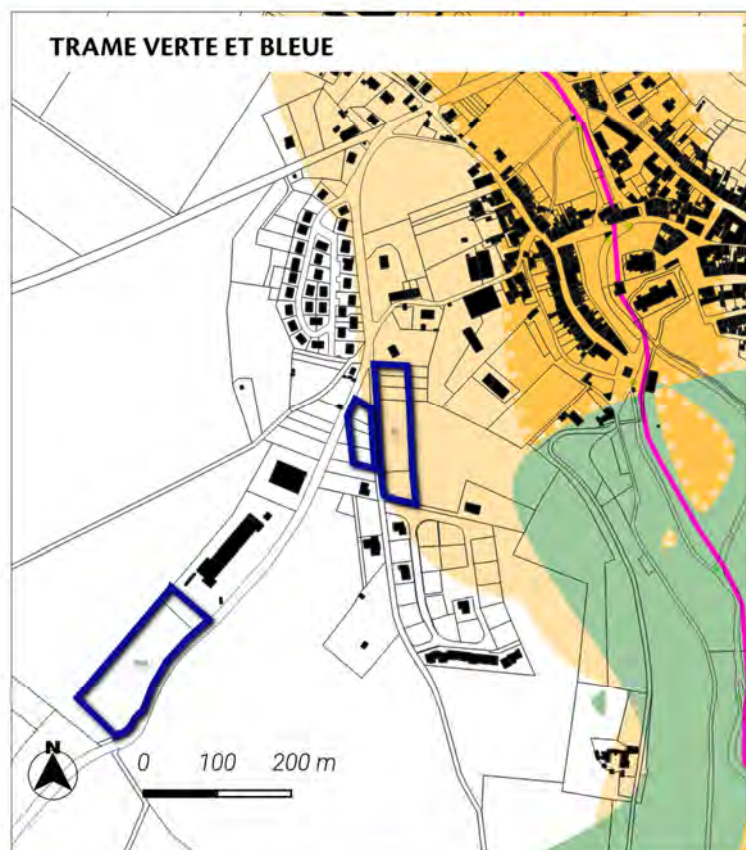
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.



Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Fragmentation

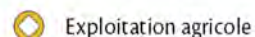
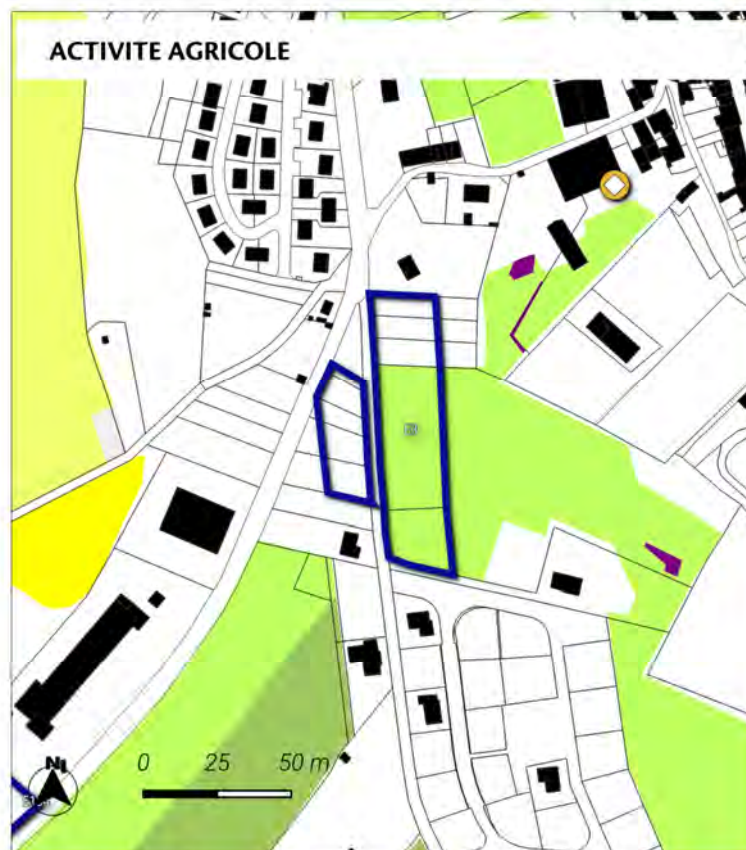
- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.58 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.



Parcelle graphique 2022

GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

FOURRAGE

PRAIRIES PERMANENTES

DIVERS

ORGE

TOURNESOL

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Arc-en-Barrois_Site N°E3
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Moyen

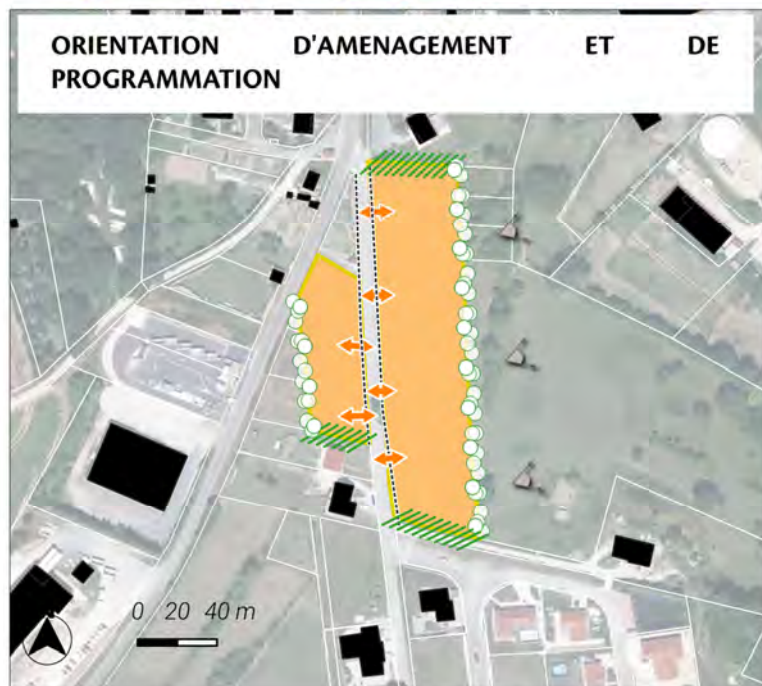
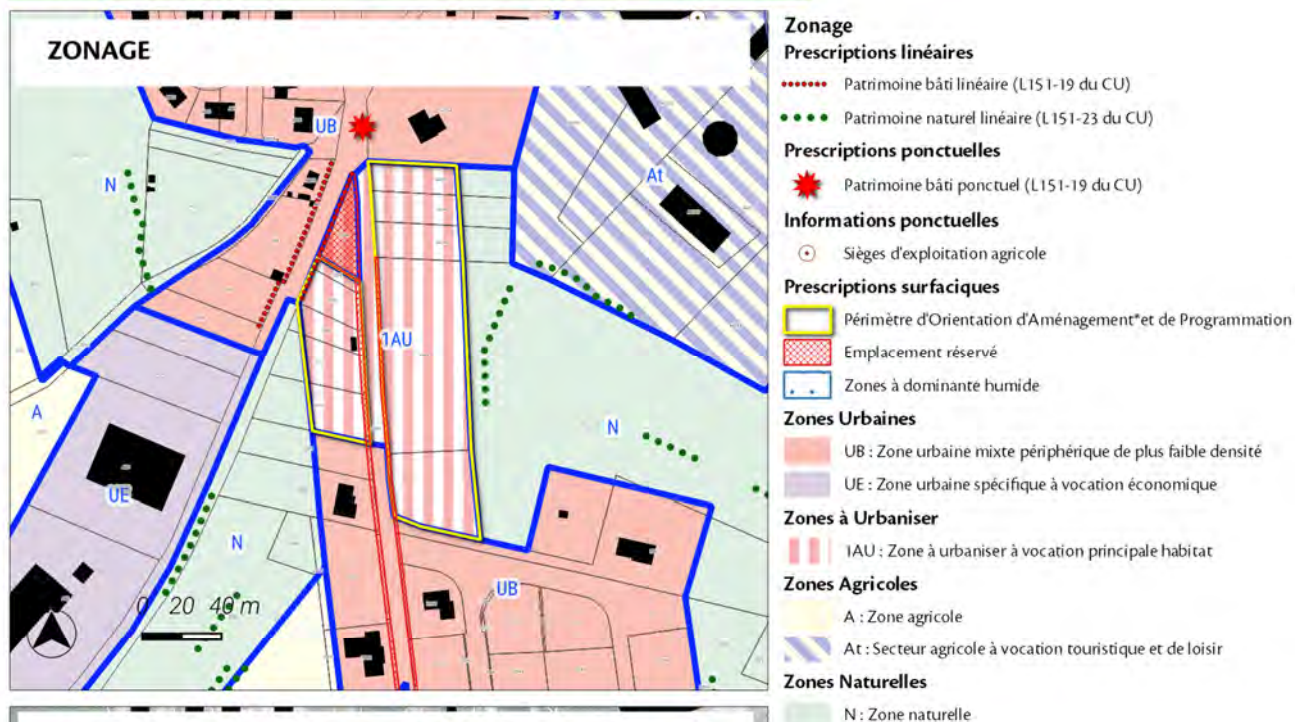
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Un emplacement réservé a été mis en place à proximité. La vocation de l'ER est la réalisation d'un Elargissement de voirie.

Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



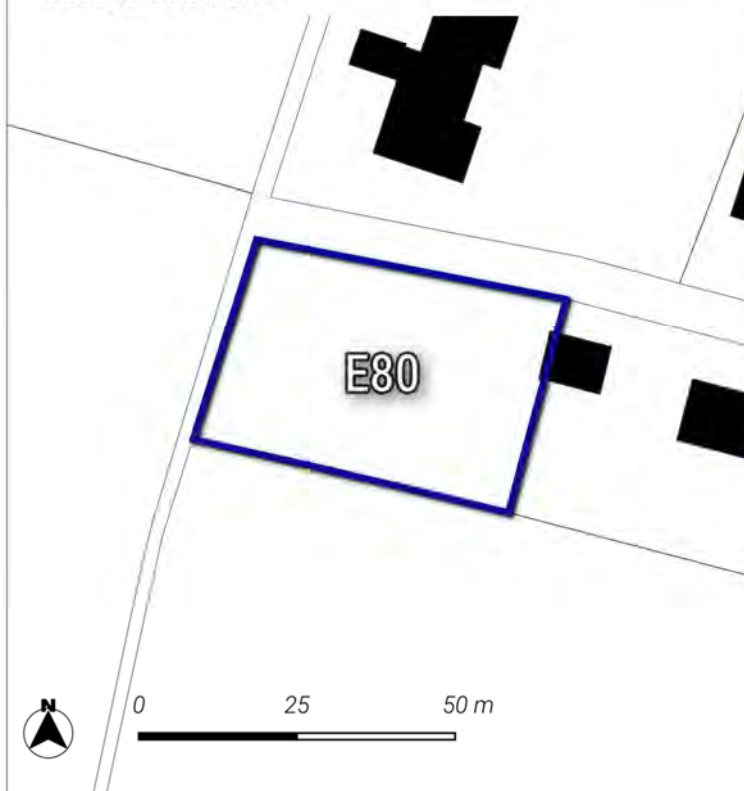
Le site se localise sur une surface de 0.17 ha sur la commune de Arc-en-Barrois.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Forêts de feuillus / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles
-  3110-Forêts de feuillus

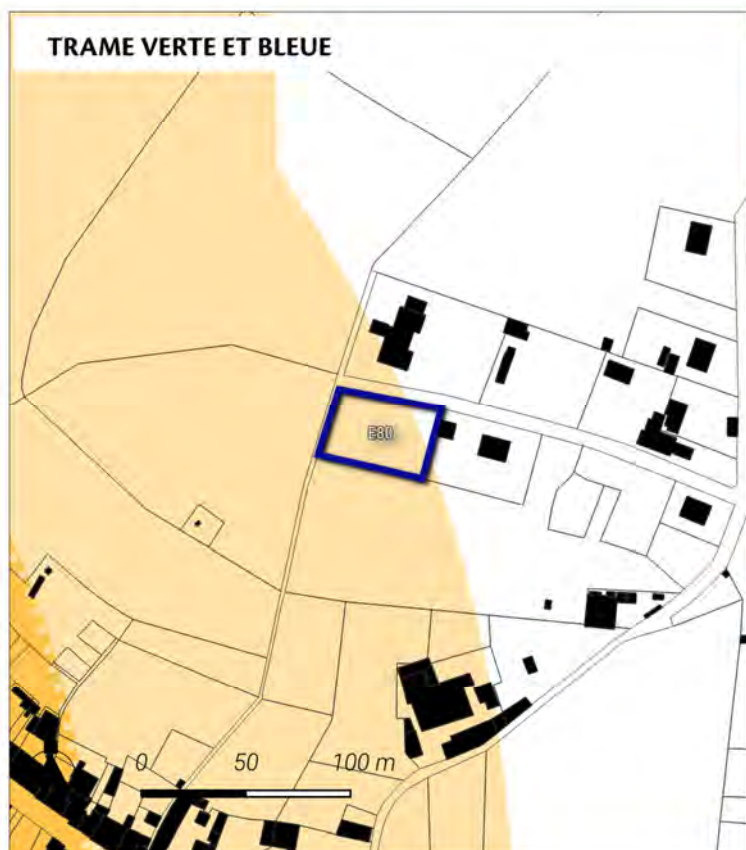
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

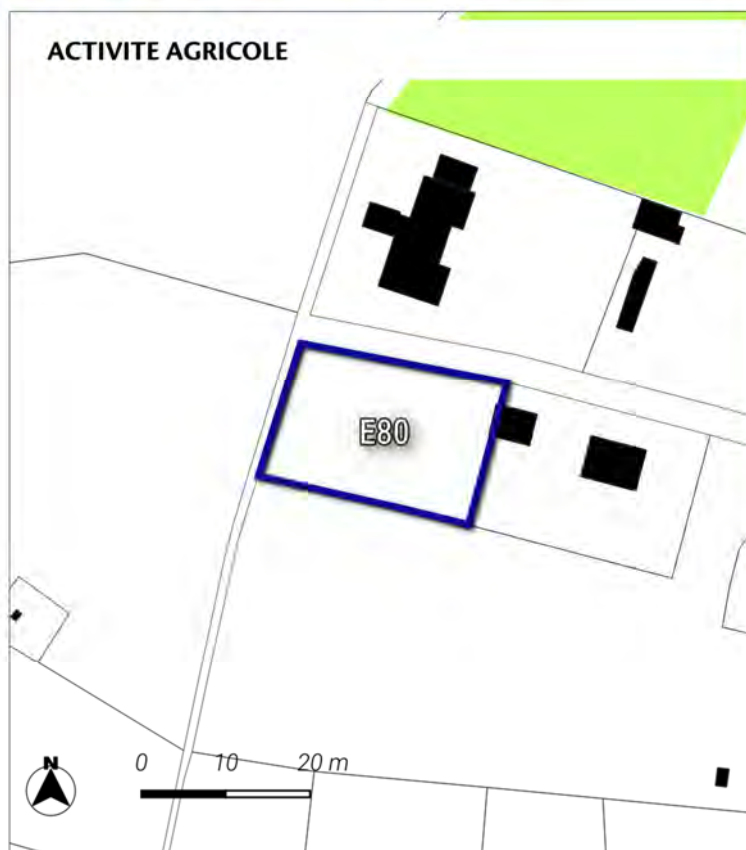
Trame Verte et Bleue

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



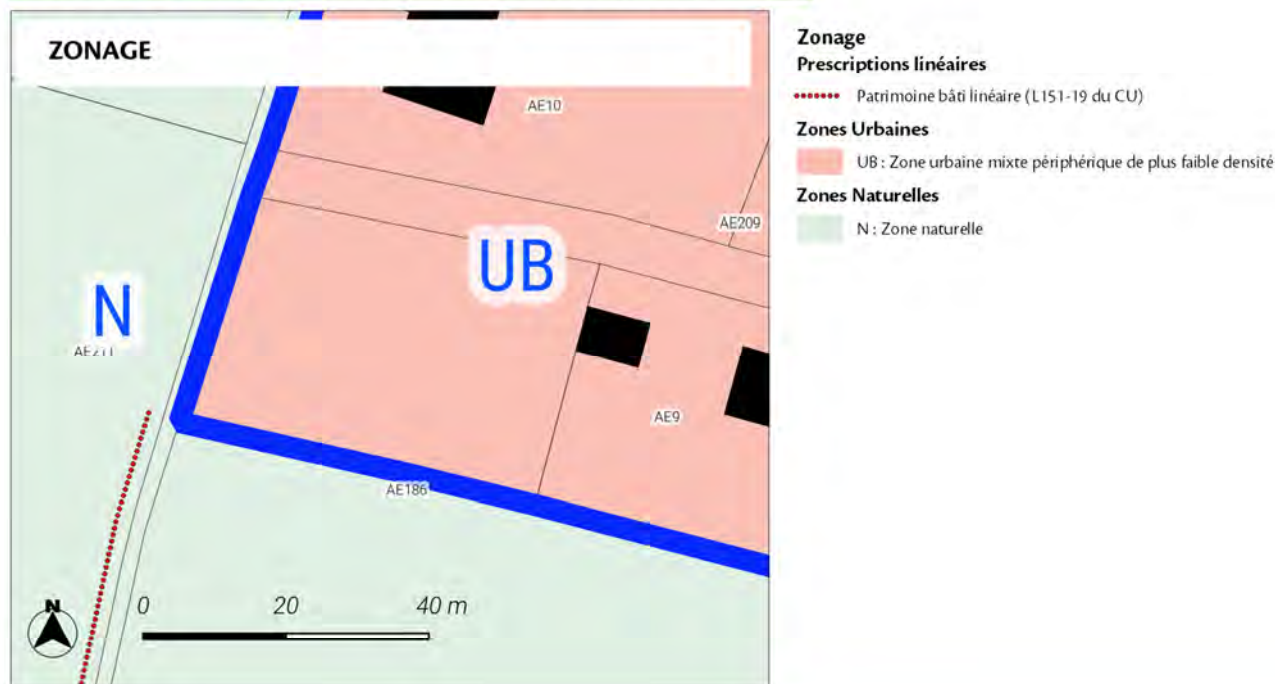
Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.56 ha sur la commune de Arc-en-Barrois.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles / Emprises d'activités / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

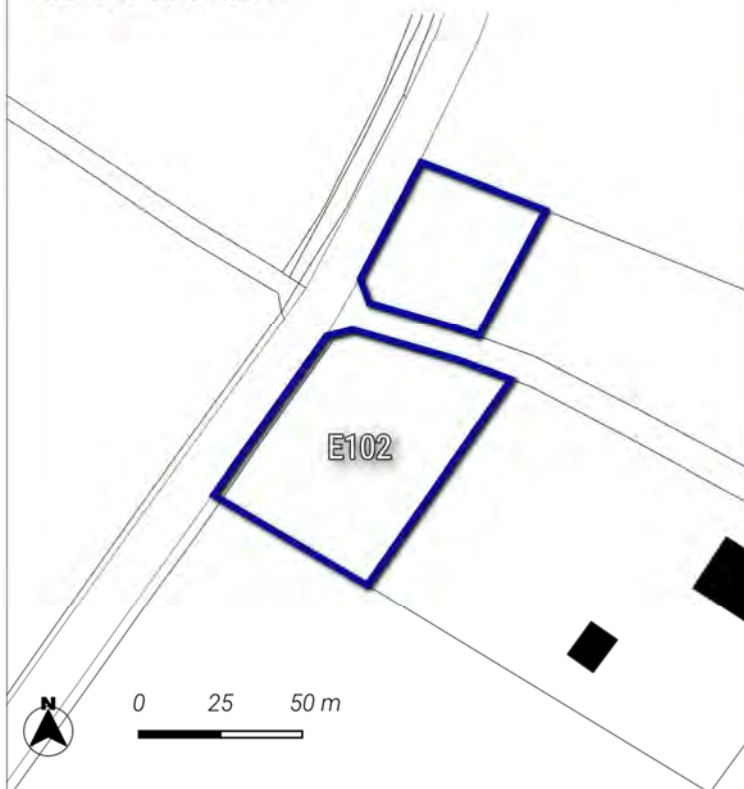
 1313-Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire

 1412-Emprise réseau routier

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

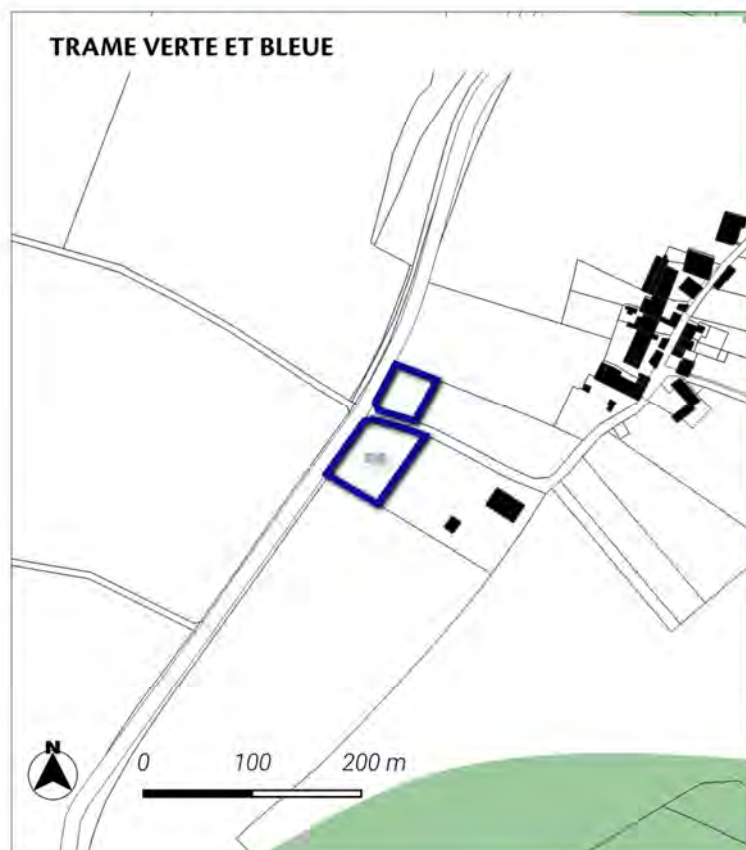
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation



Nul à faible

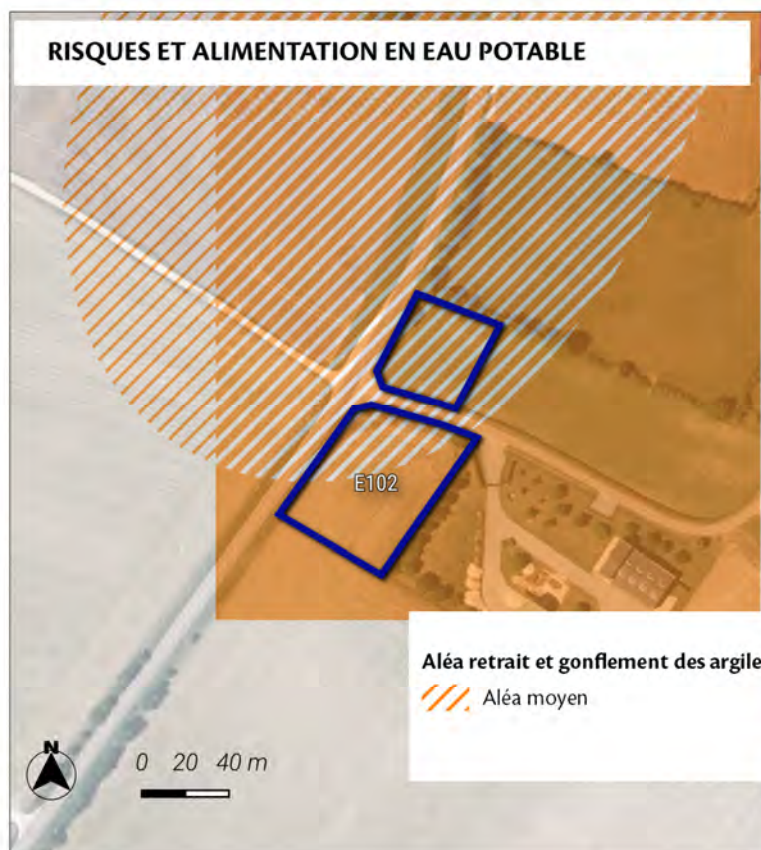
Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre luzerne selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.3 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- ORGE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

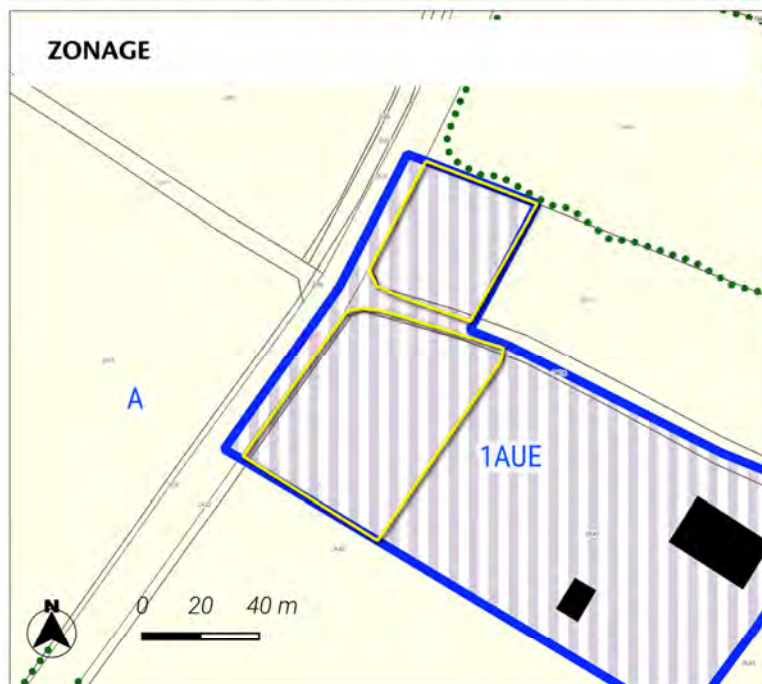


Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- ● ● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

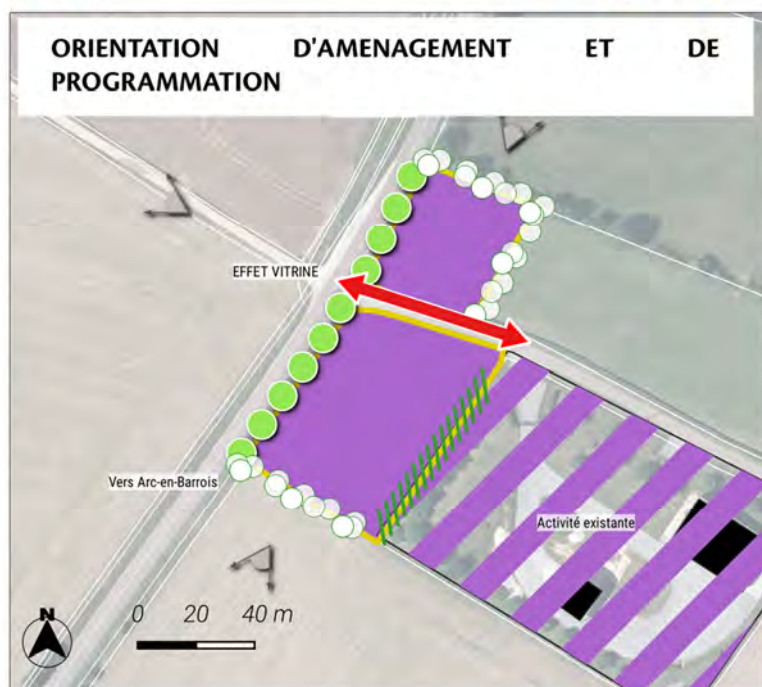
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones à Urbaniser

- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités

Zones Agricoles

- A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUE.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

Des alignements d'arbres sont identifiés afin de favoriser l'effet vitrine du site.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe de voirie inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

- Cône de vue

Prescriptions linéaires

- Transition

- /// Limite

- Alignement

Prescriptions surfaciques

- Périmètre OAP

- Vocation :

- Activité

- Activité existante

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



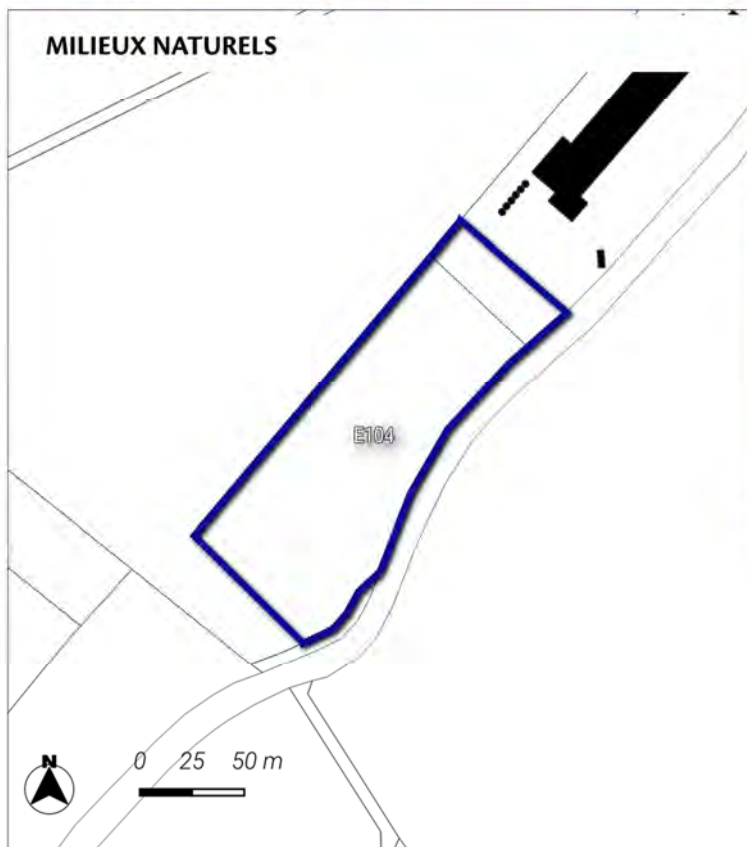
Le site se localise sur une surface de 1.36 ha sur la commune de Arc-en-Barrois.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Emprises d'activités / Forêts mixtes / Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1311-Emprises d'activités à dominante industrielle
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles
-  3130-Forêts mixtes

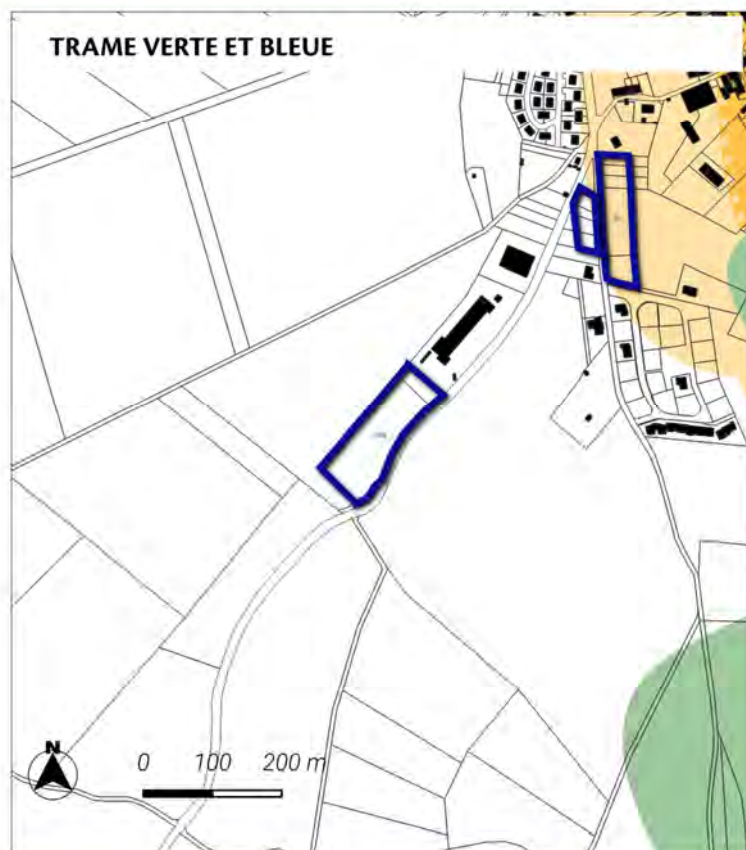
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

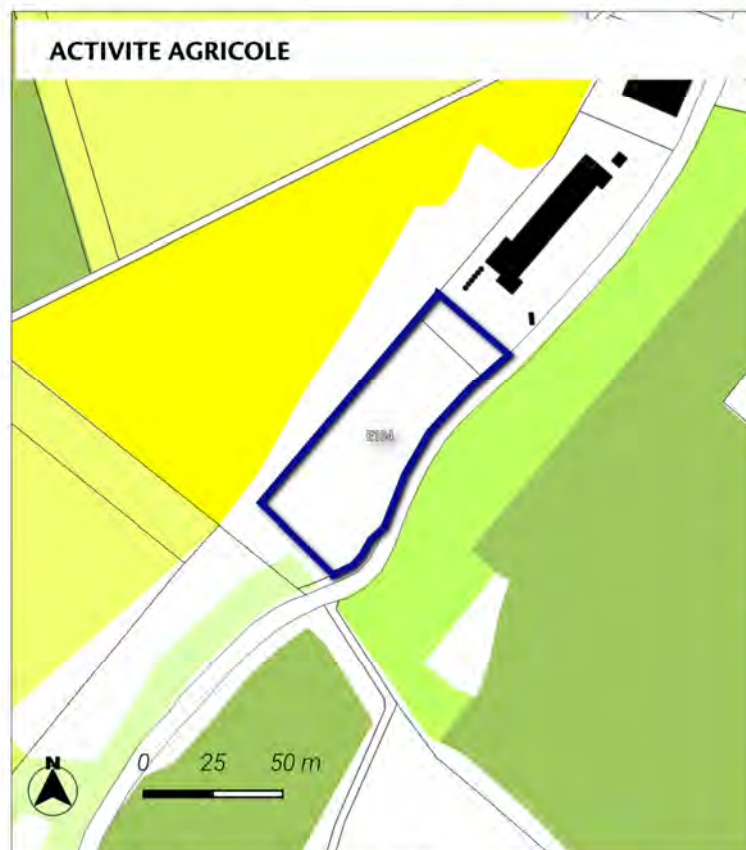
Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

FOURRAGE

PRAIRIES PERMANENTES

PRAIRIES TEMPORAIRES

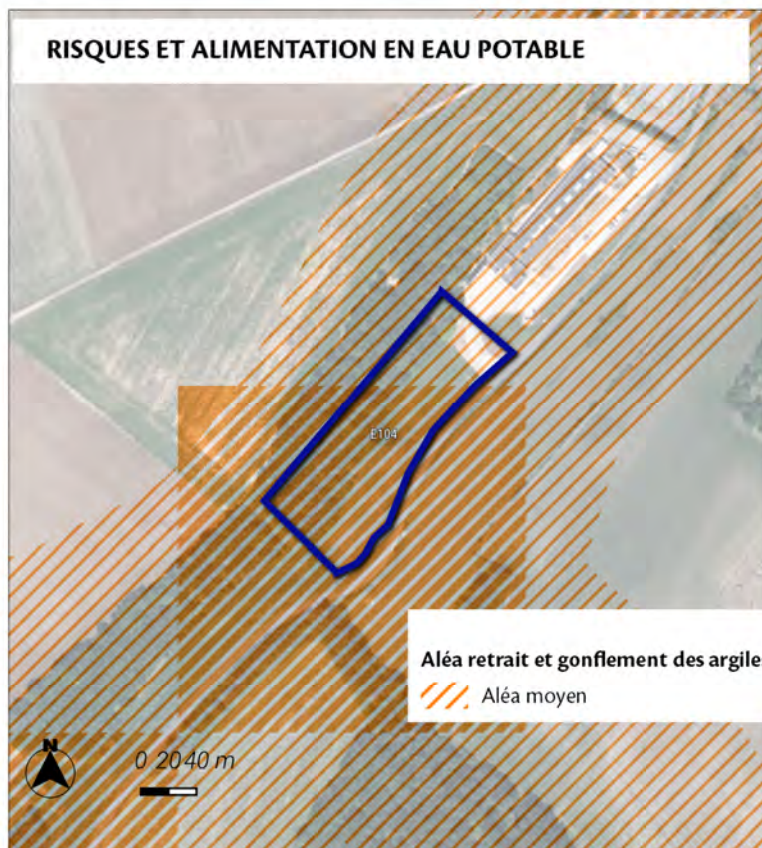
ORGE

TOURNESOL

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Arc-en-Barrois_Site N°E104
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

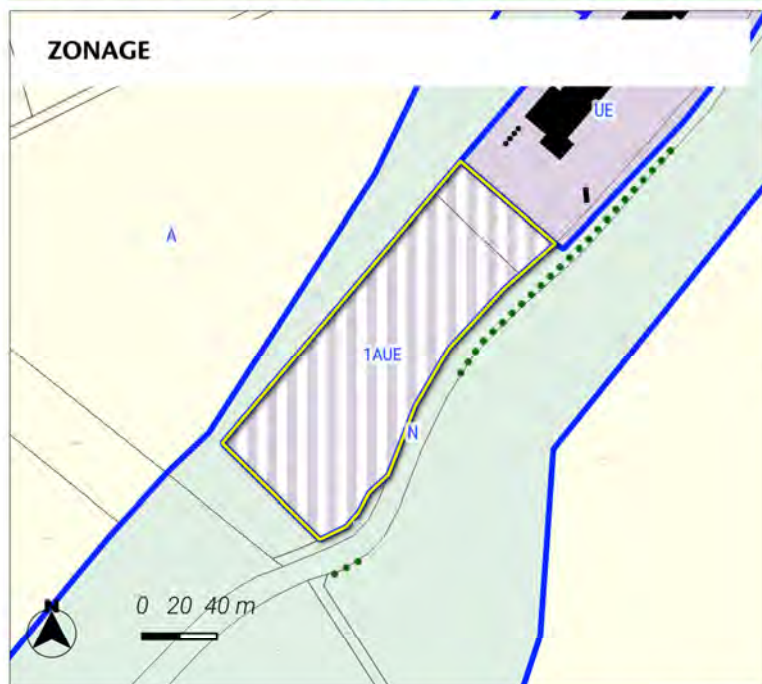
L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones Urbaines

- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones à Urbaniser

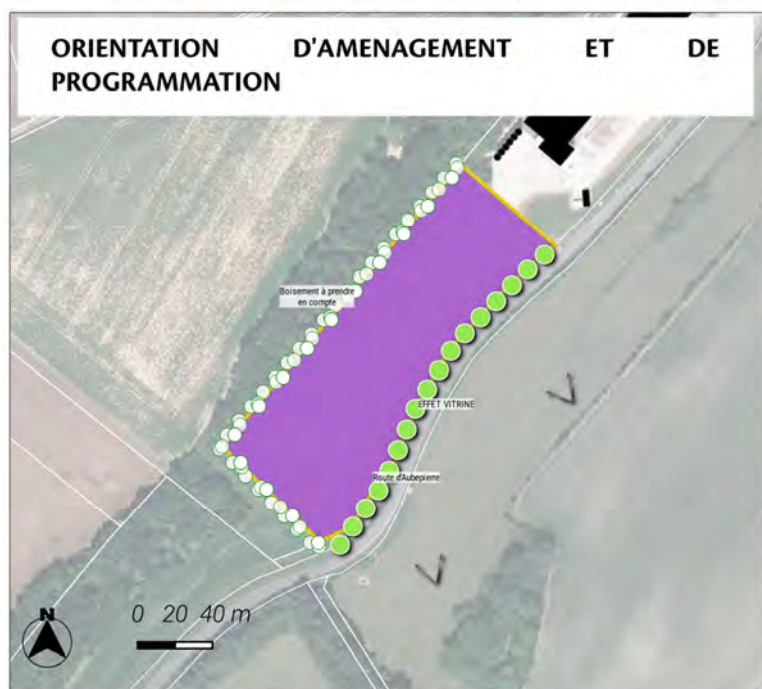
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités

Zones Agricoles

- A : Zone agricole

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUE.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.
Des alignements d'arbres sont identifiés afin de favoriser l'effet vitrine du site.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

- Cône de vue

Prescriptions linéaires

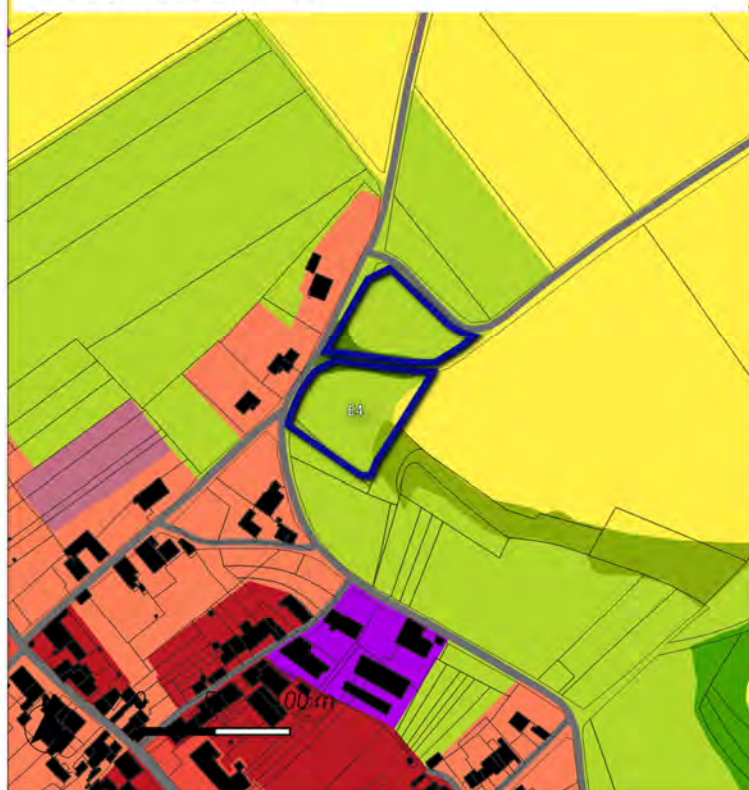
- Transition
- Alignement

Prescriptions surfaciques

- Périmètre OAP
- Vocation :
- Activité

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.78 ha sur la commune de Aubepierre-sur-Aube.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles / Prairies, friches et délaissés agricoles / Formations pré-forestières / Bosquets et haies.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

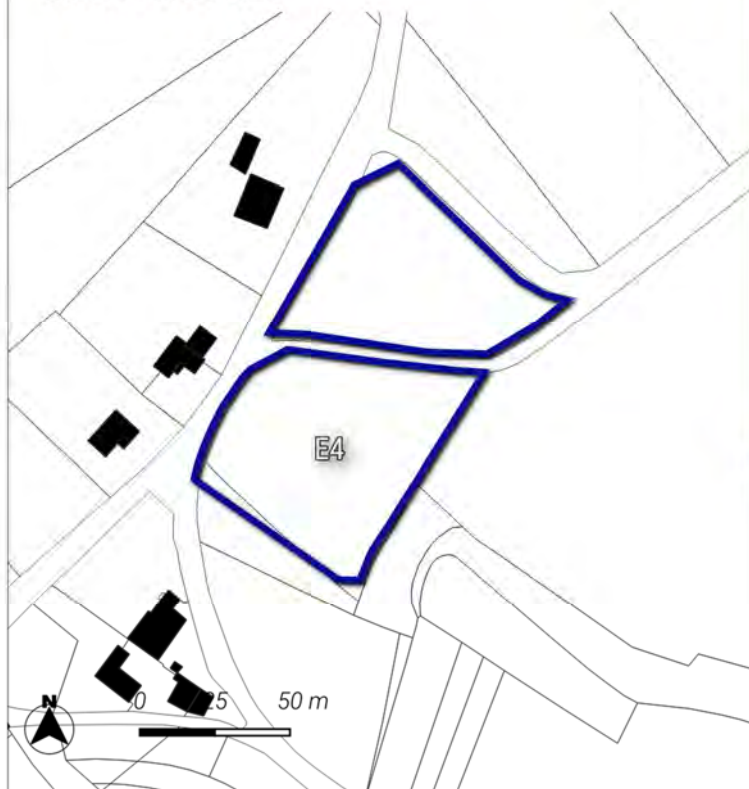
 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

 2320-Bosquets et haies

 3220-Formations pré-forestières

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Aubepierre-sur-Aube_Site
N°E4
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Tournesol selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.01 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

PRAIRIES PERMANENTES

MAIS GRAIN ET ENSILAGE

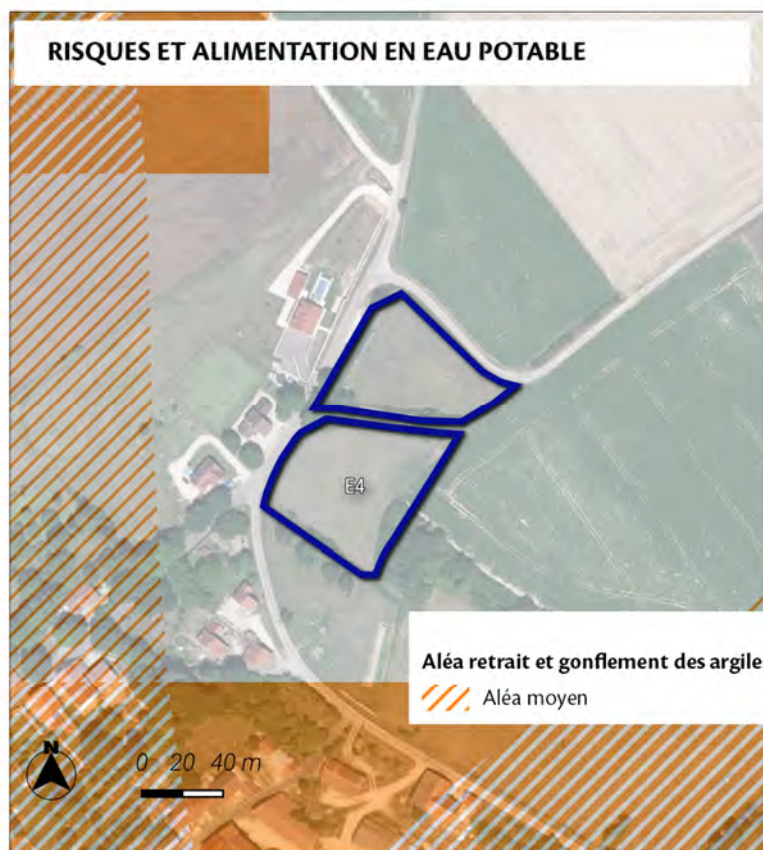
ORGE

COLZA

TOURNESOL

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Aubepierre-sur-Aube_Site
N°E4
2/4



Neutre

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



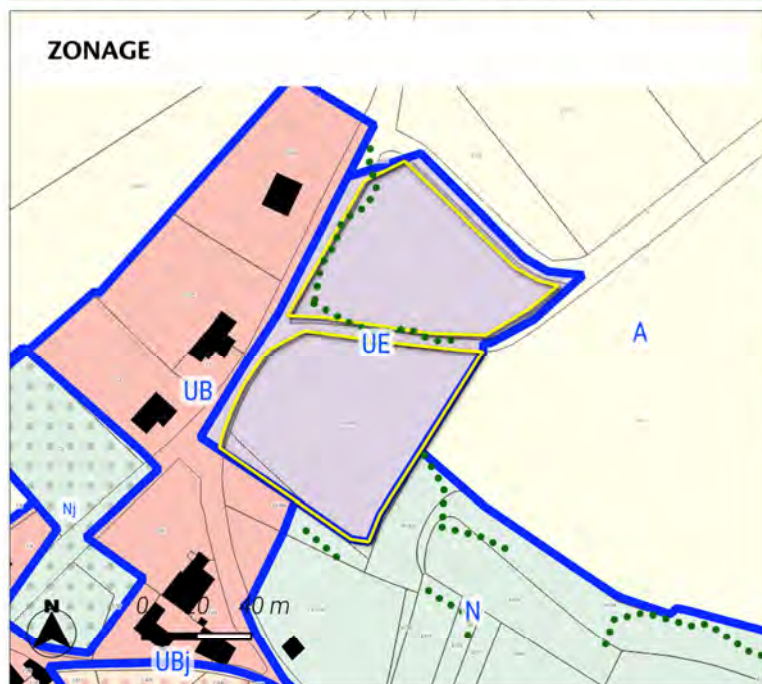
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

●●● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

□ Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UBj : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins

UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

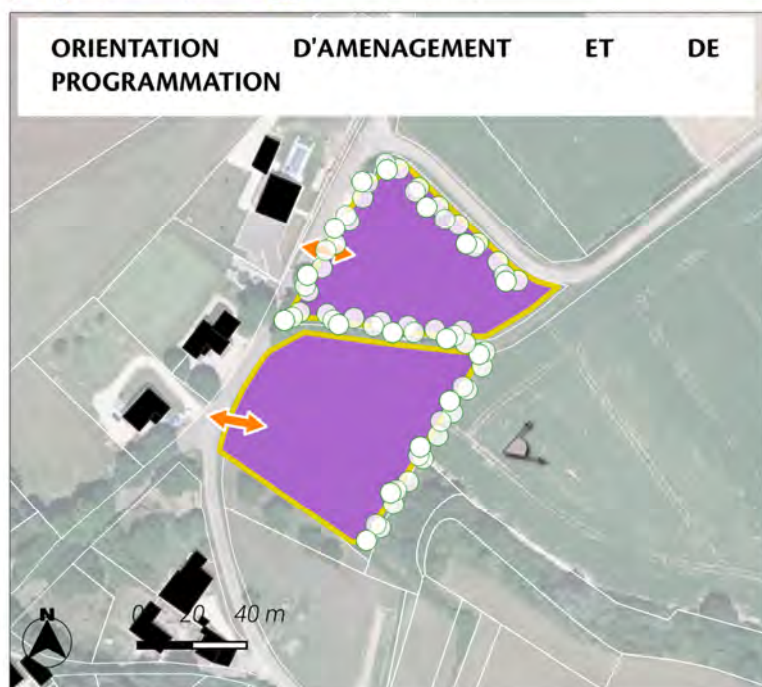
Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins



Le PLUi classe le secteur en zone UE.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation économique permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le maintien des activités économique sur le territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

○ Cône de vue

Prescriptions linéaires

○ Transition

→ accès

Prescriptions surfaciques

□ Périmètre OAP

□ Vocation :

■ Activité

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.29 ha sur la commune de Aubepierre-sur-Aube.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

MILIEUX NATURELS



Très fort

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Aubepierre-sur-Aube_Site
N°T45
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

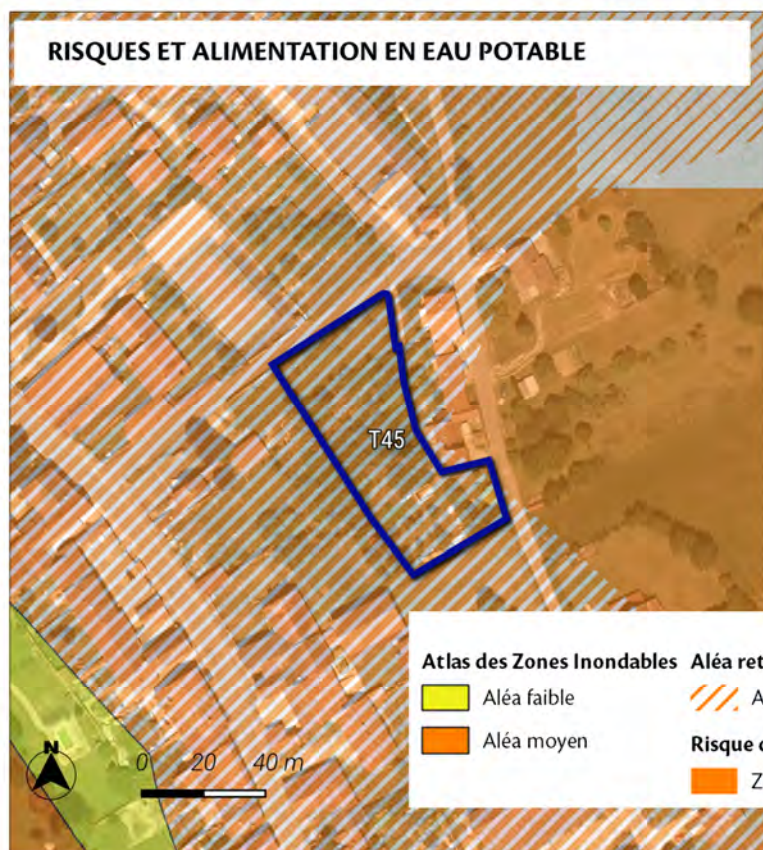
Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Aubepierre-sur-Aube_Site
N°T45
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



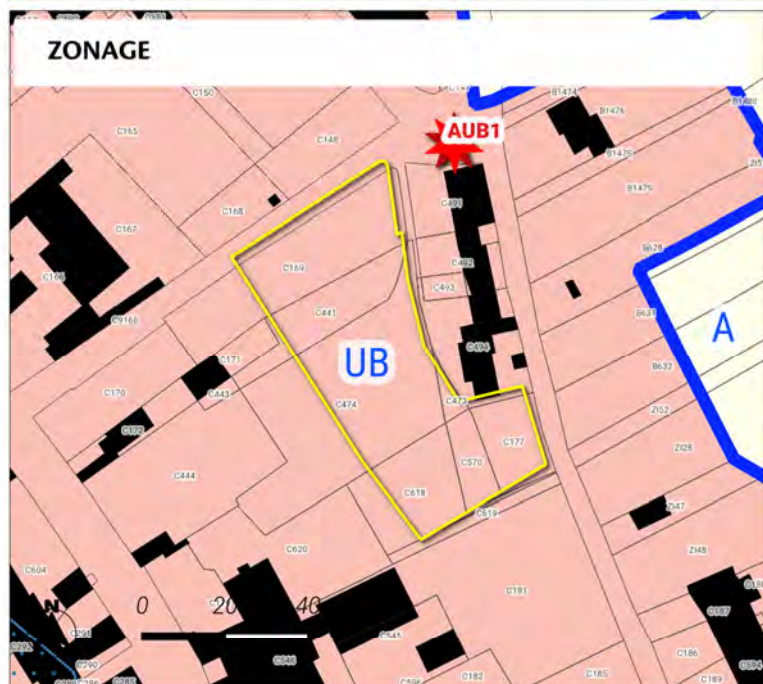
fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

Prescriptions surfaciques

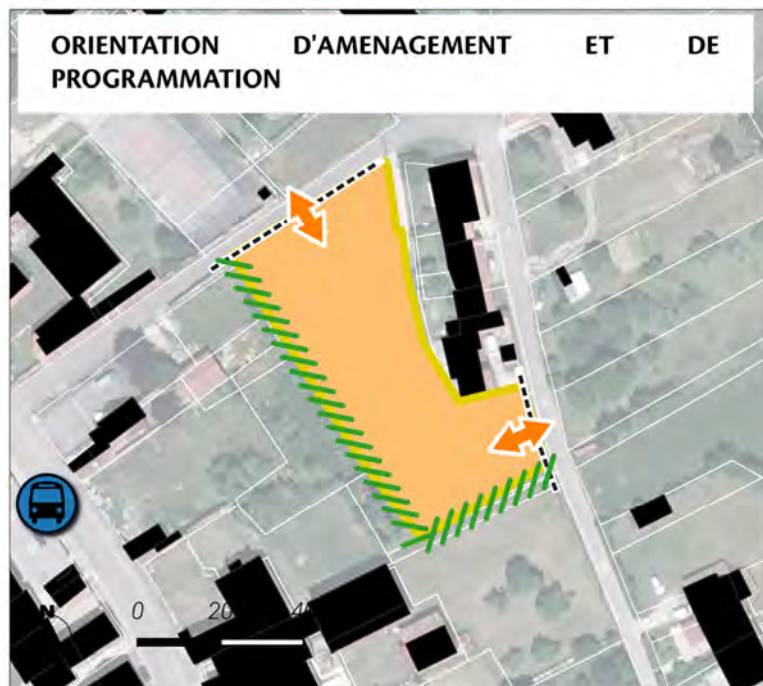
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
- Zones à dominante humide

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

- A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone UB.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

- Arrêt transport collectif

Prescriptions linéaires

- mur

- Limite

- accès

Prescriptions surfaciques

- Périmètre OAP

- Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

- Habitat

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.07 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

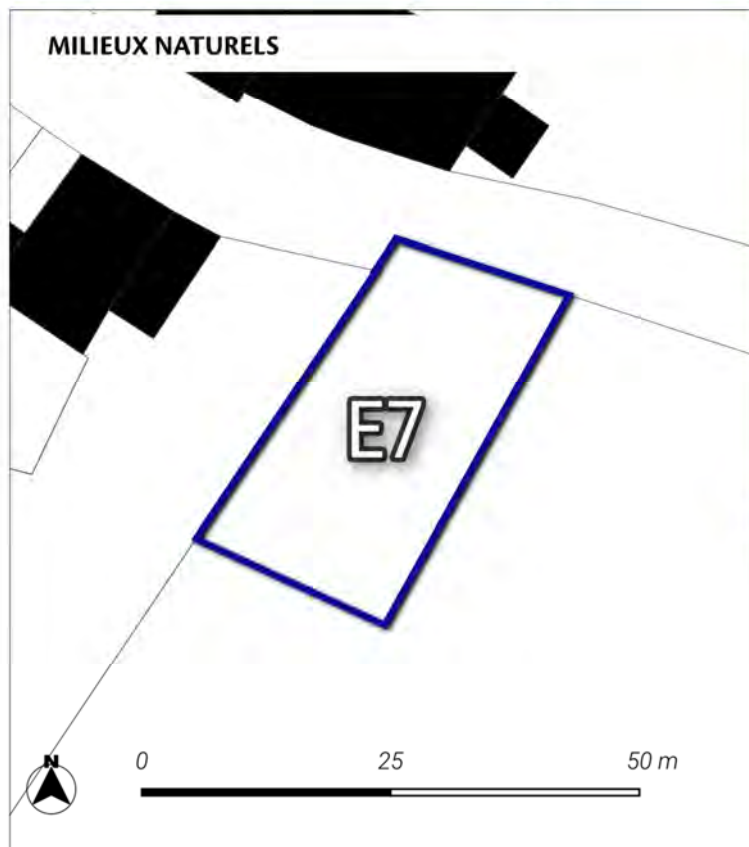
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

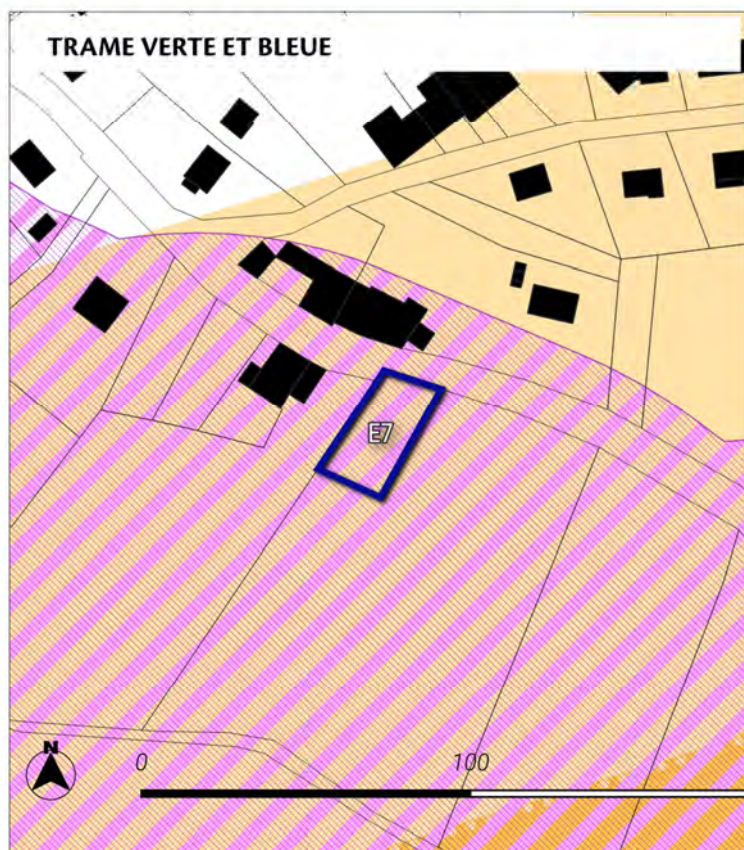


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

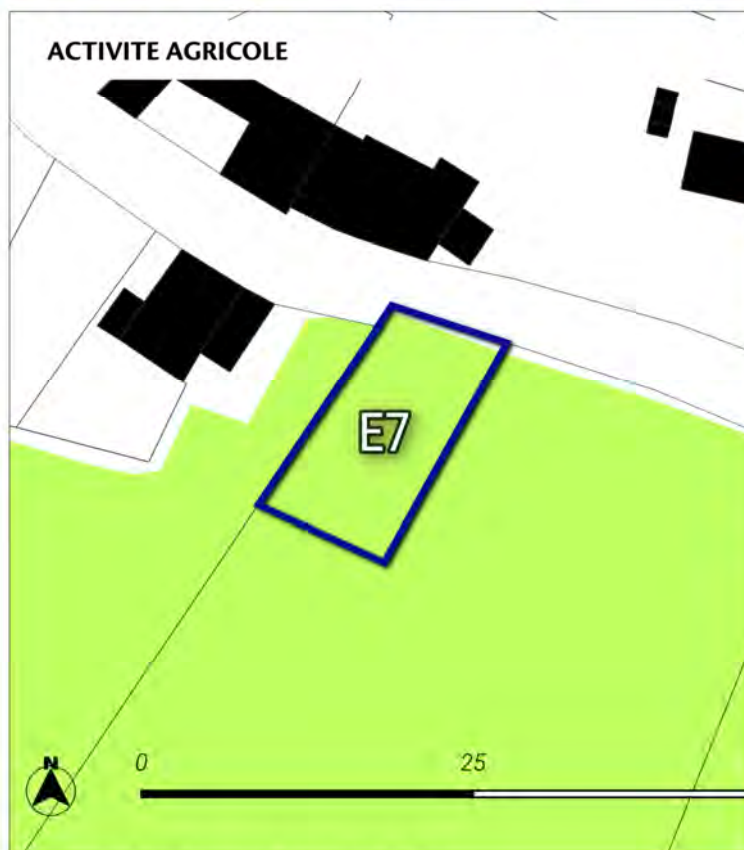
Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.07 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

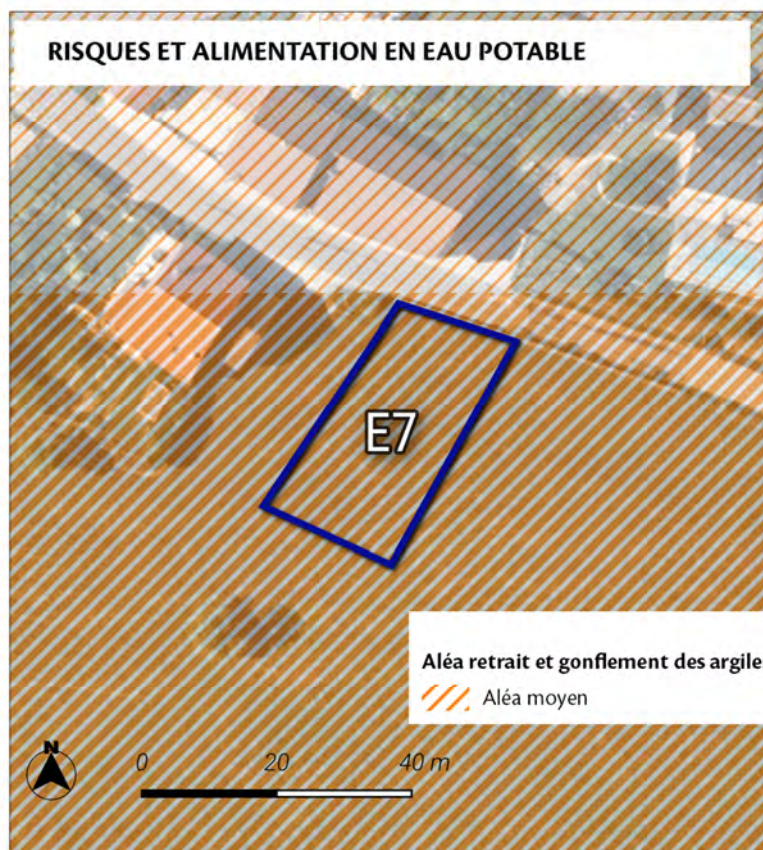
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Autre ville-sur-la-Renne_Site
N°E7
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Moyen

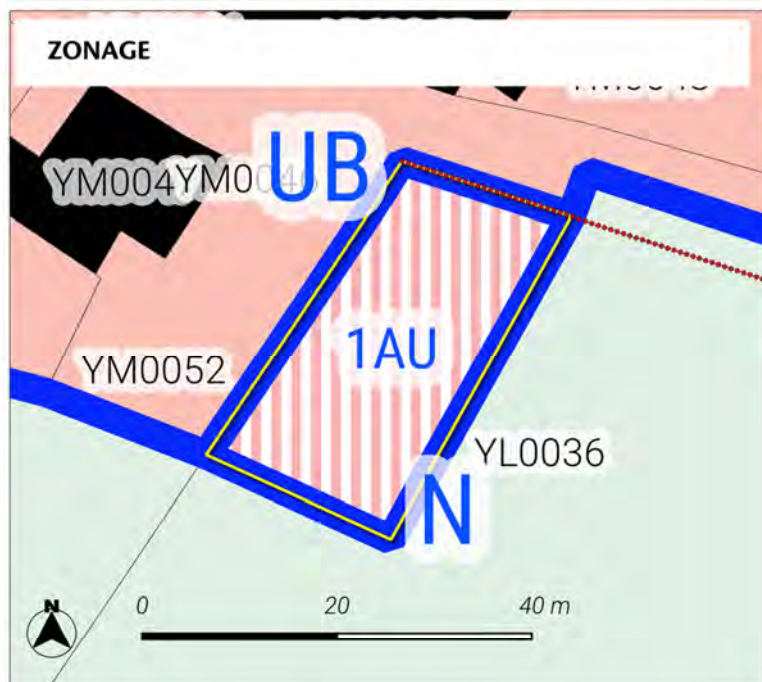
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

..... Patrimoine bâti linéaire (L15 I-19 du CU)

Prescriptions surfaciques

□ Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones Urbaines

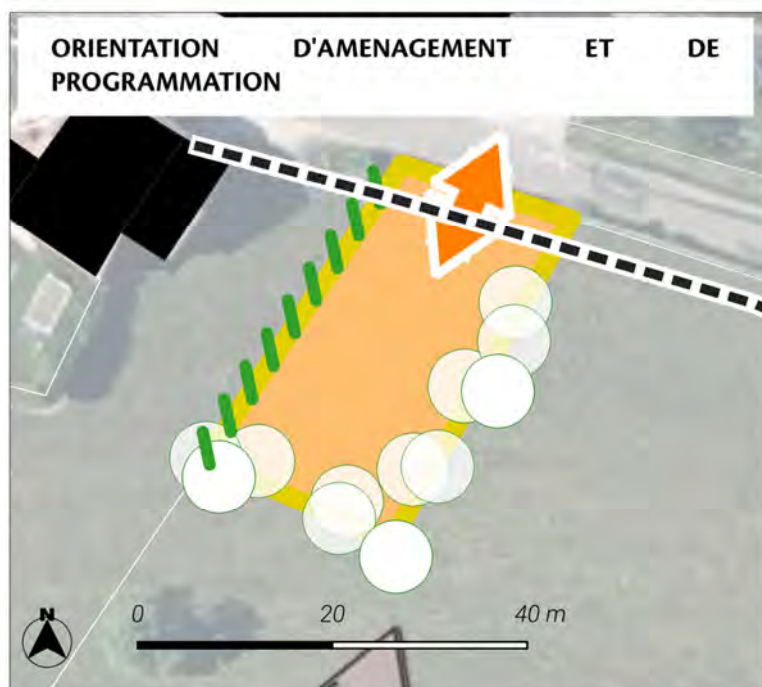
UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Naturelles

N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions linéaires

■ mur



Transition



Limite



accès

Prescriptions surfaciques

□ Périmètre OAP

□ Vocation :

■ Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.21 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

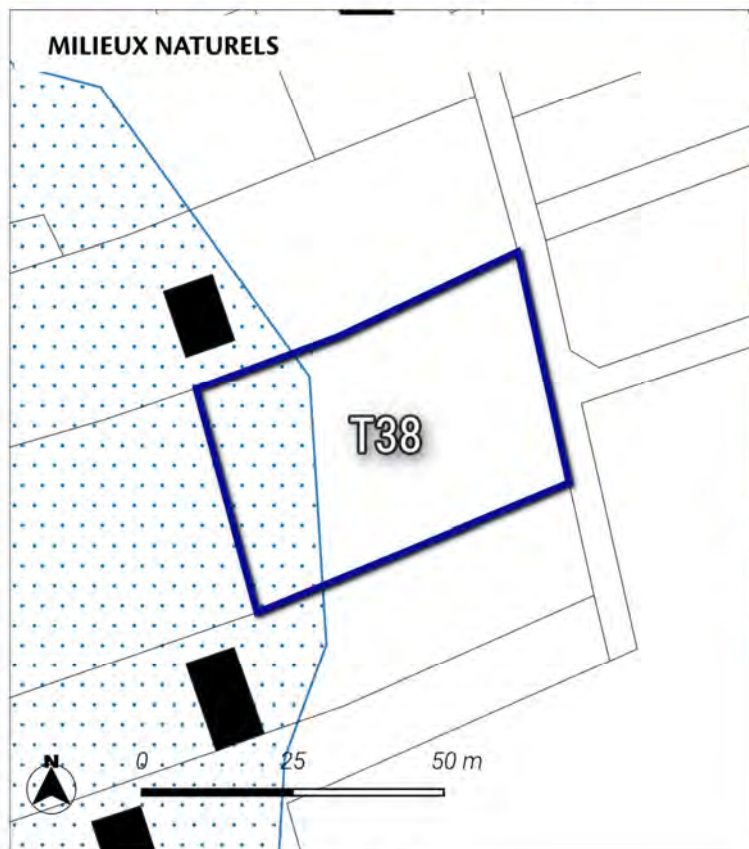
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Autreville-sur-la-Renne_Site
N°T38
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

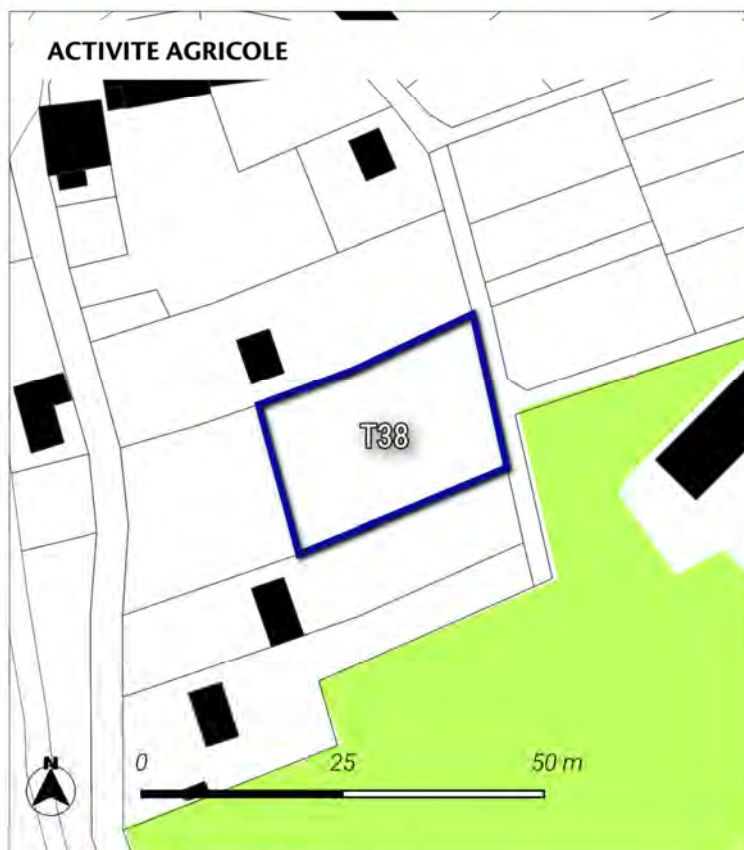
Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

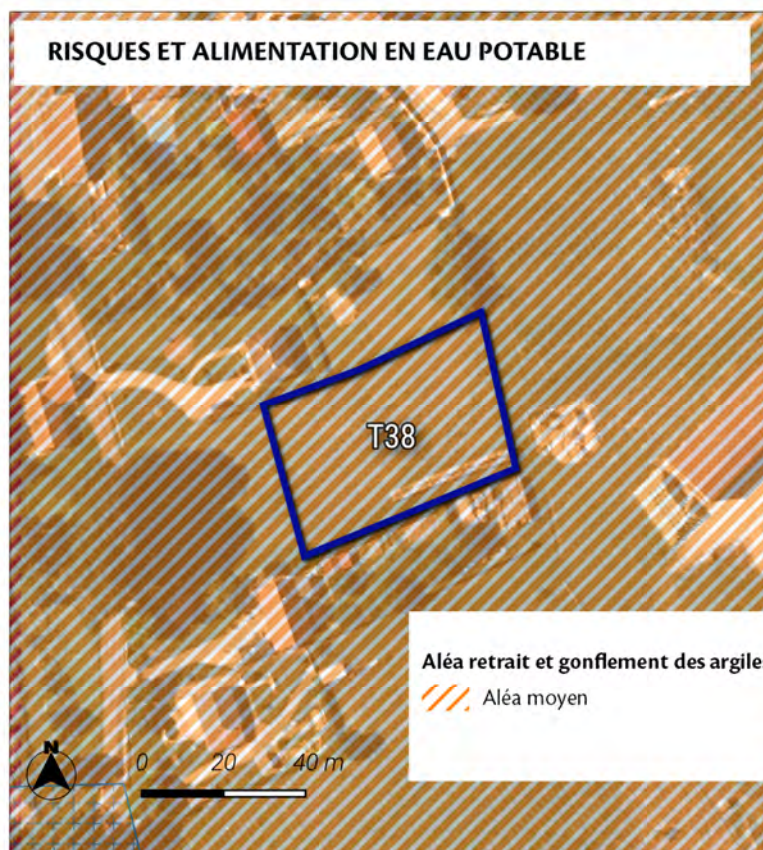
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Moyen

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

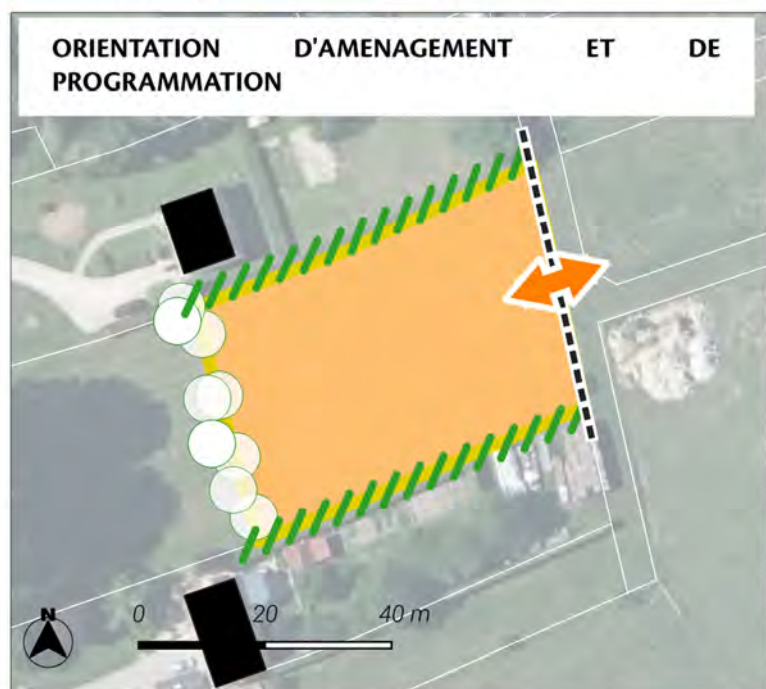
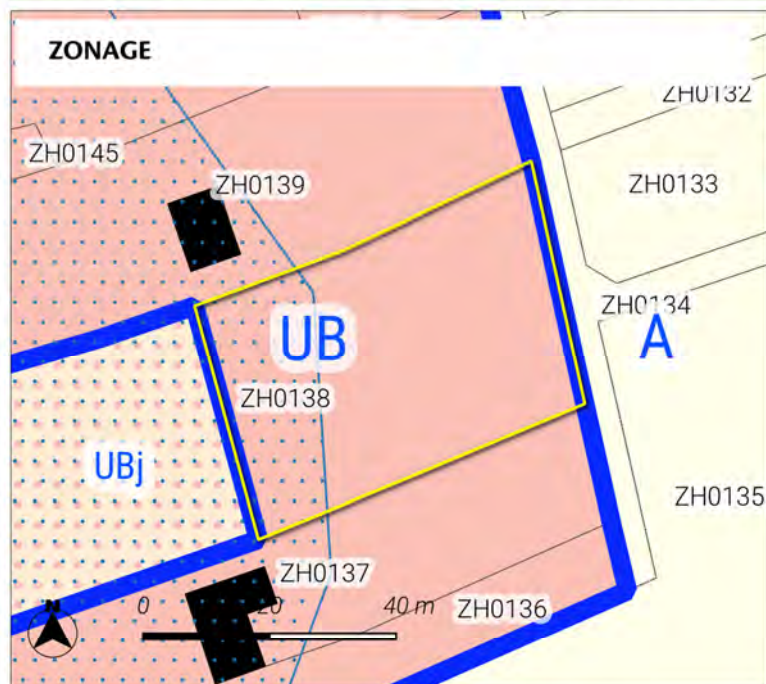
Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide il est nécessaire d'apporter une attention particulière à ce sujet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.
Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.23 ha sur la commune de Autre ville-sur-la-Renne.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

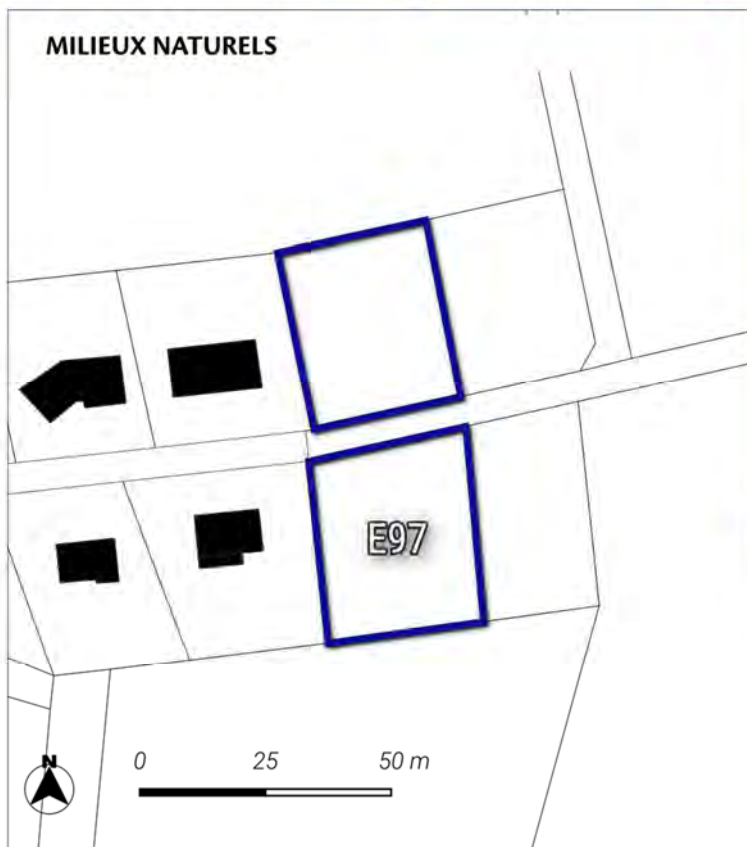
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1123-Bâti individuel dense

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



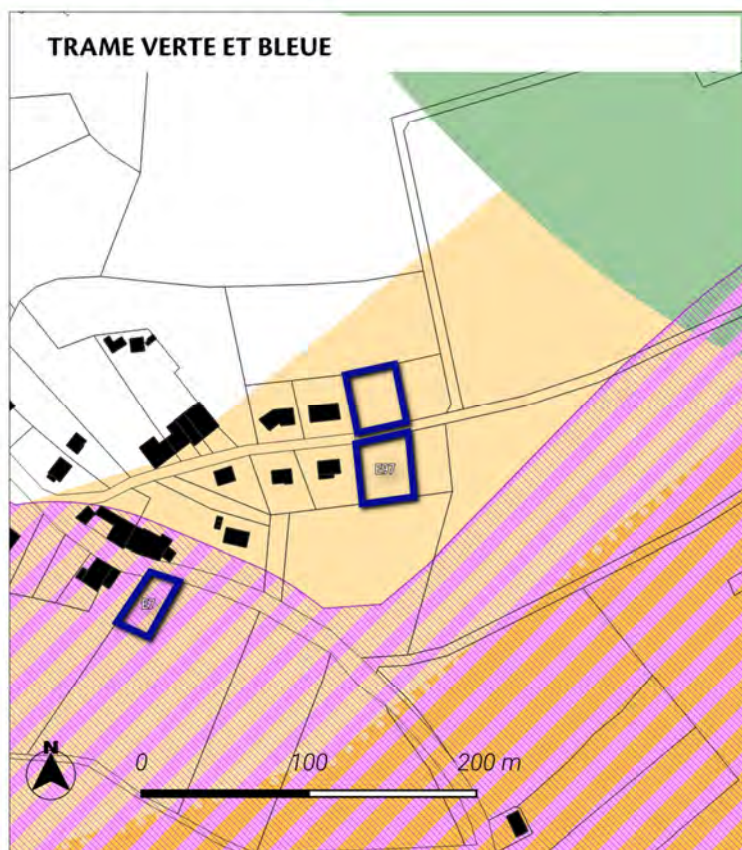
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Autre ville-sur-la-Renne_Site
N°E97
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.



Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

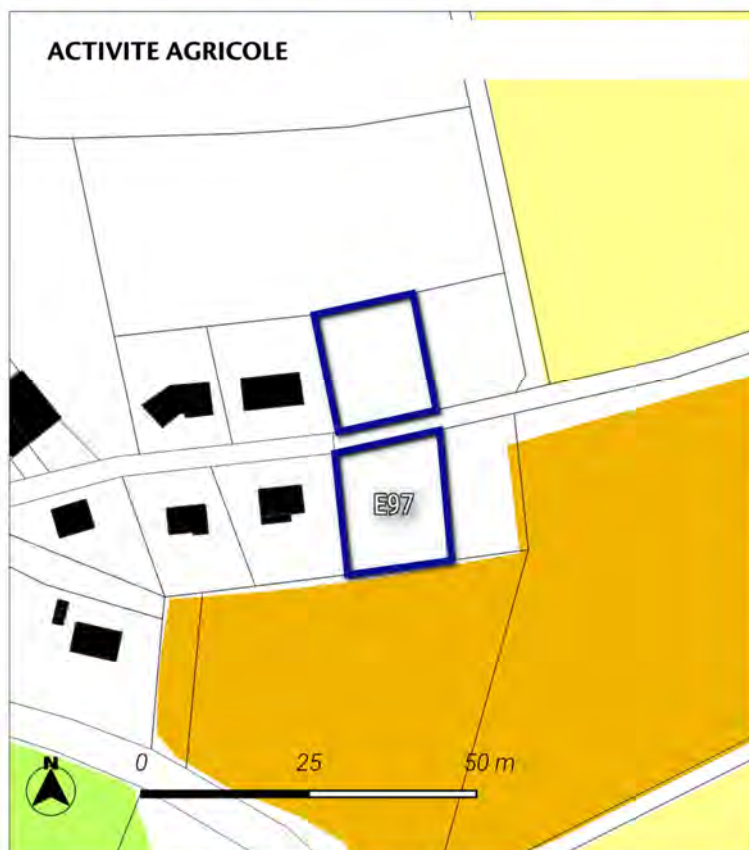
Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

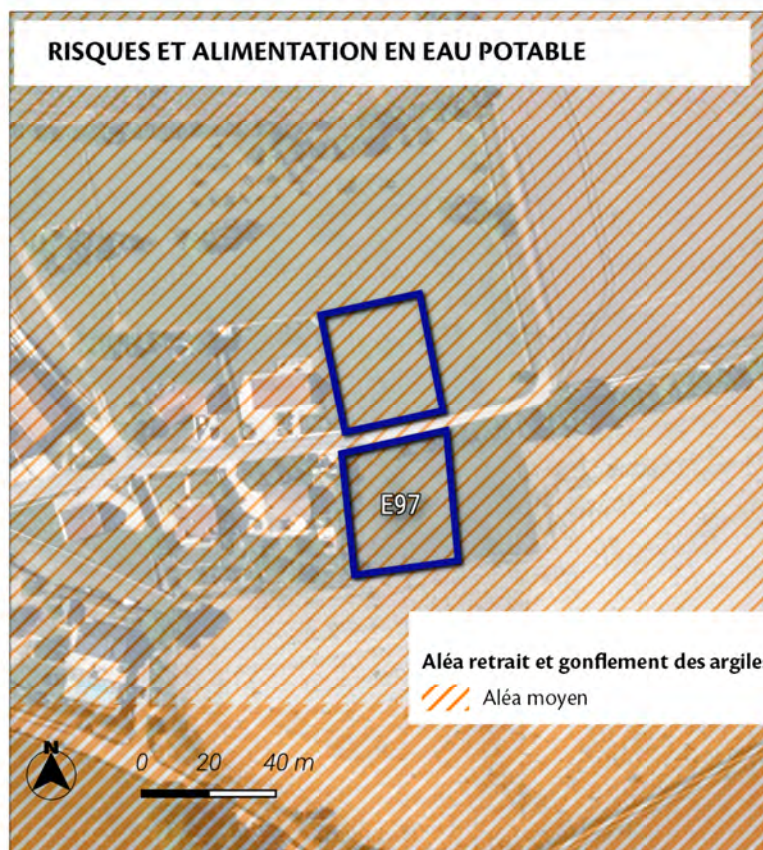
BLE TENDRE

PRAIRIES PERMANENTES

PROTEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Autreville-sur-la-Renne_Site
N°E97
2/4



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

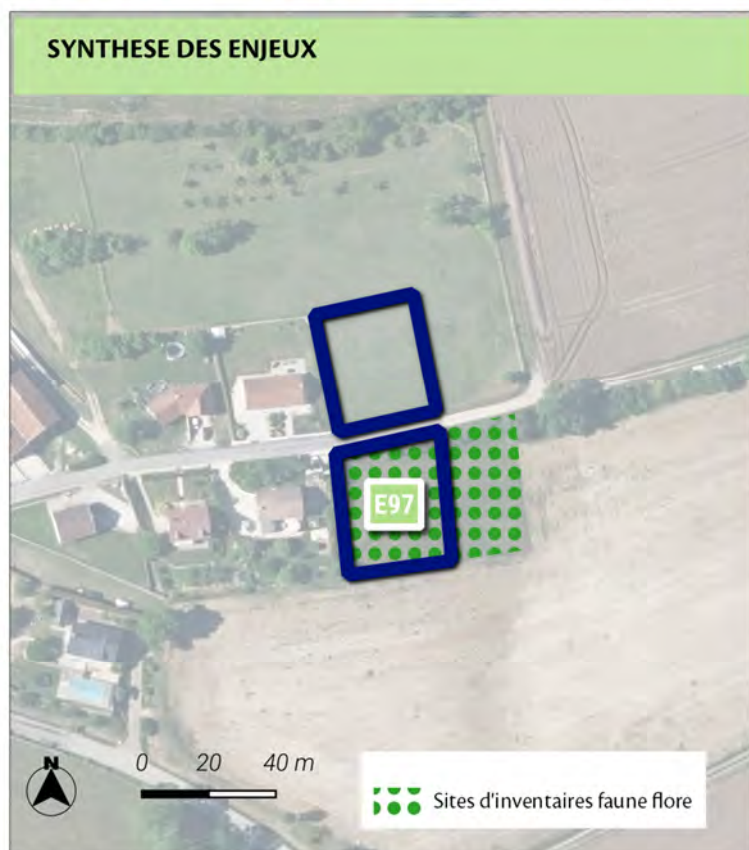
Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Faible

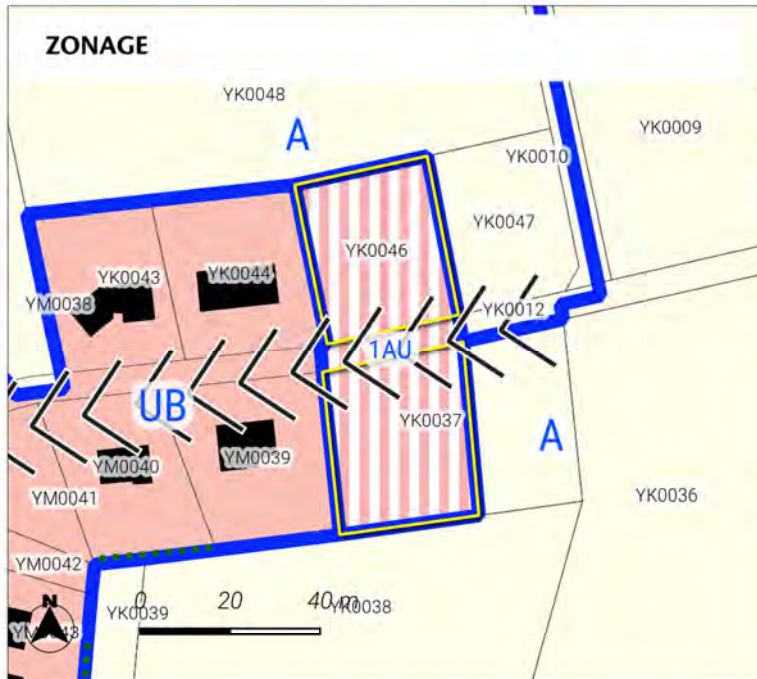
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

➤ Axe de ruissellement

●●● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

▭ Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Zones Urbaines

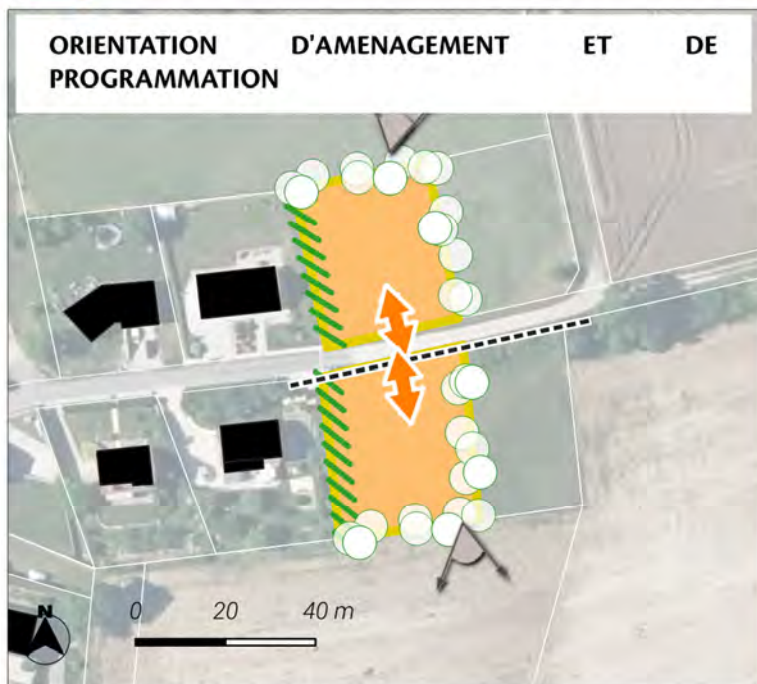
UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participant au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

○ Transition

▭ Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Prescriptions ponctuelles

/// Limite

▭ Habitat

○ Cône de vue

— accès

Prescriptions linéaires

Prescriptions surfaciques

--- mur

▭ Périmètre OAP

LOCALISATION DU SITE



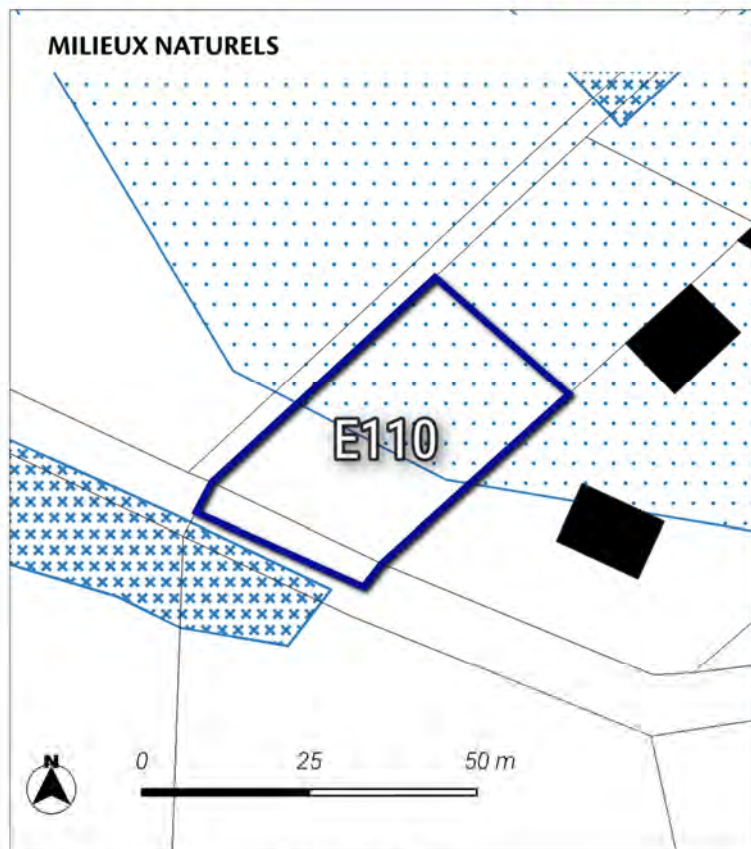
Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne.
Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1412-Emprise réseau routier
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

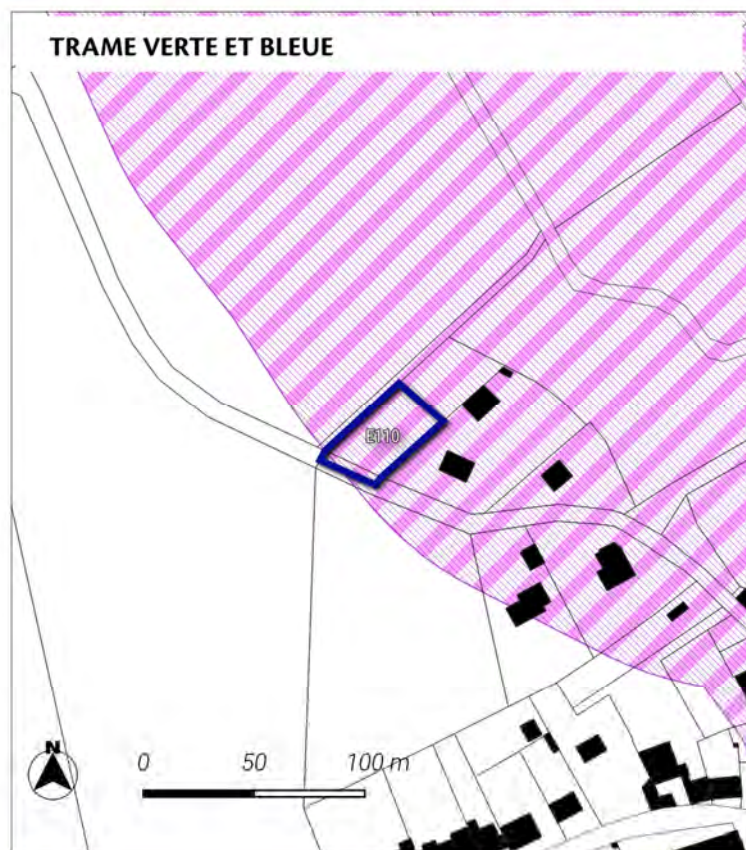
Zones humides

Zones à dominante humide

-  Potentielle
-  Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Autreville-sur-la-Renne_Site
N°E110
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

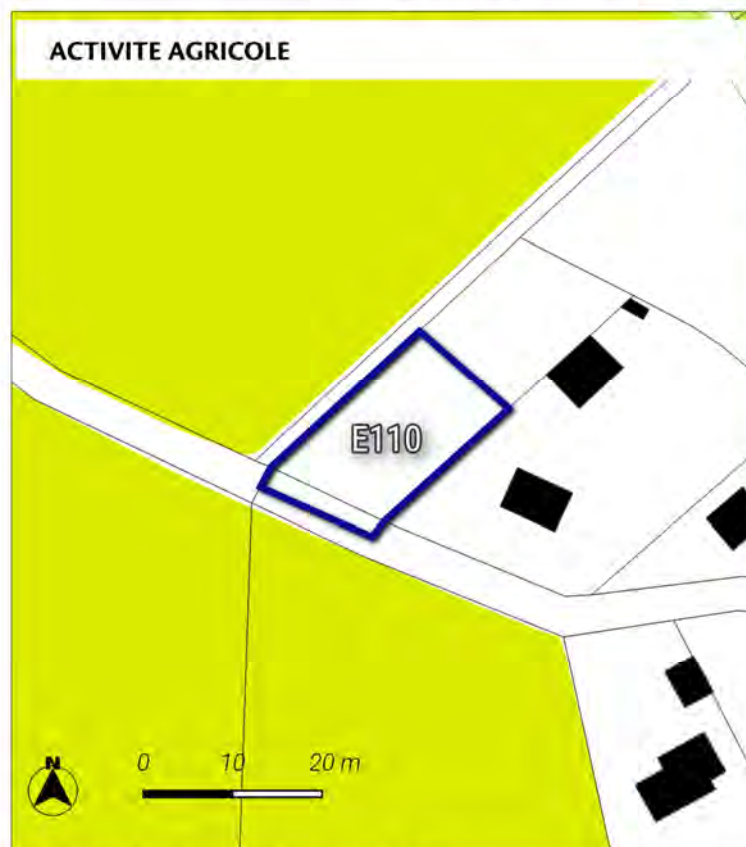
Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

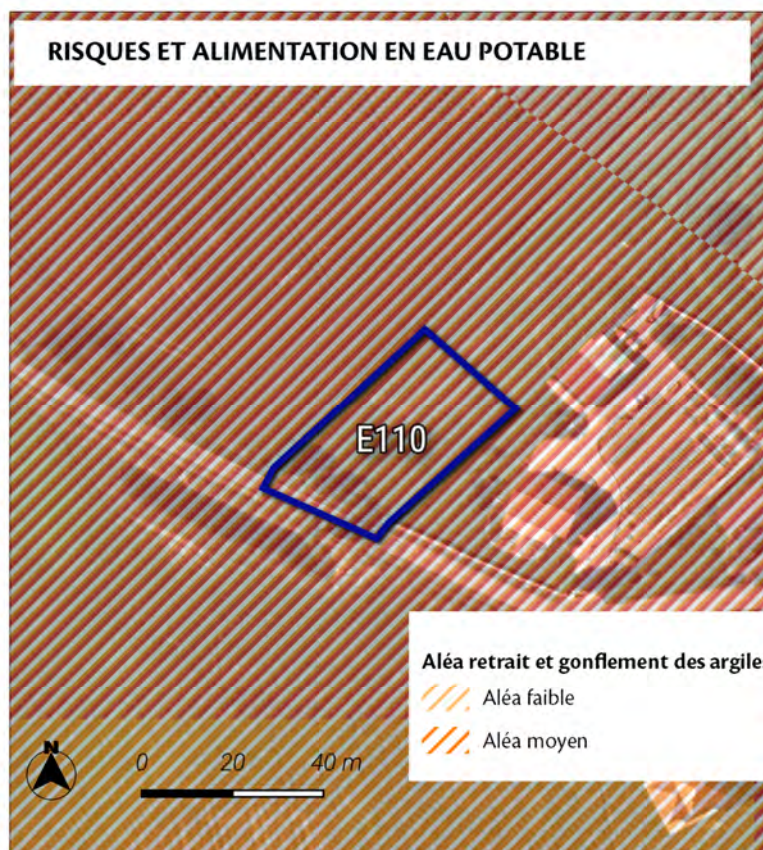
Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

AUTRES CEREALES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Autreville-sur-la-Renne_Site
N°E110
2/4



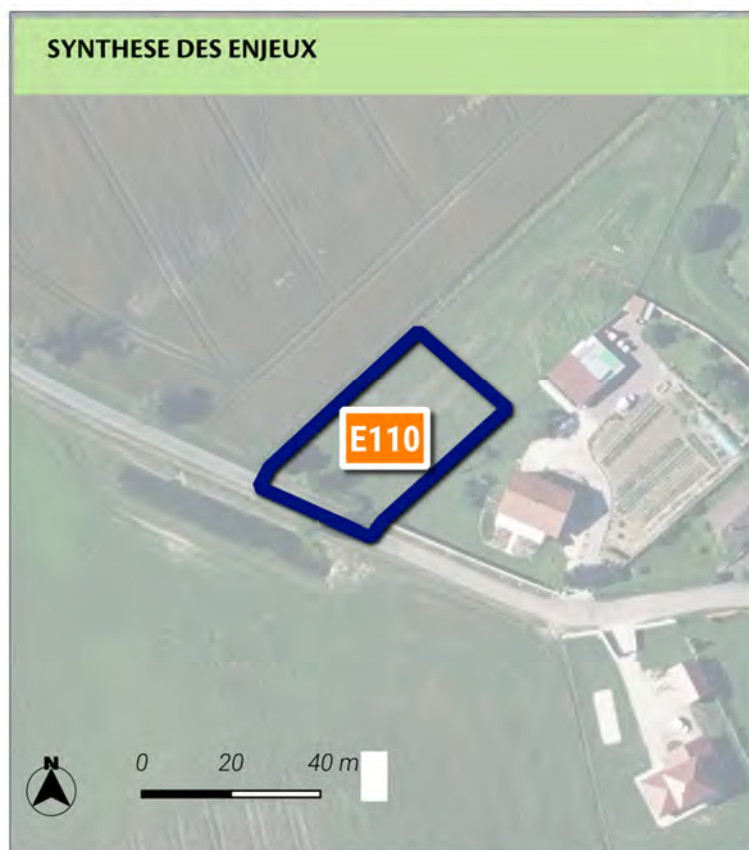
Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



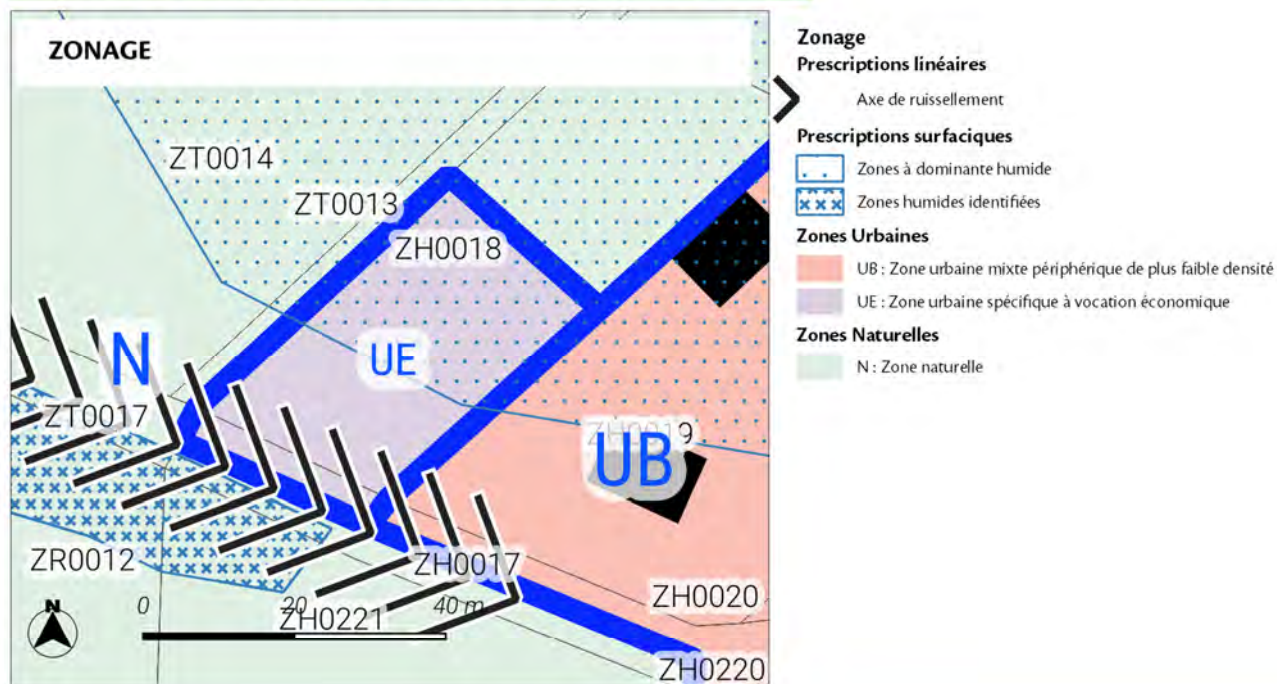
Moyen

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UE.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation économique permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économique du foncier. Ce secteur permet le maintien des activités économiques sur le territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



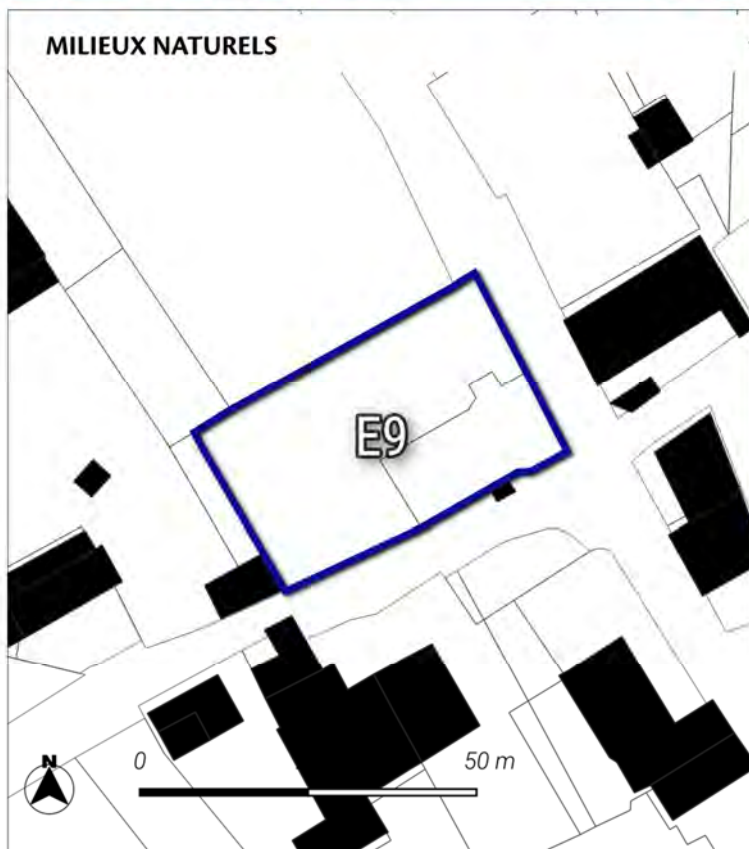
Le site se localise sur une surface de 0.14 ha sur la commune de Blessonville.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1123-Bâti individuel dense
-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

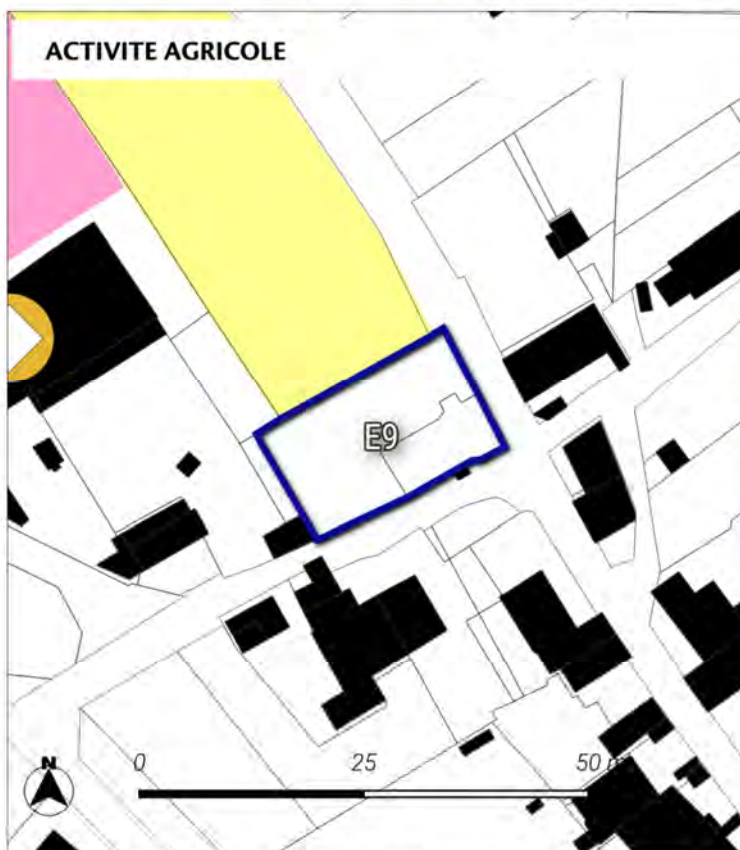
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Blé tendre d'hiver selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

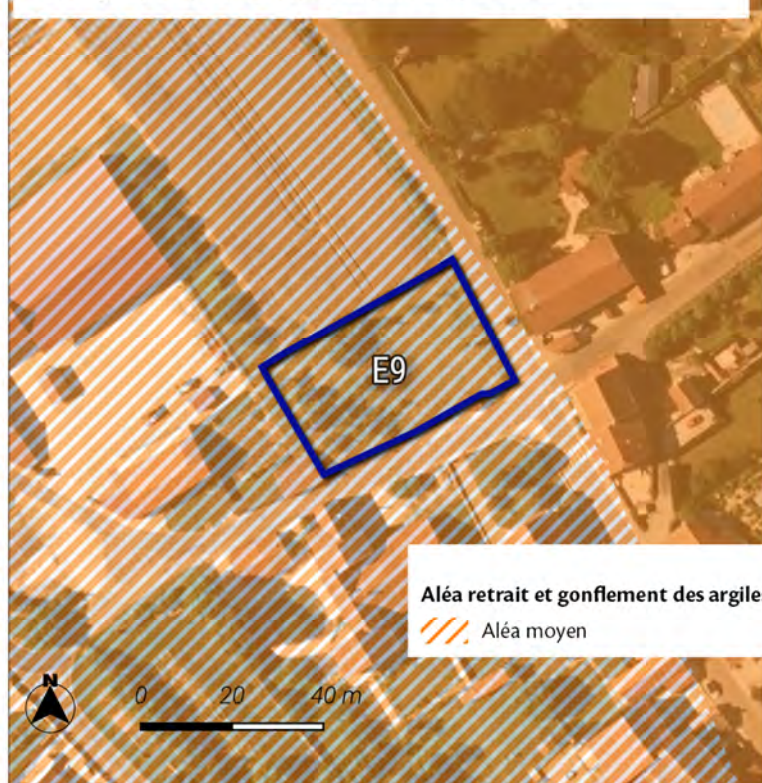
 Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

 BLE TENDRE

 LEGUMES-FLEURS

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX

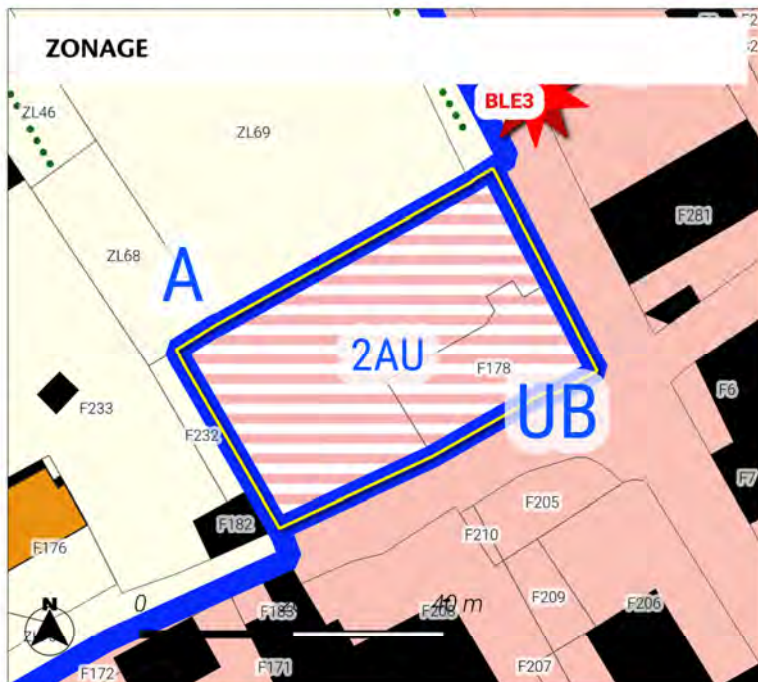


Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

●●● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions ponctuelles

★ Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

Prescriptions surfaciques

□ Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

■ Bâtiment pouvant bénéficier d'un*changement de destination

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

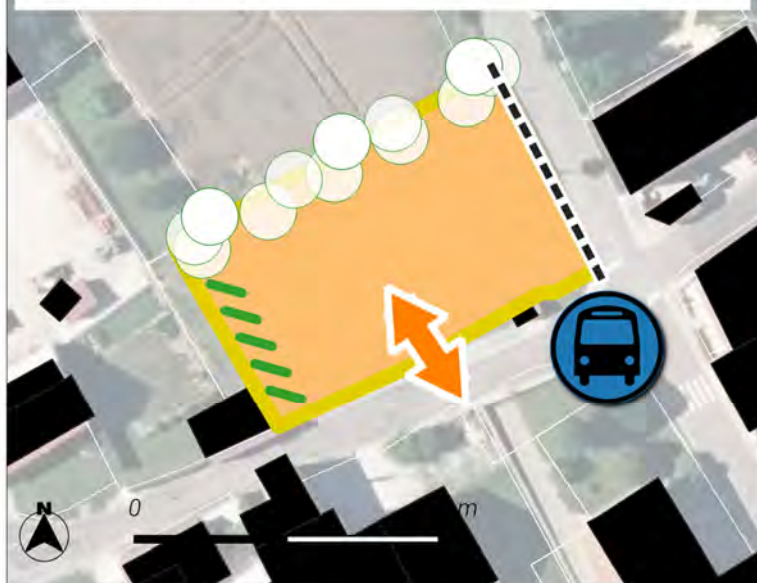
Zones à Urbaniser

2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A : Zone agricole

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 2AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

● Arrêt transport collectif

Prescriptions linéaires

— mur

○ Transition

— Limite

— accès

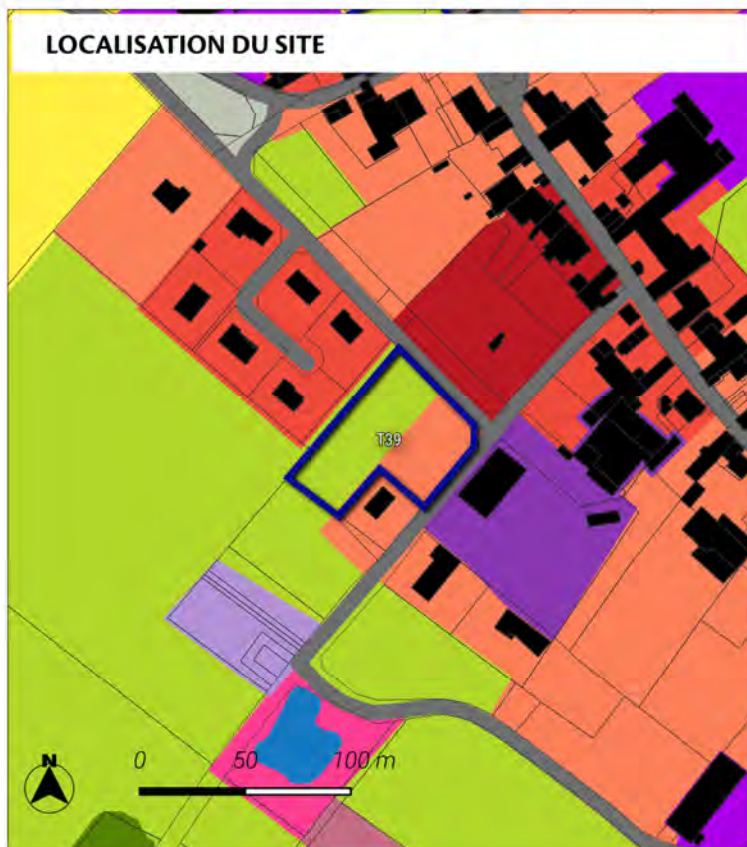
Prescriptions surfaciques

□ Périmètre OAP

□ Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

■ Habitat

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.36 ha sur la commune de Blessonville.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

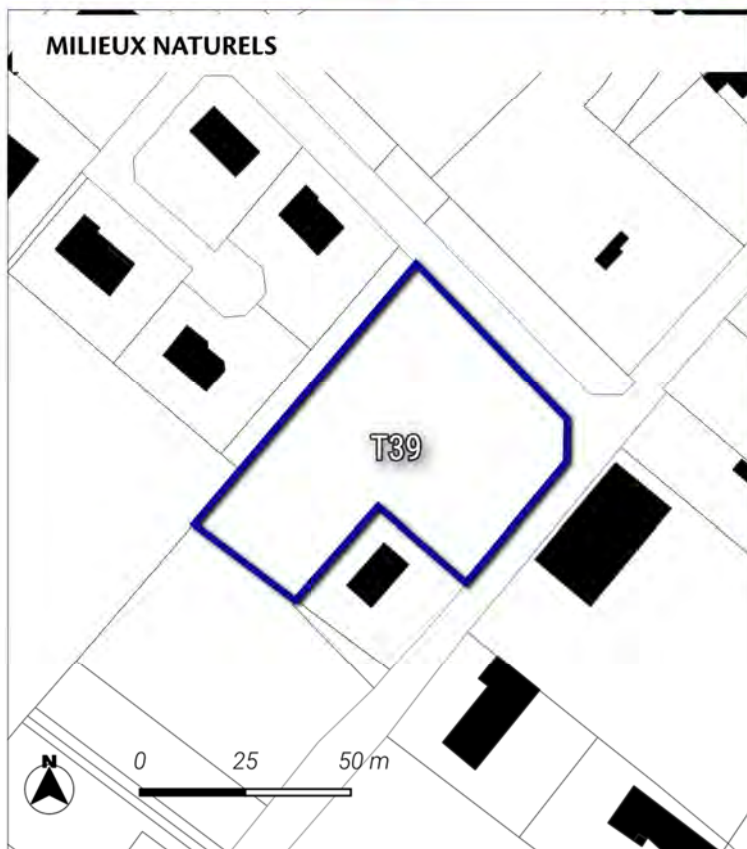
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

1124-Bâti individuel lâche

1412-Emprise réseau routier

2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

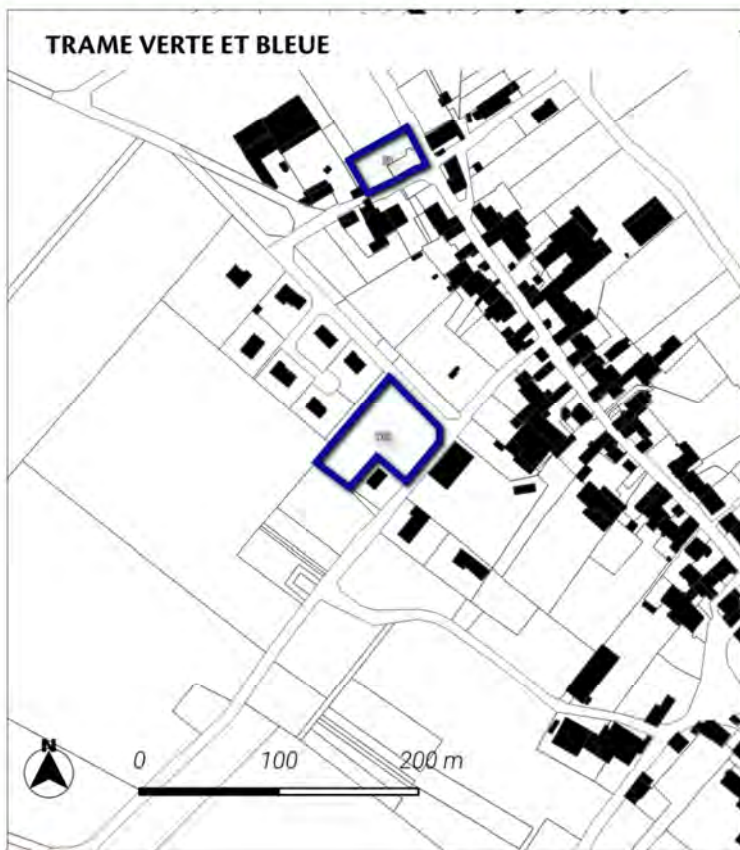
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs. Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Surface agricole tempELSE (airement non exploitée selon le recensement parcellaire graphique de 2022). La surface impactée représente 0.17 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

 Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

 PRAIRIES PERMANENTES

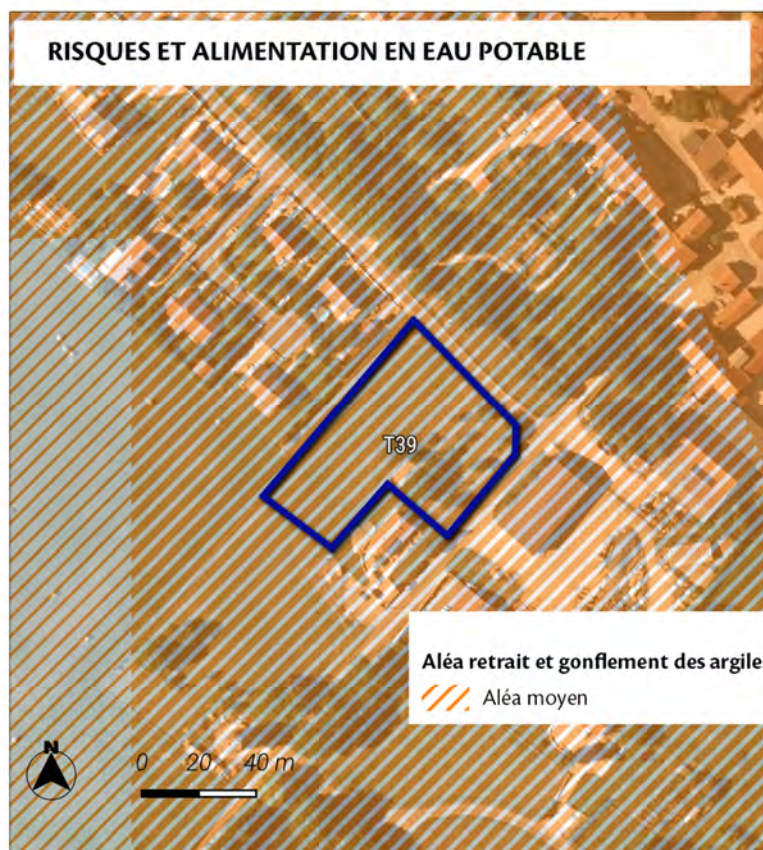
 DIVERS

 PROTEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Blessonville_Site N°T39
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

A : Zone agricole

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

 Périmètre OAP

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.04 ha sur la commune de Braux-le-Châtel. Il s'agit d'un site en lien avec la construction d'annexes.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

Le phasage du site est inscrit à court terme.

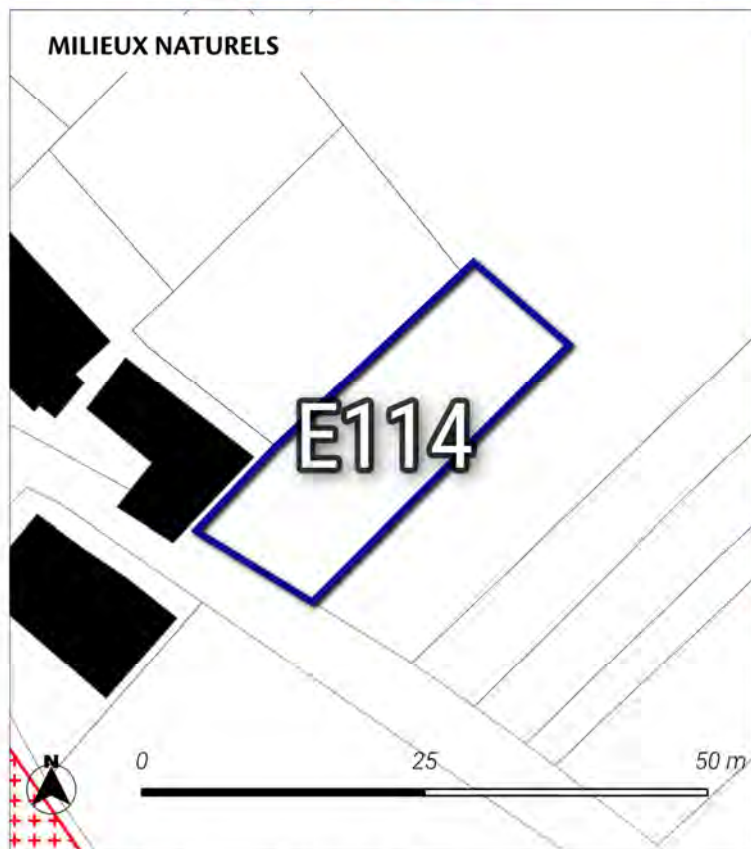
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1123-Bâti individuel dense

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

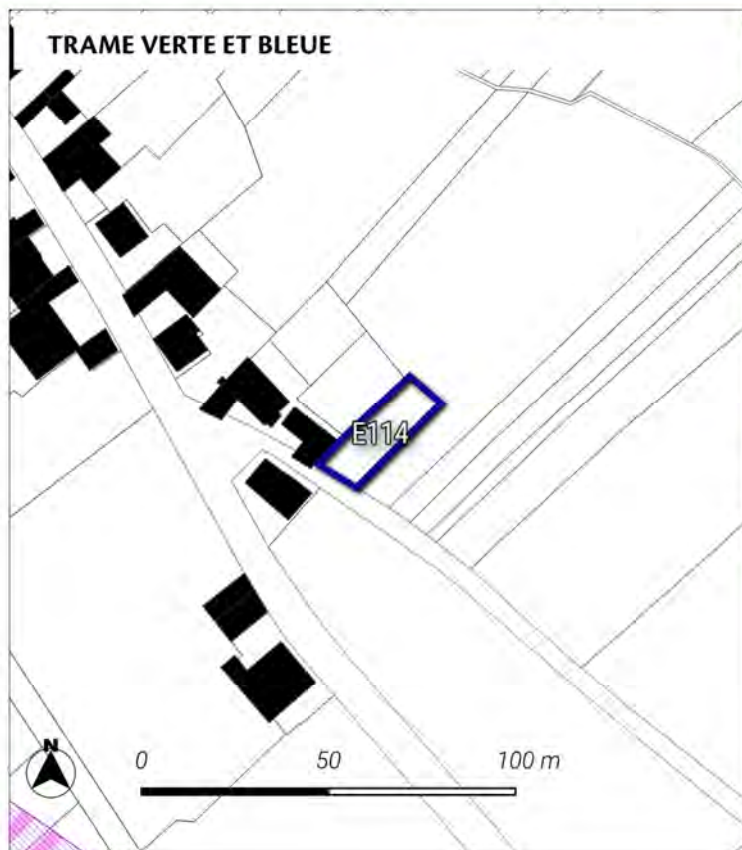
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Braux-le-Châtel_Site N°E114
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

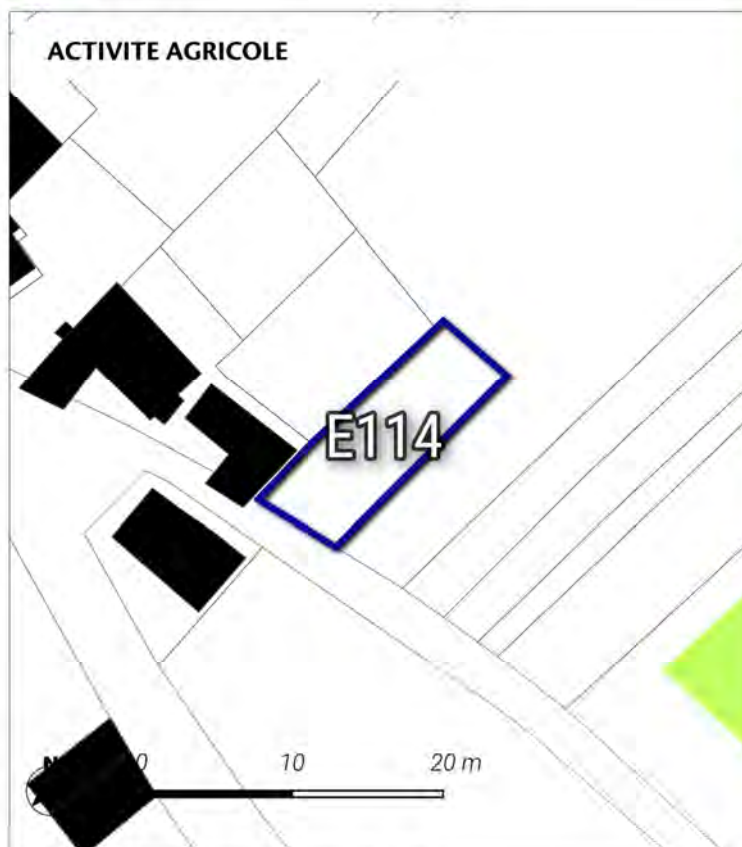
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

 Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

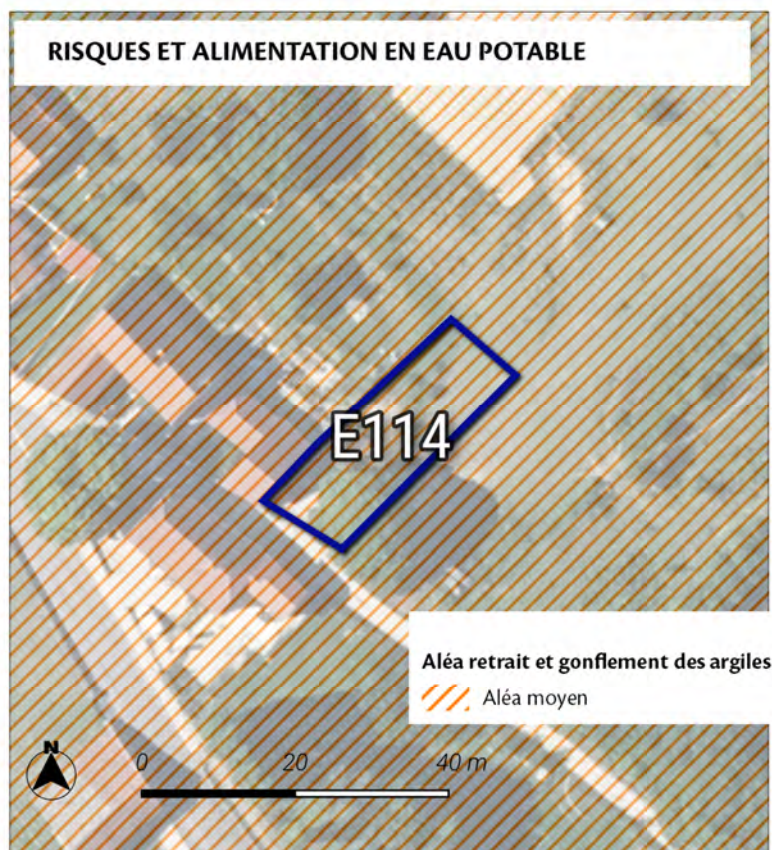
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

 PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Braux-le-Châtel_Site N°E114
2/4



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



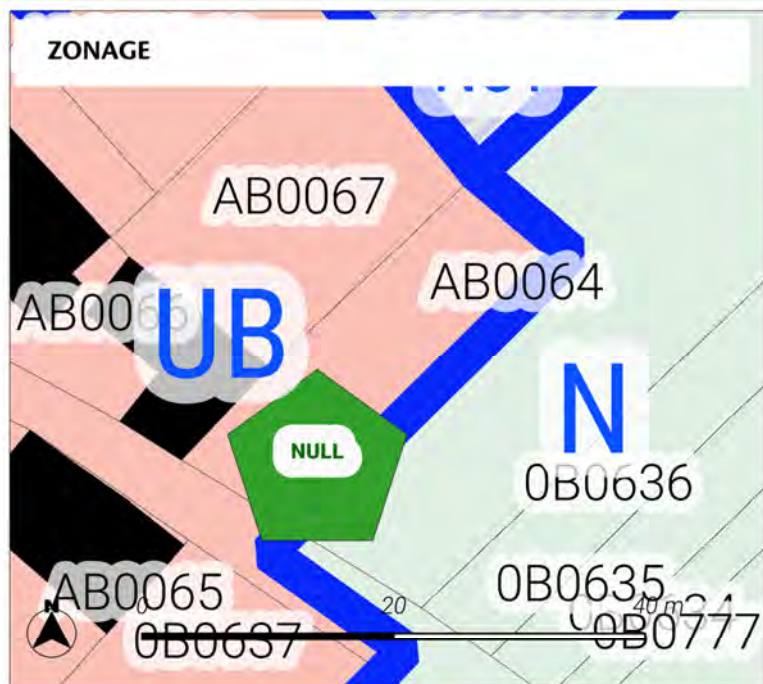
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions ponctuelles

■ Patrimoine naturel ponctuel (L151-23 du CU)

Zones Urbaines

■ UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

■ N : Zone naturelle

■ Ne I : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.59 ha sur la commune de Bricon.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Exploitations agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 5 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

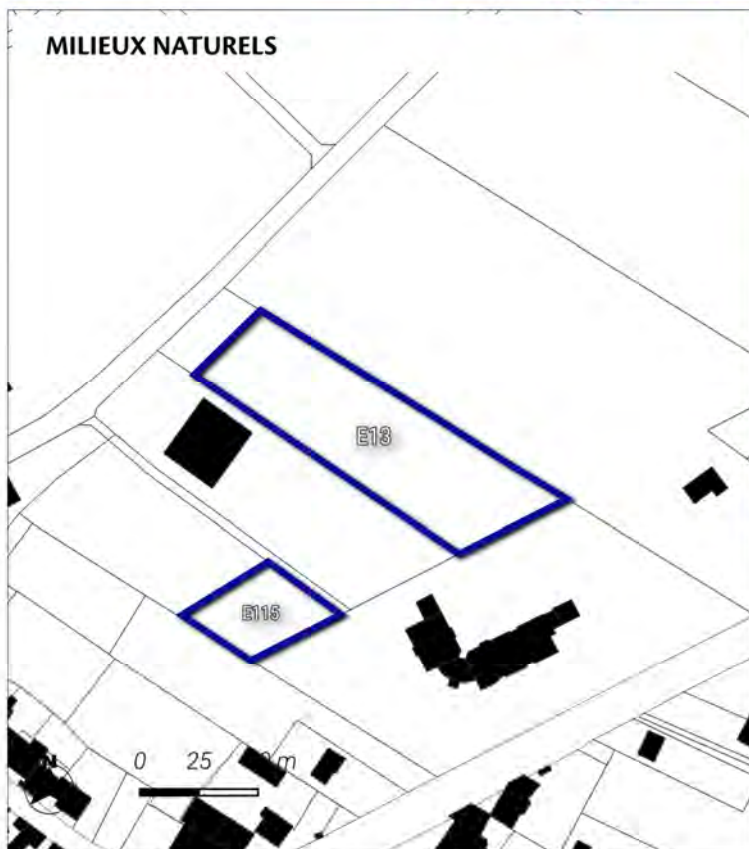
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1211-Emprises scolaires et universitaires

 1330-Exploitations agricoles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



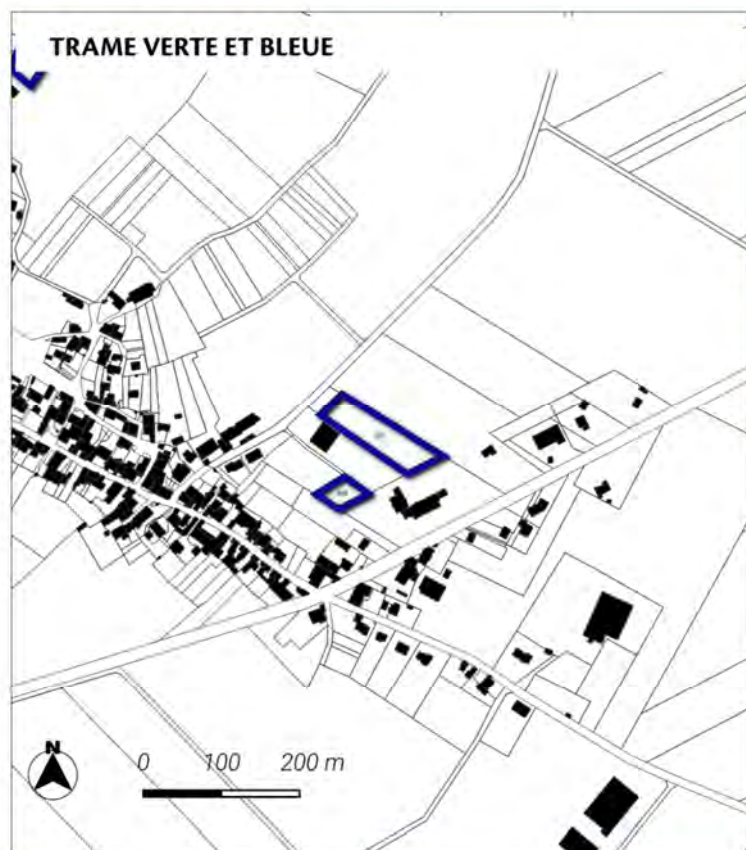
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Bricon_Site N°E13
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.45 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

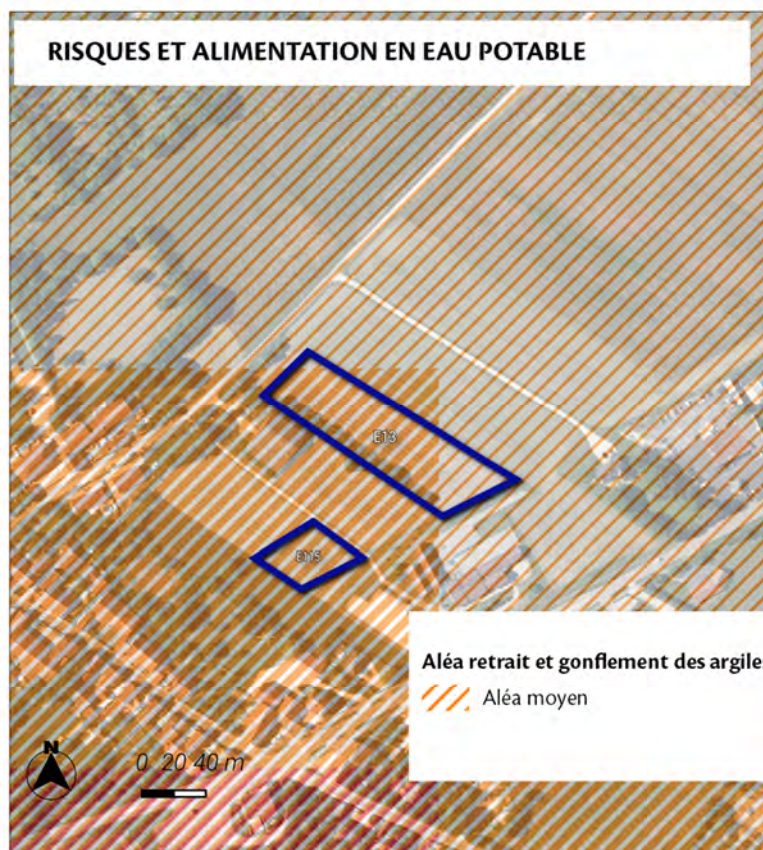
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  TOURNESOL
-  AUTRES OLEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Bricon_Site N°E13
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

Page 57 sur 310

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.17 ha sur la commune de Bricon. Il s'agit d'un site en lien avec des constructions en cours.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

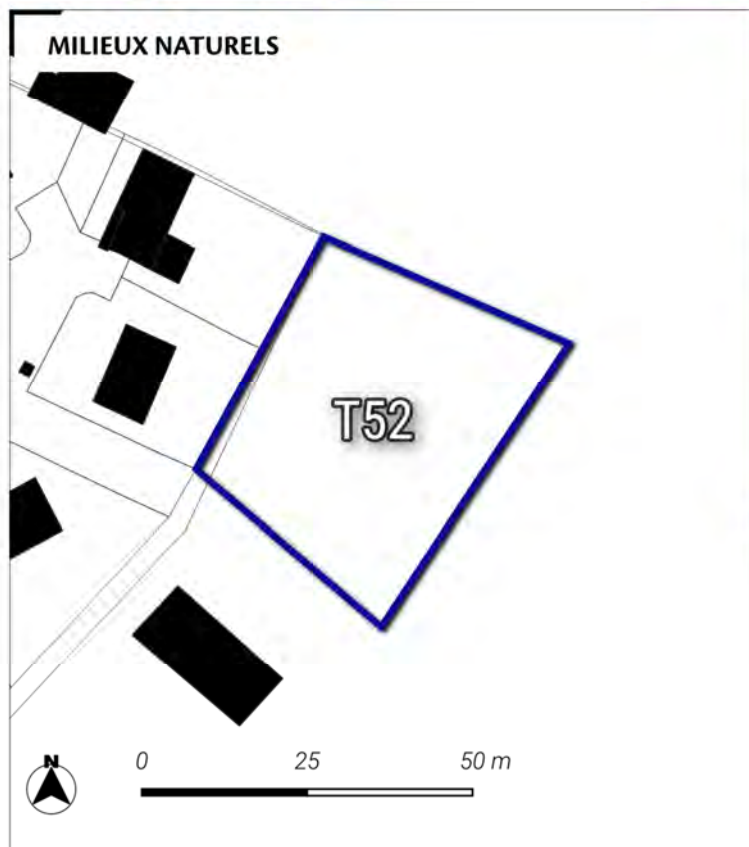
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

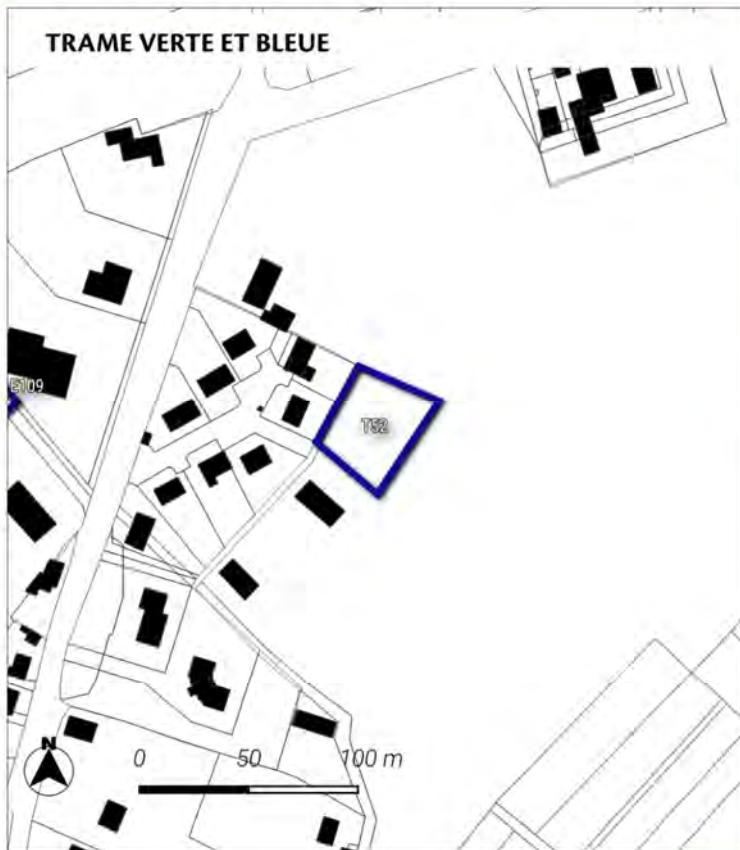
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

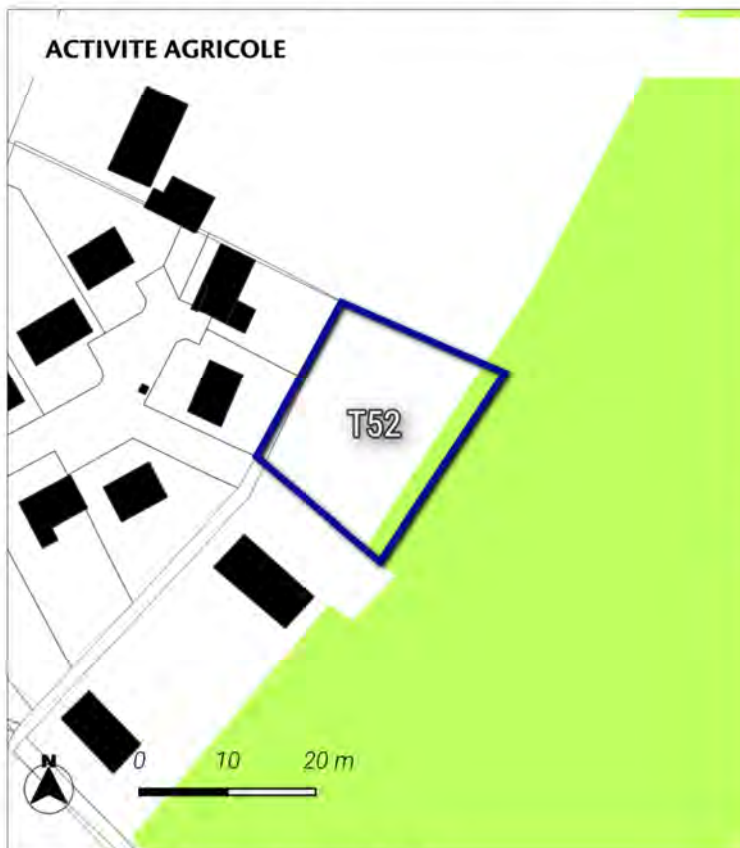
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.02 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

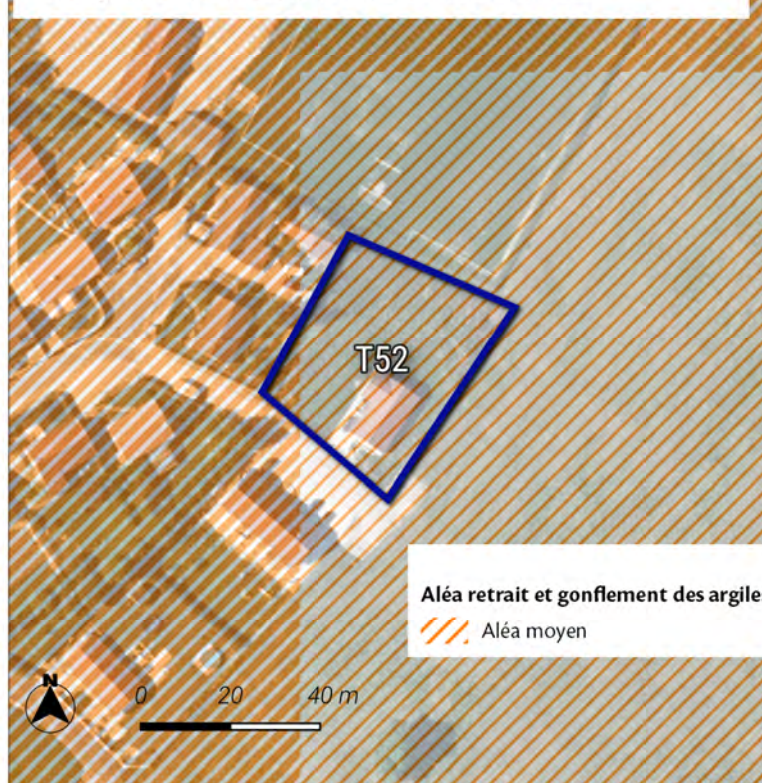
Parcelle graphique 2022

 PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Bricon_Site N°T52
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX

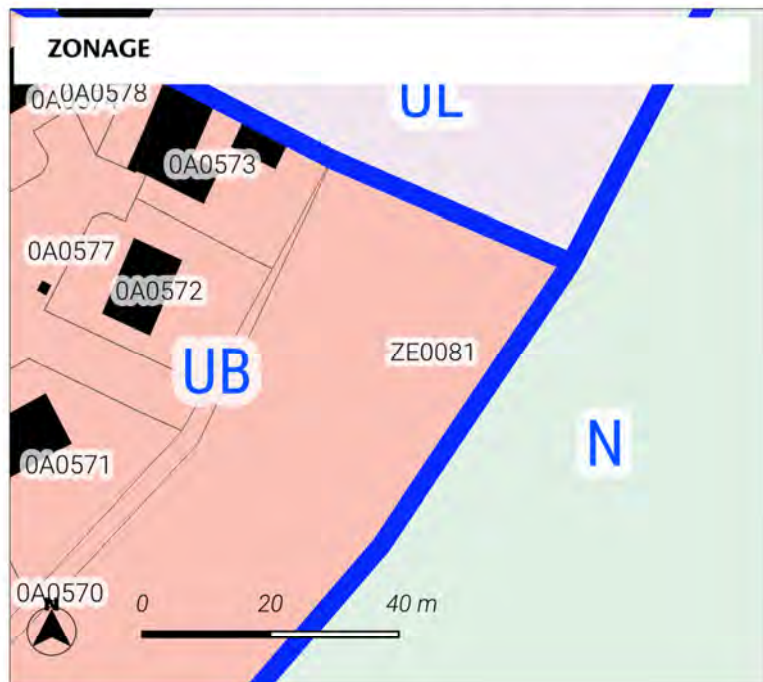


Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Le PLUi classe le secteur en zone UB.

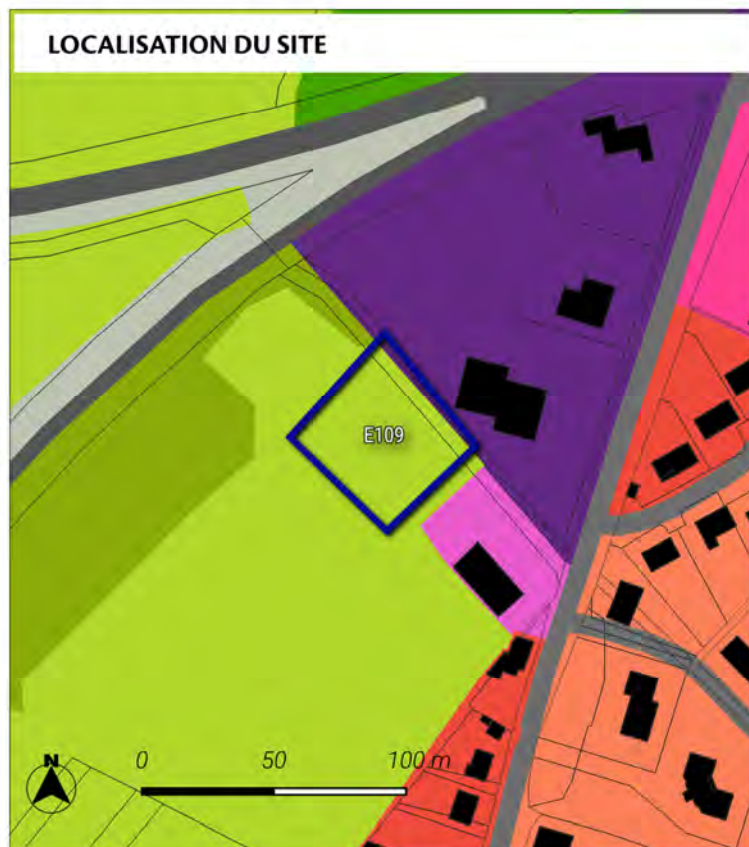
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



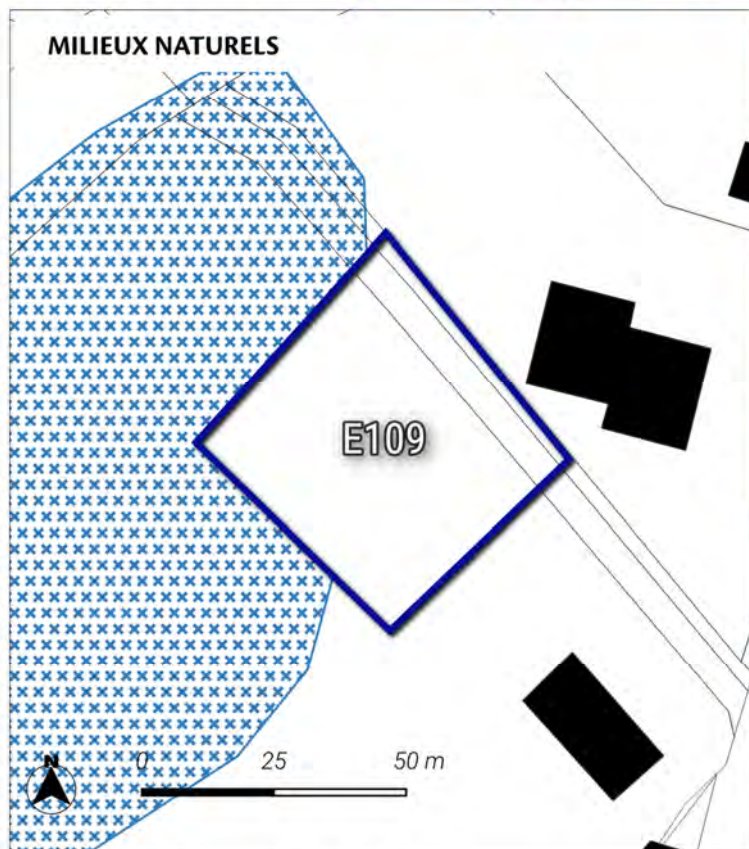
Le site se localise sur une surface de 0.27 ha sur la commune de Bricon.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Emprises d'activités / Emprises d'activités / Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1311-Emprises d'activités à dominante industrielle
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles
-  3220-Formations pré-forestières

MILIEUX NATURELS



Très fort

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

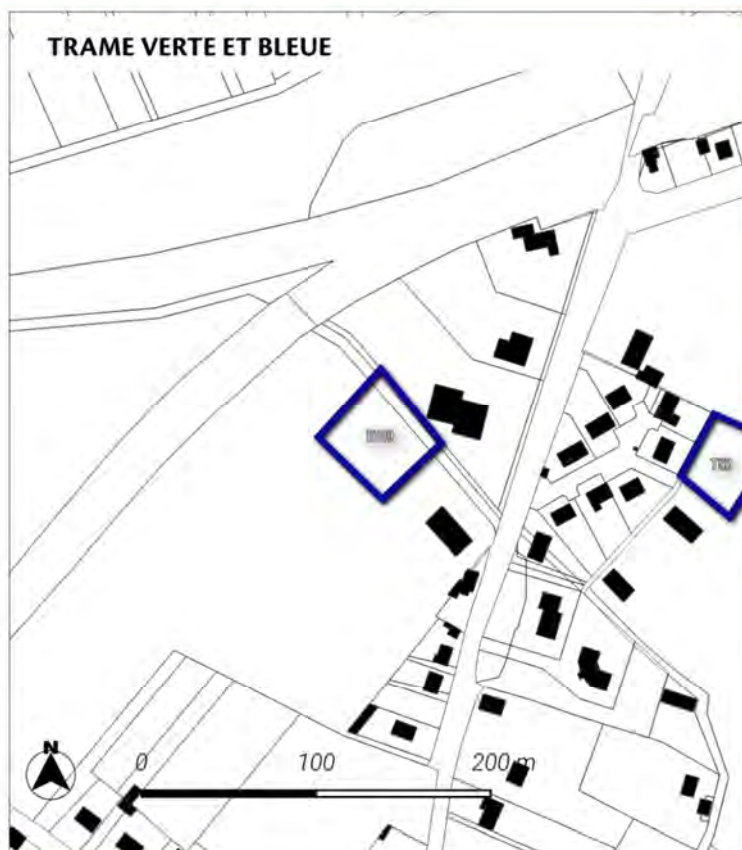
Zones humides

Zones à dominante humide

-  Potentielle
-  Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

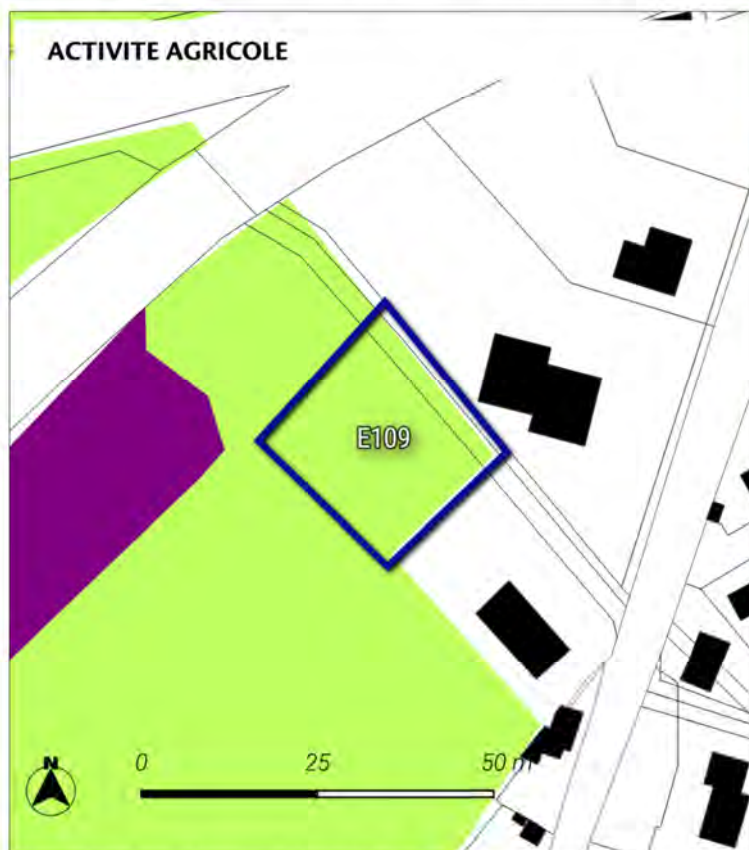
Bricon_Site N°E109
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.24 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

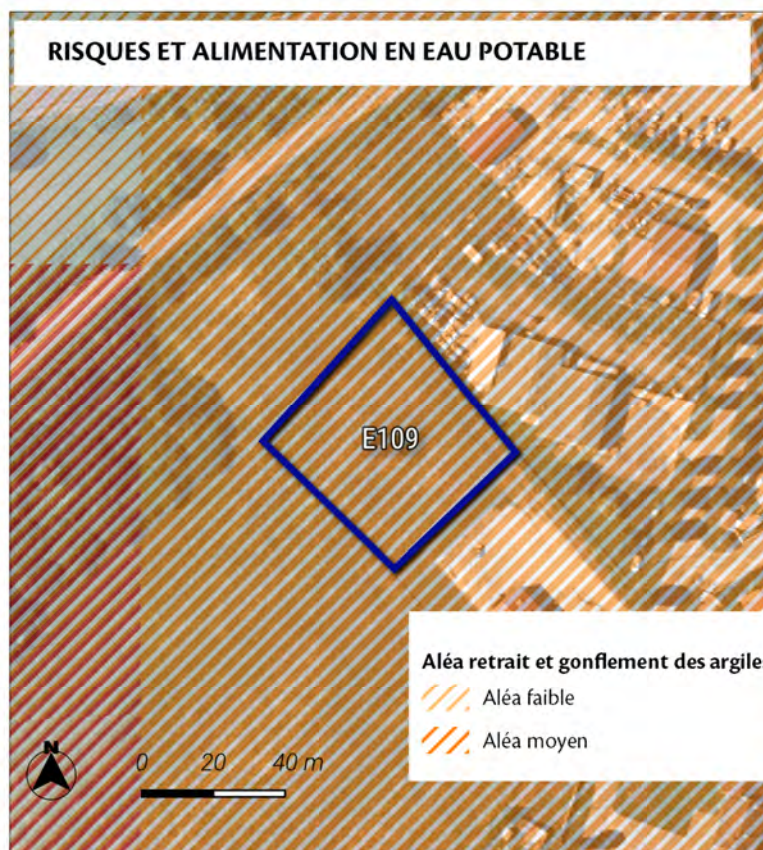
Parcelle graphique 2022

 PRAIRIES PERMANENTES

 DIVERS

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Bricon_Site N°E109
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

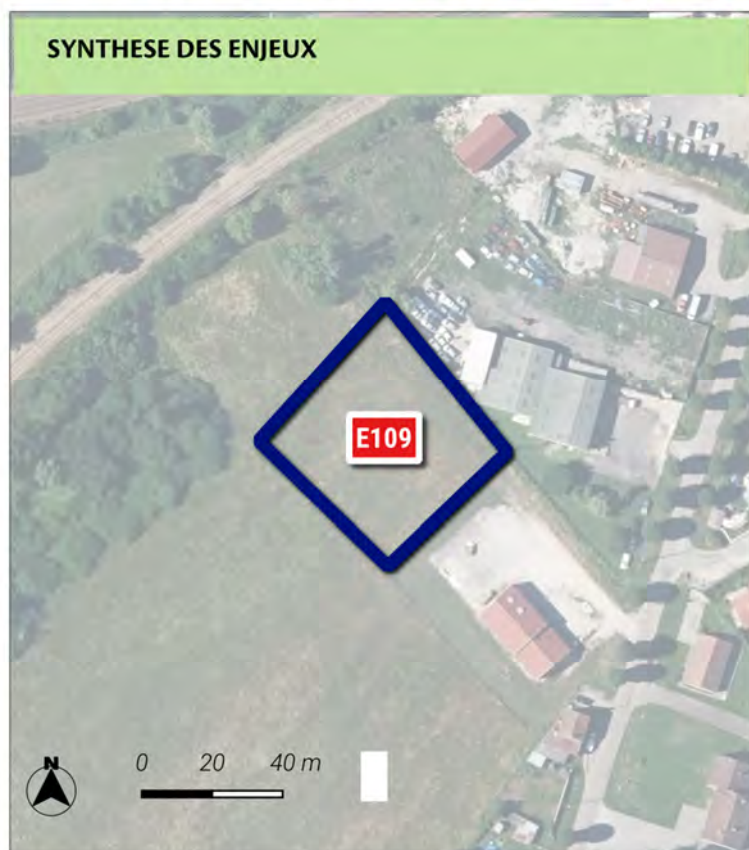
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



fort

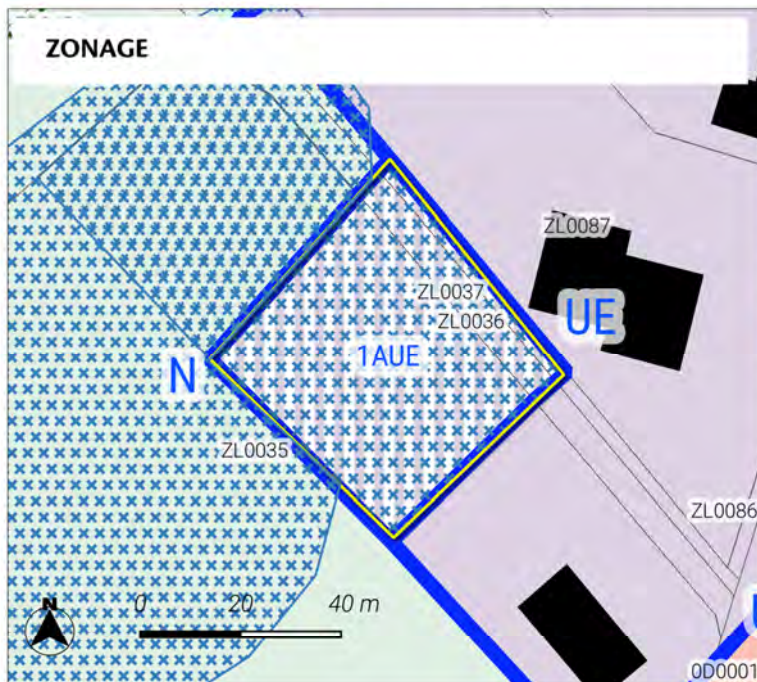
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires ont été intégrés au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- ● ● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

- Zones à dominante humide

- Zones humides identifiées

- Zones humides identifiées

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

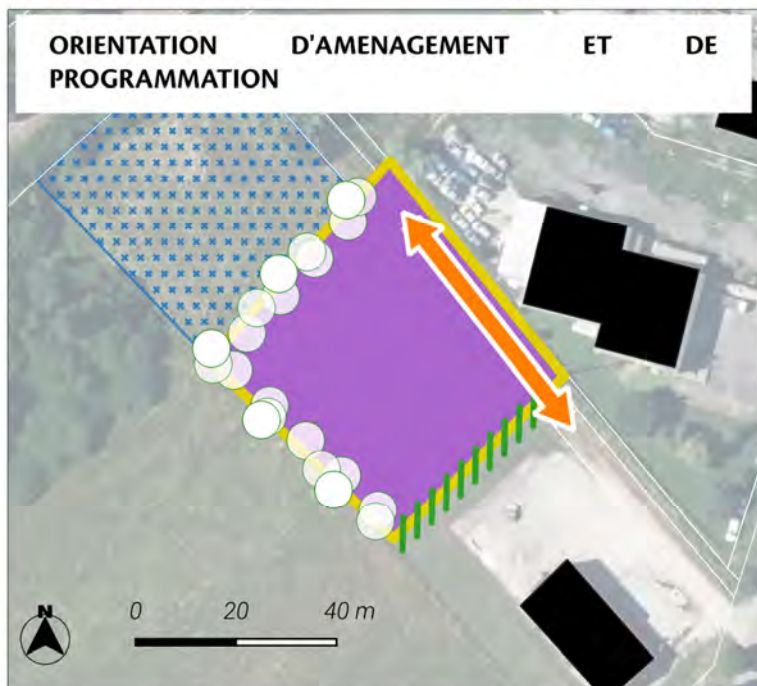
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones à Urbaniser

- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités

Zones Naturelles

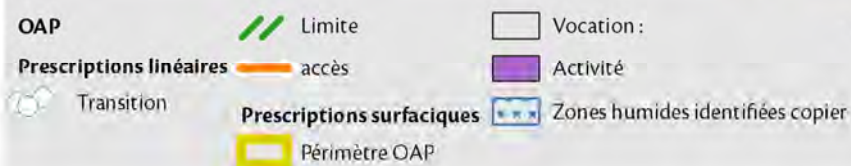
- N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUE.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels et agricoles sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

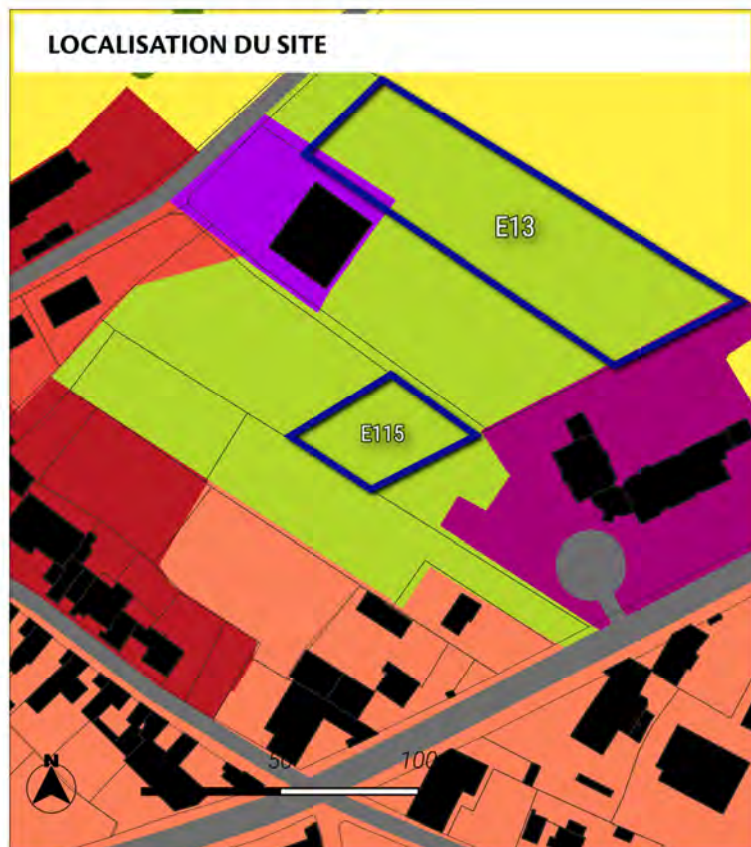
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.14 ha sur la commune de Bricon.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Equipement au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

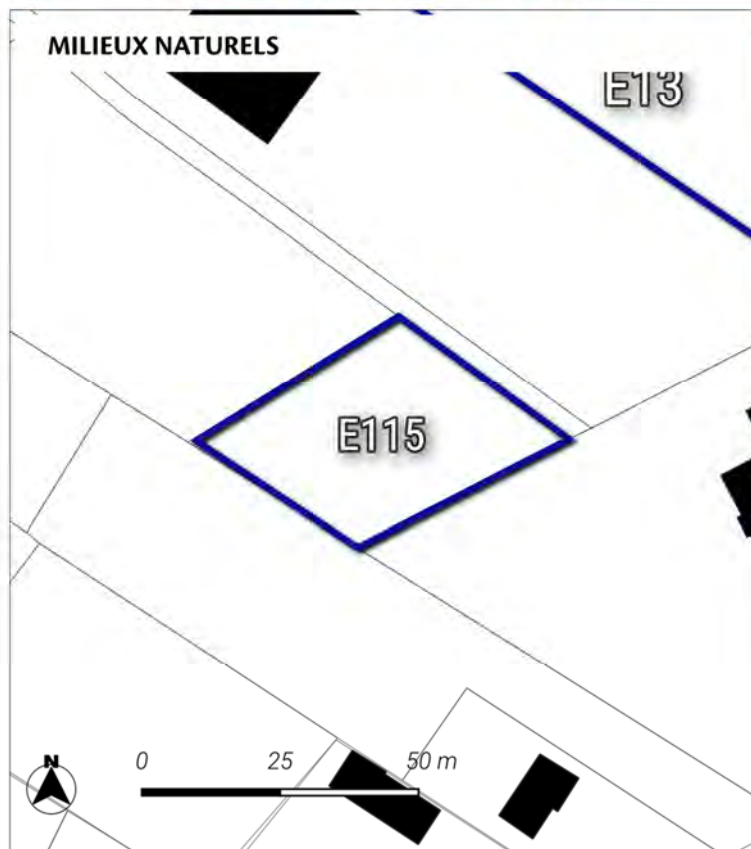
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

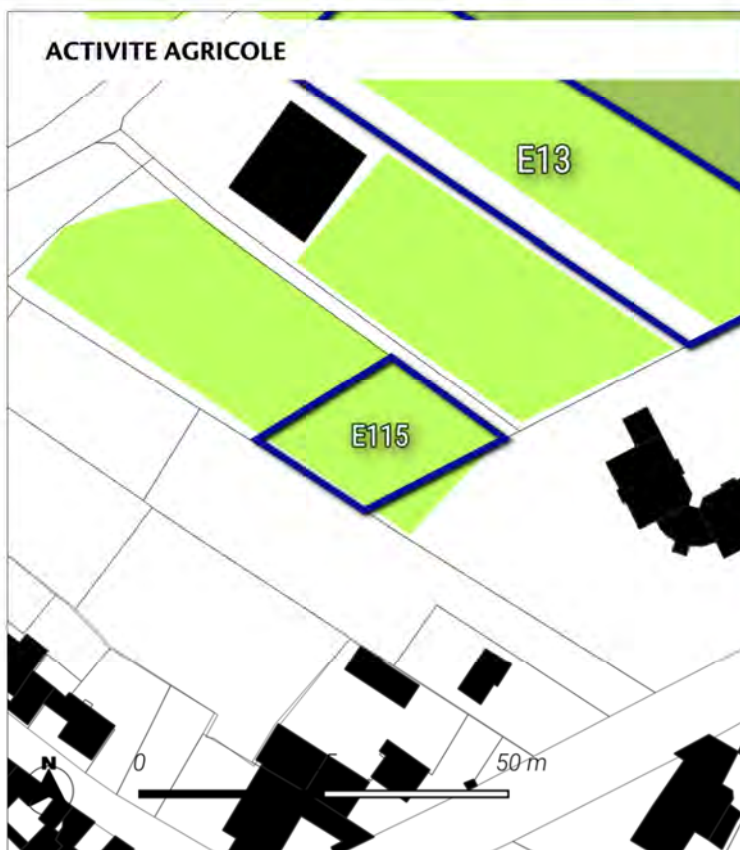
Bricon_Site N°E115
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Fort

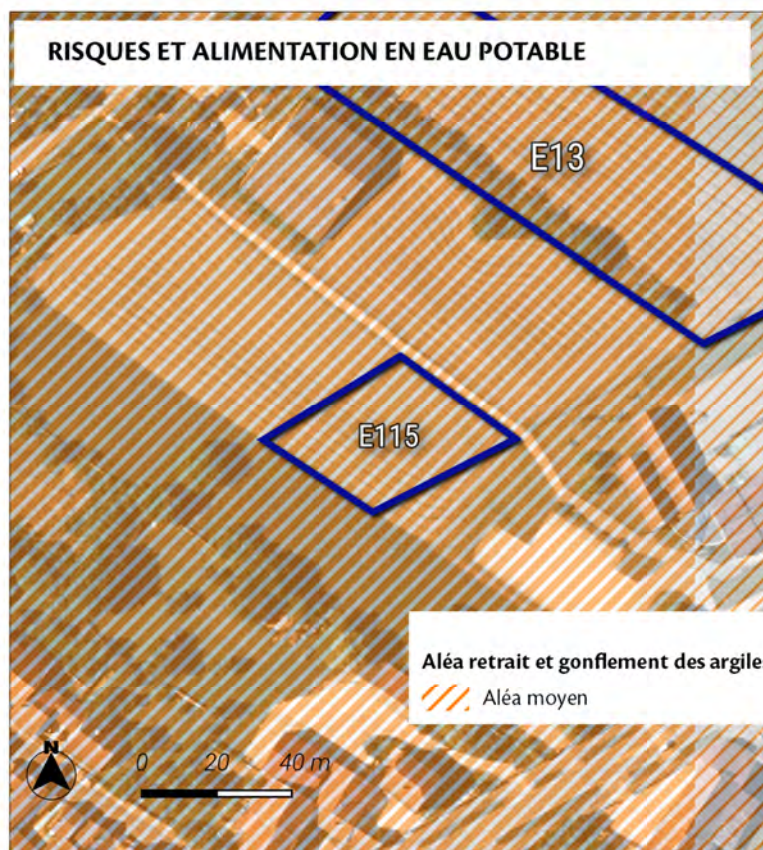
Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.13 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

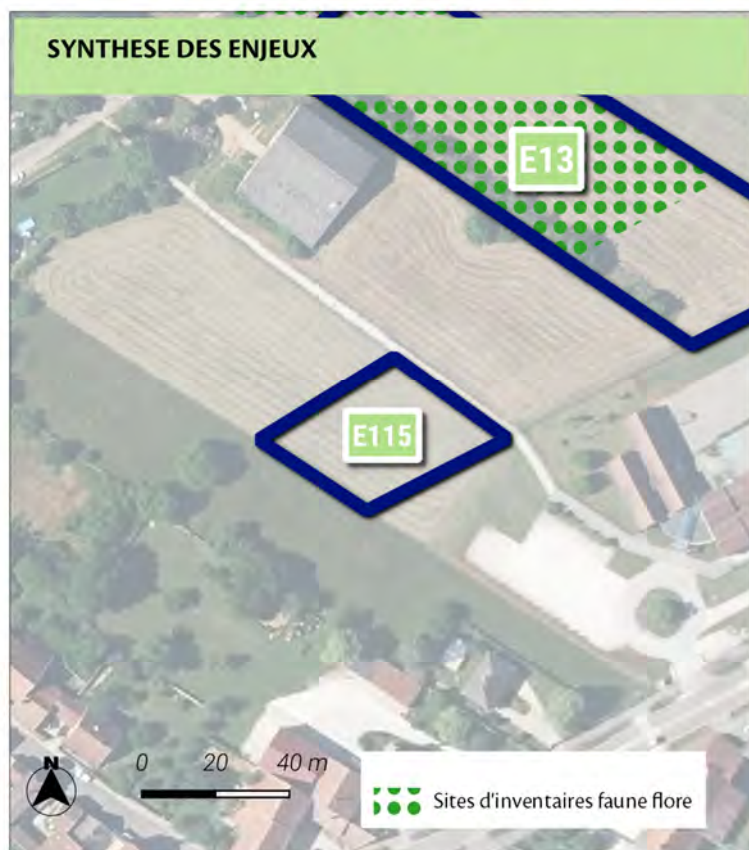
Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Faible

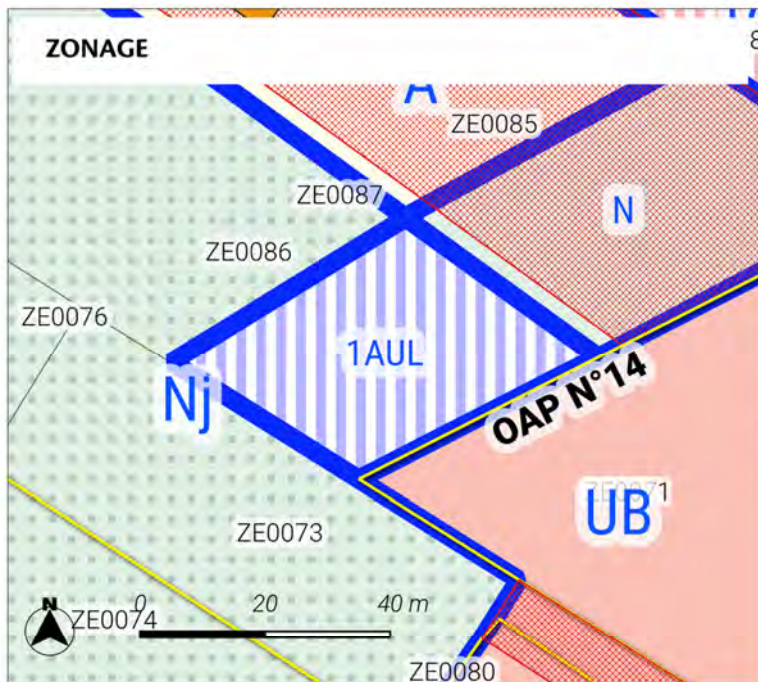
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

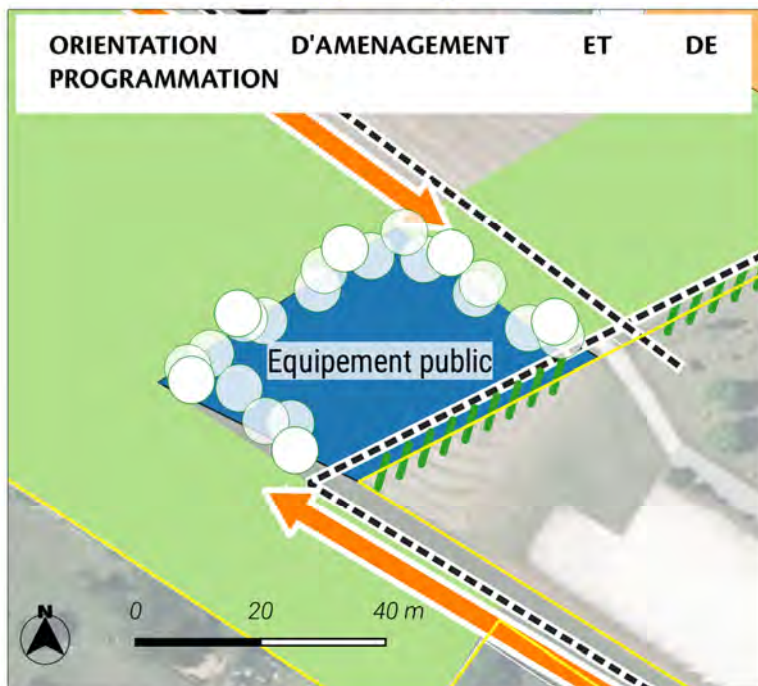
En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



- Zonage**
- Prescriptions surfaciques**
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
 - Bâtiment pouvant bénéficier d'un*changement de destination
 - Emplacement réservé
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
 - 1AUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUL.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

- OAP**
- Périmètres OAP
- Prescriptions ponctuelles**
- Transition
 - Limite
- Prescriptions linéaires**
- accès
 - mur
- Prescriptions surfaciques**
- Jardins
 - Vocation :
- Habitat**
- Equipement

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



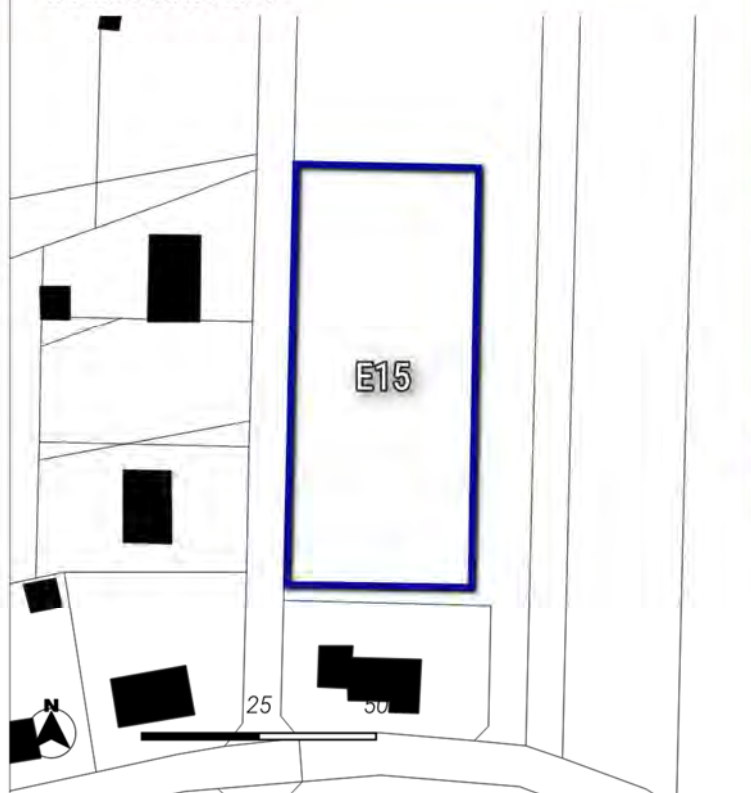
Le site se localise sur une surface de 0.35 ha sur la commune de Bugnières.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1412-Emprise réseau routier
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

MILIEUX NATURELS



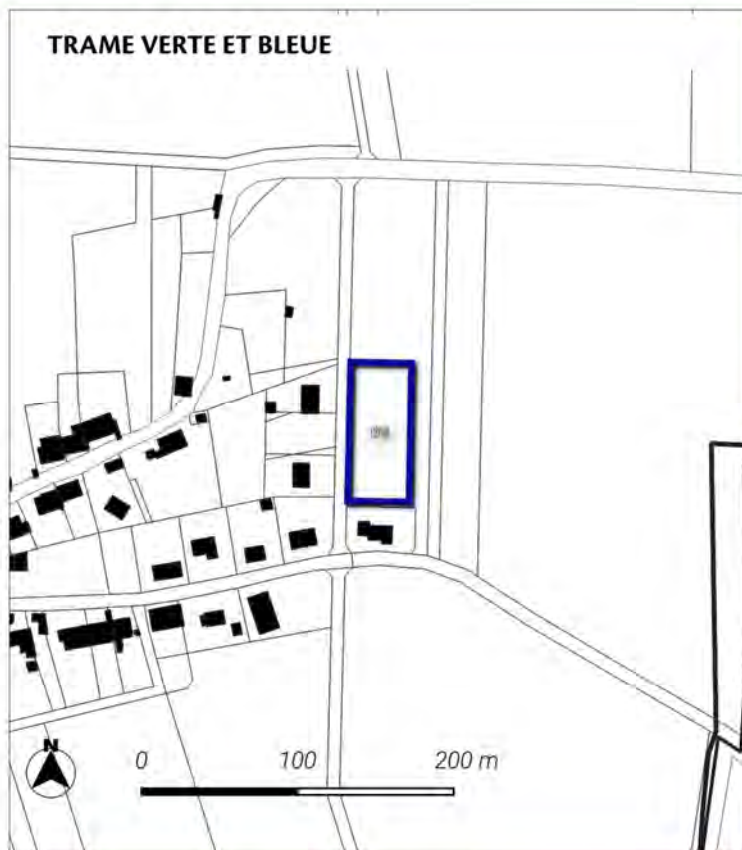
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

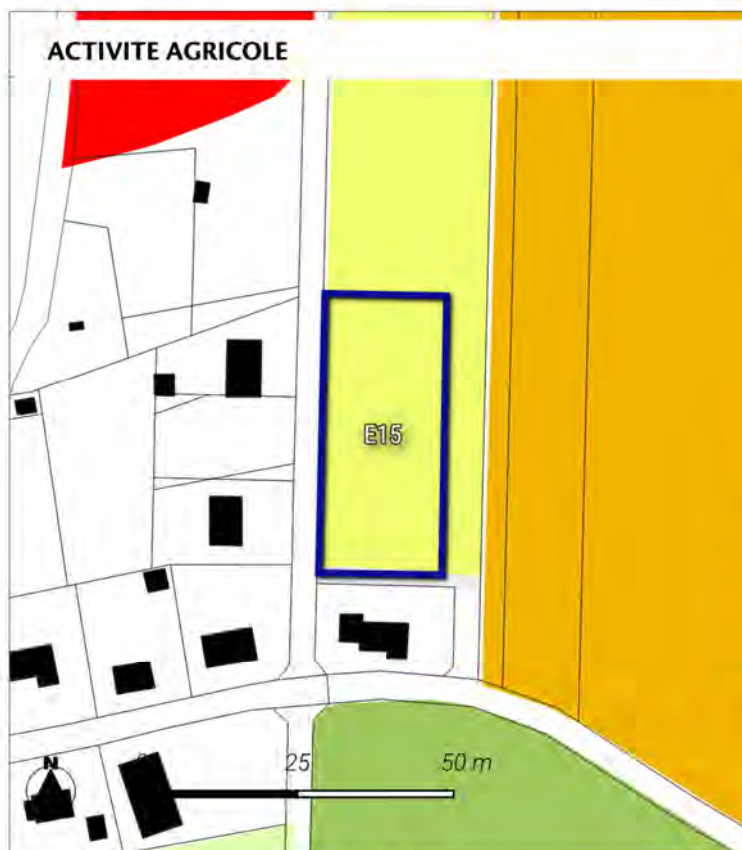
Bugnières_Site N°E15
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Jachère de 5 ans ou moins selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.01 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

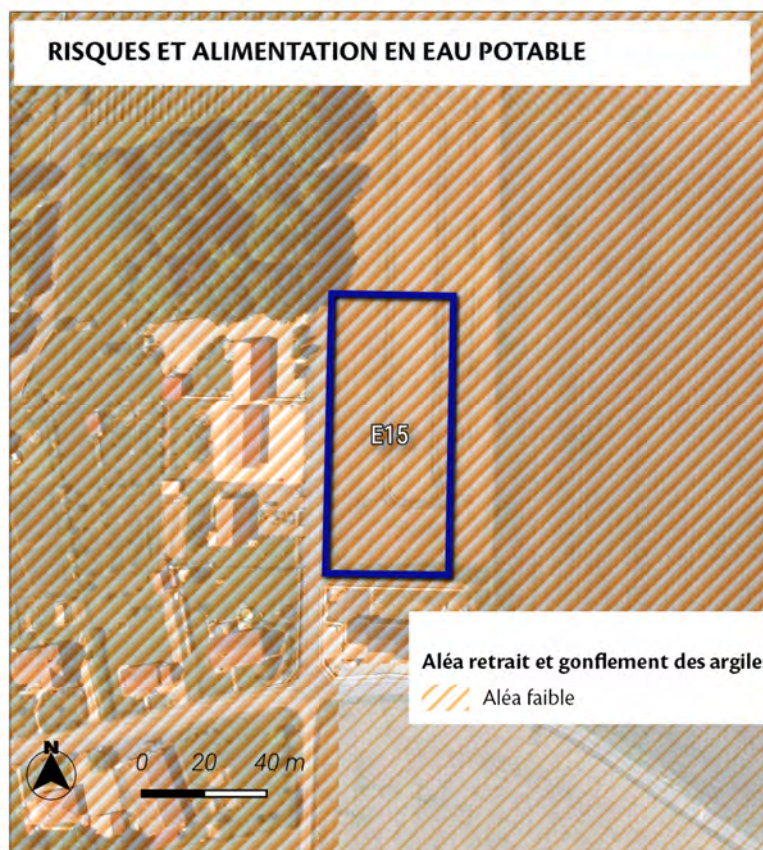
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
-  FOURRAGE
-  PRAIRIES TEMPORAIRES
-  VERGERS
-  ORGE
-  PROTEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Bugnières_Site N°E15
2/4



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

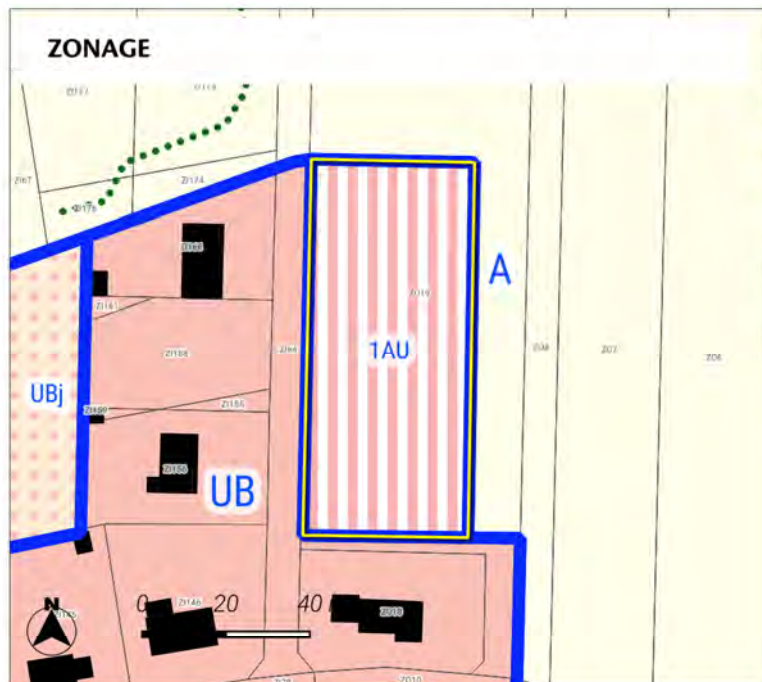


Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- UBj : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

- A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

- Transition

- ▨ Jardins

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Prescriptions ponctuelles

- ▨ Limite

- Vocation :

- Cône de vue

- ▨ accès

- Habitat

Prescriptions linéaires

- mur

Prescriptions surfaciques

- Périmètre OAP

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.43 ha sur la commune de Châteauvillain - Créancey.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

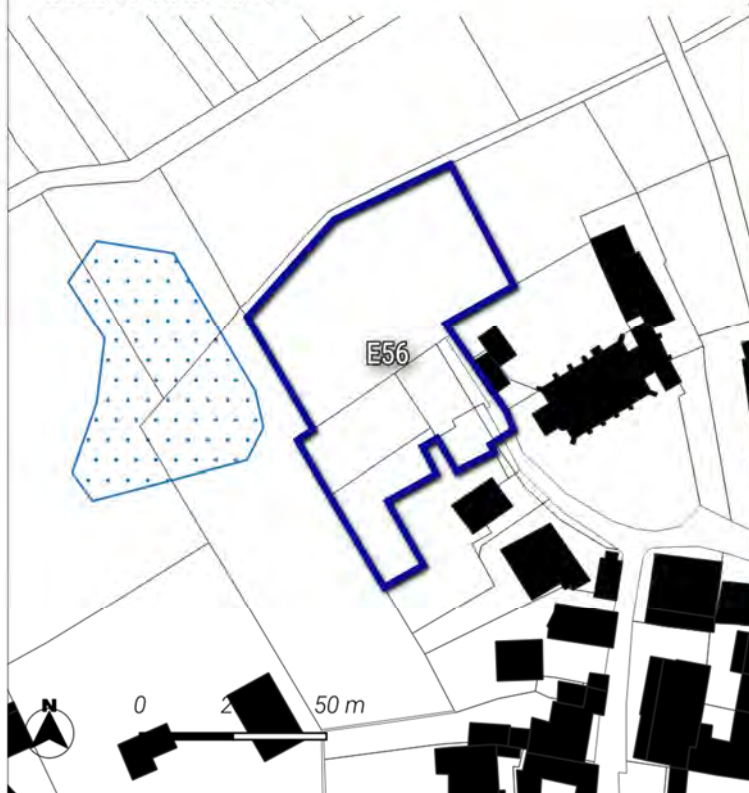
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 5 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1215-Autres équipements collectifs
-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

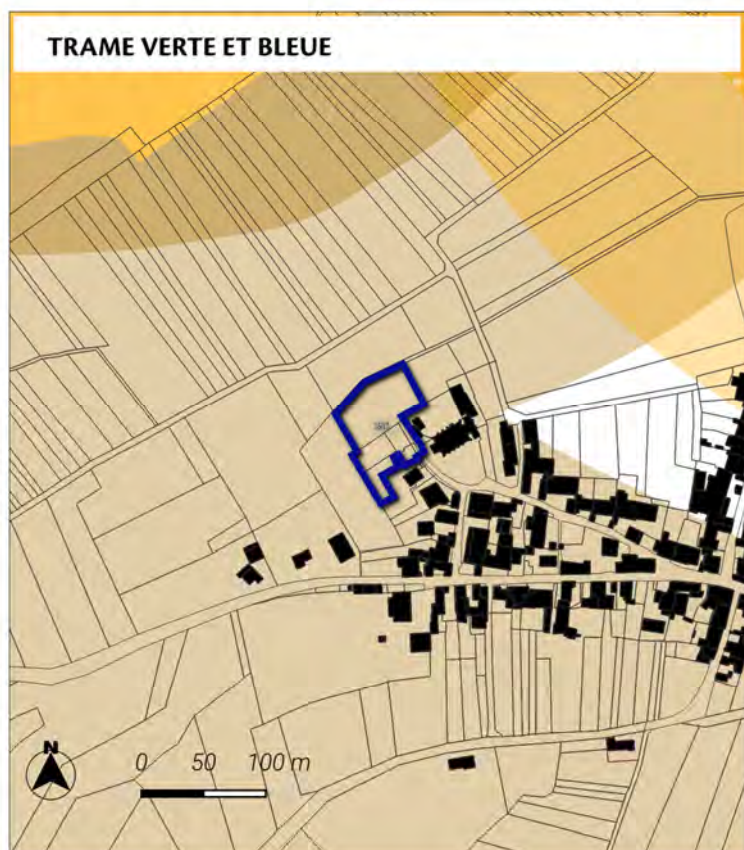
Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

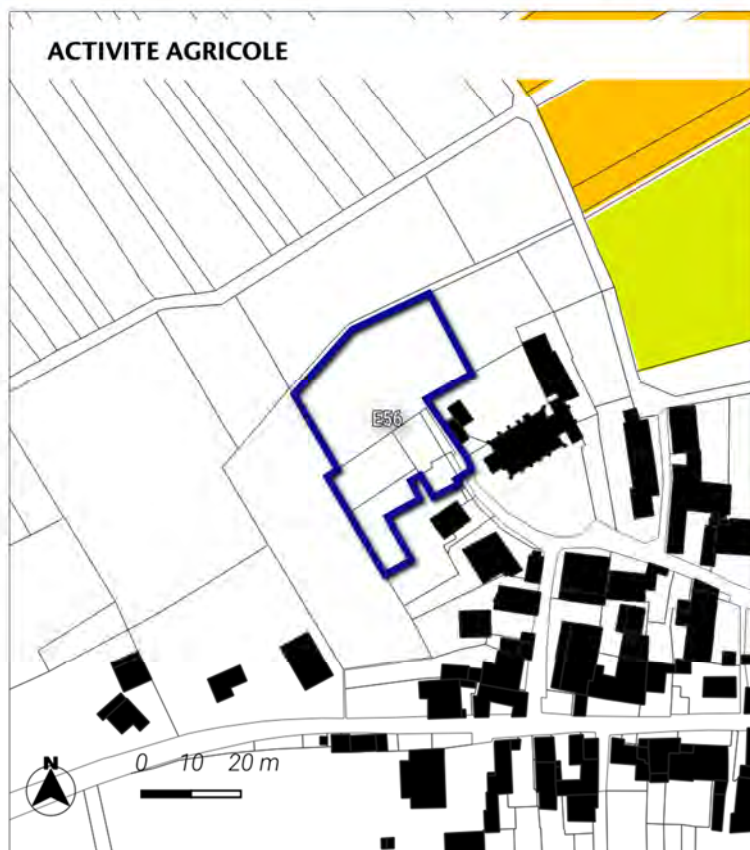
Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Corridors multi-trames

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts)

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

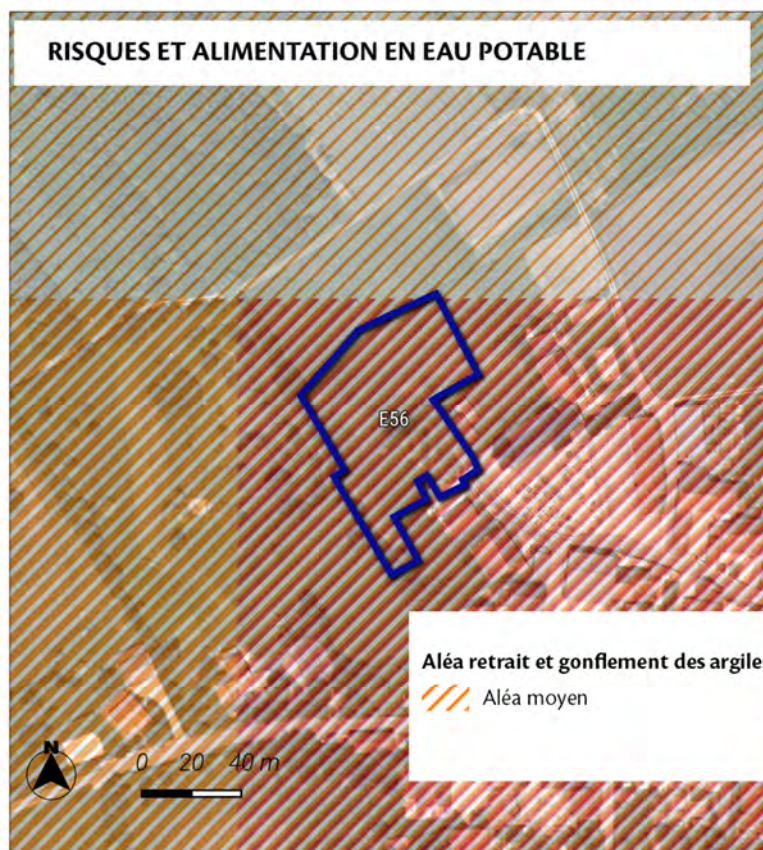
Parcelle graphique 2022

AUTRES CEREALES

AUTRES OLEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain - Créancey_Site
N°E56
2/4



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



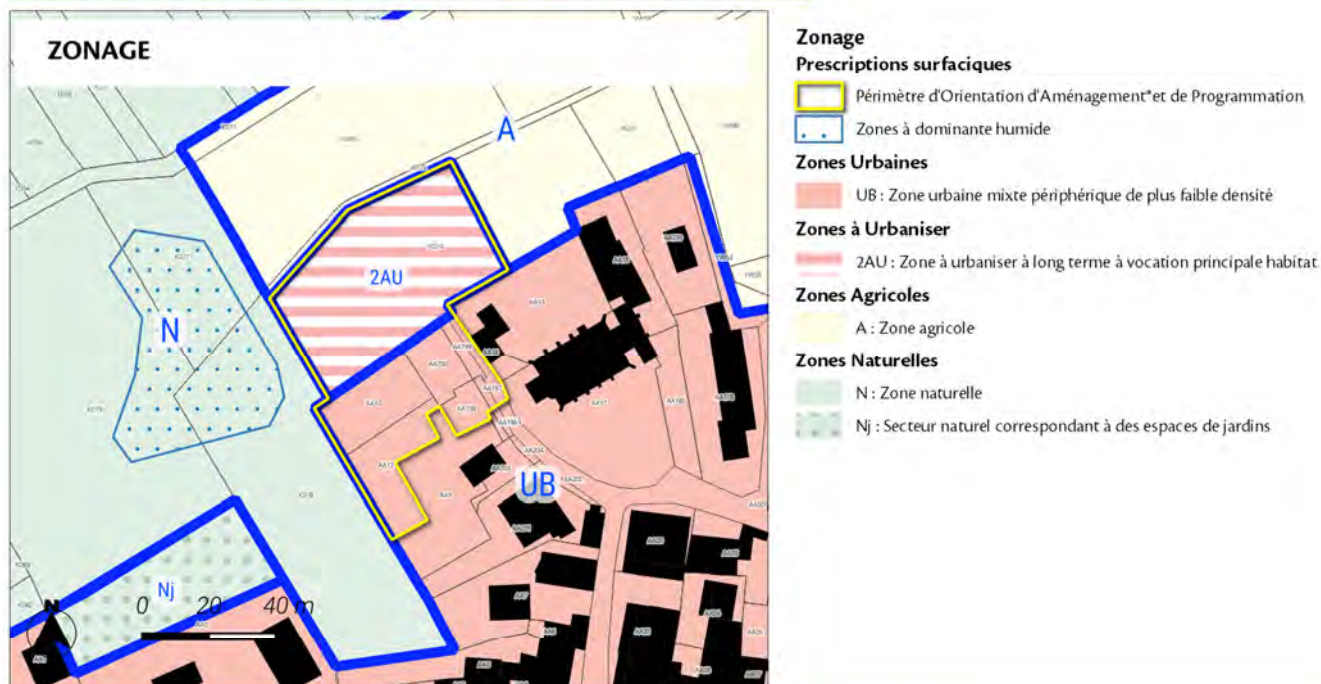
Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone 2AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



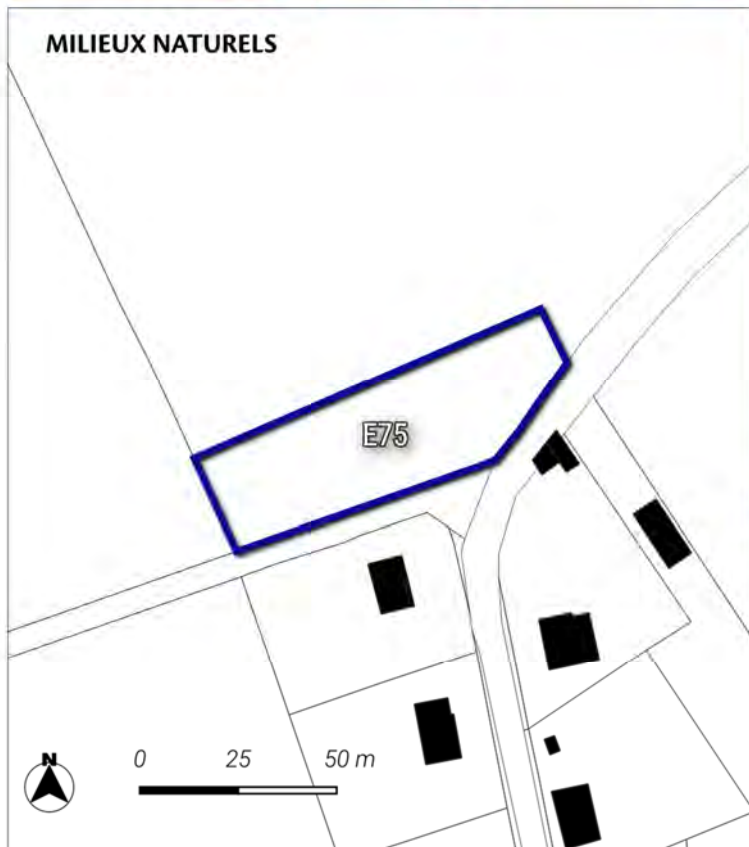
Le site se localise sur une surface de 0.26 ha sur la commune de Châteauvillain - Essey-les-Ponts.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1412-Emprise réseau routier
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

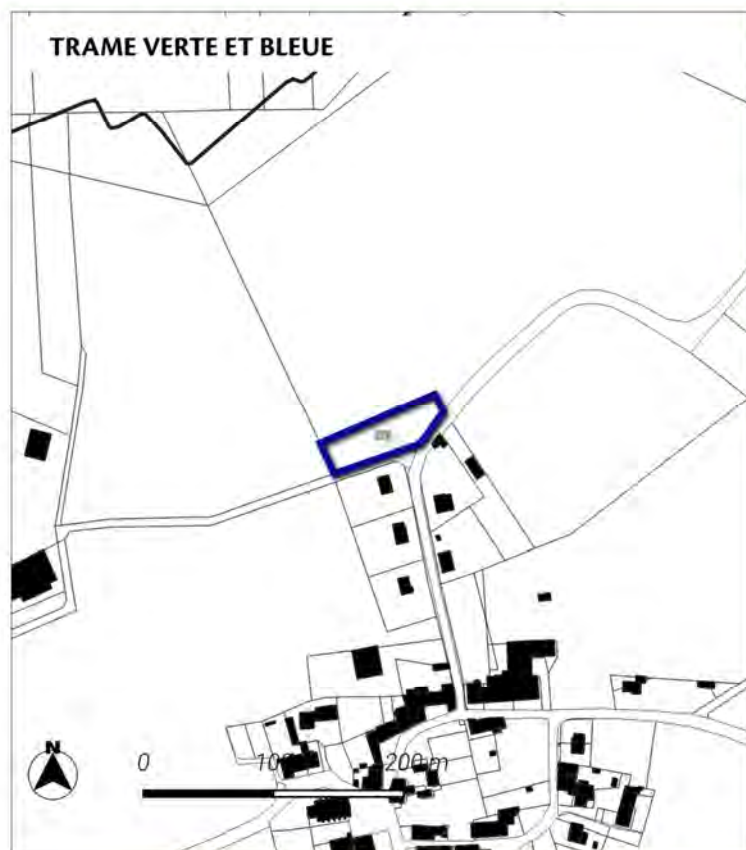


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Blé tendre d'hiver selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.23 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  MAIS GRAIN ET ENSILAGE
-  TOURNESOL

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

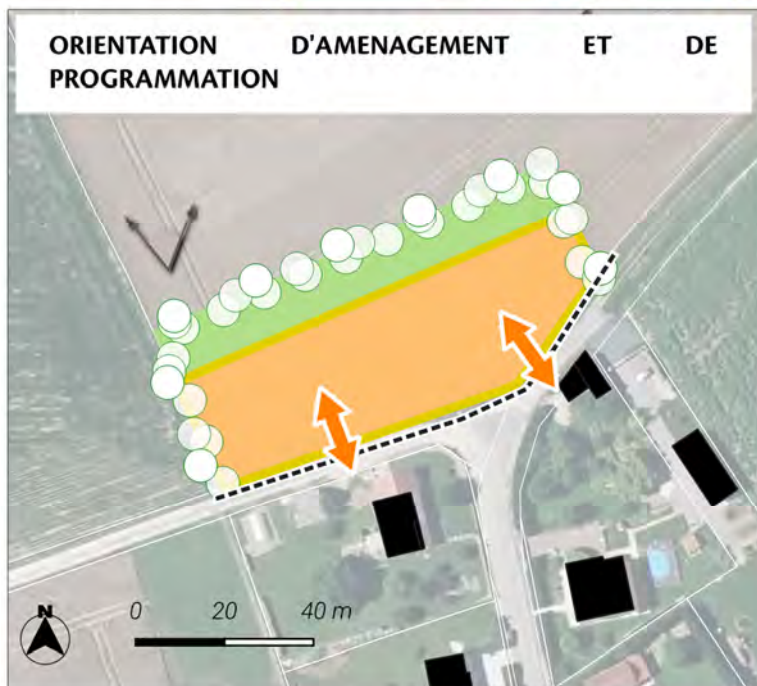
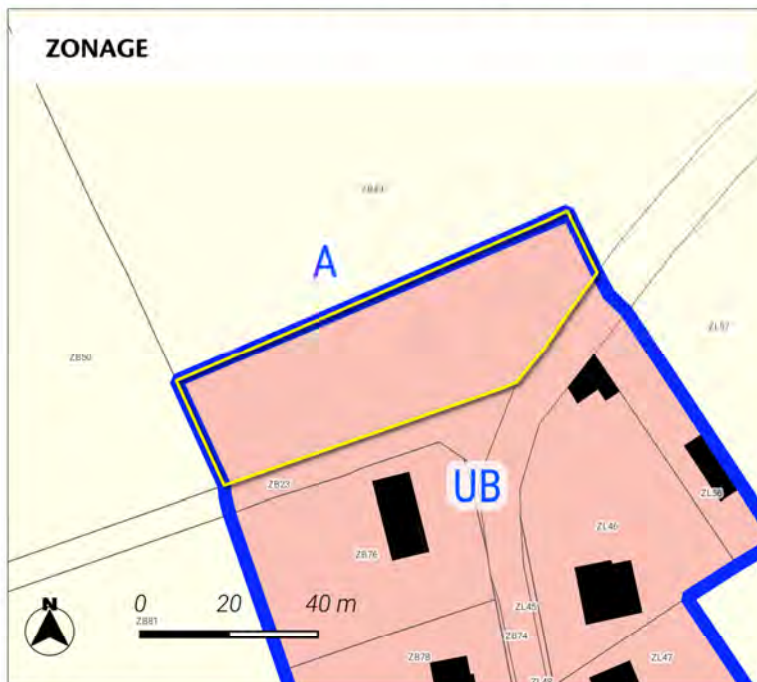


Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

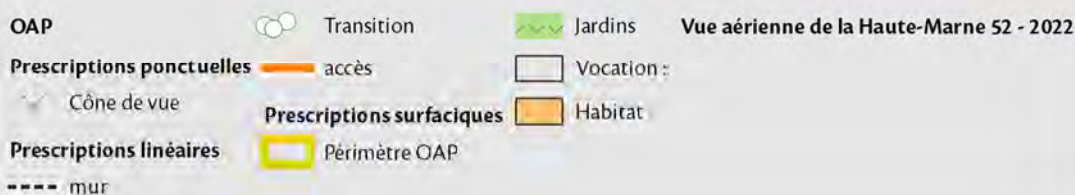
MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



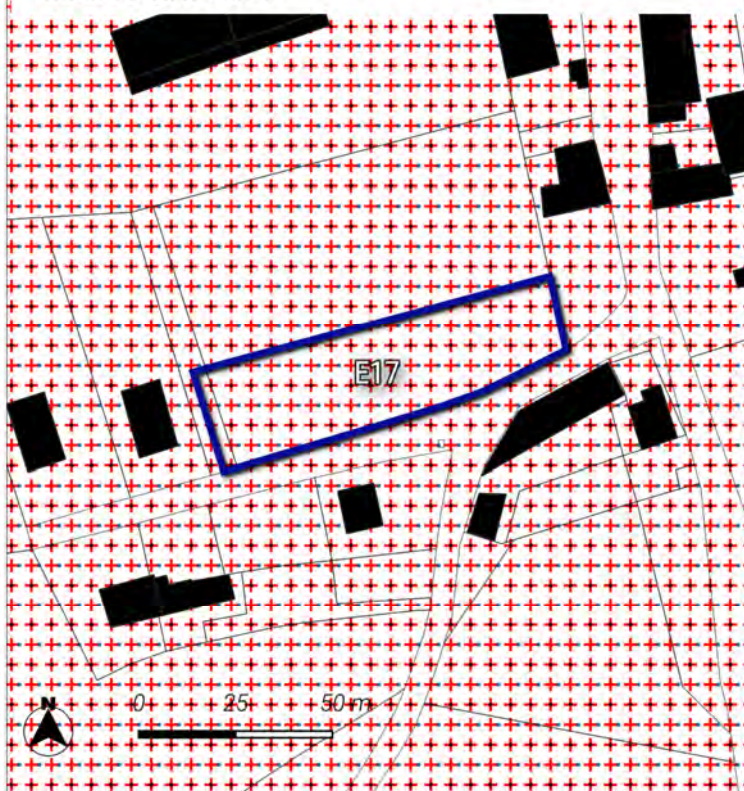
Le site se localise sur une surface de 0.24 ha sur la commune de Châteauvillain - Marmesse.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

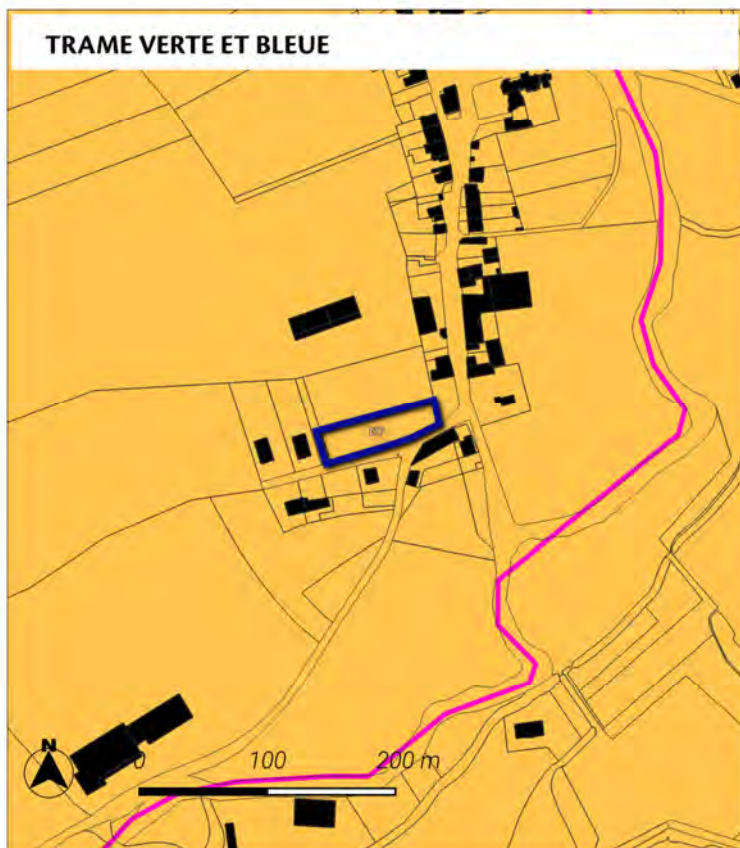
Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

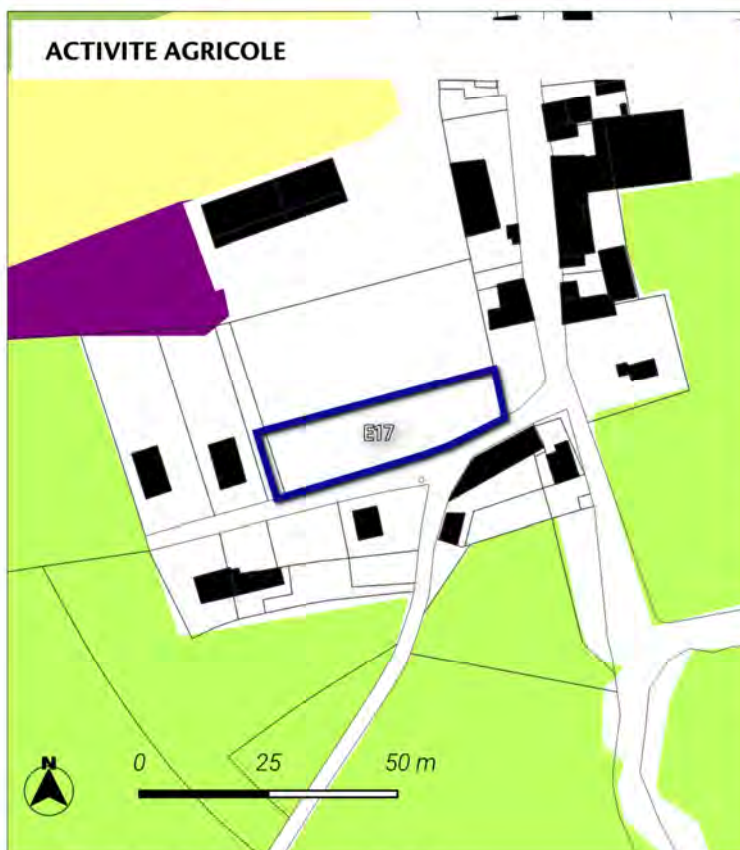
Trame des milieux ouverts

— Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

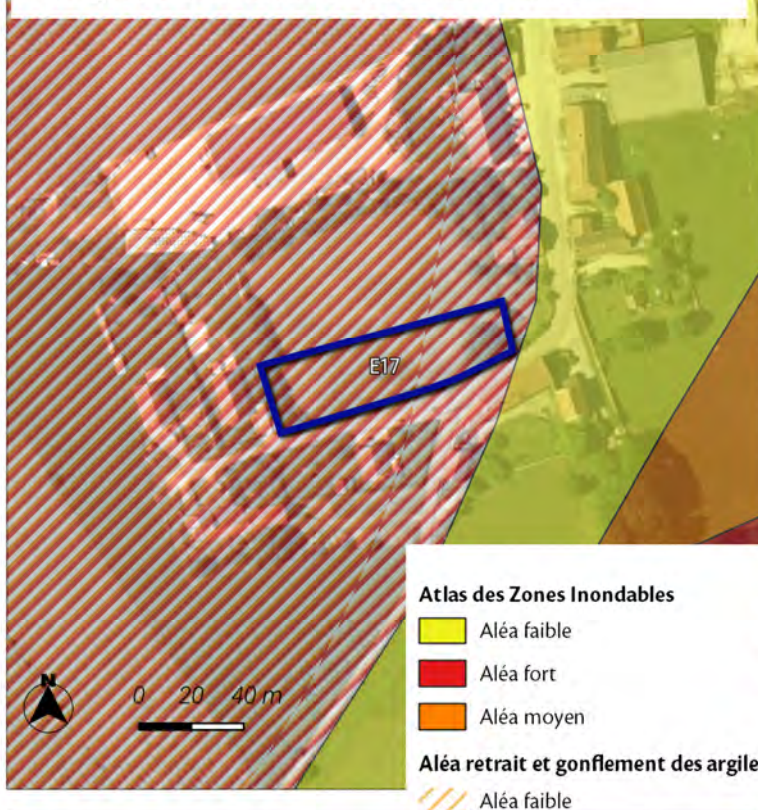
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- DIVERS

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

SYNTHESE DES ENJEUX



Moyen

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

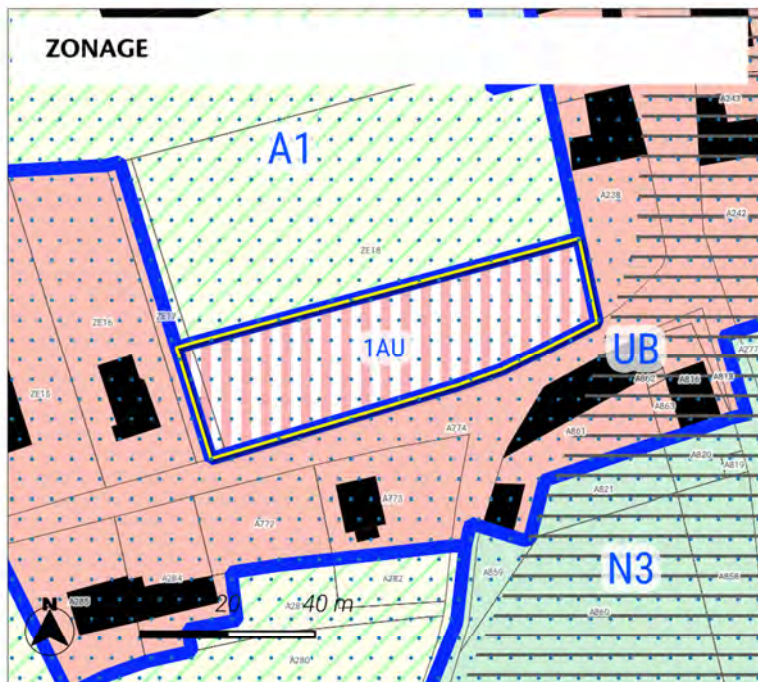
Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide il est nécessaire d'apporter une attention particulière à ce sujet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Aléa faible (Atlas des Zones Inondables)
- Aléa moyen (Atlas des Zones Inondables)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
- Zones à dominante humide

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

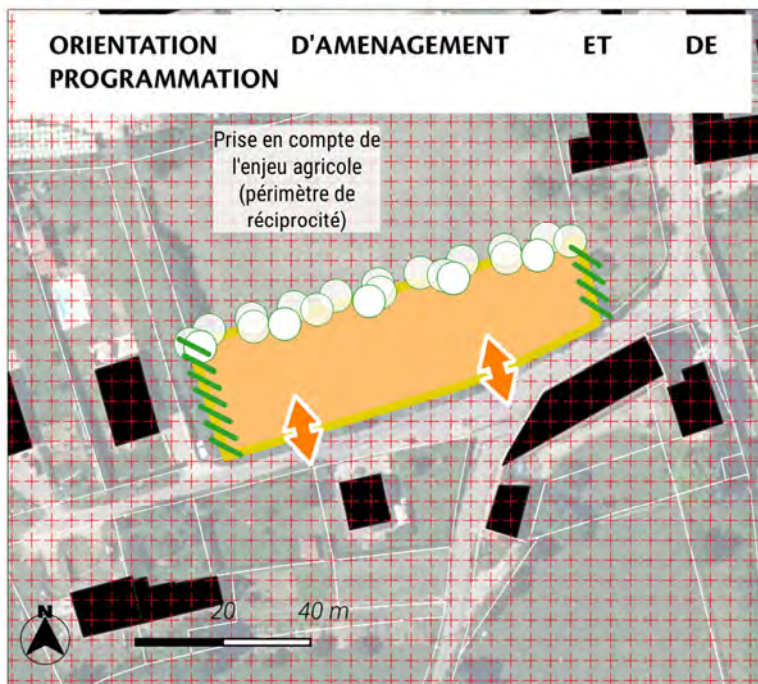
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 20)
- Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Limite

accès

Vocation :

Habitat

Prescriptions linéaires

Transition

Prescriptions surfaciques NATURA 2000

Périmètre OAP

Sites d'importance communautaire
JOUE ZSC SIC

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



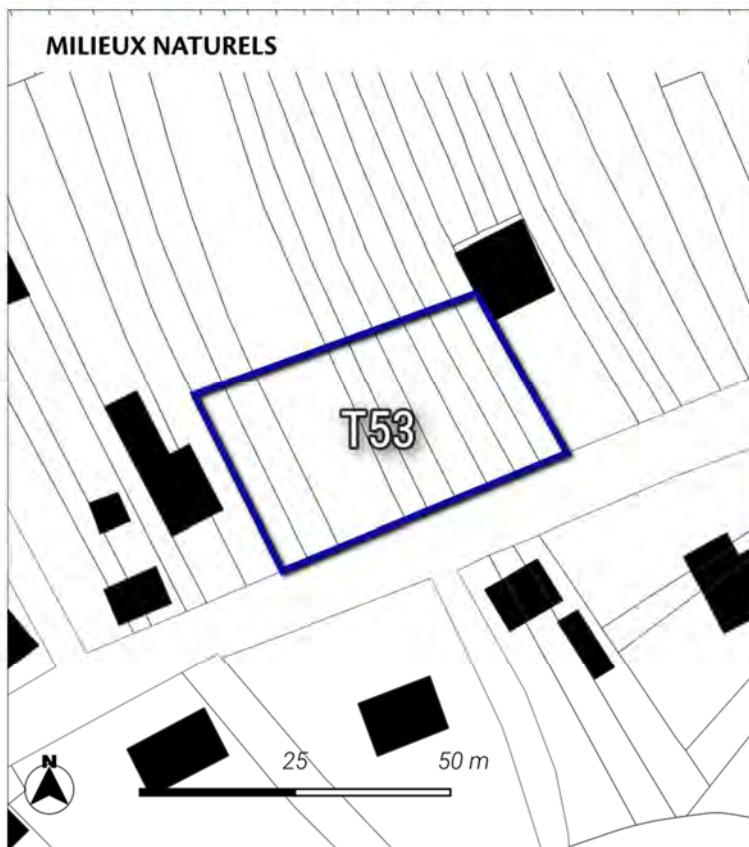
Le site se localise sur une surface de 0.15 ha sur la commune de Châteauvillain.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1123-Bâti individuel dense
-  1412-Emprise réseau routier
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



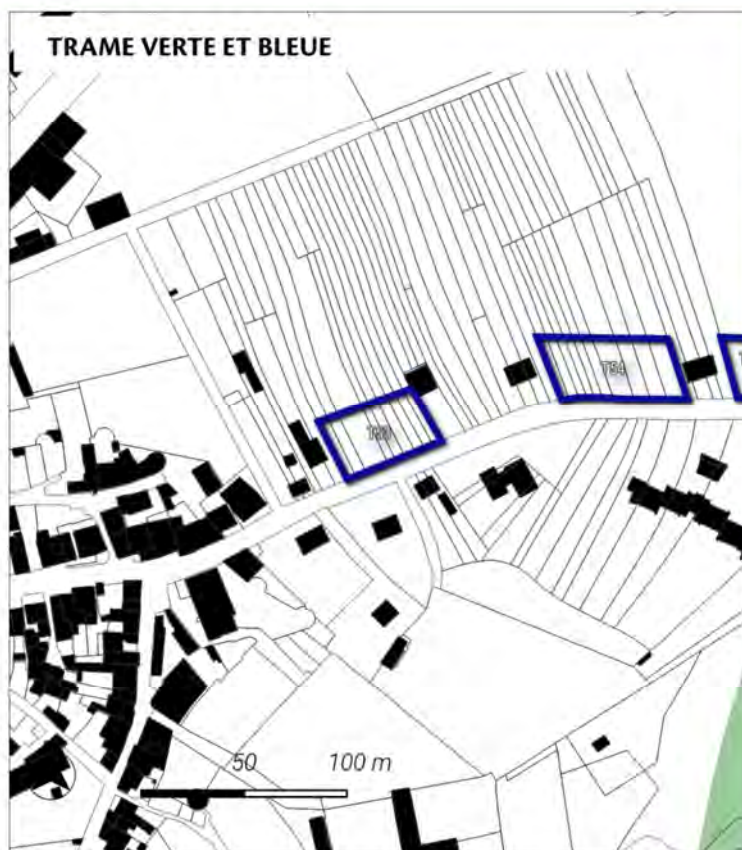
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°T53
1/4



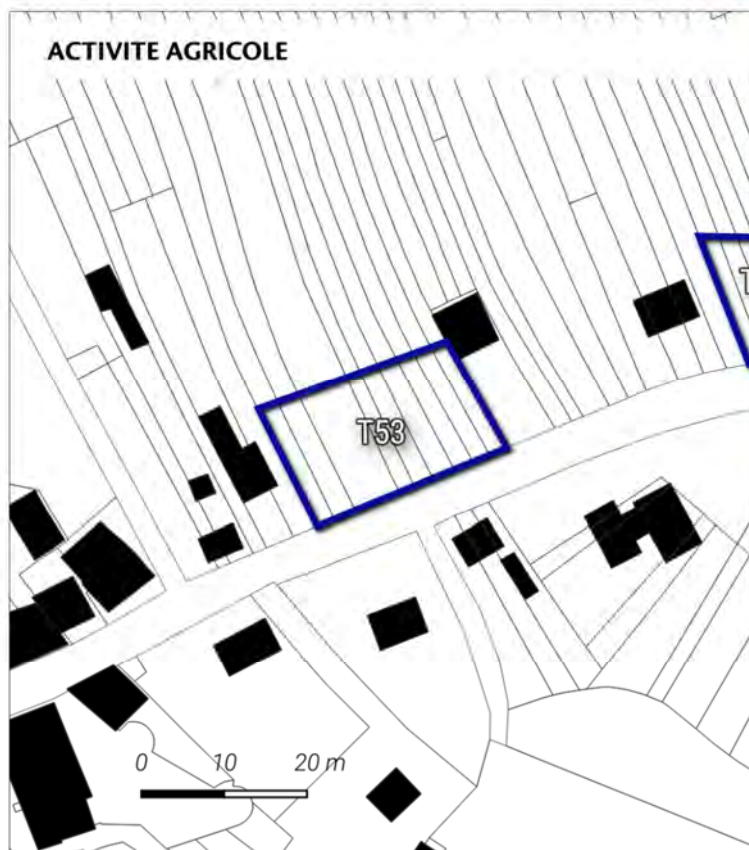
Significatif

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation



Neutre

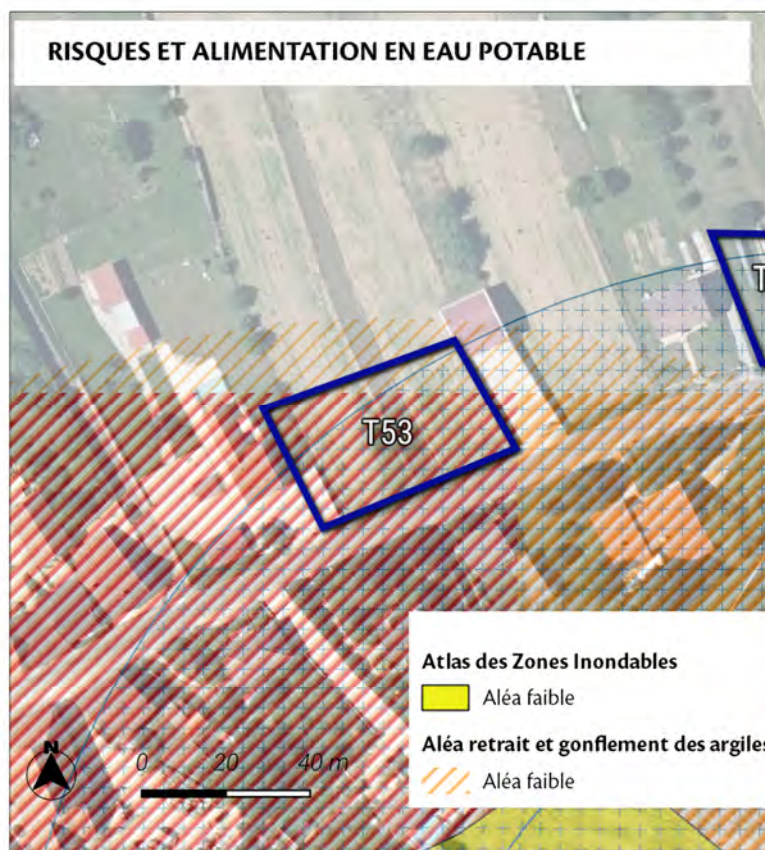
Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Châteauvillain_Site N°T53
2/4



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet se localise au sein de du périmètre de protection éloignée du captage eau potable de forage_du_Parc.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



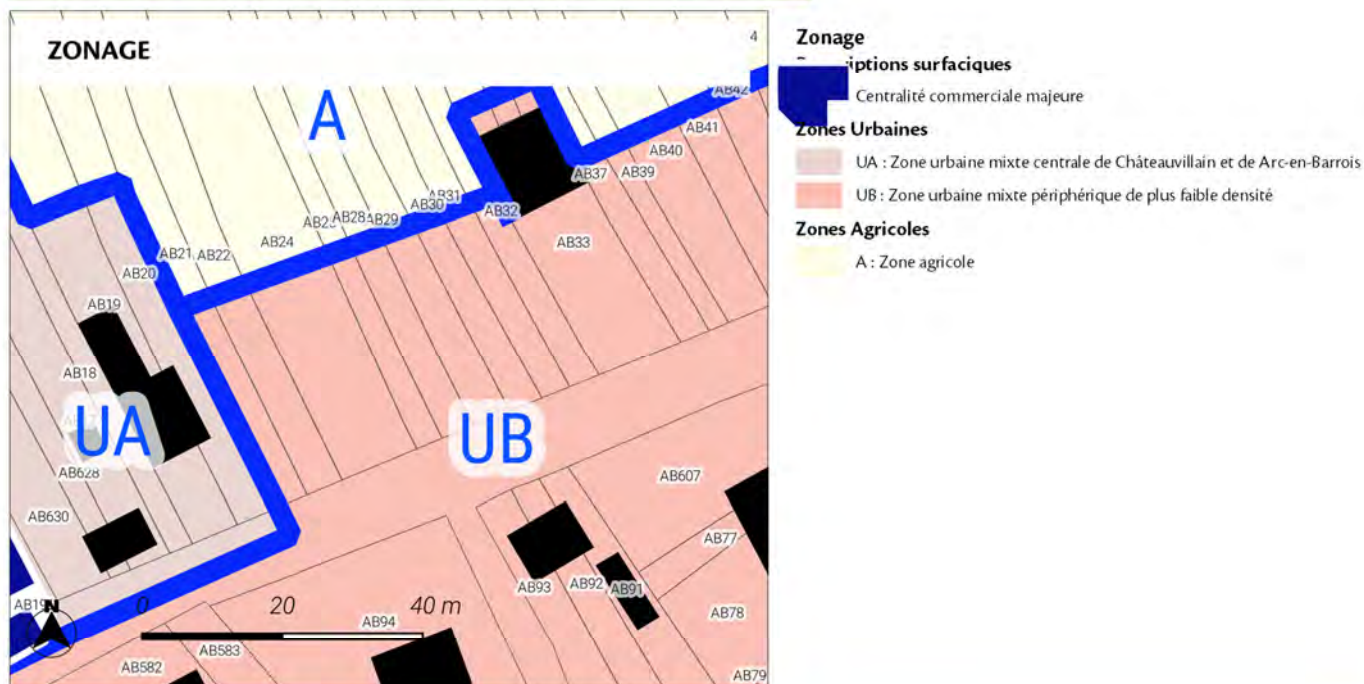
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

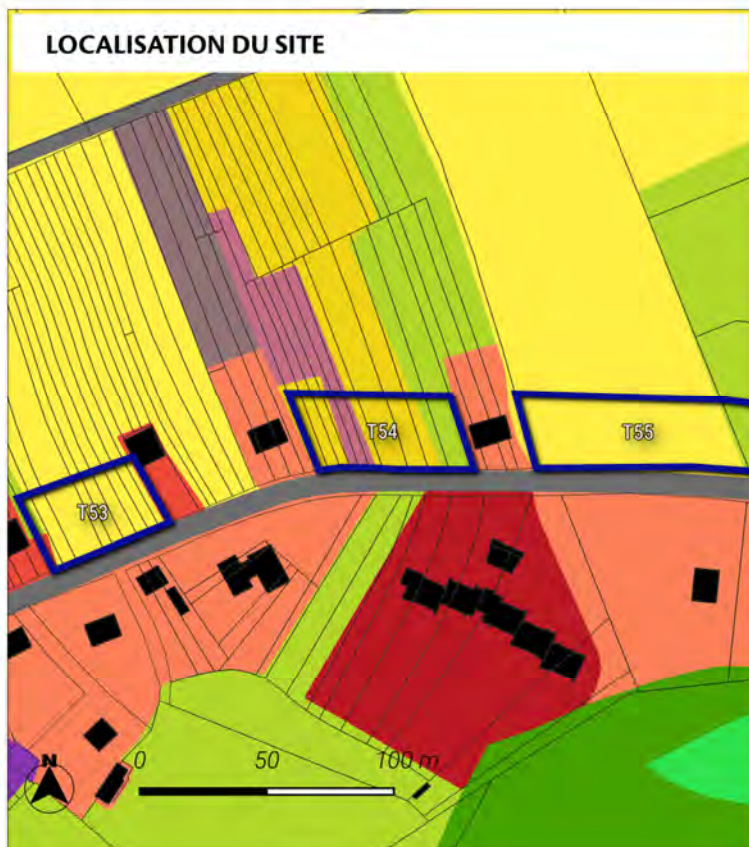


Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



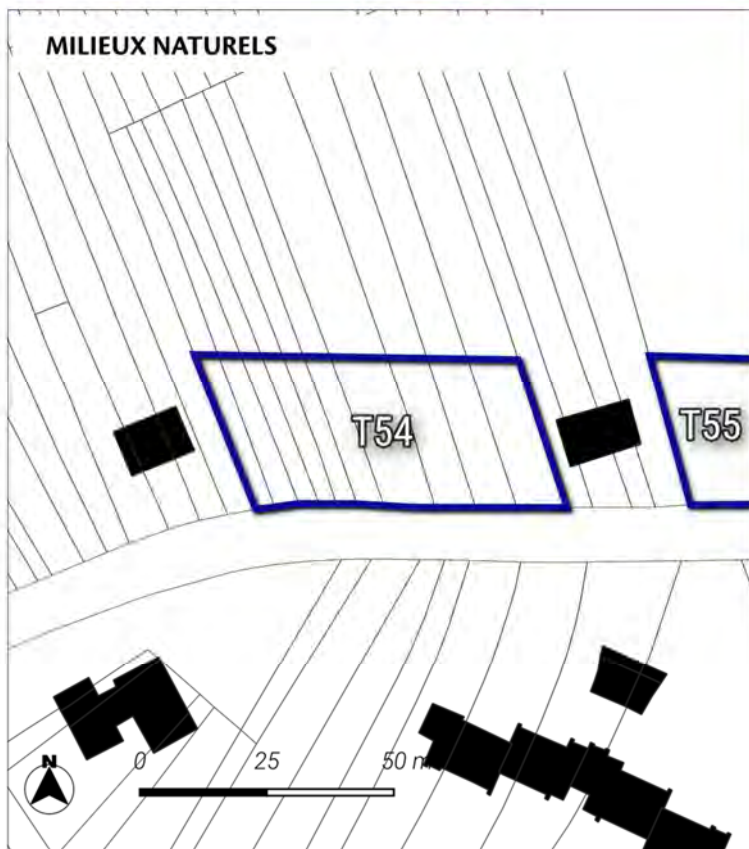
Le site se localise sur une surface de 0.18 ha sur la commune de Châteauvillain.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Arboriculture / Cultures spécifiques / Cultures spécifiques / Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2120-Cultures spécifiques
-  2221-Vergers traditionnels
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°T54
1/4



Significatif

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

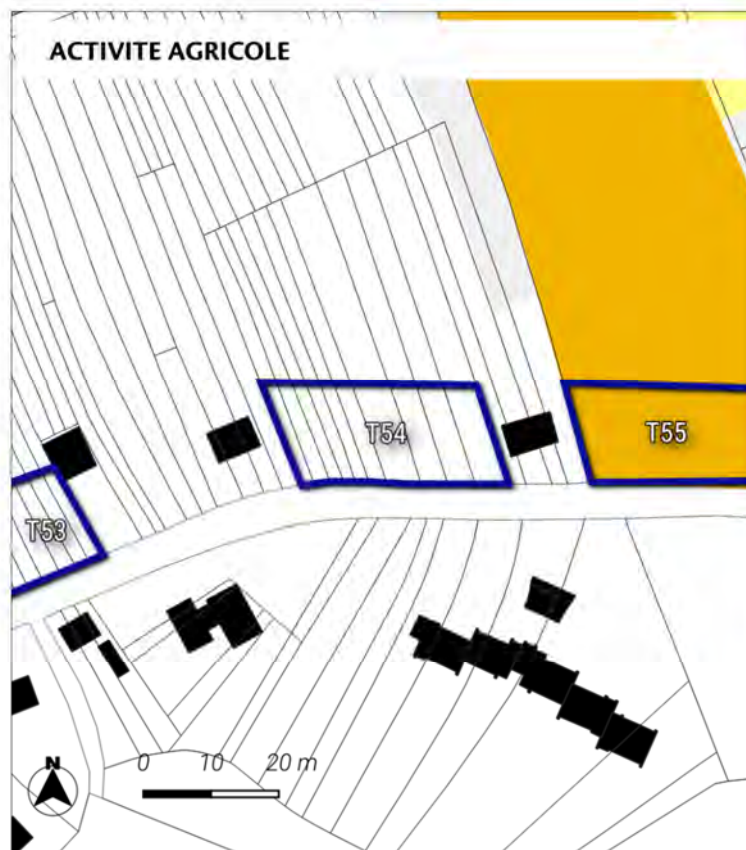
Trame des milieux aquatiques

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

BLE TENDRE

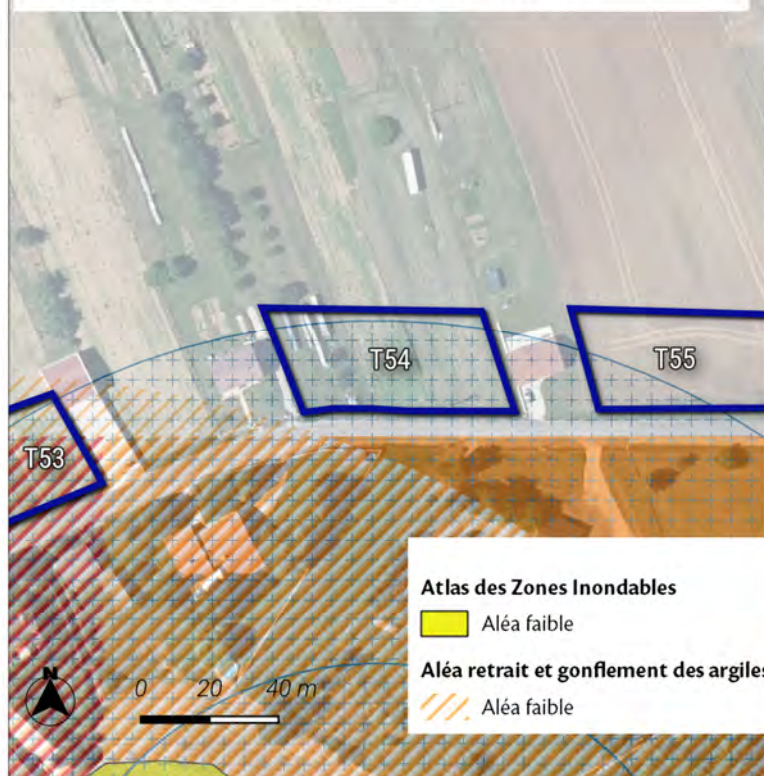
GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

PROTEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°T54
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet se localise au sein de du périmètre de protection éloignée du captage eau potable de forage_du_Parc.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



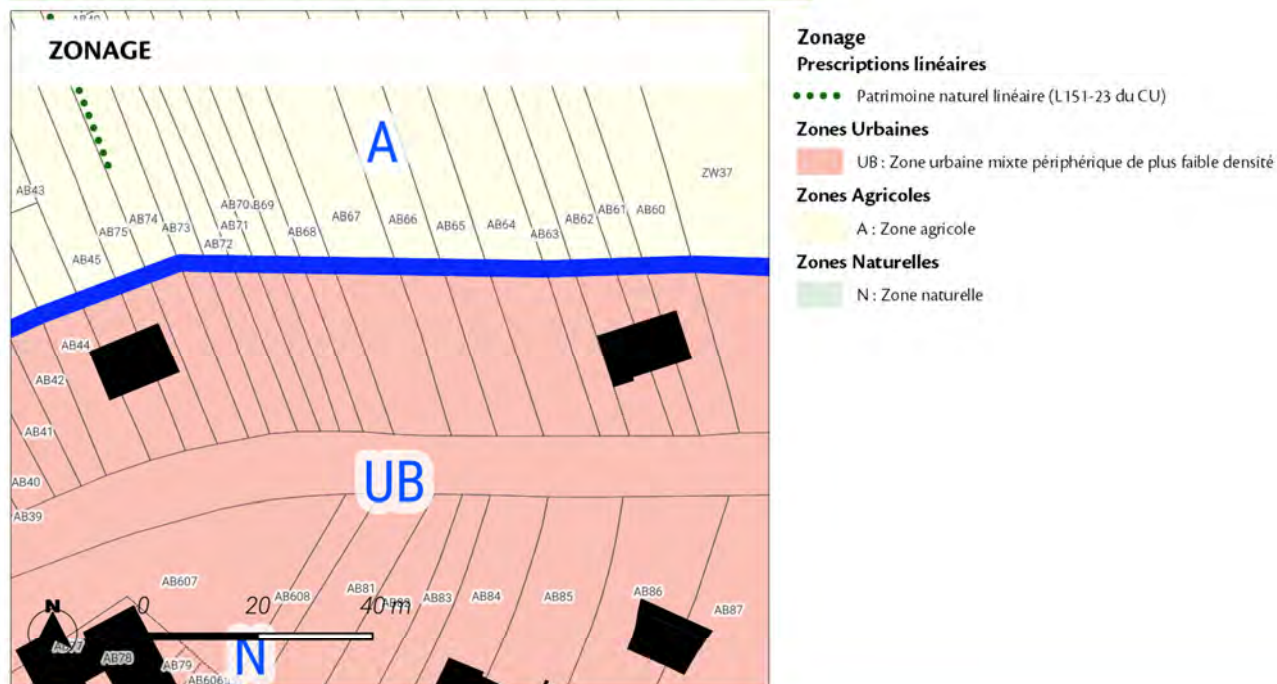
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



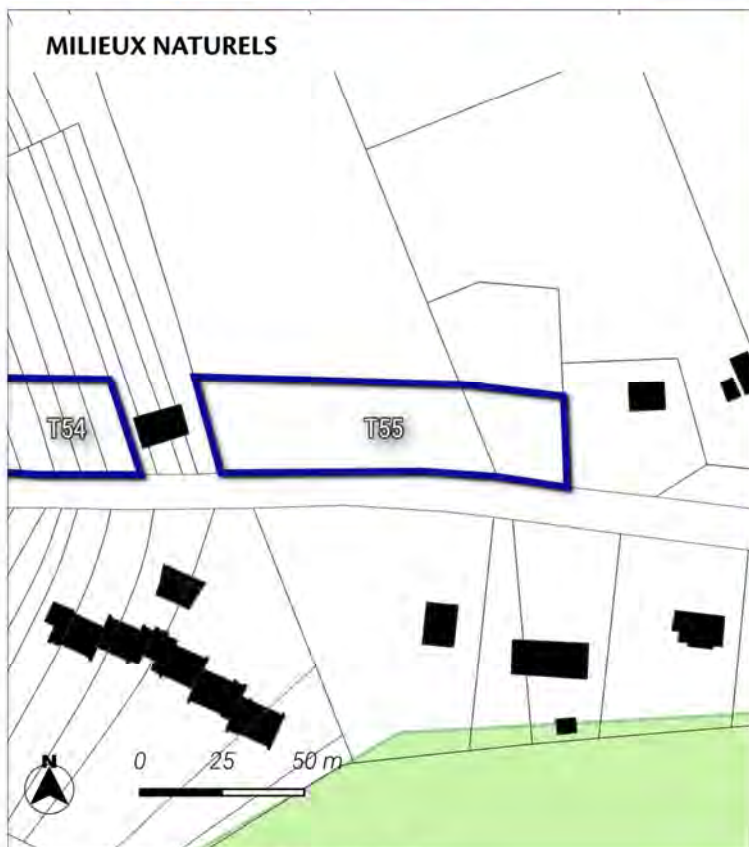
Le site se localise sur une surface de 0.3 ha sur la commune de Châteauvillain.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles / Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

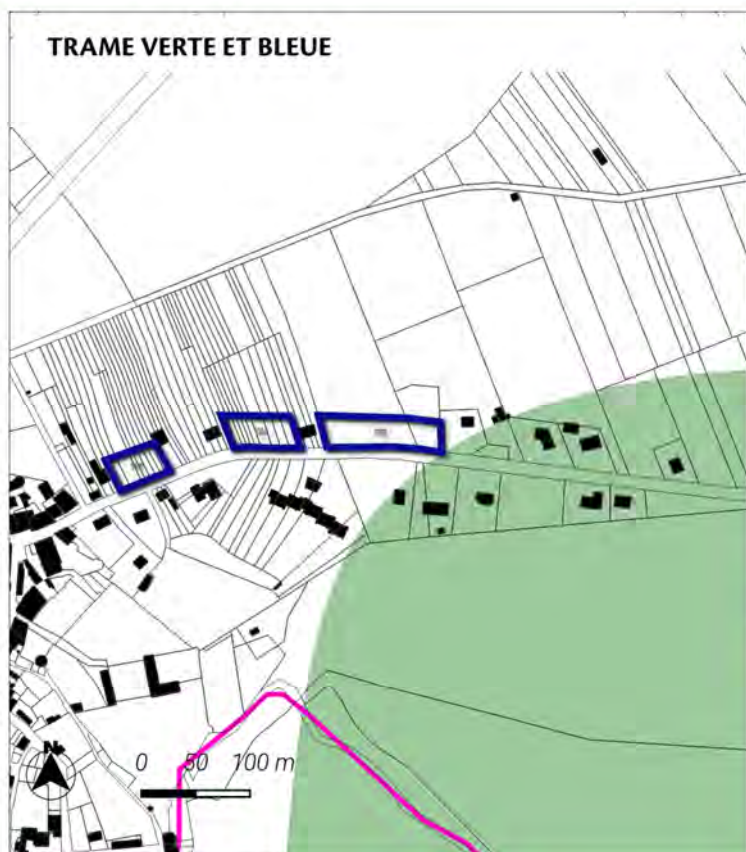
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZNIEFF

-  ZNIEFF de type 2

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°T55
1/4



Significatif

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Trame des milieux aquatiques

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Pois de printemps semé avant le 31/05 selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.23 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

BLE TENDRE

GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

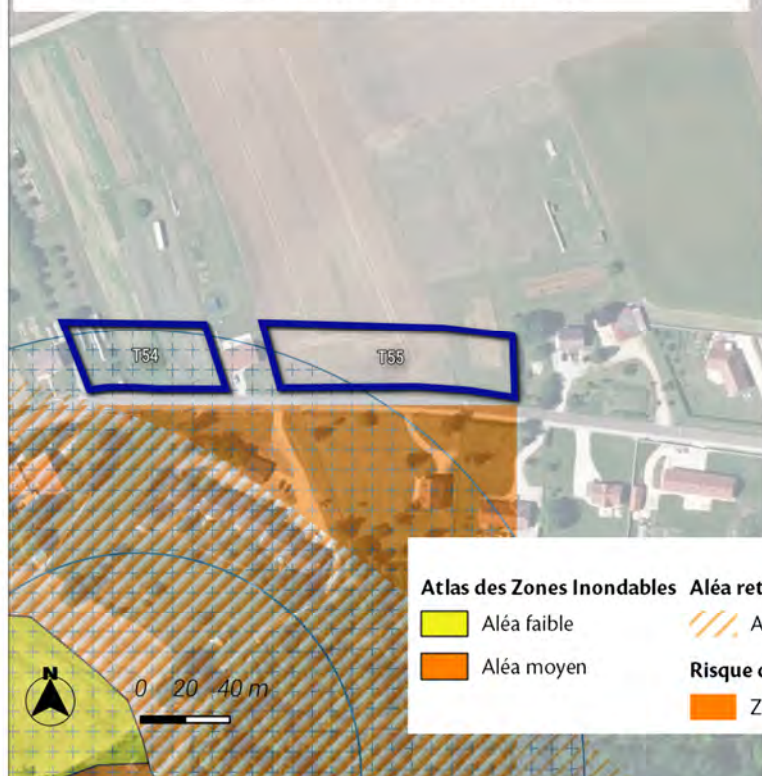
ORGE

PROTEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°T55
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

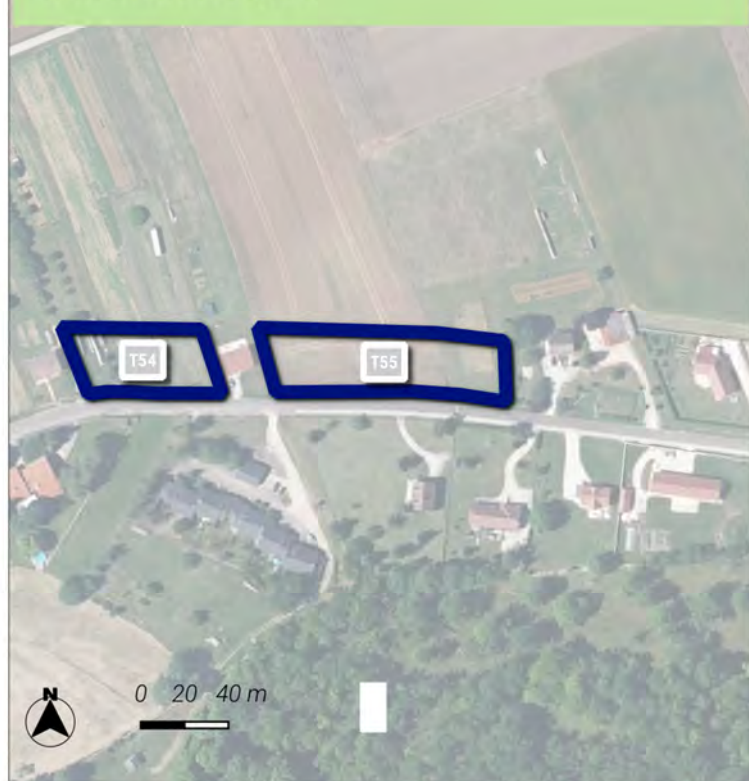
Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet se localise au sein de du périmètre de protection éloignée du captage eau potable de forage_du_Parc.

SYNTHESE DES ENJEUX



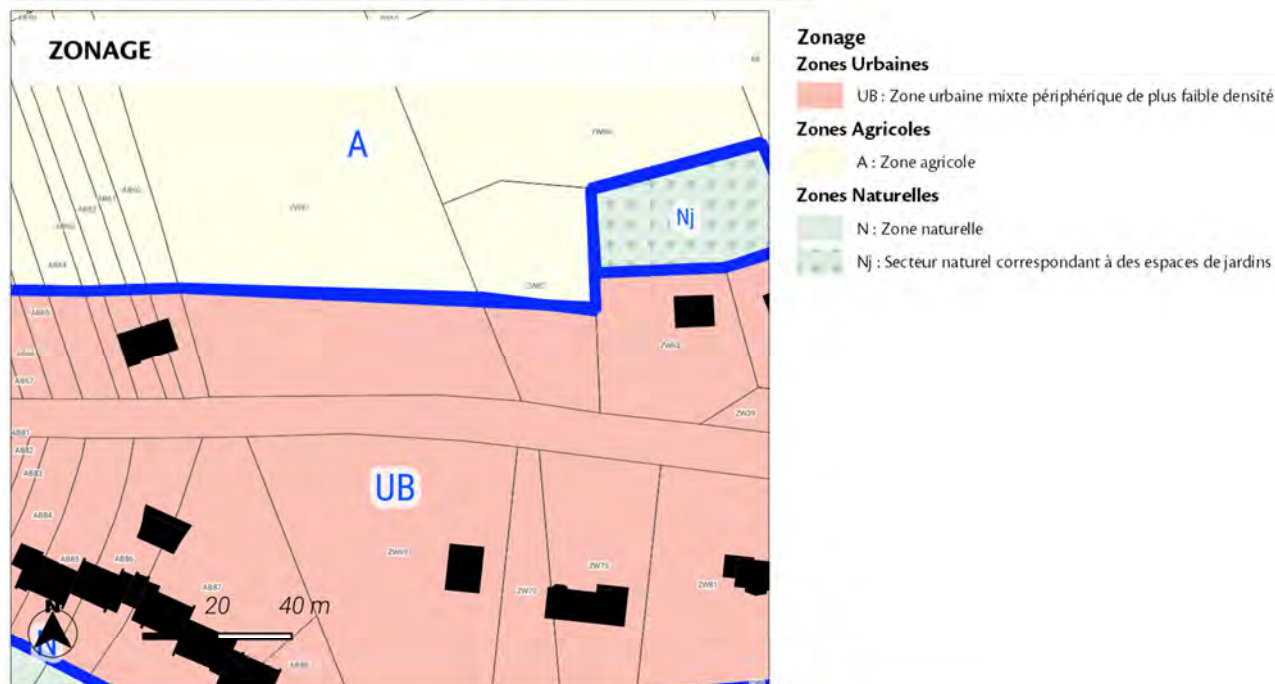
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



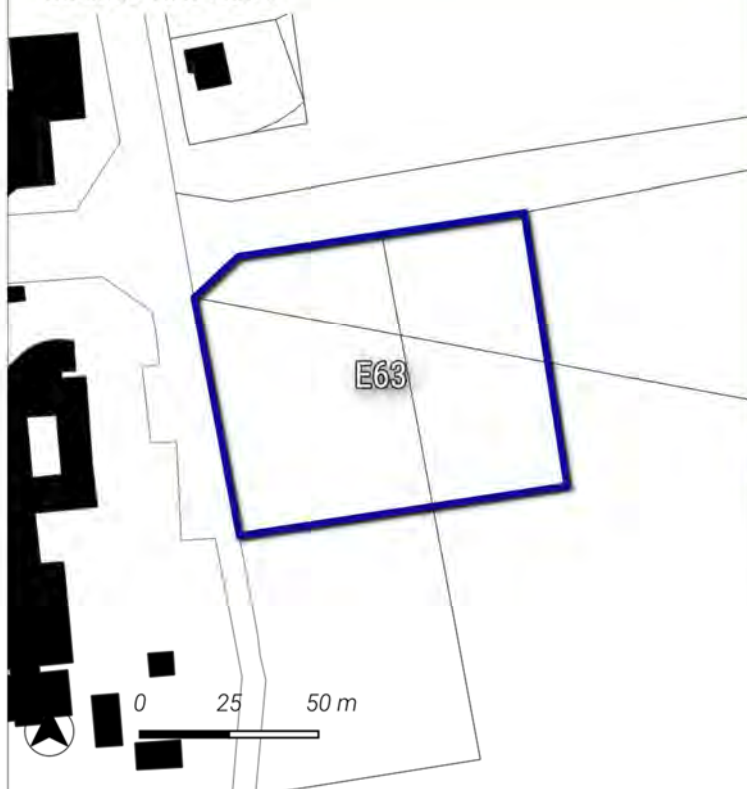
Le site se localise sur une surface de 0.72 ha sur la commune de Châteauvillain.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Equipement au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
Le phasage du site est inscrit à court terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

MILIEUX NATURELS



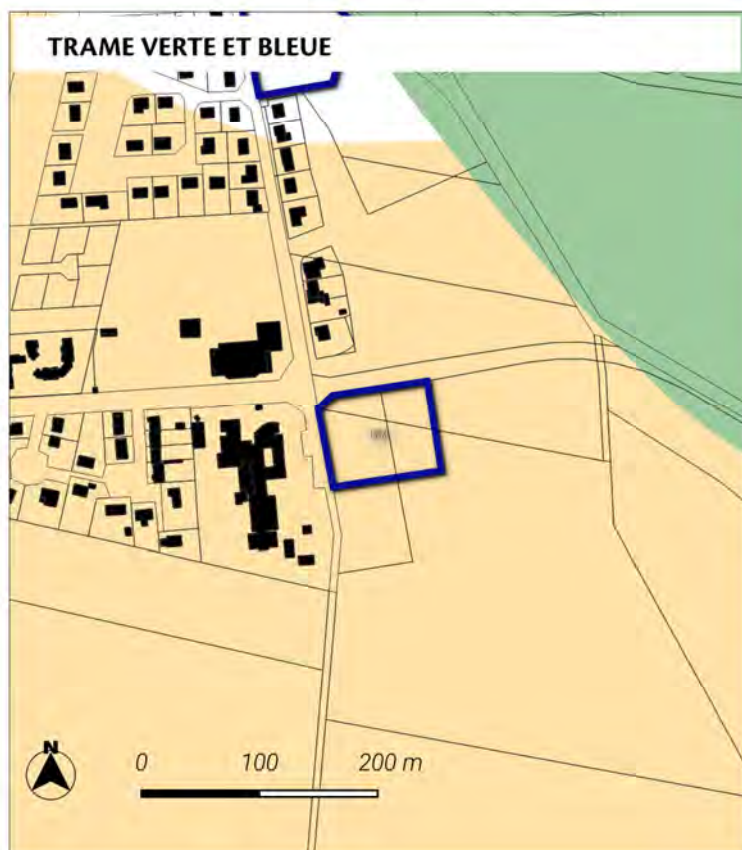
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°E63
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor



Nul à faible

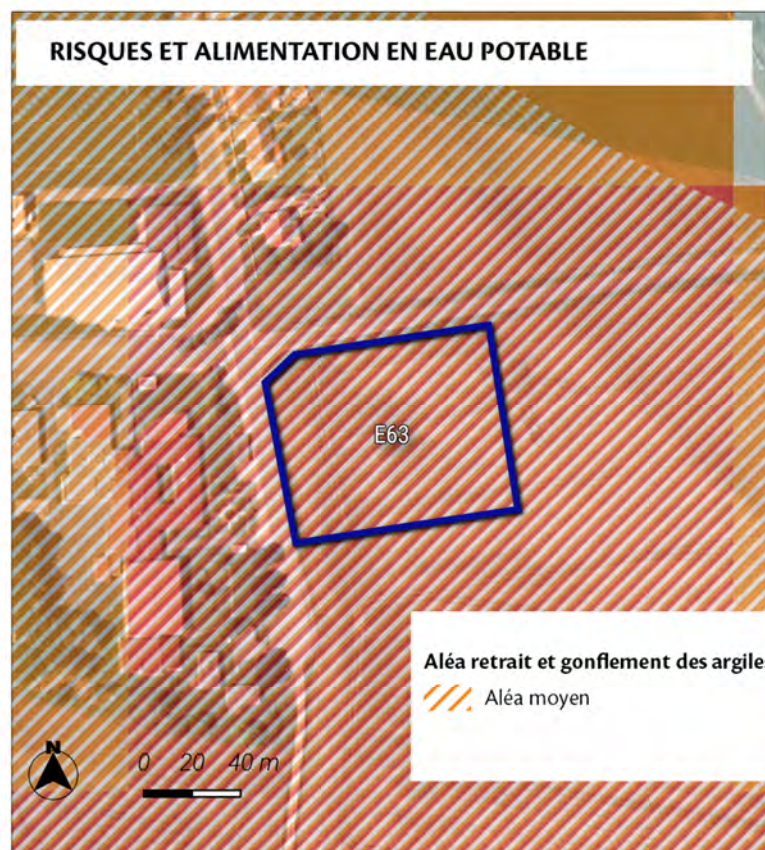
Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.7 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- DIVERS
- ORGE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

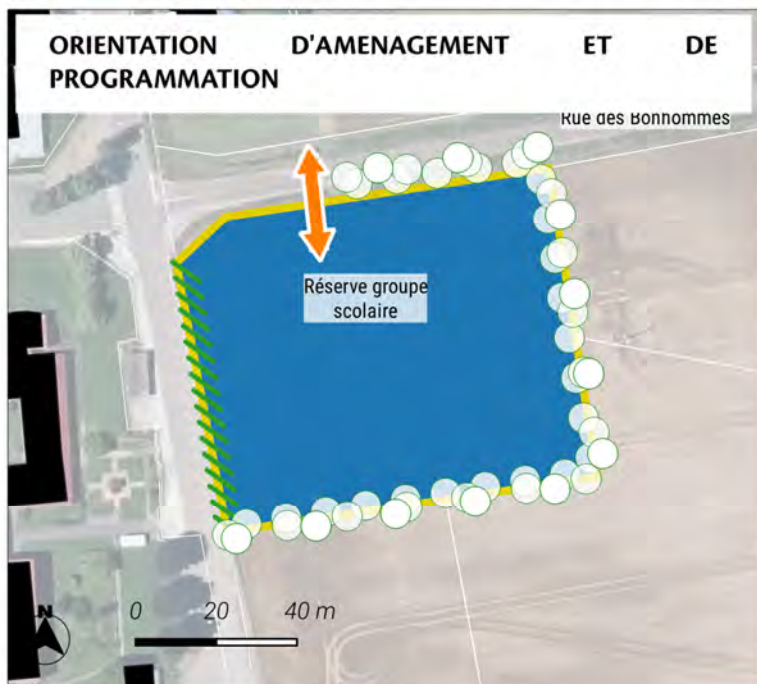
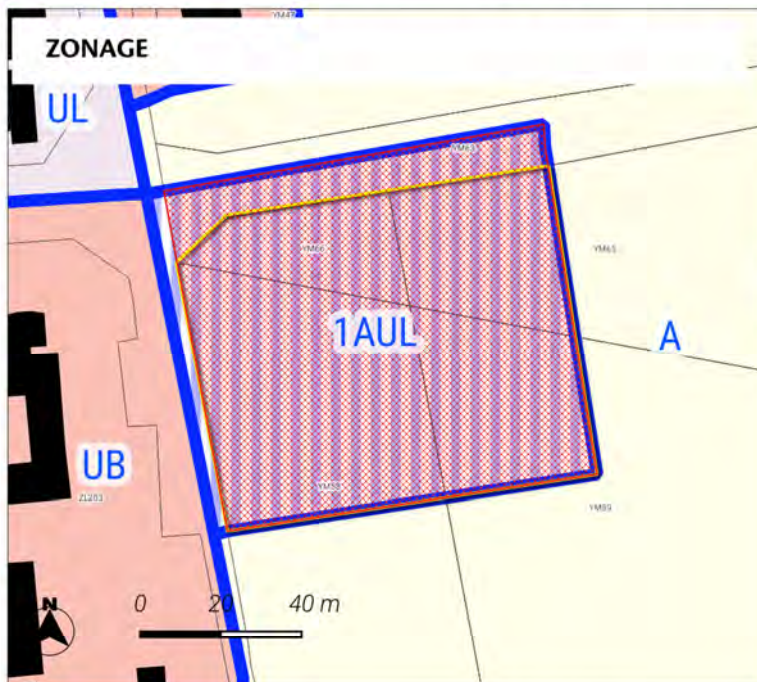


Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

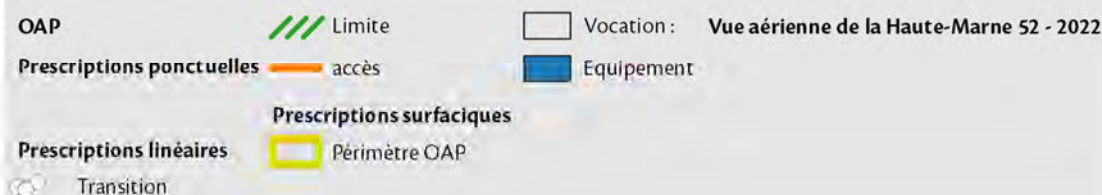
Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement. Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUL.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



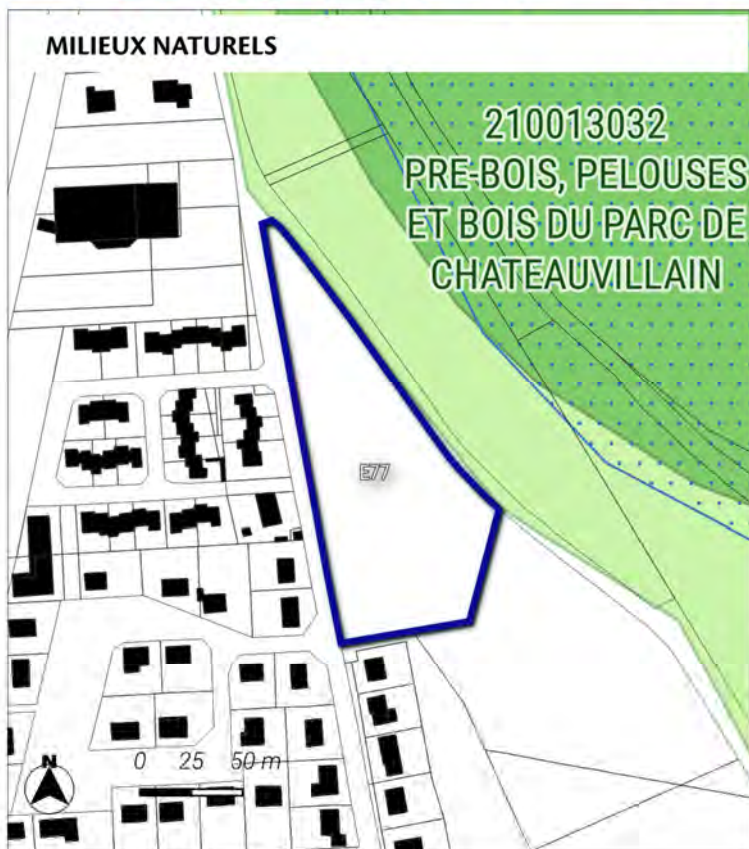
Le site se localise sur une surface de 1.1 ha sur la commune de Châteauvillain.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 13 logements.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

Fort

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

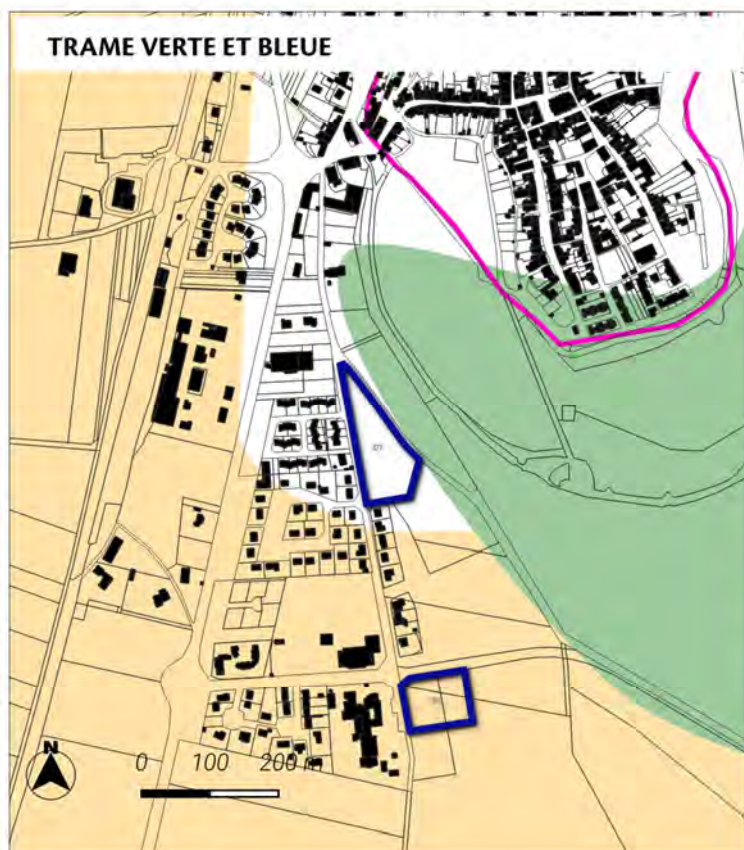
ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°E77
1/4



Significatif

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

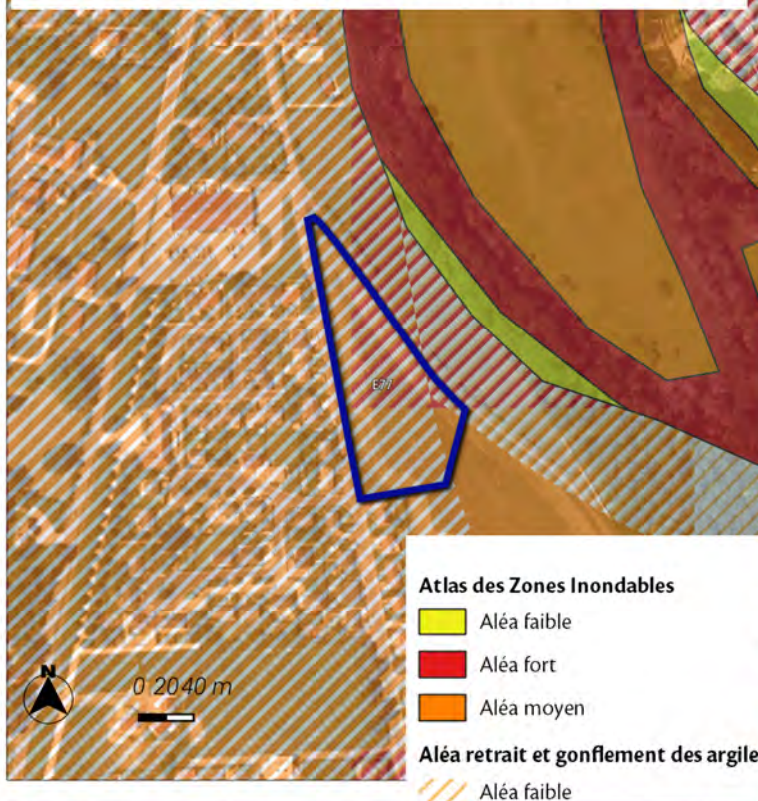
DIVERS

ORGE

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°E77
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

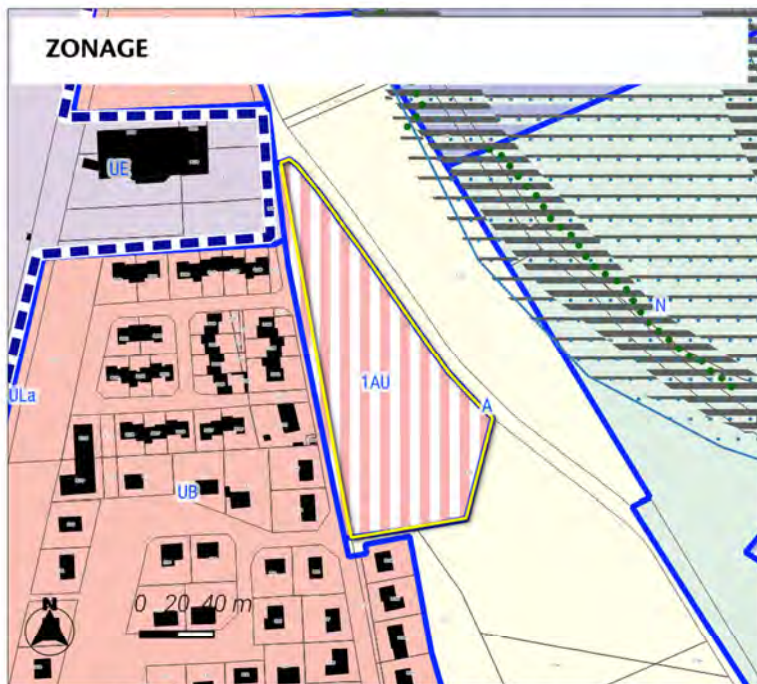
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

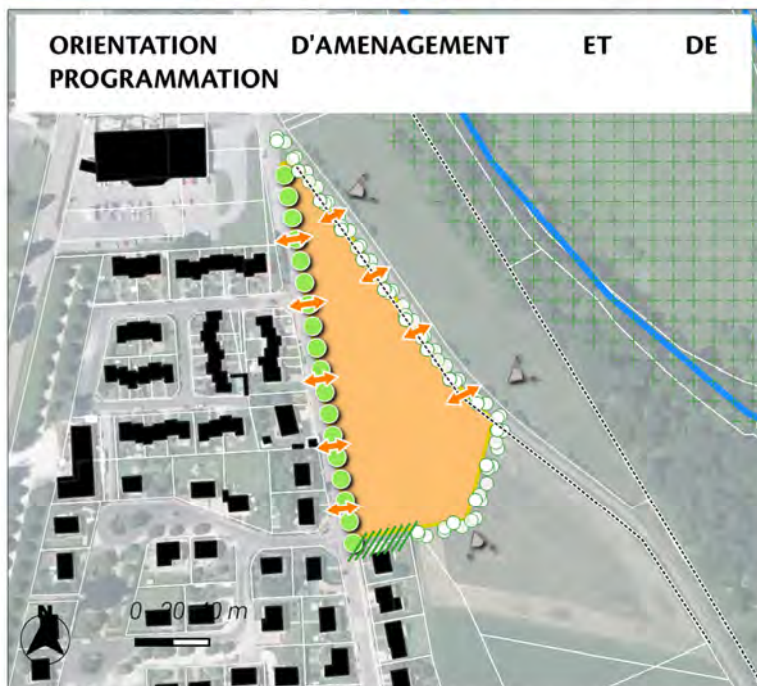
Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



- Zonage**
- Prescriptions linéaires**
- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)
- Prescriptions surfaciques**
- Aléa faible (Atlas des Zones Inondables)
 - Aléa moyen (Atlas des Zones Inondables)
 - Aléa fort (Atlas des Zones Inondables)
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
 - Zone commerciale périphérique
 - Zones à dominante humide
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
 - ULa : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les chemins
 - Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importar



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.
Des alignements d'arbres sont identifiés afin de favoriser l'effet vitrine du site.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen des principes d'accès et de voiries inscrits.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

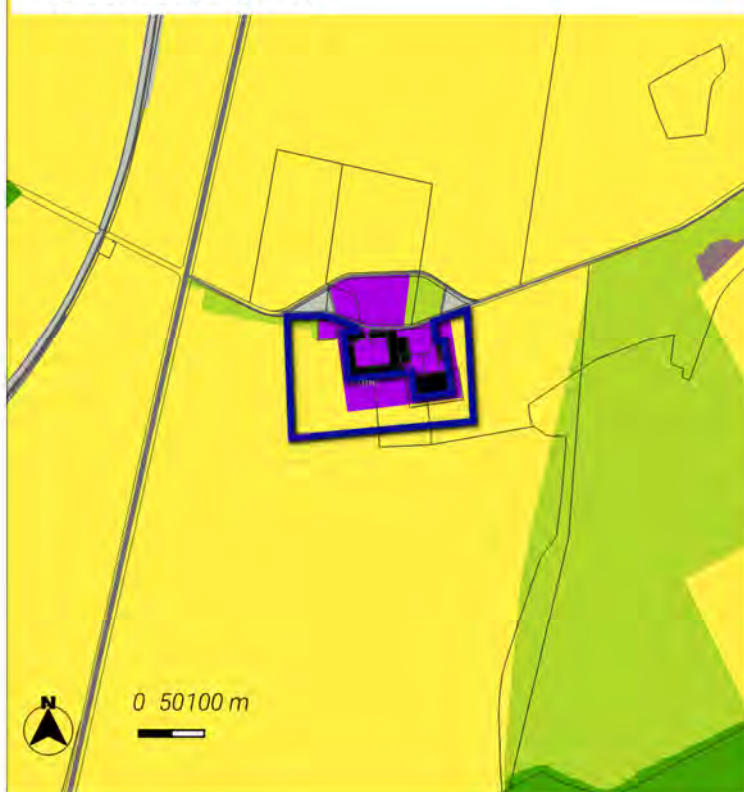
- OAP**
- Transition
 - Prescriptions ponctuelles
 - Cône de vue
 - Prescriptions linéaires
 - mur
 - Prescriptions surfaciques
 - Périmètre OAP
- Prescriptions ponctuelles**
- /// Limite
 - Alignement
 - accès
- Prescriptions linéaires**
- accès
- Prescriptions surfaciques**
- Périmètre OAP
- Vocation :**
- Habitat
- ZNIEFF**
- ZNIEFF de type 1
- Cours d'eau**
- Permanent

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Châteauvillain_Site N°E77
4/4

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.35 ha sur la commune de Châteauvillain. Il s'agit d'un site en lien avec un projet en cours de développement d'une entreprise de matériel agricole.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Exploitations agricoles / Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1330-Exploitations agricoles
-  1412-Emprise réseau routier
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

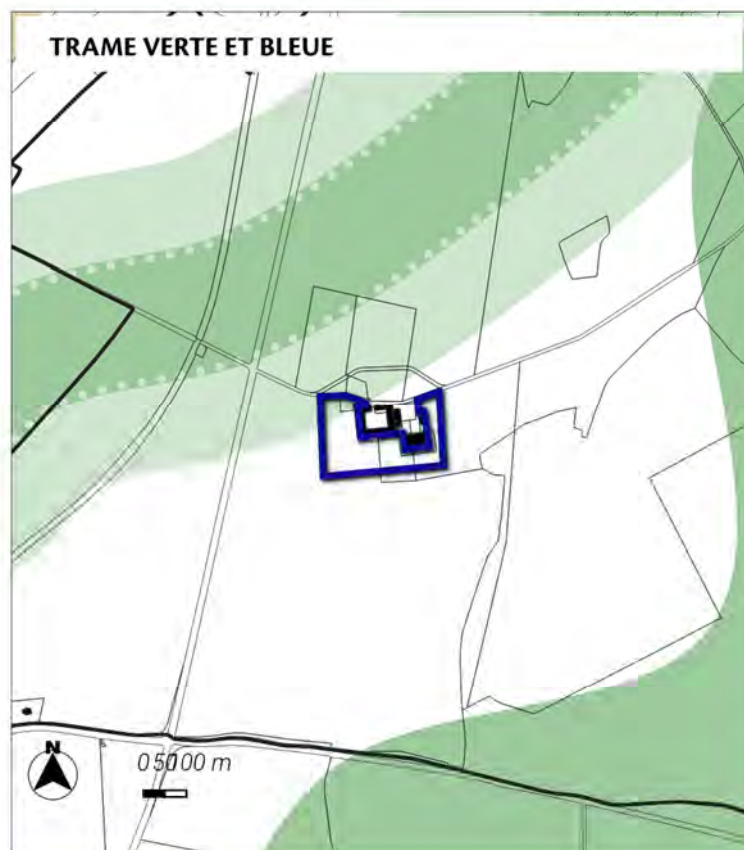
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Significatif

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

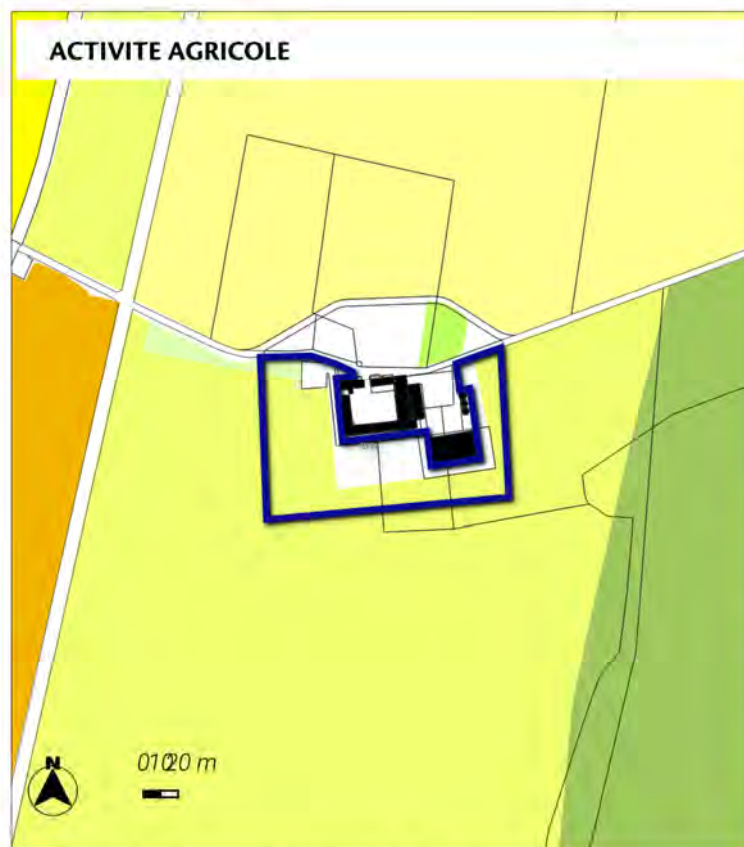
Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Corridors multi-trames

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts)

Bordure de corridor



Significatif

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.1 ha.

Une prairie temporaire est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

BLE TENDRE

FOURRAGE

PRAIRIES PERMANENTES

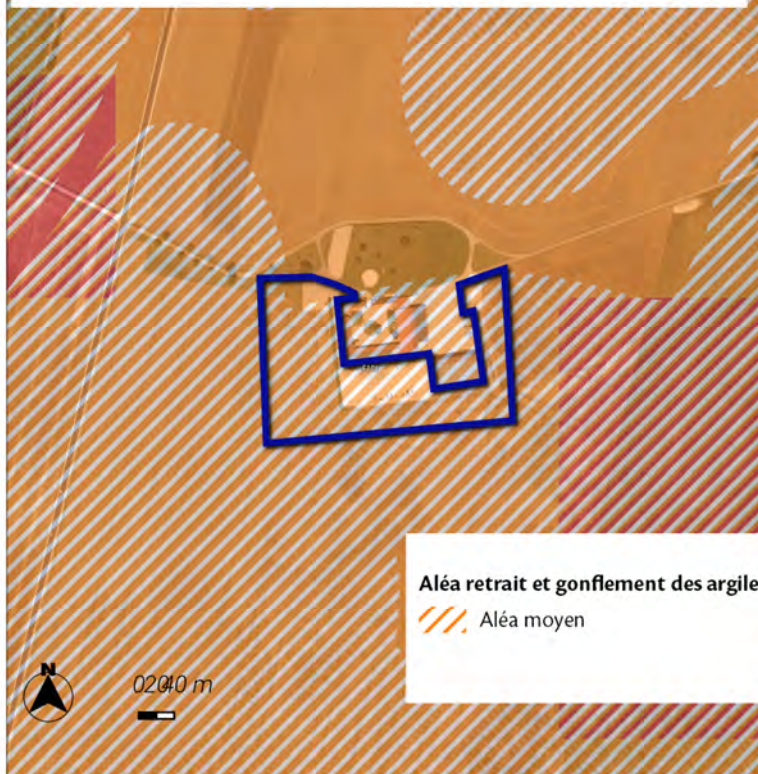
PRAIRIES TEMPORAIRES

ORGE

TOURNESOL

PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



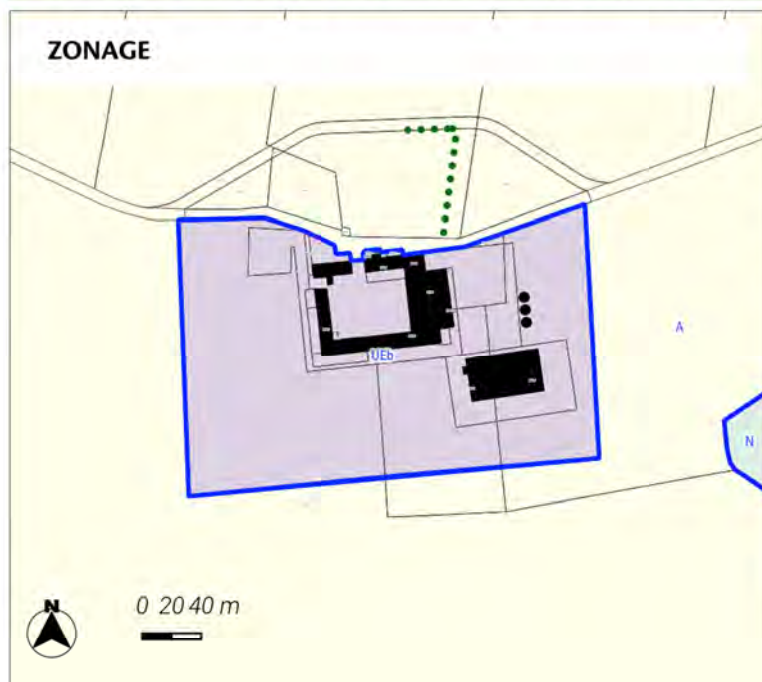
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Zones Urbaines

- UEb : Zone urbaine spécifique dédié au développement d'activités en lien av

Zones Agricoles

- A : Zone agricole

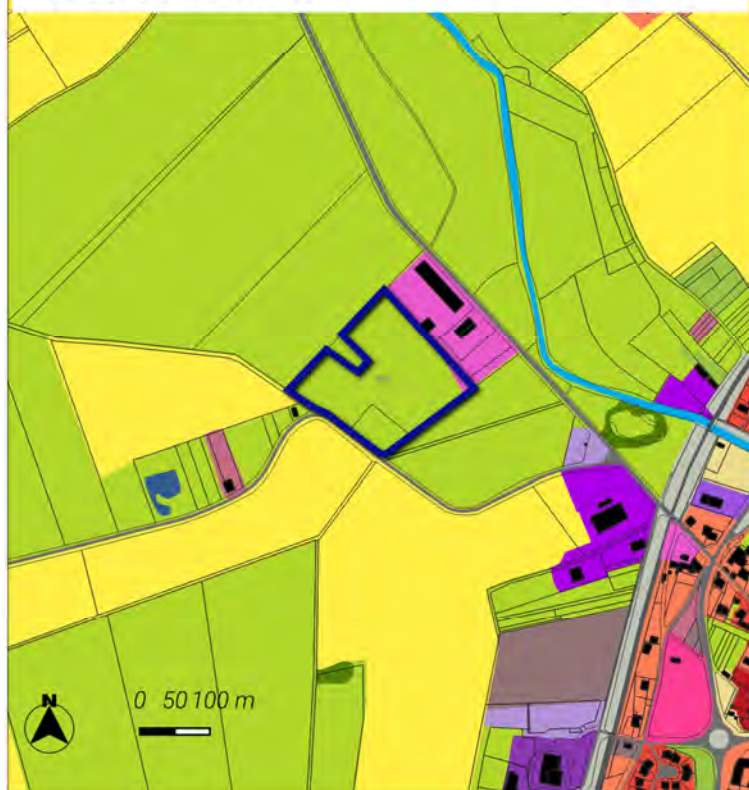
Zones Naturelles

- N : Zone naturelle

Le PLUi classe le secteur en zone UEb.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



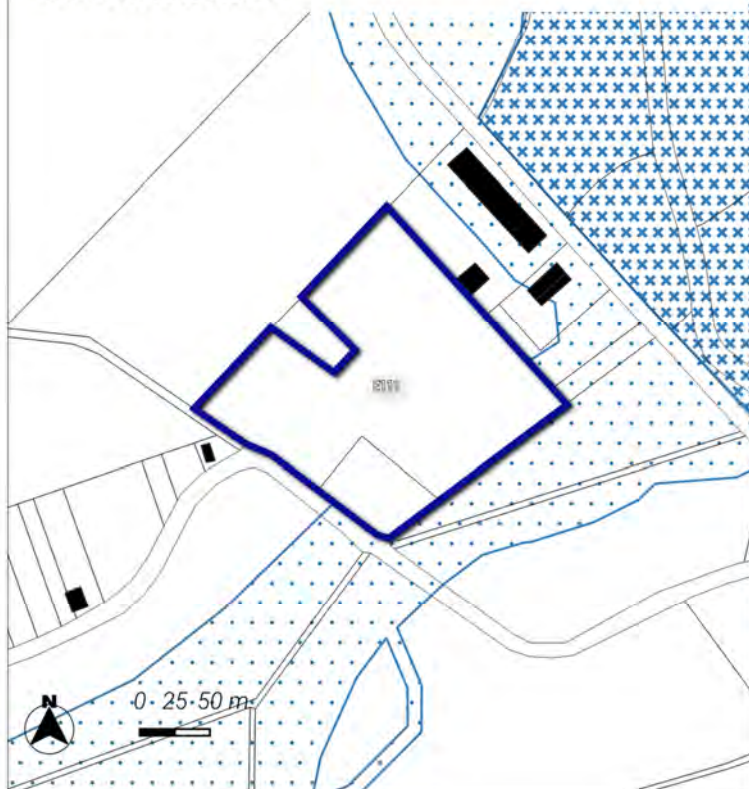
Le site se localise sur une surface de 3.01 ha sur la commune de Châteauvillain.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Equipements collectifs / Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1215-Autres équipements collectifs
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

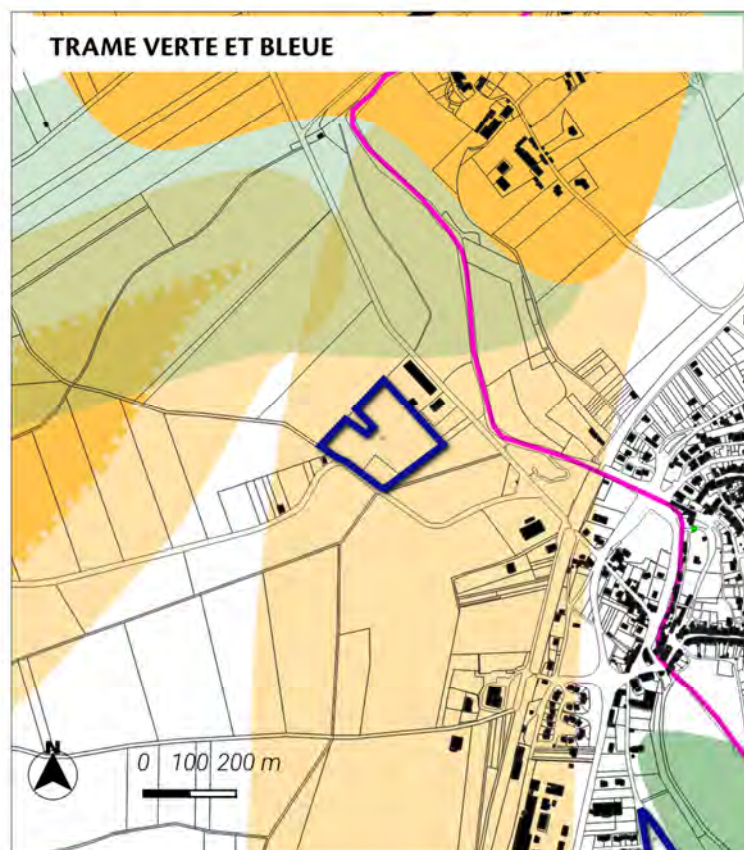
Zones humides

Zones à dominante humide

-  Potentielle
-  Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Châteauvillain_Site N°E111
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor

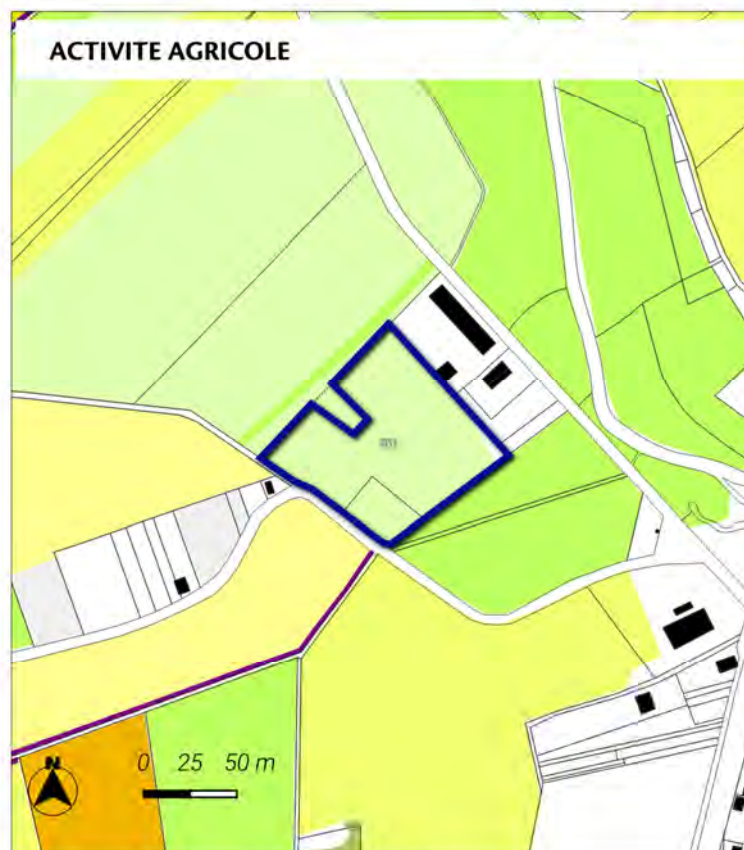
Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE - v6 mai 2014)

Une prairie temporaire est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.



Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

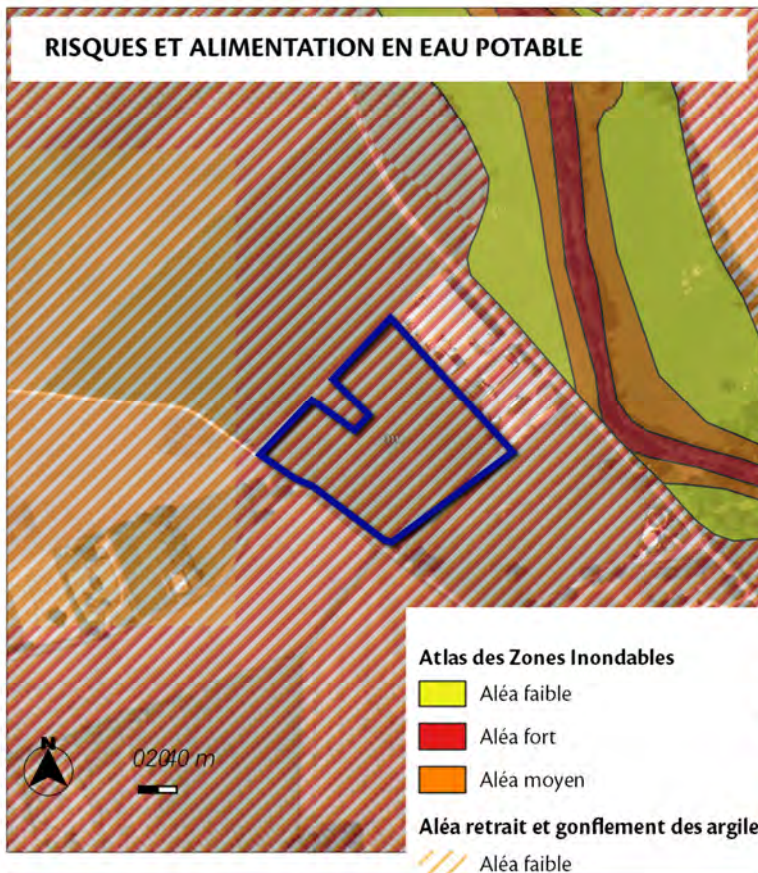
Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- DIVERS
- ORGE
- AUTRES CEREALES
- PROTEAGINEUX

Châteauvillain_Site N°E111

2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Moyen

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

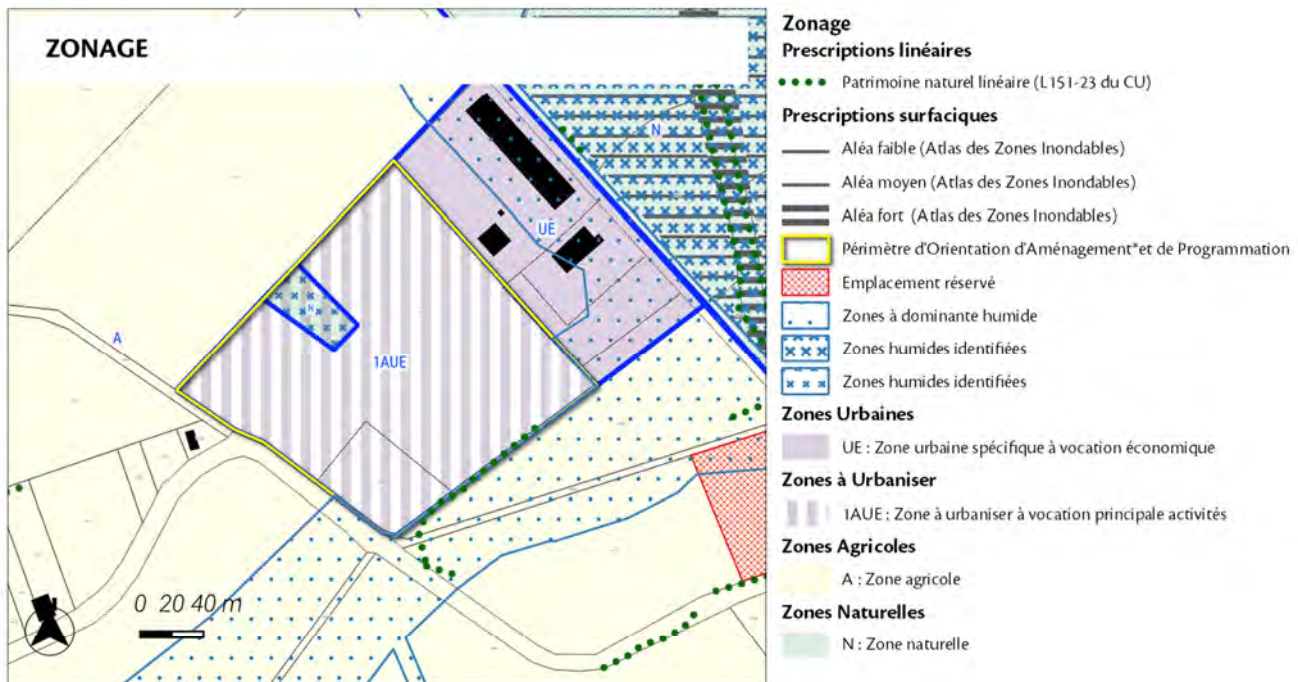
Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide il est nécessaire d'apporter une attention particulière à ce sujet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUE.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Les transitions avec les espaces naturels et agricoles sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.
Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.48 ha sur la commune de Cirfontaines-en-Azois.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

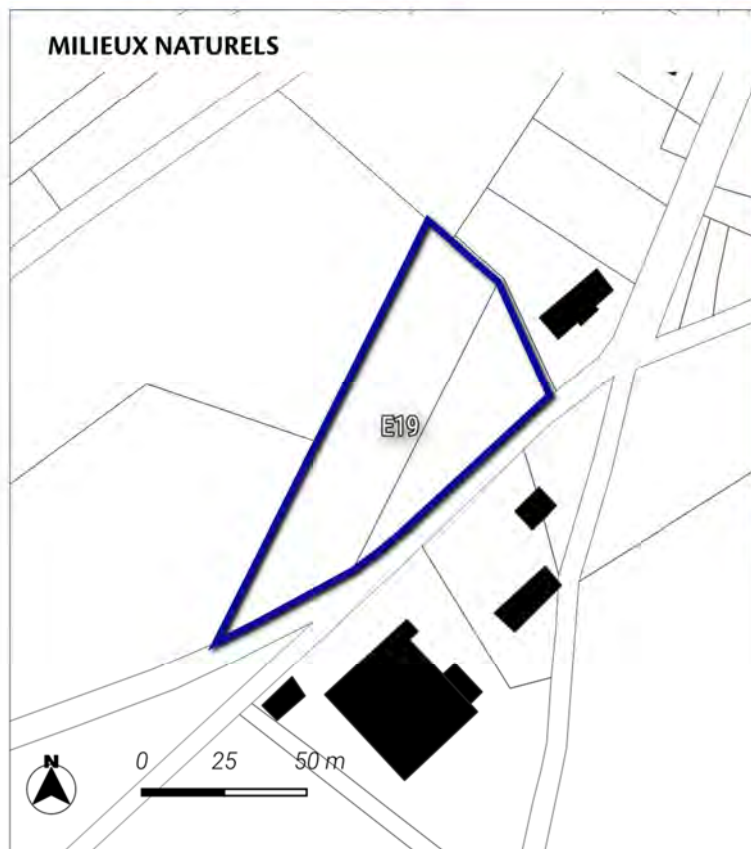
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



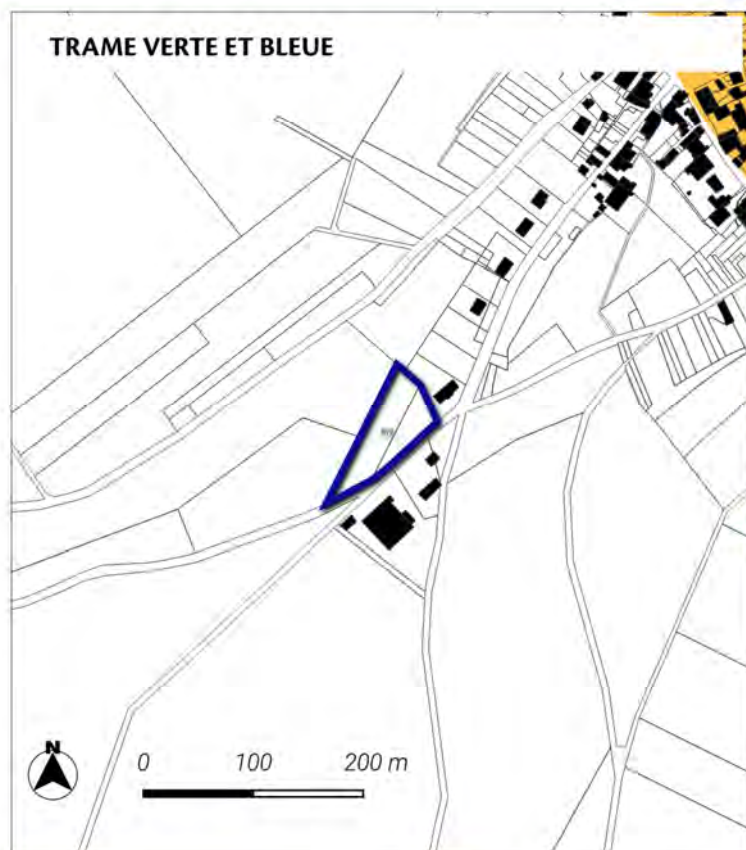
Très fort

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Cirfontaines-en-Azois_Site
N°E19
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.41 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

BLE TENDRE

GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

FOURRAGE

PRAIRIES PERMANENTES

VERGERS

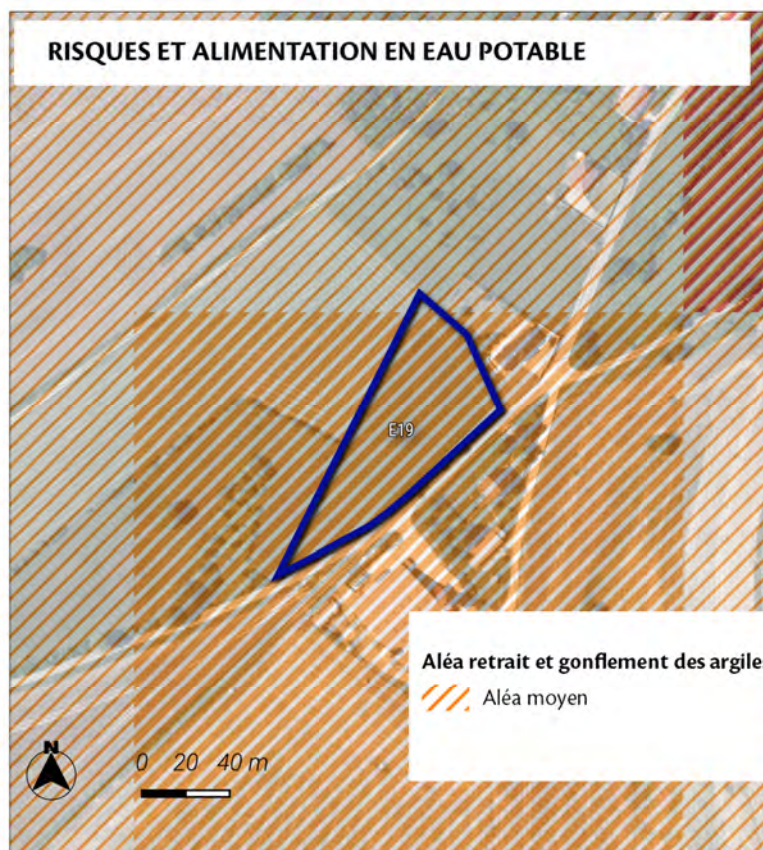
DIVERS

ORGE

PROTEAGINEUX

Cirfontaines-en-Azois_Site
N°E19
2/4

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



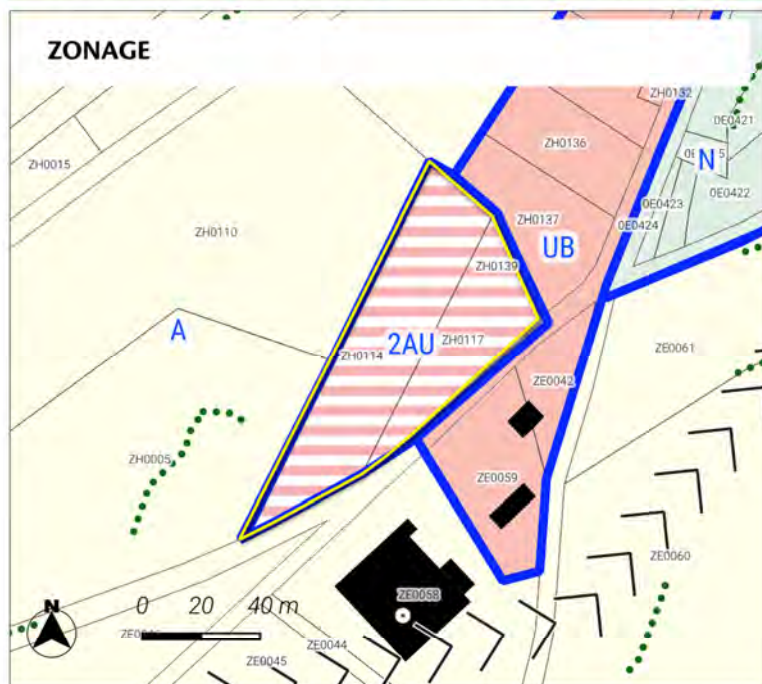
fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- Axe de ruissellement
- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Informations ponctuelles

- Sièges d'exploitation agricole

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

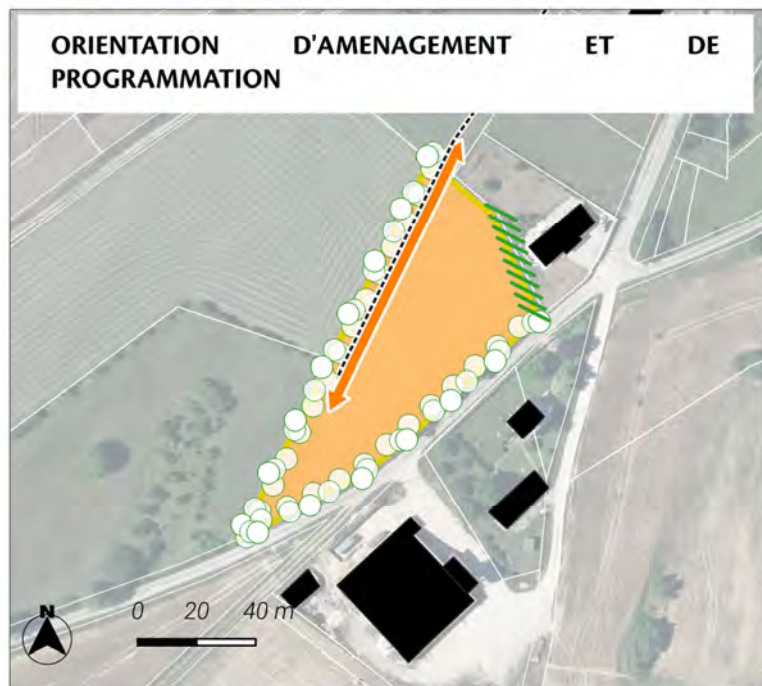
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale habitat

Zones Agricoles

- A : Zone agricole

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone 2AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels et agricoles sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions linéaires
mur



Transition



Limite



accès

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Vocation :

Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



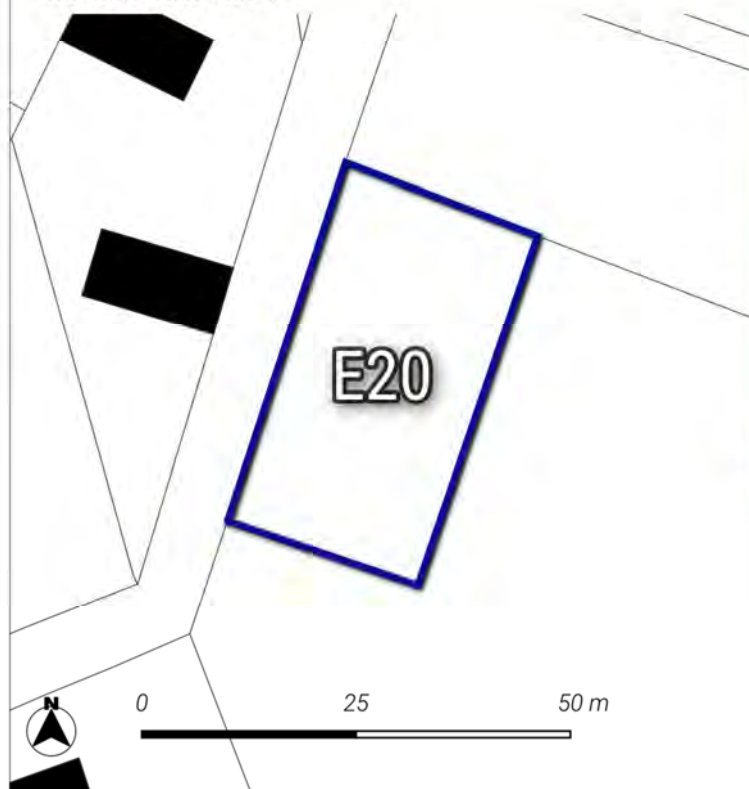
Le site se localise sur une surface de 0.1 ha sur la commune de Coupray.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



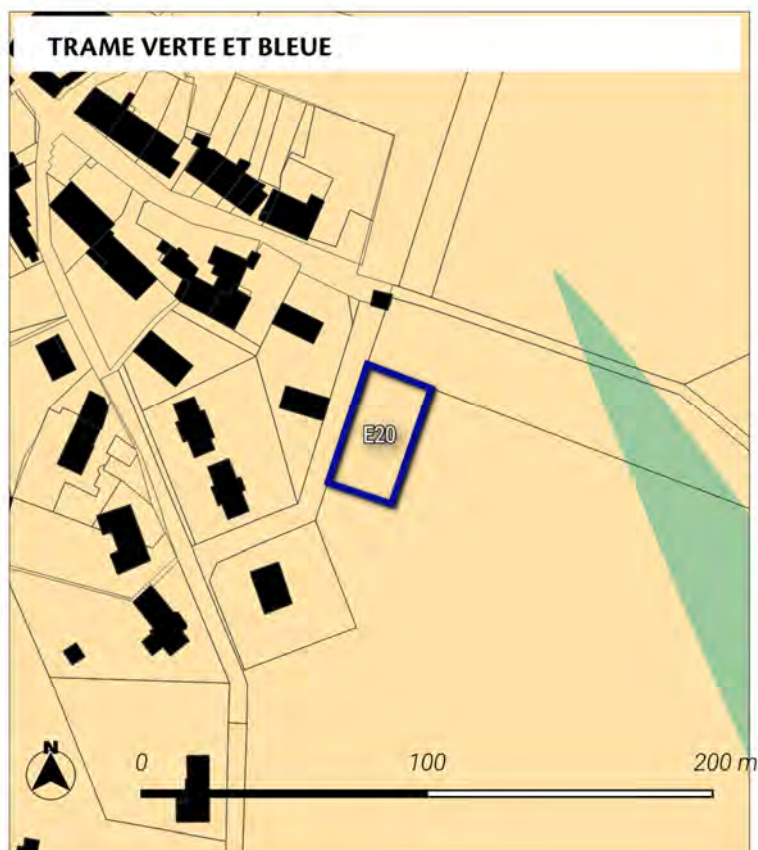
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Coupray_Site N°E20
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Tame verte et Bleue :

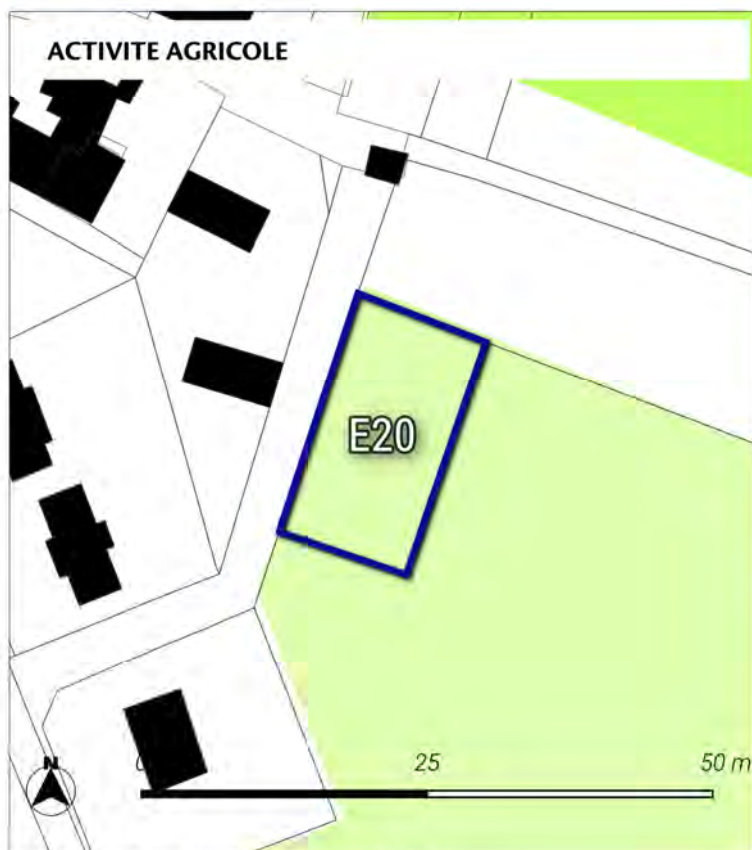
Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor



Significatif

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.1 ha.

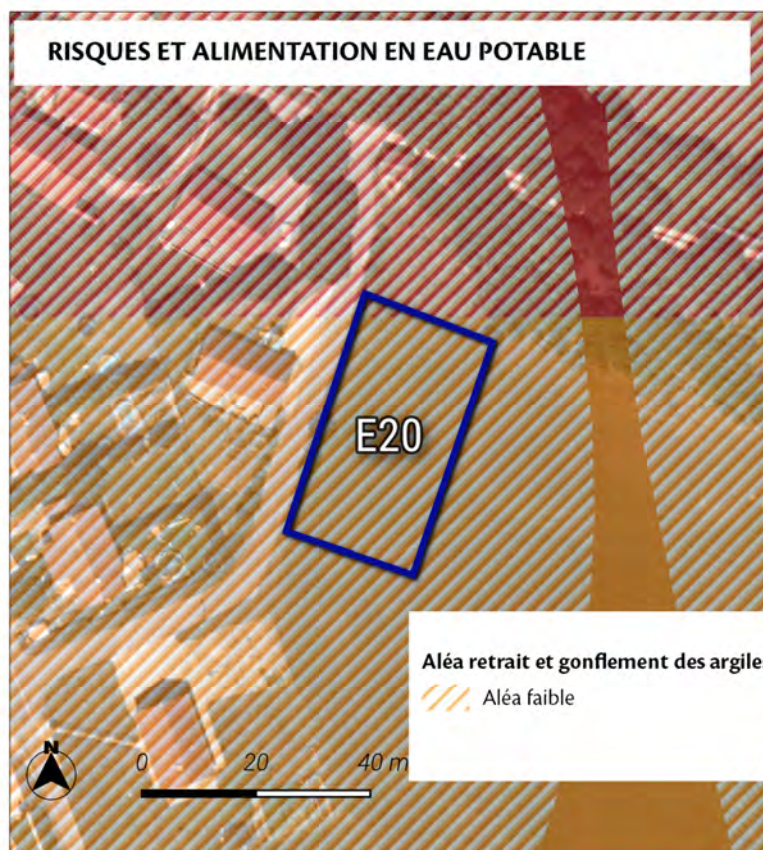
Une prairie temporaire est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

PRAIRIES TEMPORAIRES



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Faible

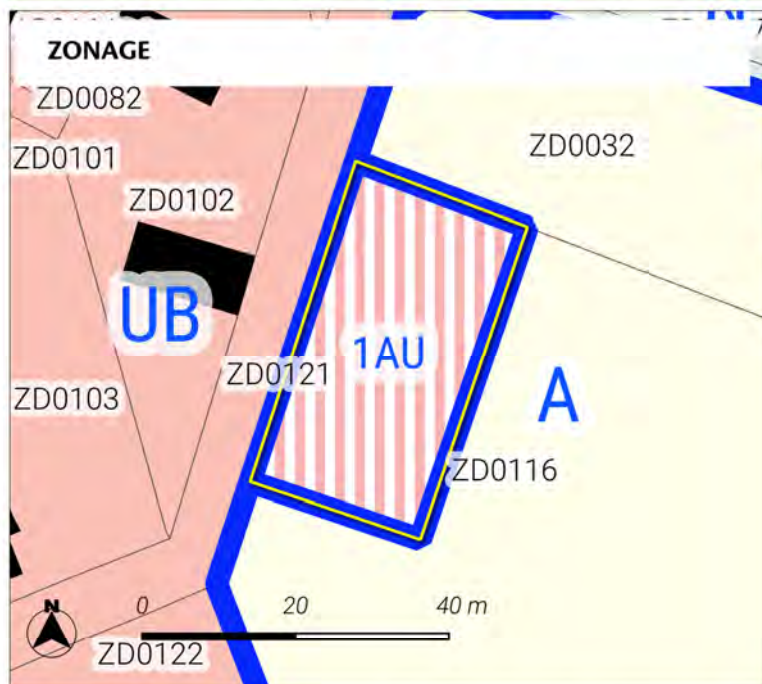
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

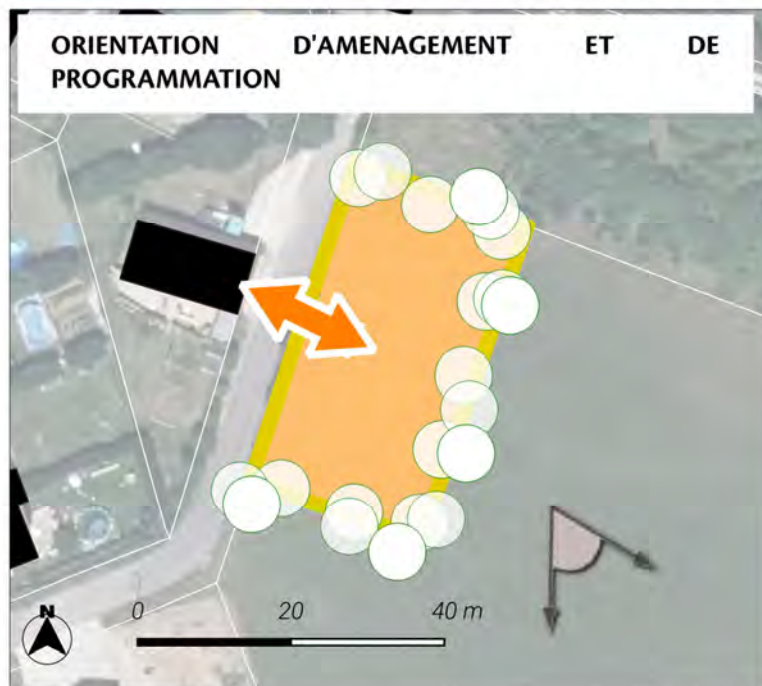
Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



- Zonage**
Prescriptions surfaciques
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle

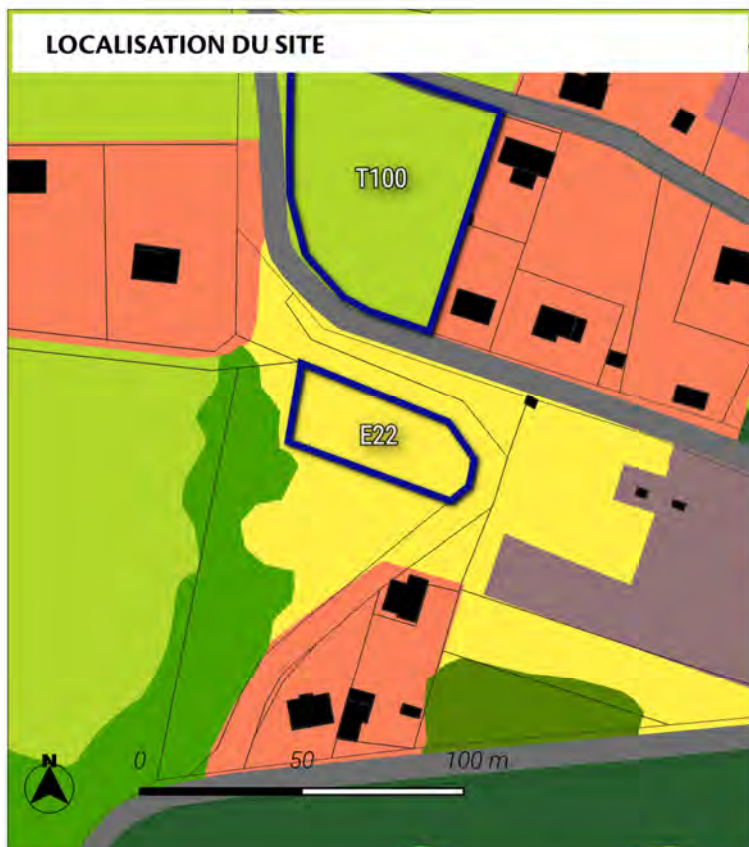


Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

- OAP**
- Prescriptions ponctuelles**
 - Cône de vue
 - Prescriptions linéaires**
 - Transition
 - accès
 - Prescriptions surfaciques**
 - Périmètre OAP
 - Vocation :
 - Habitat
- Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022**

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.13 ha sur la commune de Cour-l'Evêque.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles. Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

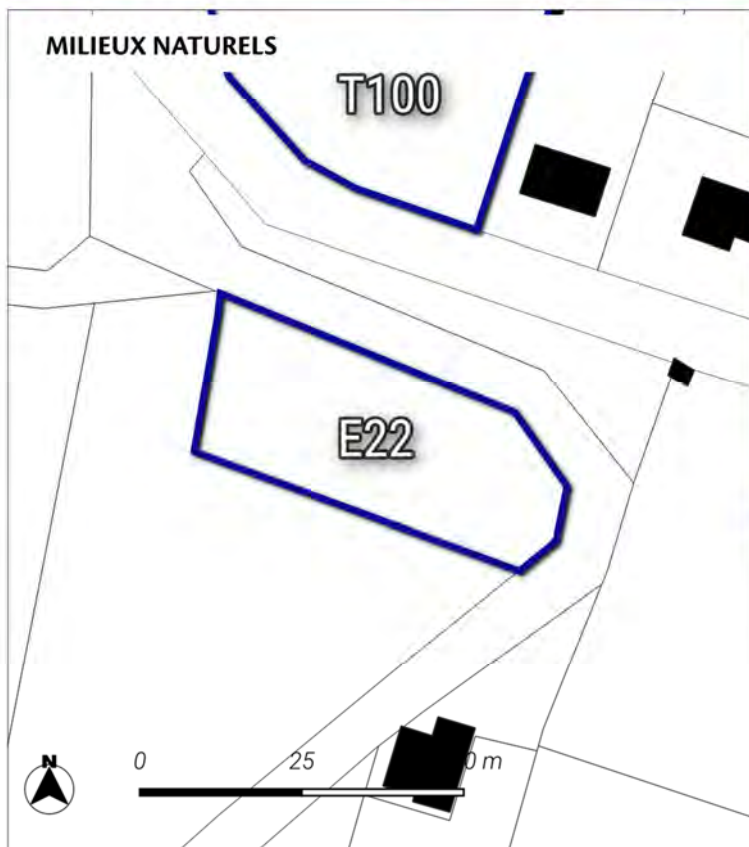
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme. Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

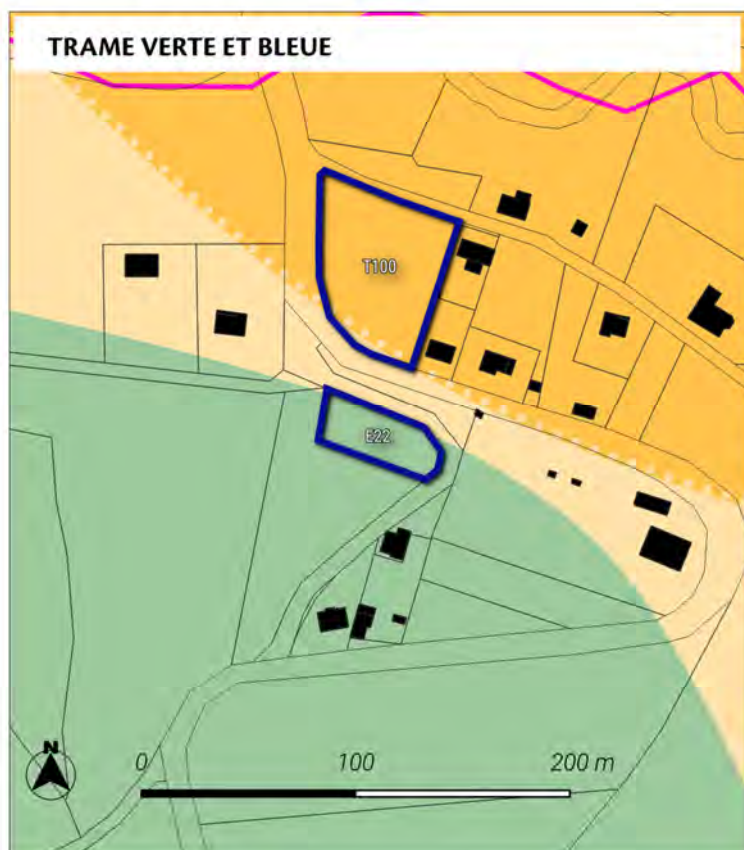
MILIEUX NATURELS



Très fort

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

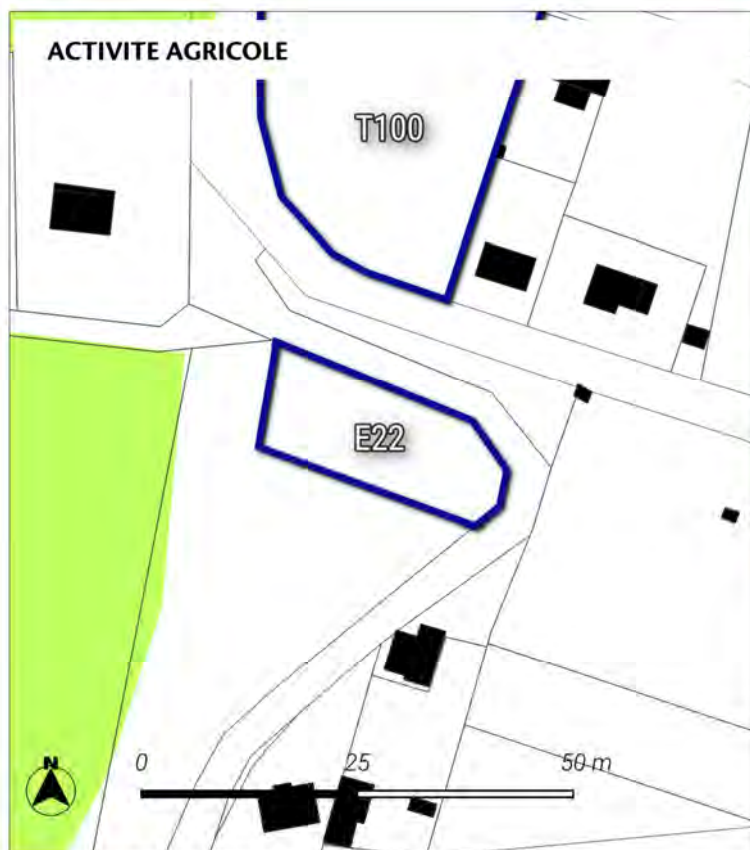
Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

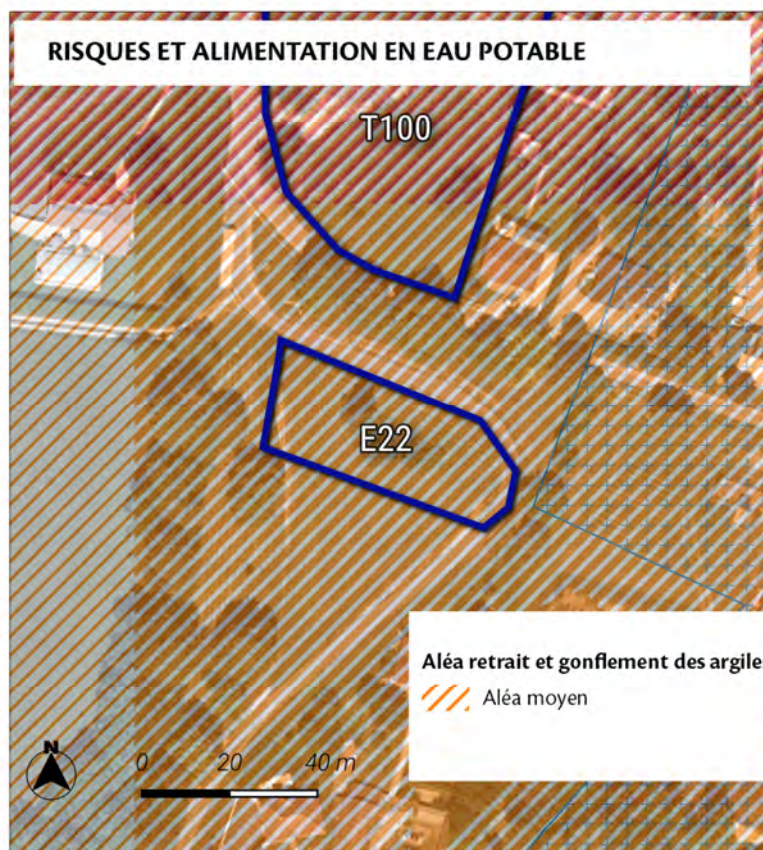
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Cour-l'Evêque_Site N°E22
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

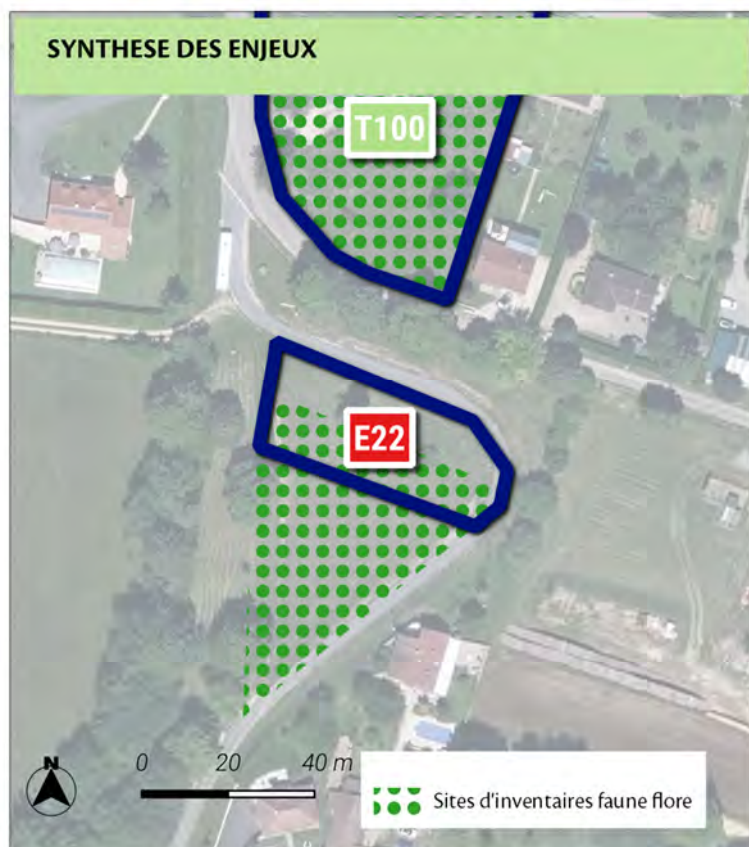
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



fort

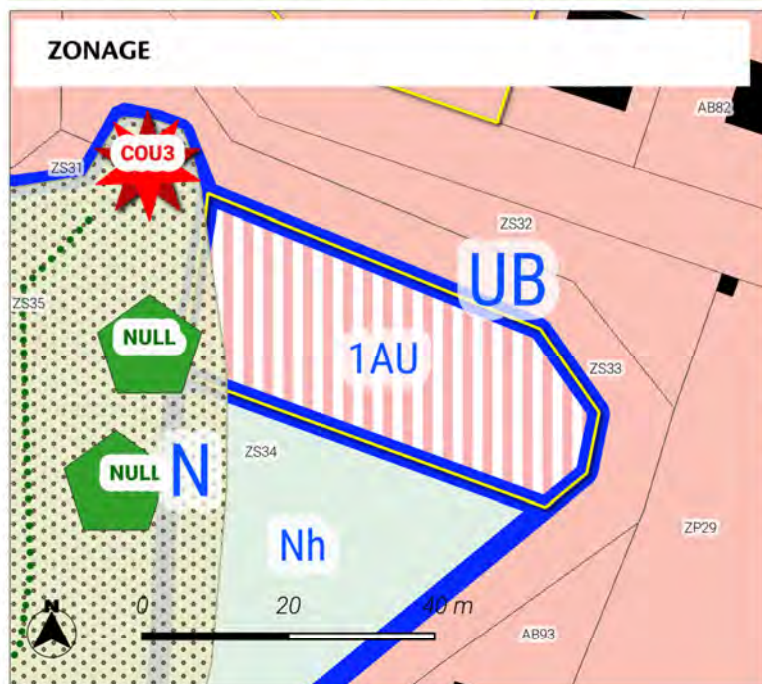
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions ponctuelles

- ★ Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)
- ▲ Patrimoine naturel ponctuel (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Périimètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
- ▨ Mare à protéger

Zones Urbaines

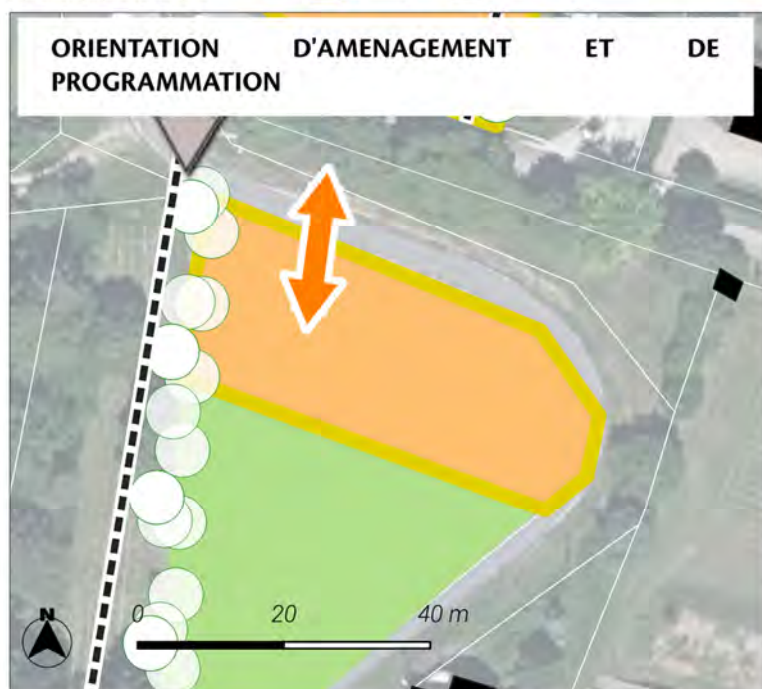
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifique



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

- Cône de vue

Prescriptions linéaires

- mur

- Transition

- accès

Prescriptions surfaciques

- Périimètre OAP

- ▨ Jardins

- Vocation :

- ▨ Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



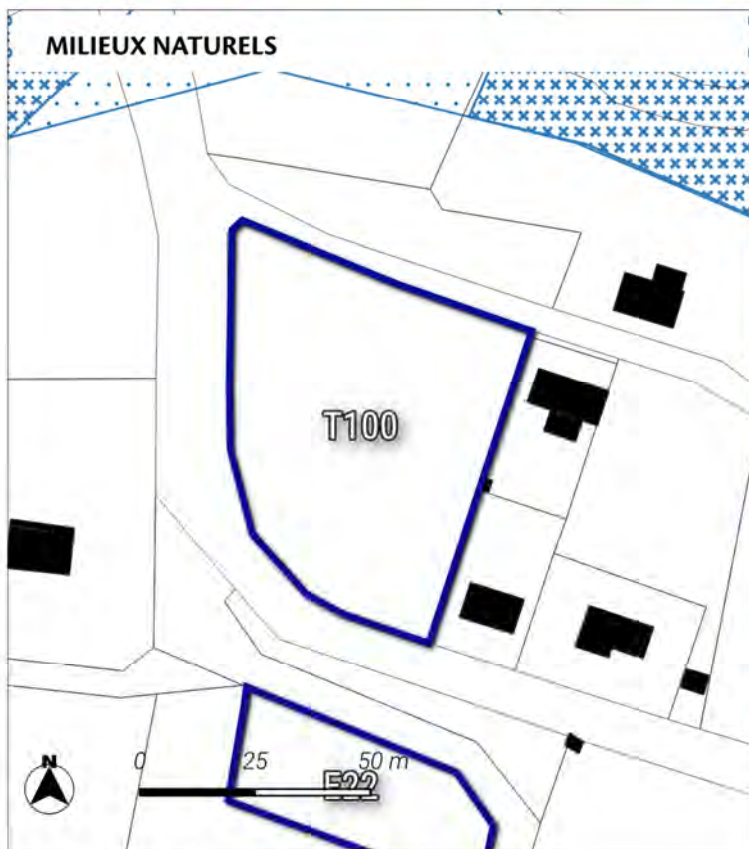
Le site se localise sur une surface de 0.4 ha sur la commune de Cour-l'Evêque. Il s'agit d'un site en lien avec d'anciennes constructions.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

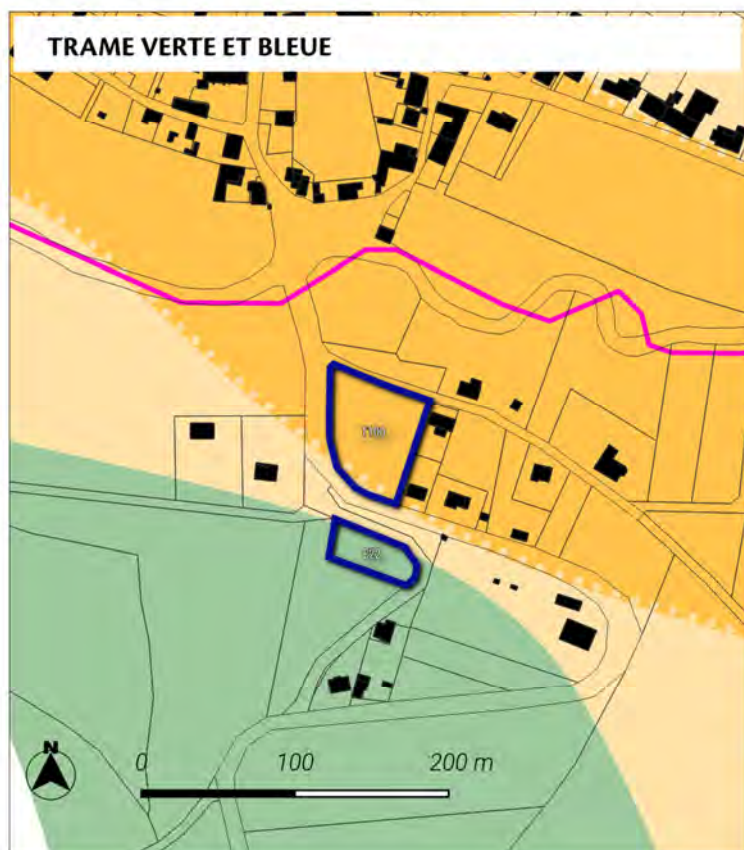
Zones humides

Zones à dominante humide

-  Potentielle
-  Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Cour-l'Evêque_Site N°T100
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

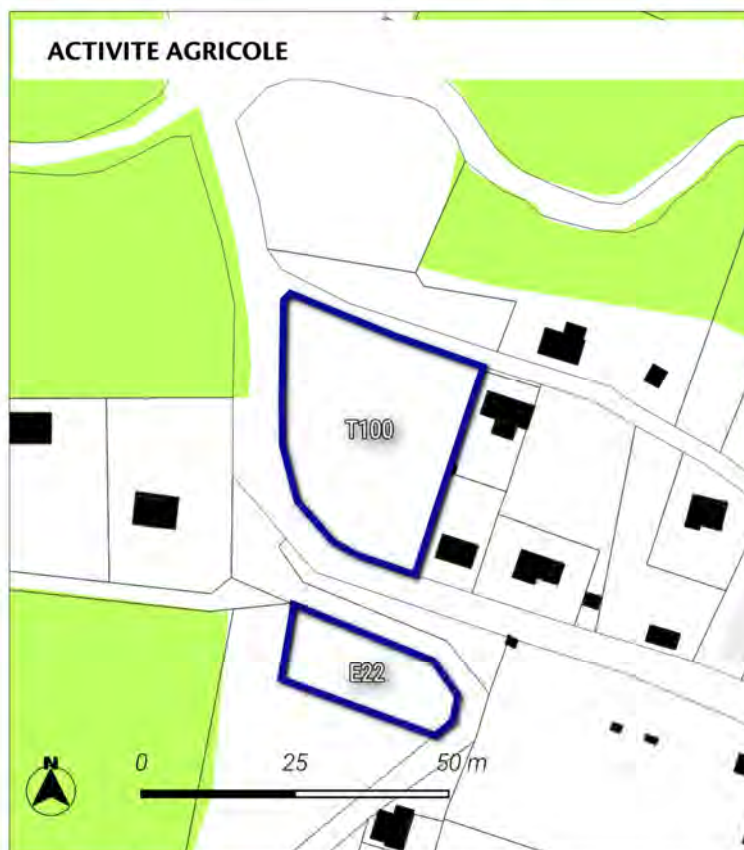
■ Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

■ Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

■ Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

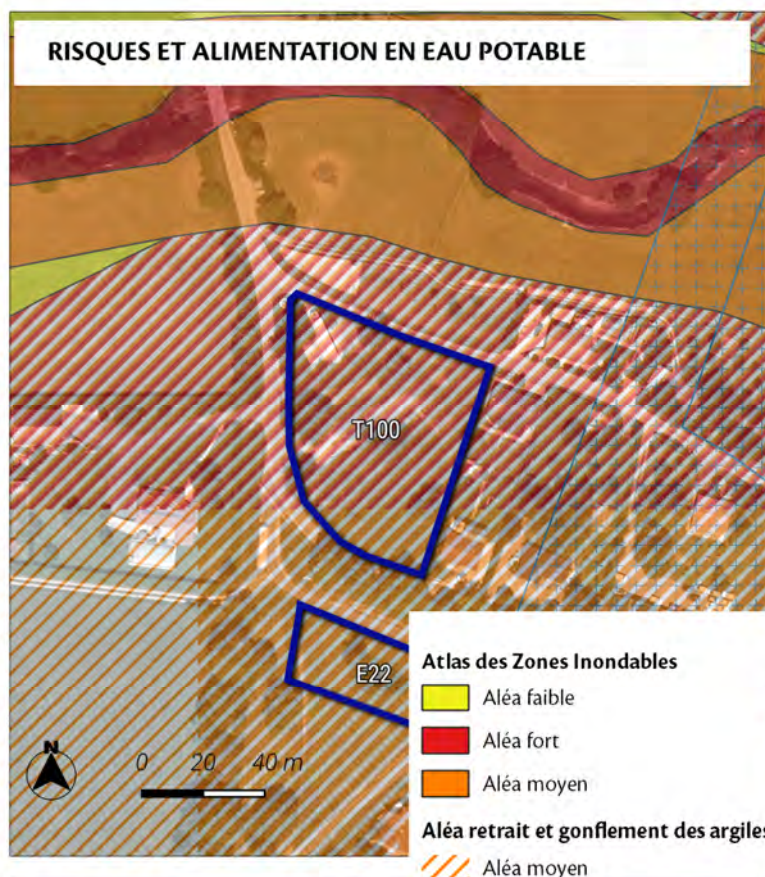
Parcelle graphique 2022

■ GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

■ PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Cour-l'Evêque_Site N°T100
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Faible

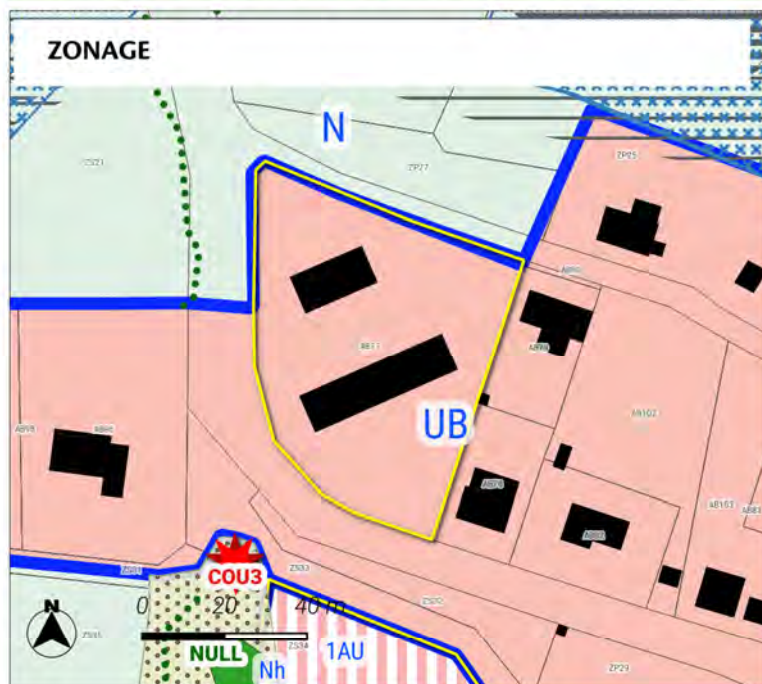
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions ponctuelles

- ★ Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)
- ▲ Patrimoine naturel ponctuel (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Aléa faible (Atlas des Zones Inondables)
- Aléa moyen (Atlas des Zones Inondables)
- Aléa fort (Atlas des Zones Inondables)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
- Mare à protéger
- Zones à dominante humide
- Zones humides identifiées

Zones Urbaines

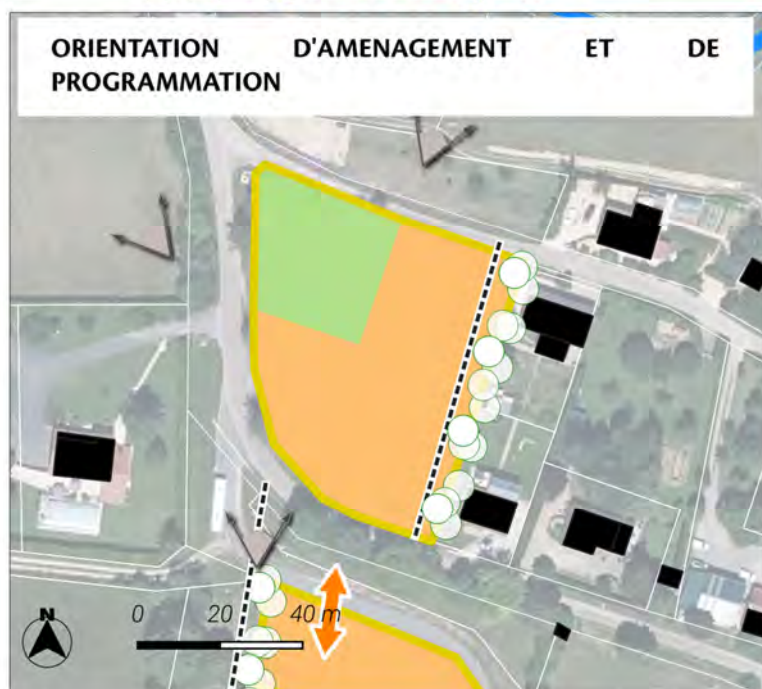
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifique



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

- Cône de vue

Prescriptions linéaires

- mur

- Transition

- accès

Prescriptions surfaciques

- Périmètre OAP

- Jardins

- Vocation :

- Habitat

Cours d'eau

- Permanent

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Cour-l'Evêque.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Forêts de feuillus / Surfaces enherbées semi-naturelles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  2320-Bosquets et haies
-  3110-Forêts de feuillus
-  3230-Surfaces enherbées semi-naturelles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZNIEFF

-  ZNIEFF de type 2



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Trame des milieux boisés

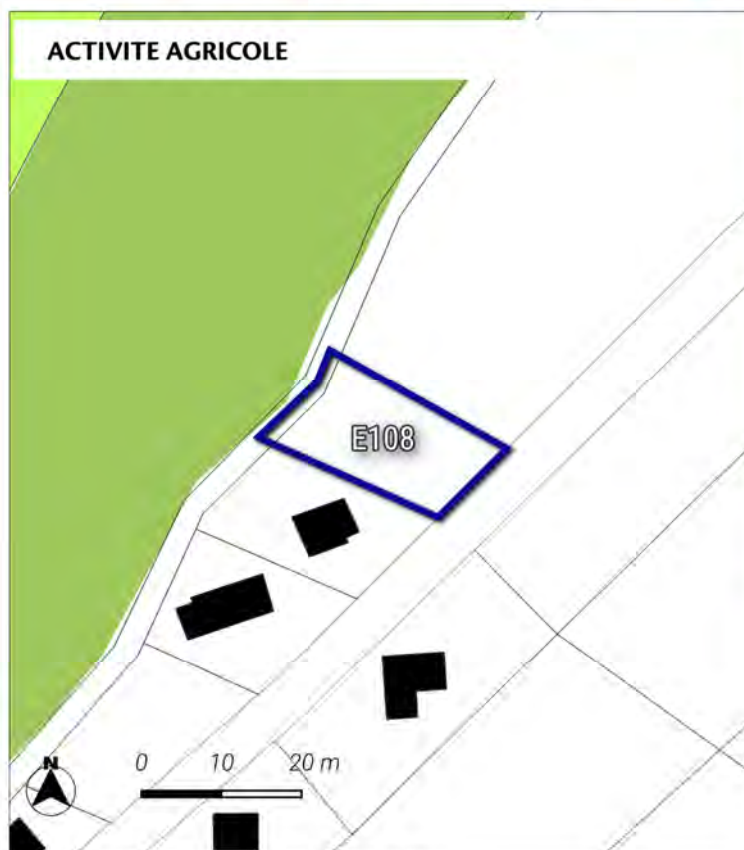
Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

FOURRAGE

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Cour-l'Evêque_Site N°E108
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

ZONAGE

The map displays the following zones and features:

- Zones:** A1 (light blue), UE (light blue), UB (light blue), Z05 (green), Z06 (green), Z032 (green), Z022 (green), Z031 (black), Z030 (black), A85 (pink), Z023 (pink), AR4 (pink).
- Scale:** 0 to 40 m.
- Orientation:** North arrow pointing towards the top-left.

 A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.16 ha sur la commune de Dinteville.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

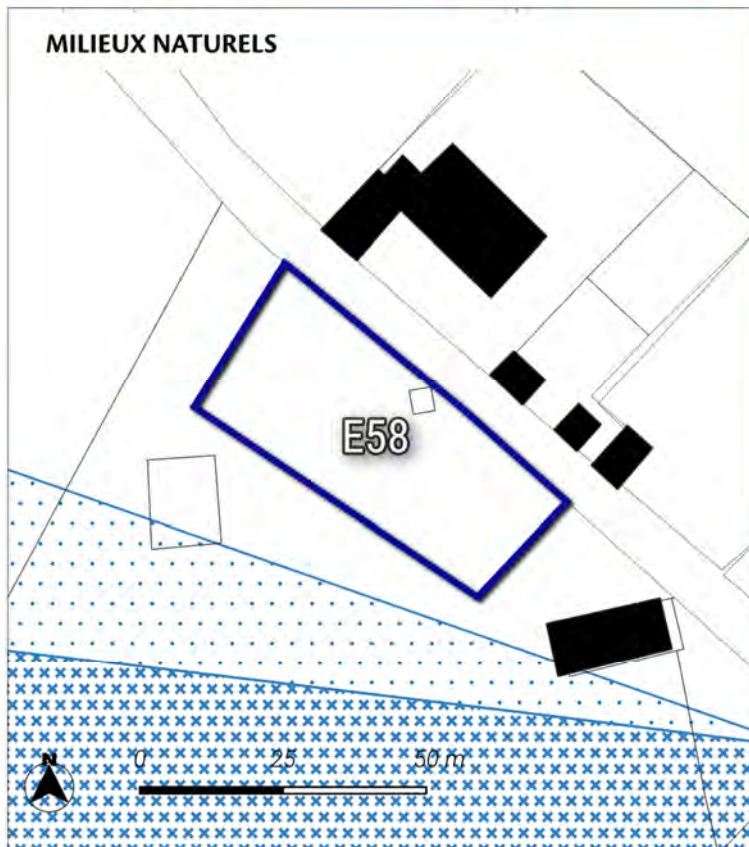
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

1124-Bâti individuel lâche

1412-Emprise réseau routier

2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Valide



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

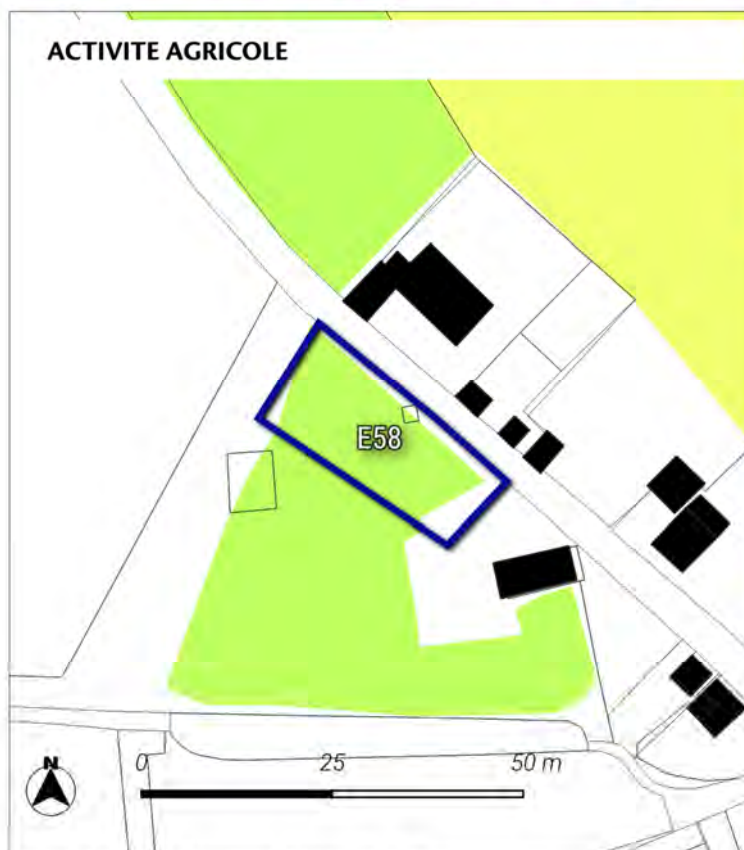
Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.12 ha.

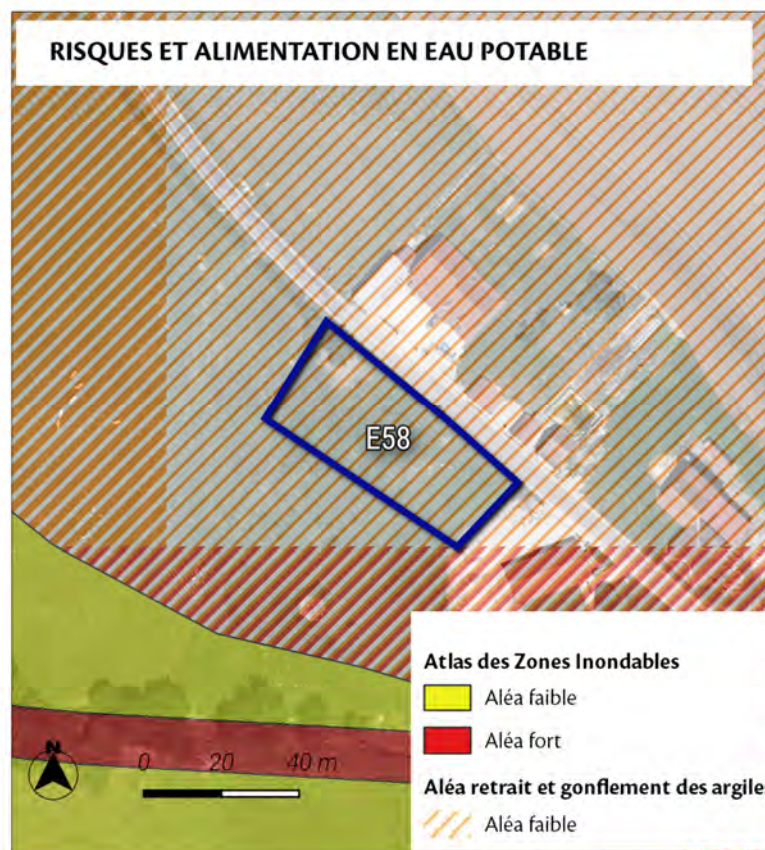
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

ORGE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Moyen

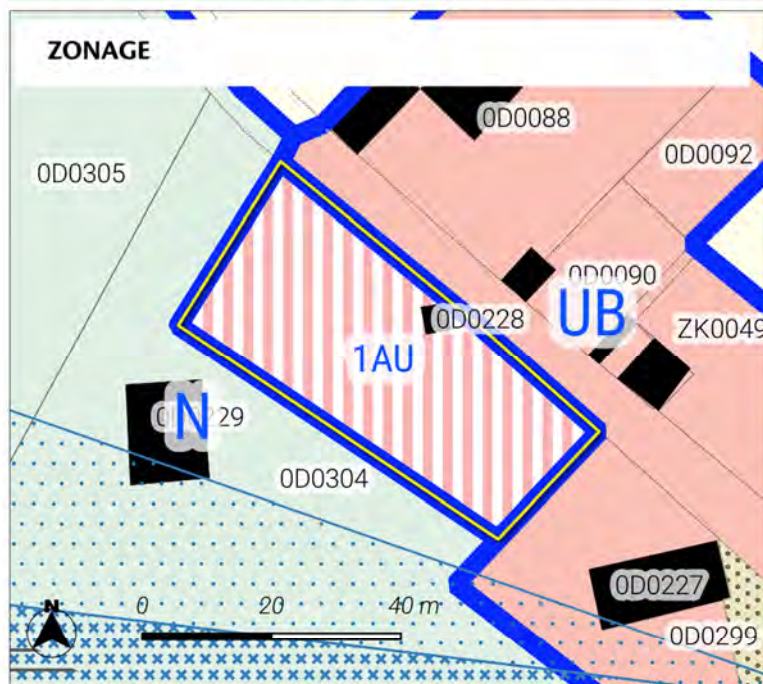
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

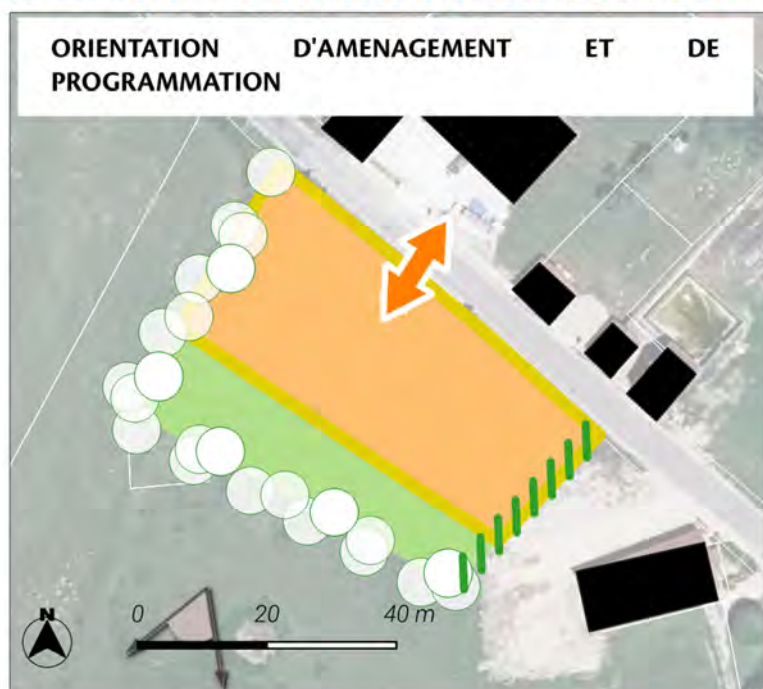
Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

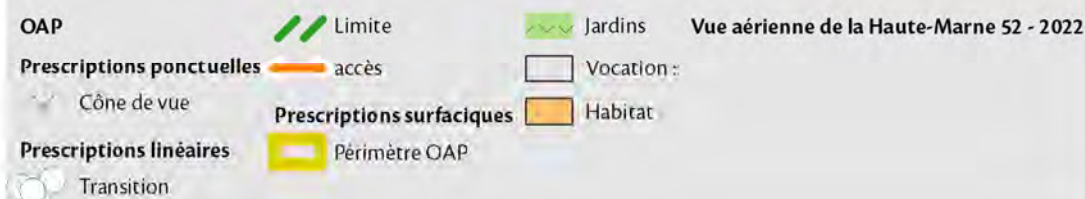


- Zonage**
- Prescriptions surfaciques**
- Aléa faible (Atlas des Zones Inondables)
 - ▬ Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
 - Mare à protéger
 - ~ Zones à dominante humide
 - ××× Zones humides identifiées
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.11 ha sur la commune de Giey-sur-Aujon.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

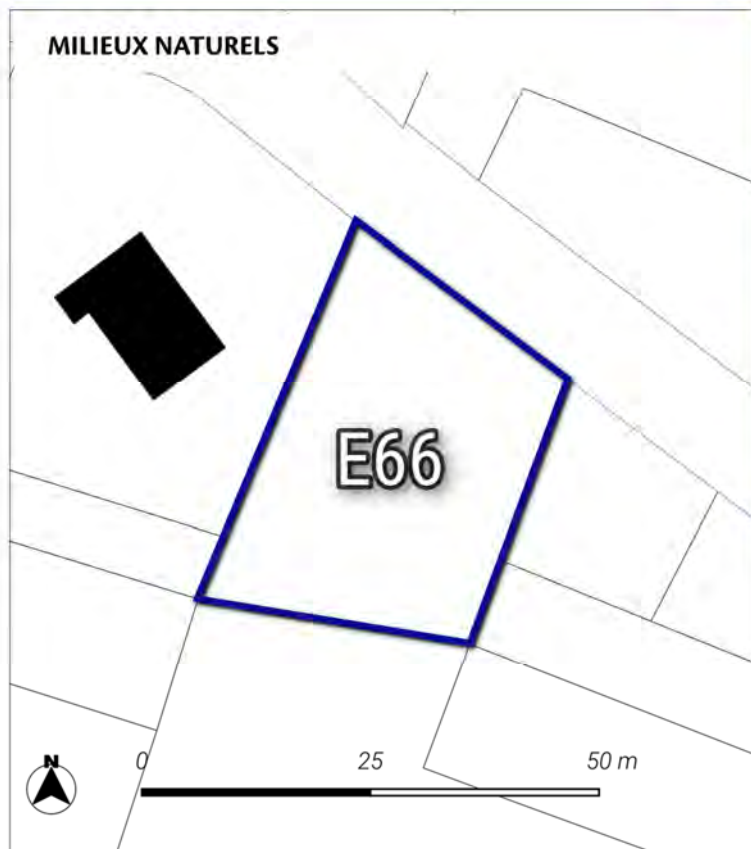
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1510-Espaces verts urbains

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

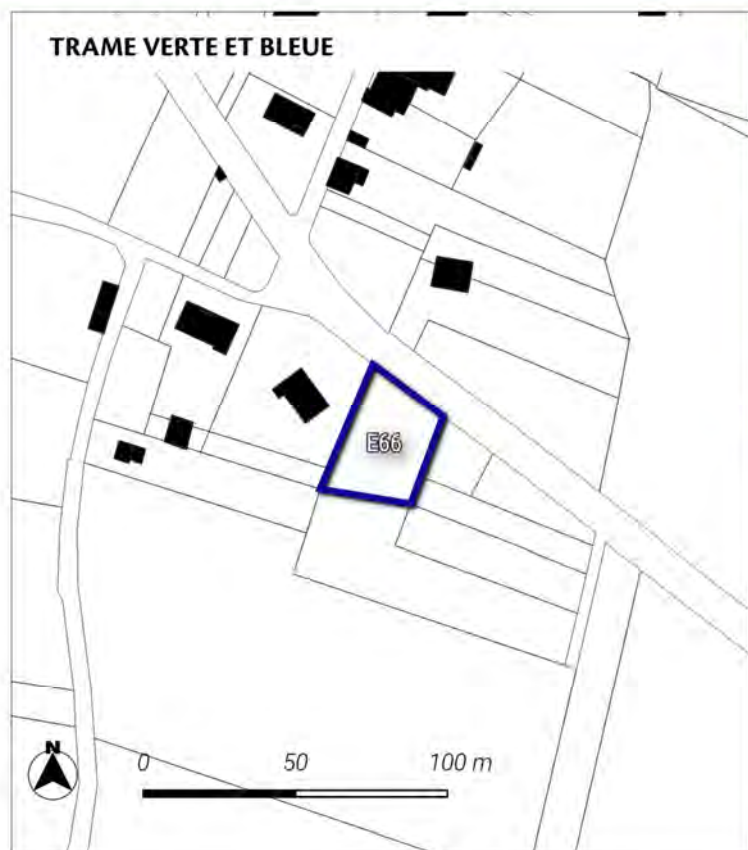
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.1 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

 PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

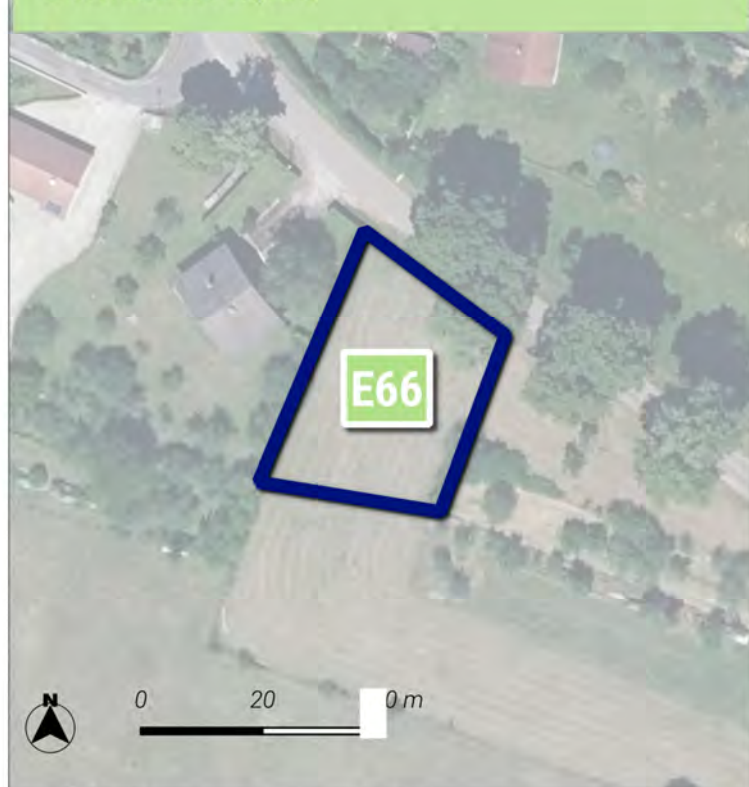
Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX

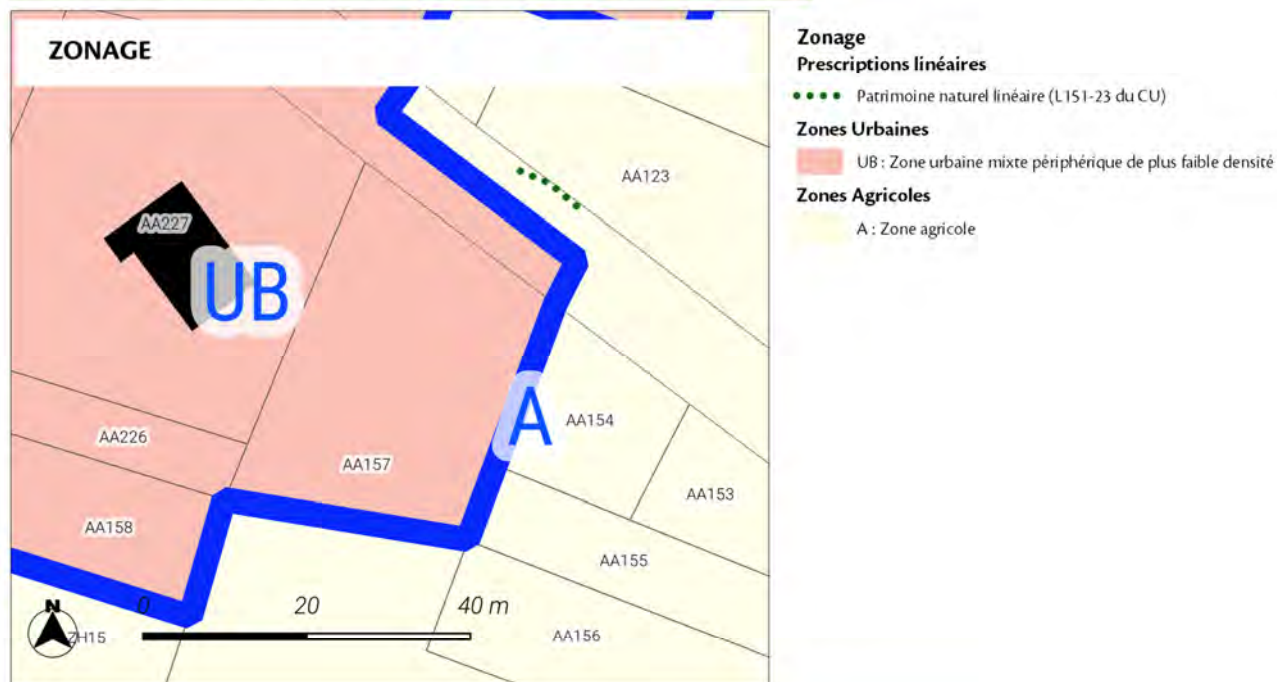


Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



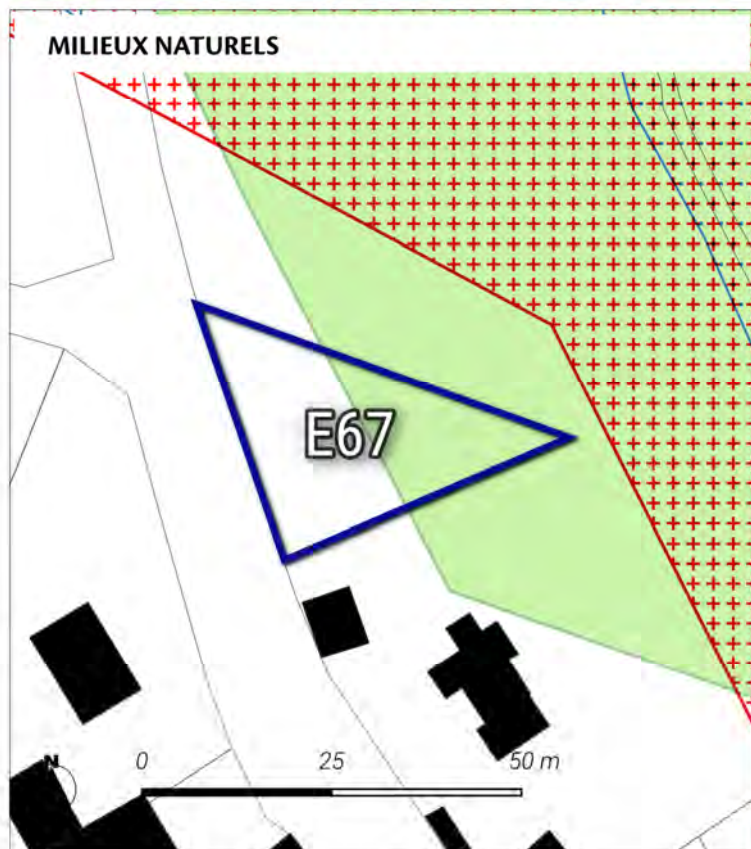
Le site se localise sur une surface de 0.07 ha sur la commune de Giey-sur-Aujon.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 210015530 _ HAUTE VALLEE DE L'AUJON DE PERROGNEY A ARC EN BARROIS (MONTROT).
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 210015530 _ HAUTE VALLEE DE L'AUJON DE PERROGNEY A ARC EN BARROIS (MONTROT).

Fort

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

Sites d'importance communautaire

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

ZNIEFF

ZNIEFF de type 2

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Giey-sur-Aujon_Site N°E67
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Trame des milieux aquatiques

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 20:)



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

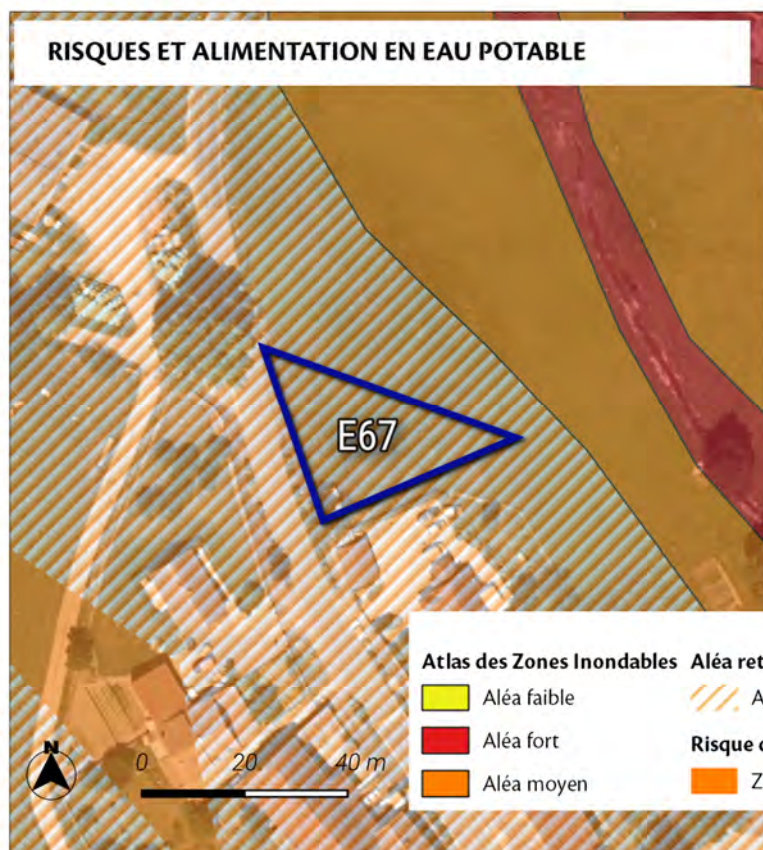
Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Giey-sur-Aujon_Site N°E67
2/4



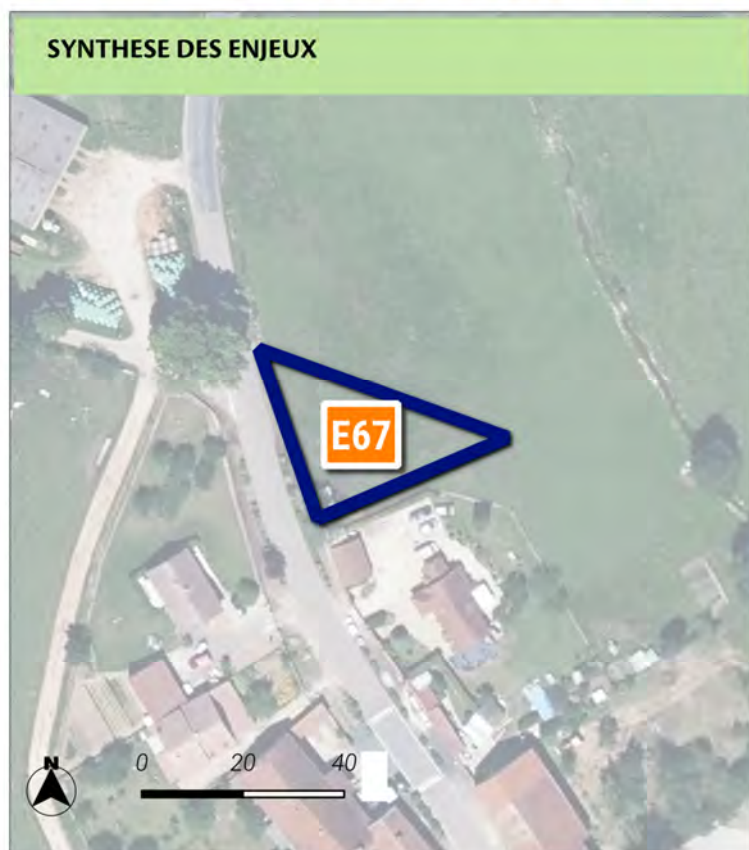
Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



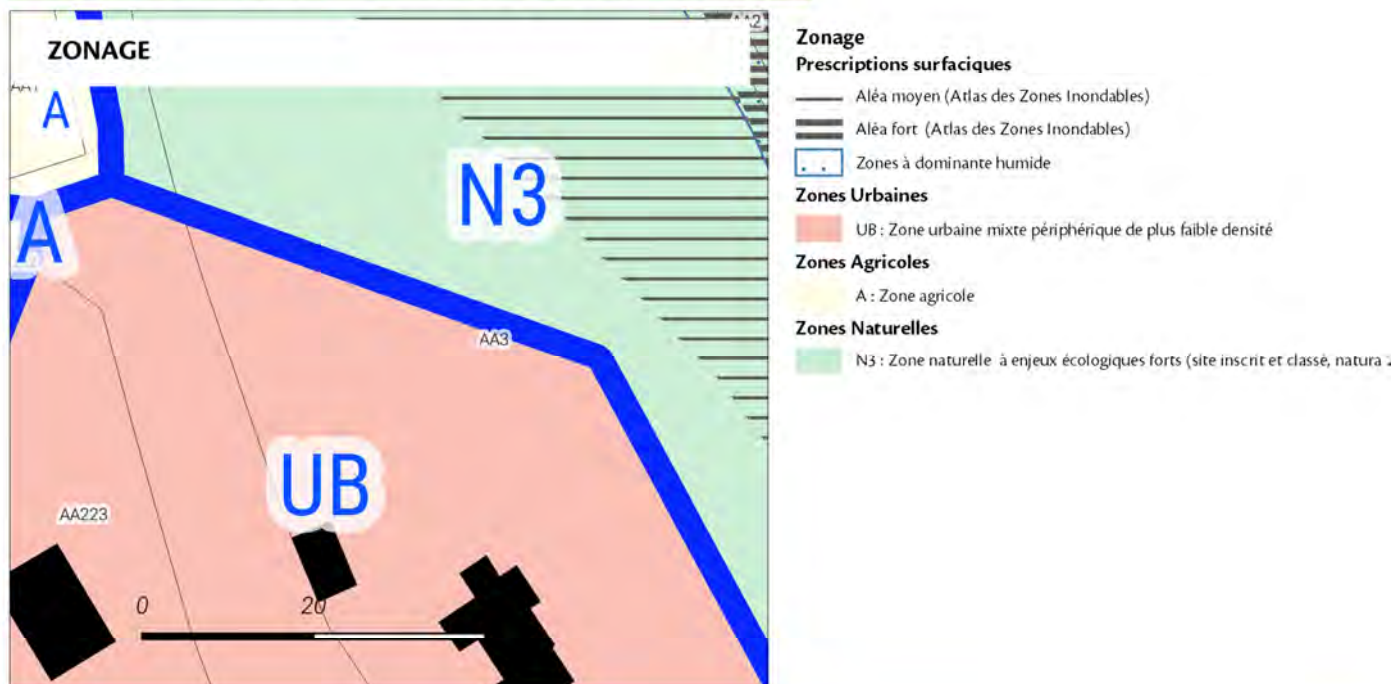
Moyen

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels sont préservées limitant ainsi les éventuels impacts.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.61 ha sur la commune de Giey-sur-Aujon.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Activité/équipements au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Exploitations agricoles / Exploitations agricoles / Bâti continu / Bâti discontinu / Bâti discontinu / Bâti continu / Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

- 1112-Bâti continu aéré
- 1123-Bâti individuel dense
- 1330-Exploitations agricoles
- 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

Sites d'importance communautaire

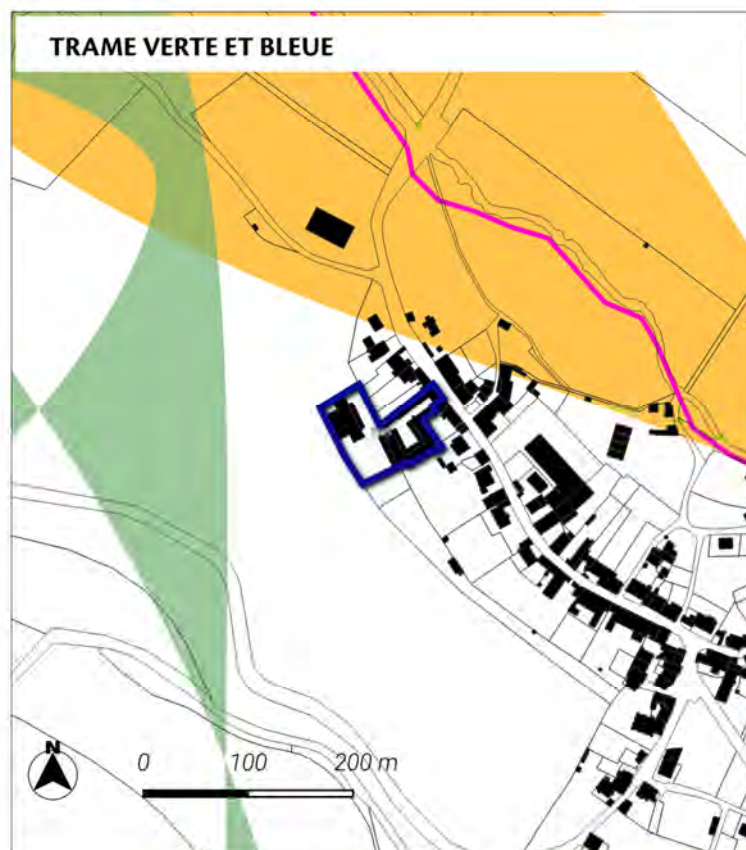
Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

ZNIEFF

ZNIEFF de type 2



Significatif

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.1 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Exploitation agricole

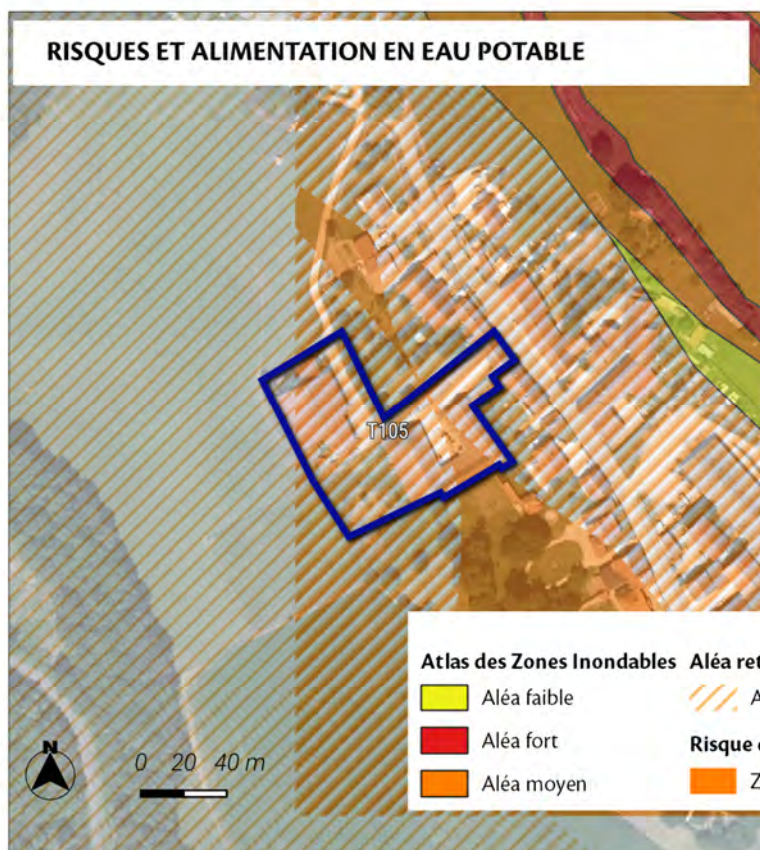
Parcelle graphique 2022

FOURRAGE

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Giey-sur-Aujon_Site N°T105
2/4



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

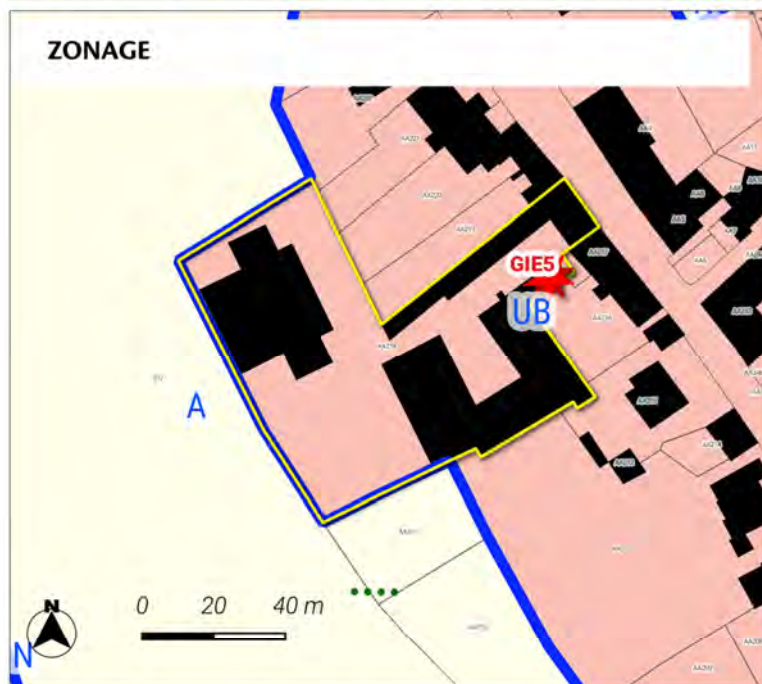


Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

●●● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions ponctuelles

★ Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

Prescriptions surfaciques

— Aléa faible (Atlas des Zones Inondables)

— Aléa moyen (Atlas des Zones Inondables)

□ Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

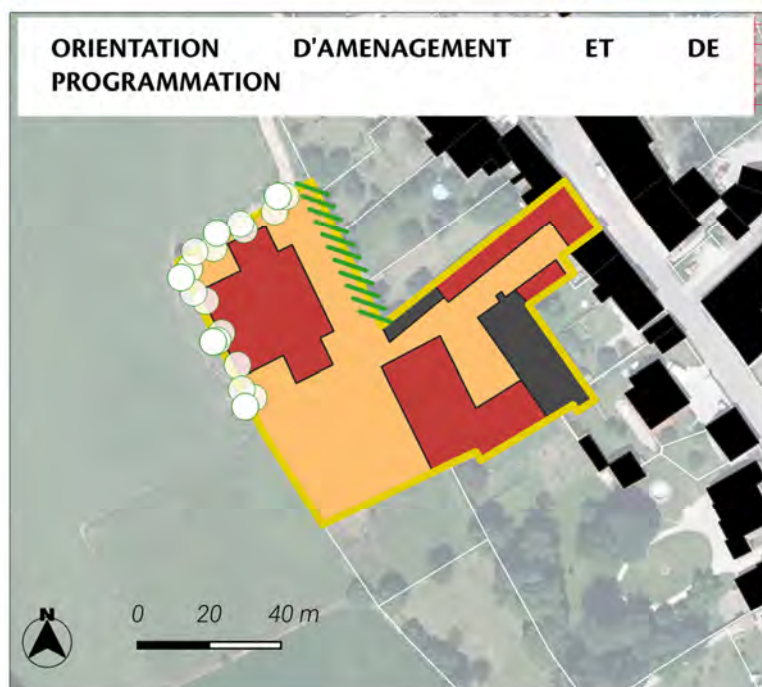
Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 20)



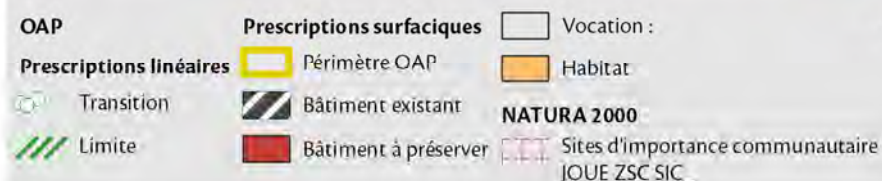
Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

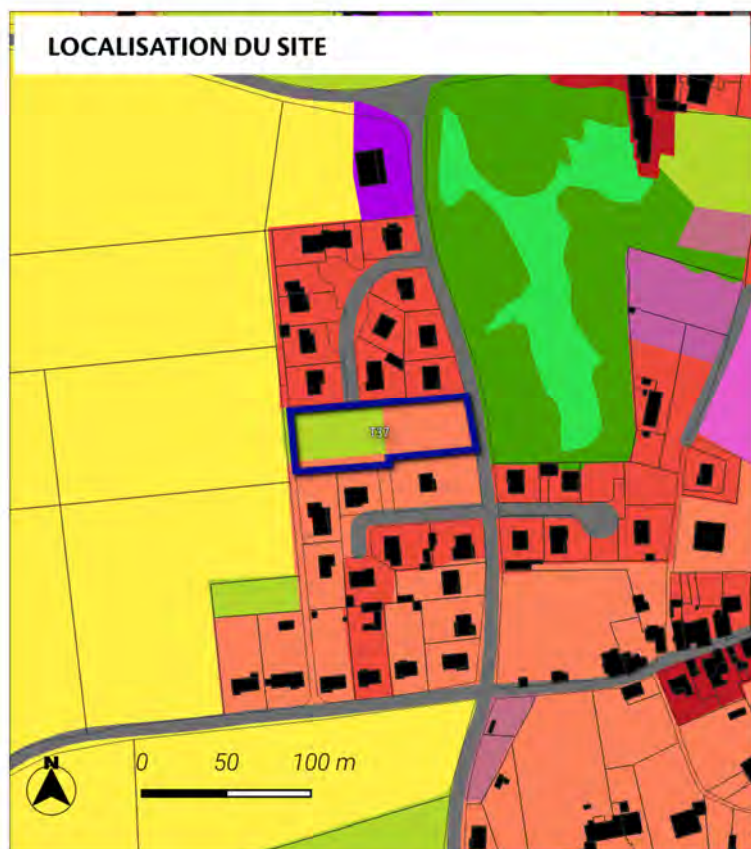
Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.37 ha sur la commune de Laferté-sur-Aube.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

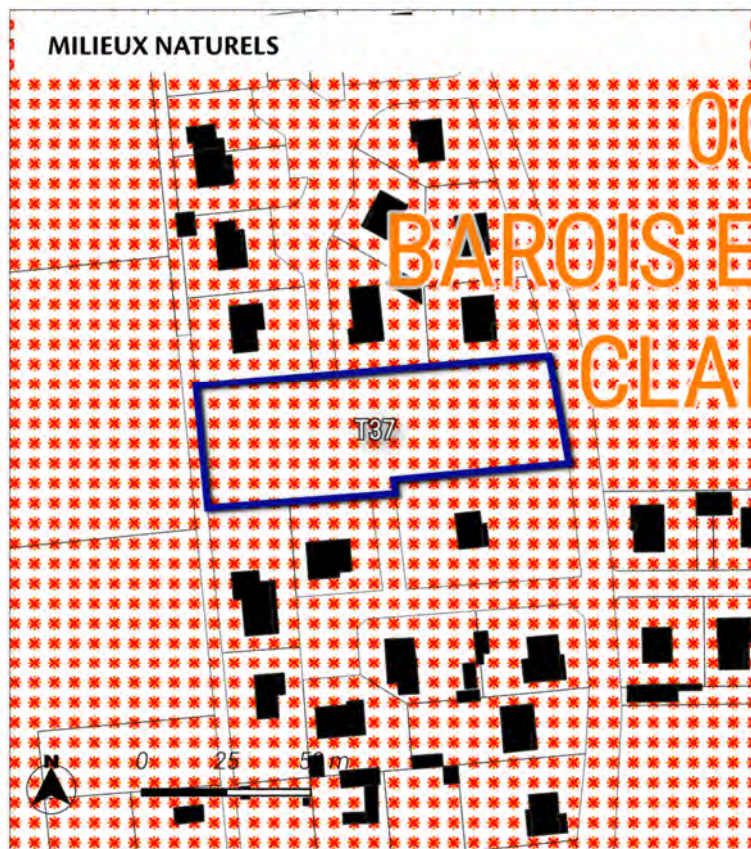
 1123-Bâti individuel dense

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Le site est localisé au sein du site ZICO 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

Neutre

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

 Zones de protection spéciale

 ZICO

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Laferté-sur-Aube_Site N°T37
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

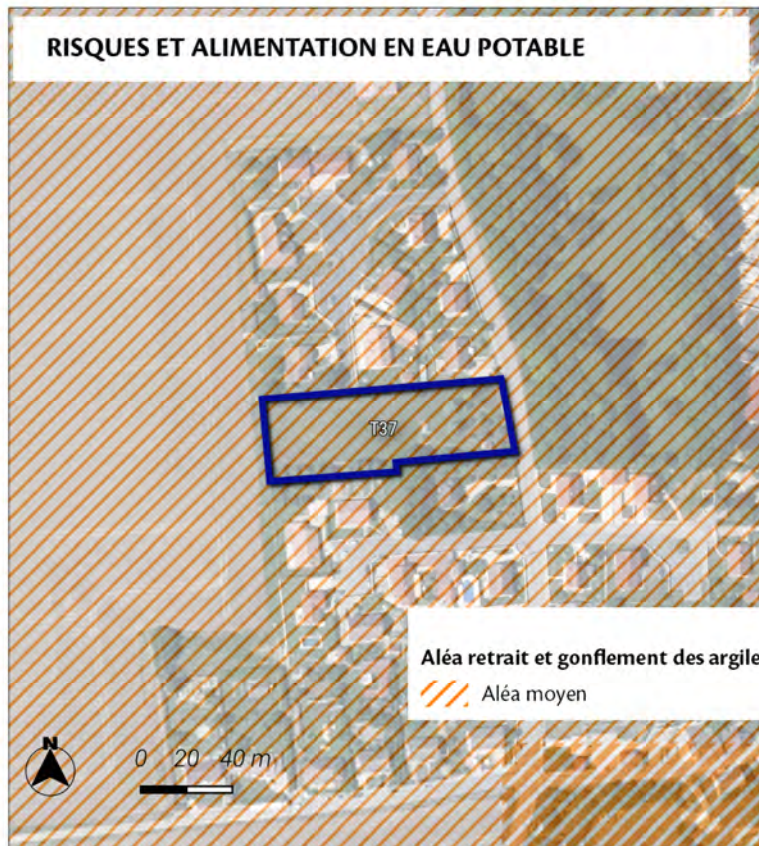
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

BLE TENDRE

GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

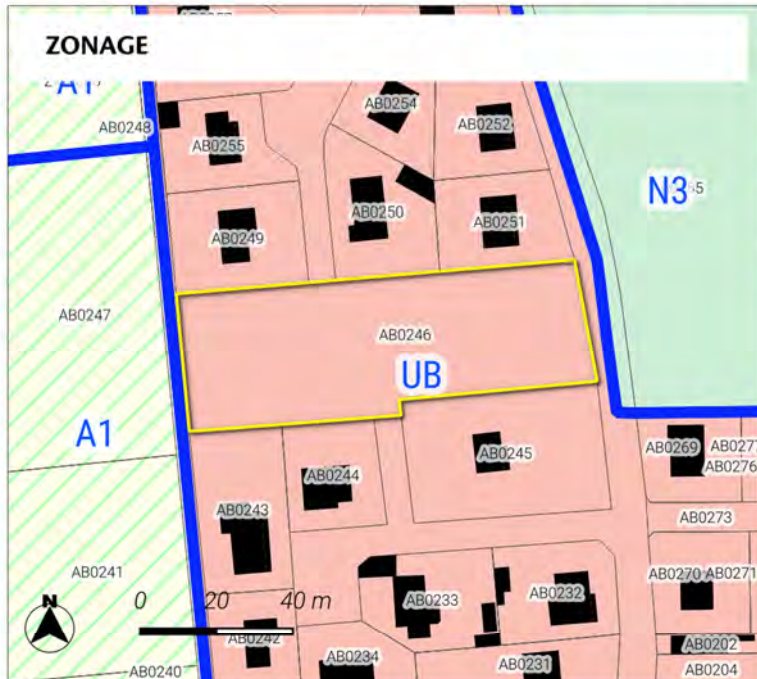
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

□ Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones Urbaines

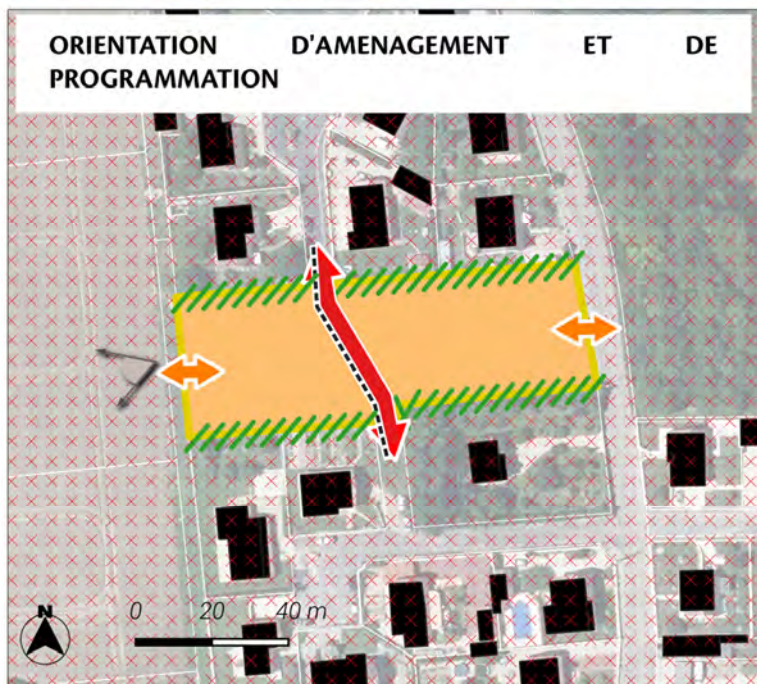
UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 20)



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue. La desserte du site est envisagée au moyen des principes d'accès et de voiries inscrits.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

○ Cône de vue

Prescriptions linéaires

----- mur

/// Limite

— accès

— Voirie

Prescriptions surfaciques

□ Périmètre OAP

□ Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

□ Habitat

NATURA 2000

□ ZICO

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.27 ha sur la commune de Lanty-sur-Aube.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

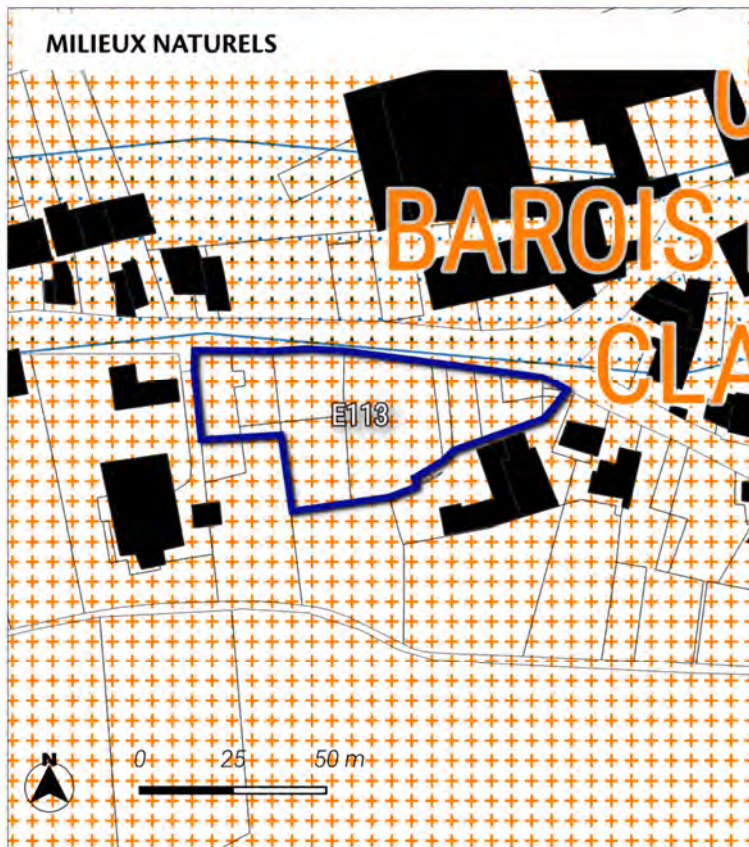
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé au sein du site ZICO 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

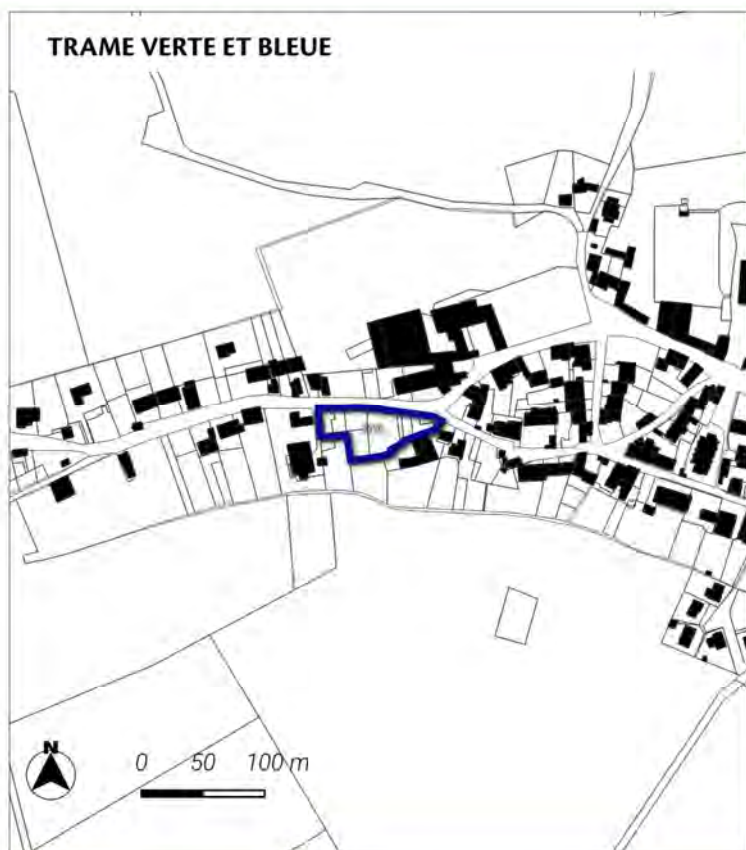
NATURA 2000

 ZICO

Zones humides

Zones à dominante humide

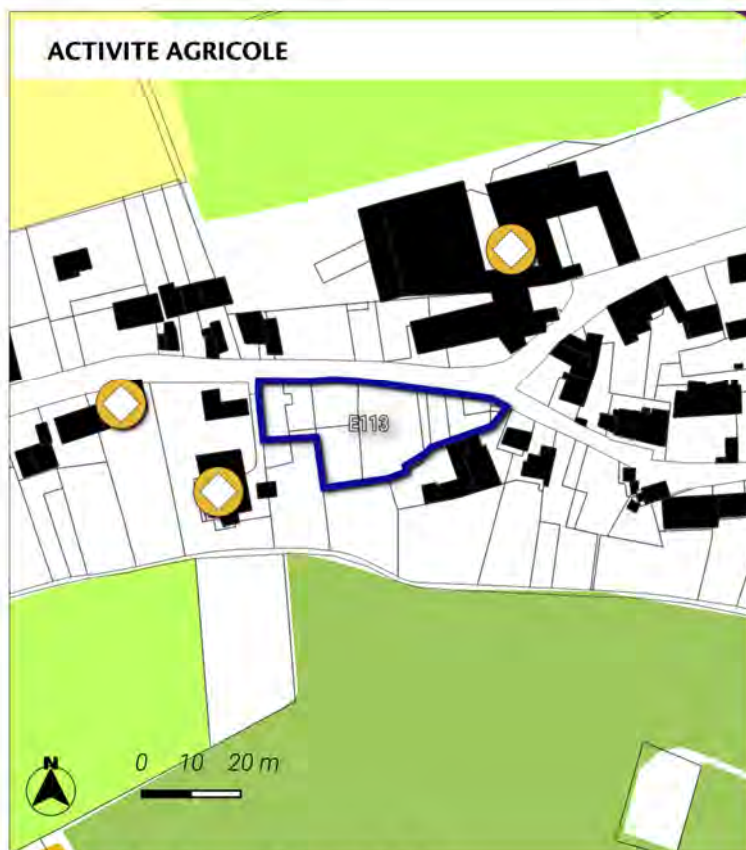
 Potentielle



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

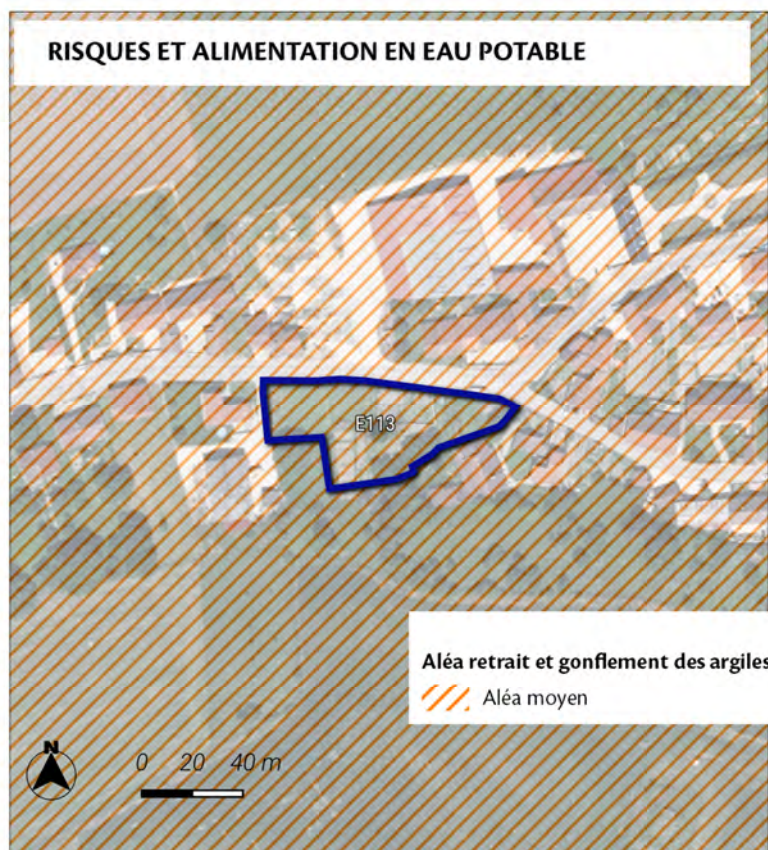
Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- DIVERS
- PROTEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Lanty-sur-Aube_Site N°E113
2/4



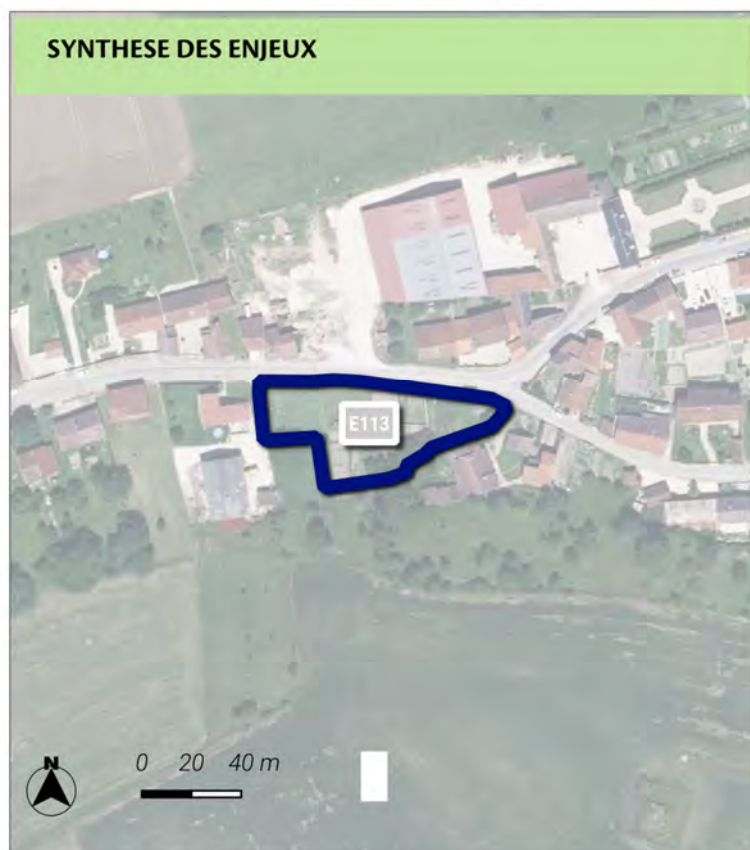
Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



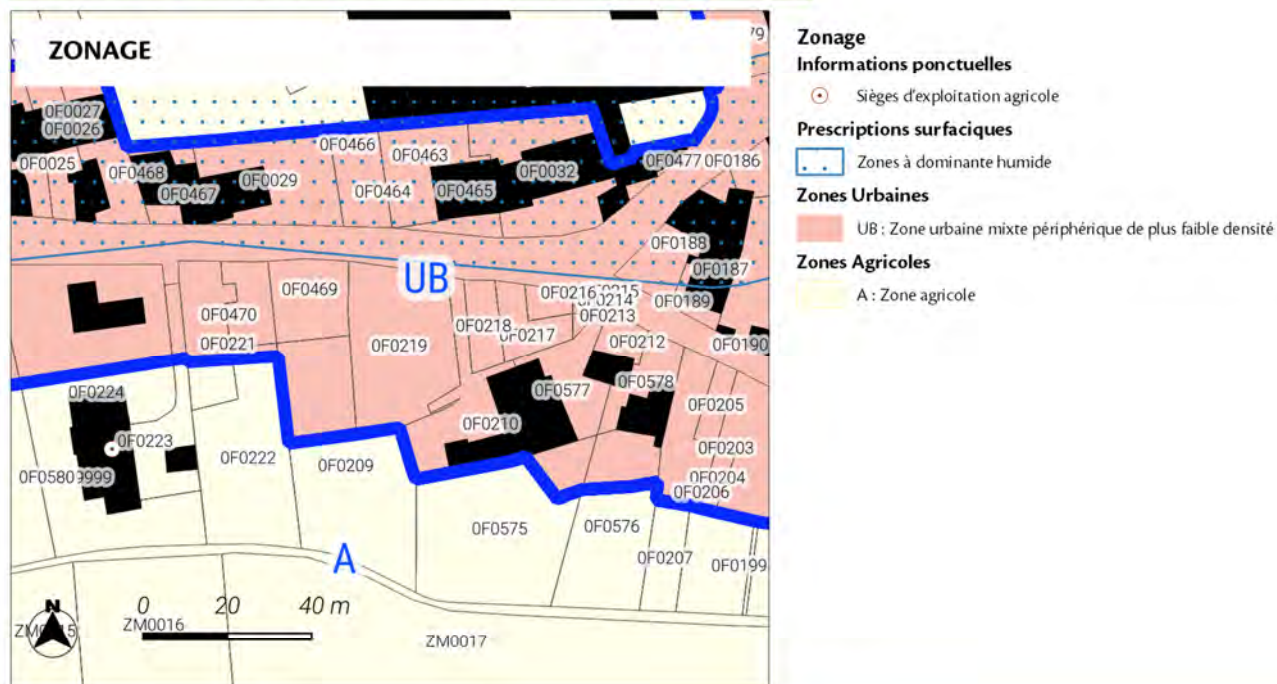
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

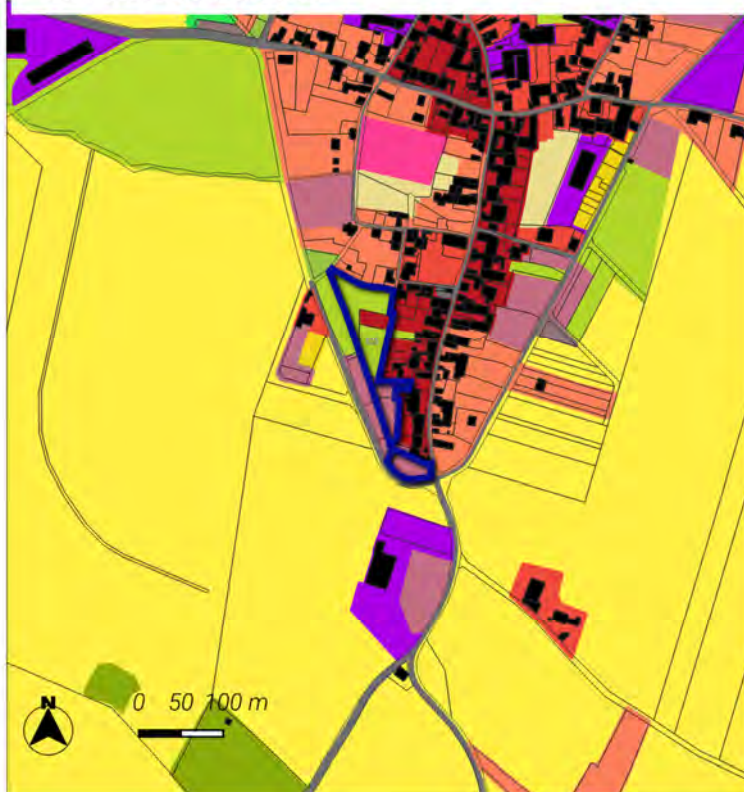


Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économique du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.78 ha sur la commune de Latrecey-Ormoy-sur-Aube.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti continu / Bâti continu / Bâti continu / Prairies, friches et délaissés agricoles / Arboriculture.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 7 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

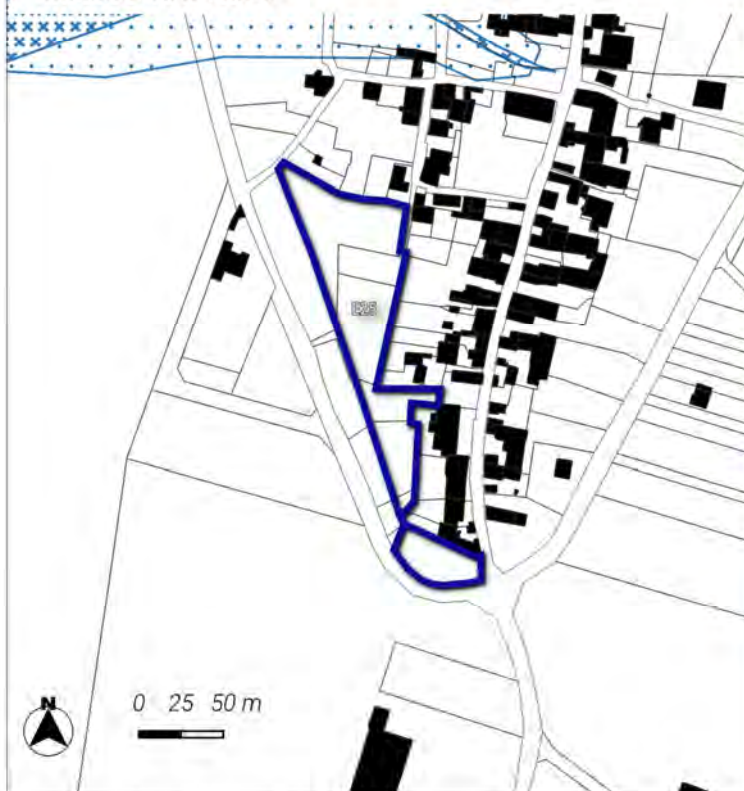
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1112-Bâti continu aéré
-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2221-Vergers traditionnels
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs. Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

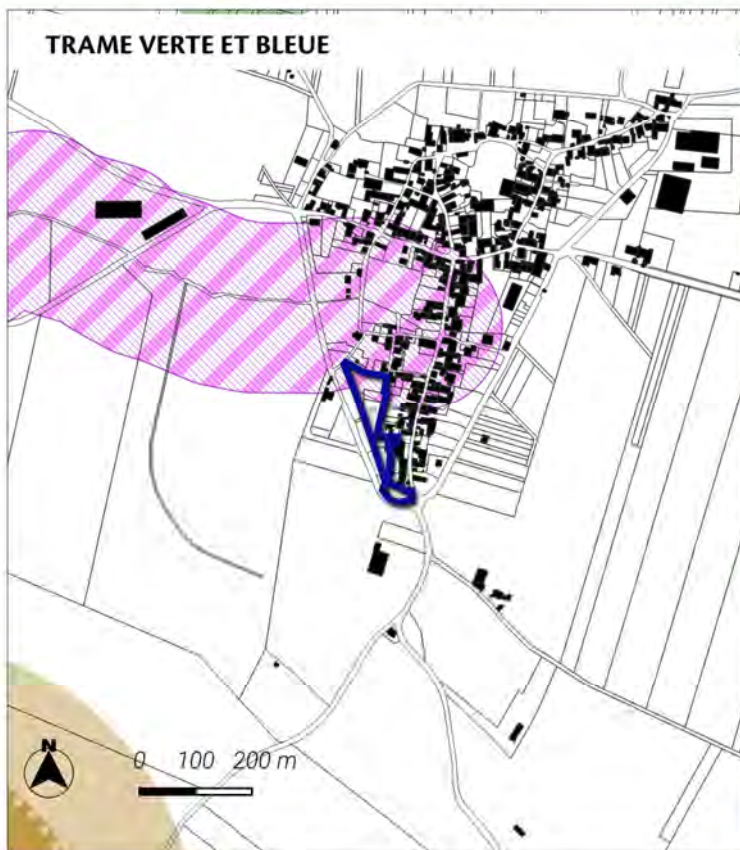
Zones humides

Zones à dominante humide

-  Potentielle
-  Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Latrecey-Ormoy-sur-Aube_Site
N°E25
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

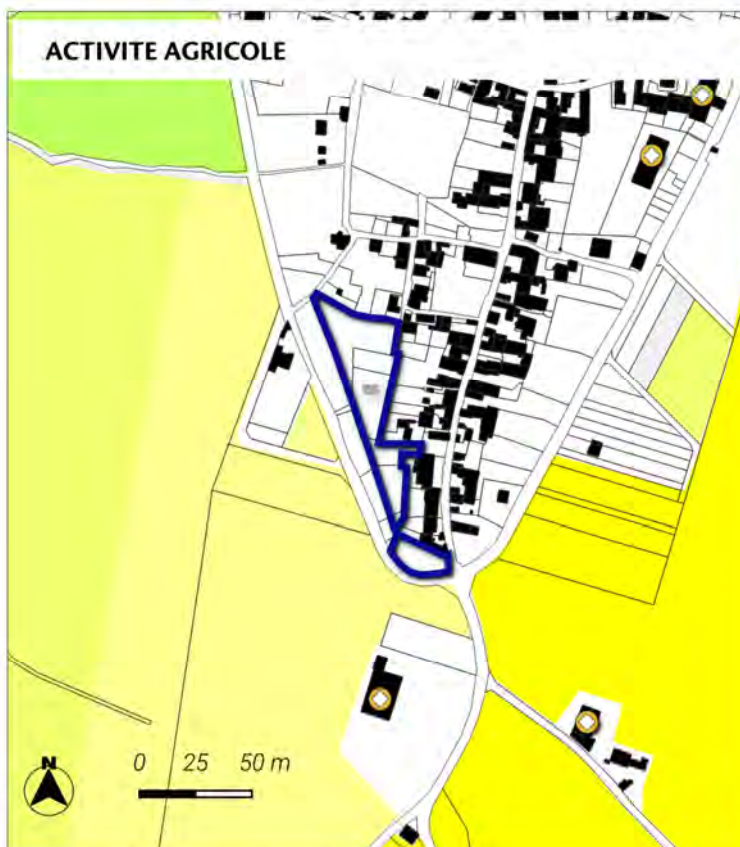
Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Corridors multi-trames

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts)

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

BLE TENDRE

GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

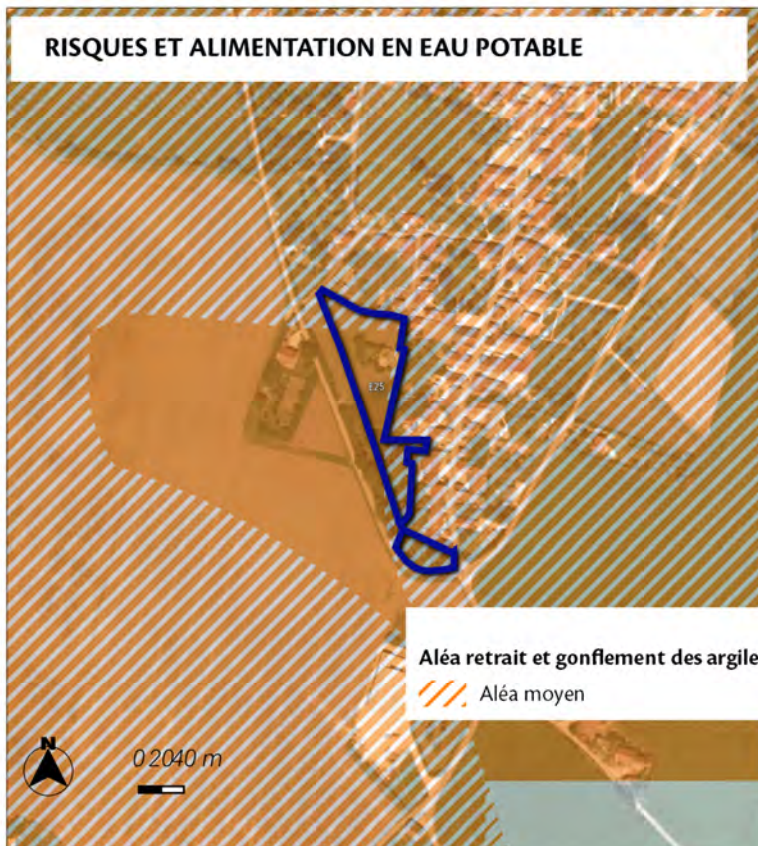
PRAIRIES PERMANENTES

ORGE

TOURNESOL

Latrecey-Ormoy-sur-Aube_Site
N°E25
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

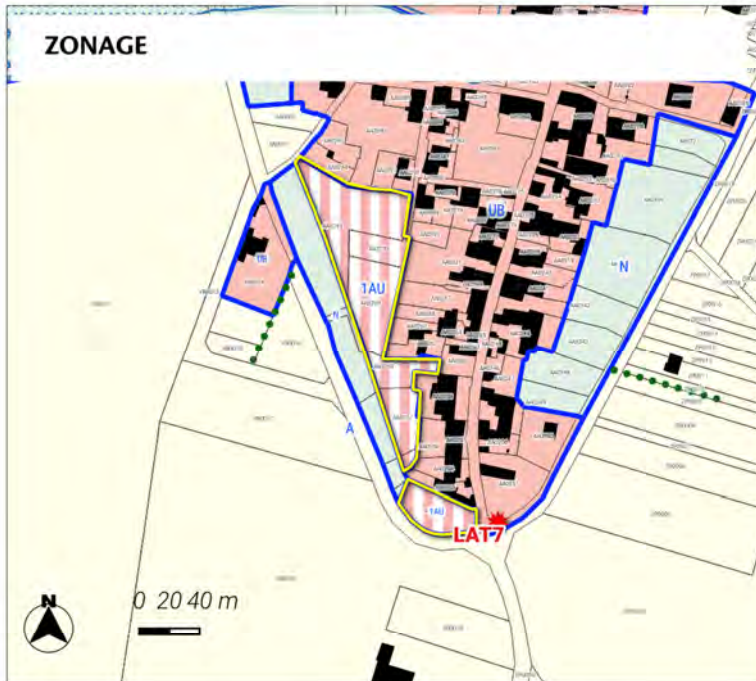
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

●●● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions ponctuelles

★ Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

Prescriptions surfaciques

▭ Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

▭ Zones à dominante humide

▭ Zones humides identifiées

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

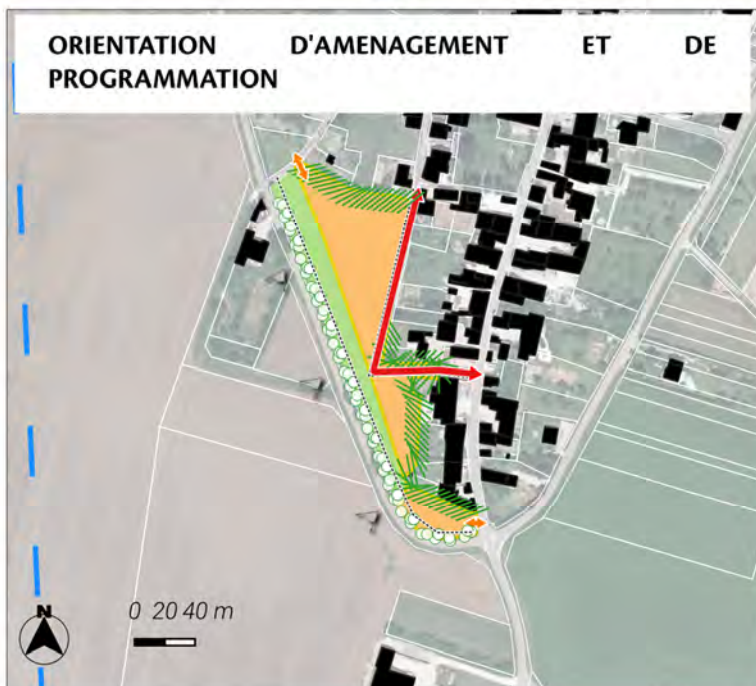
1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participant au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen des principes d'accès et de voiries inscrits.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

○ Transition

▭ Jardins

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Prescriptions ponctuelles

▨ Limite

▭ Vocation :

▭ Cône de vue

→ accès

▭ Habitat

Prescriptions linéaires

→ Voirie

Cours d'eau

--- mur

Prescriptions surfaciques

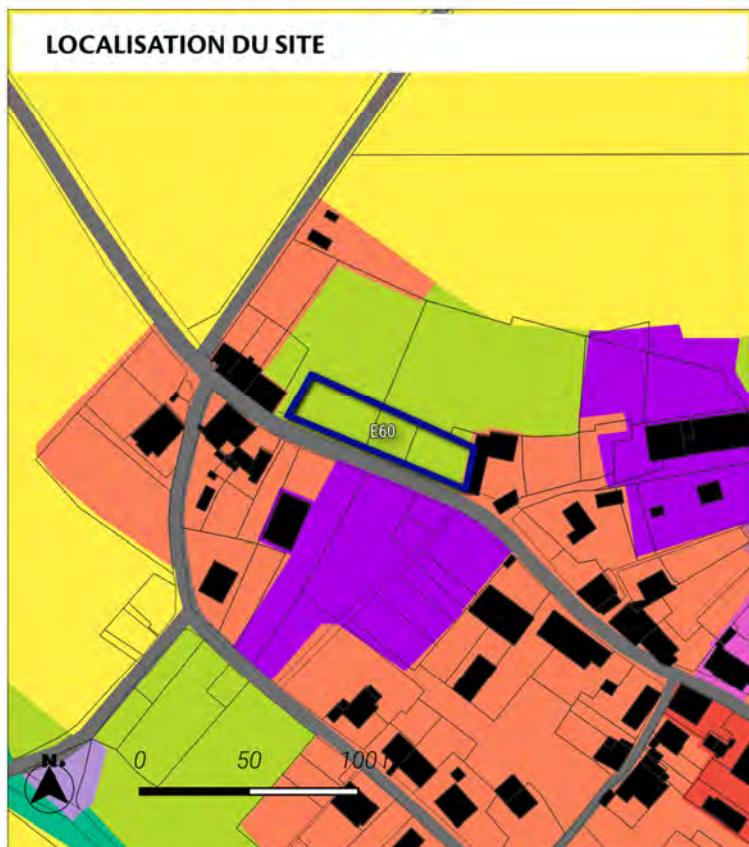
▭ Intermittent

▭ Périmètre OAP

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Latrecey-Ormoy-sur-Aube_Site
N°E25
4/4

LOCALISATION DU SITE



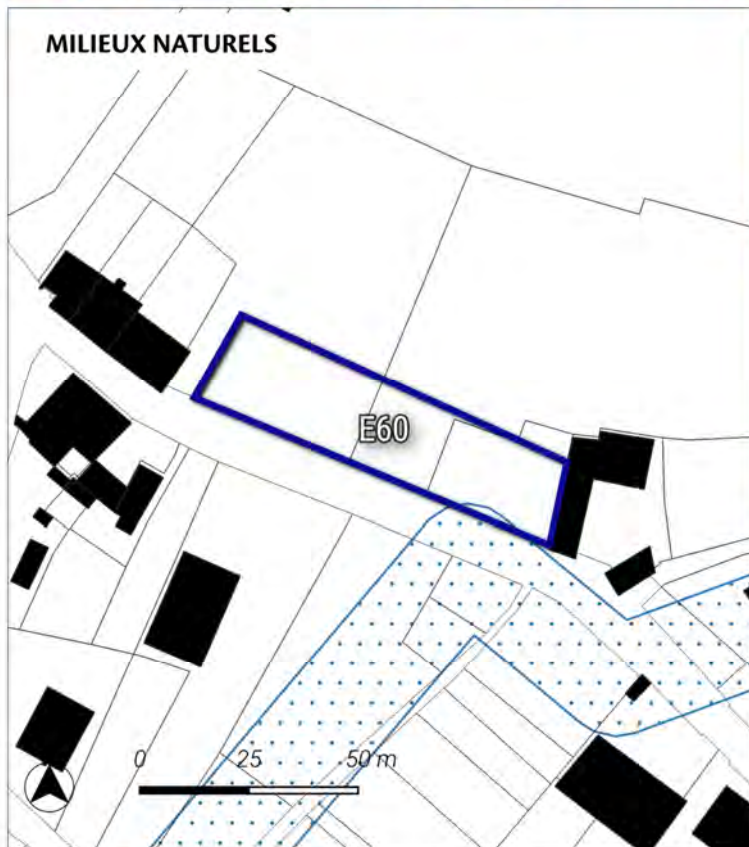
Le site se localise sur une surface de 0.17 ha sur la commune de Lavilleneuve-au-Roi.
Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

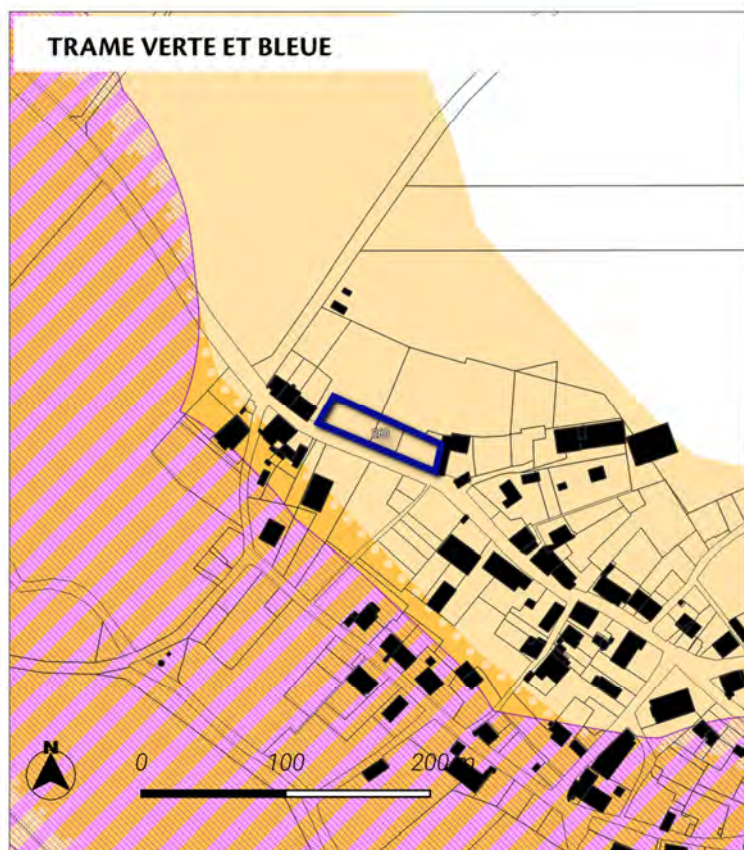
Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Lavilleneuve-au-Roi_Site
N°E60
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

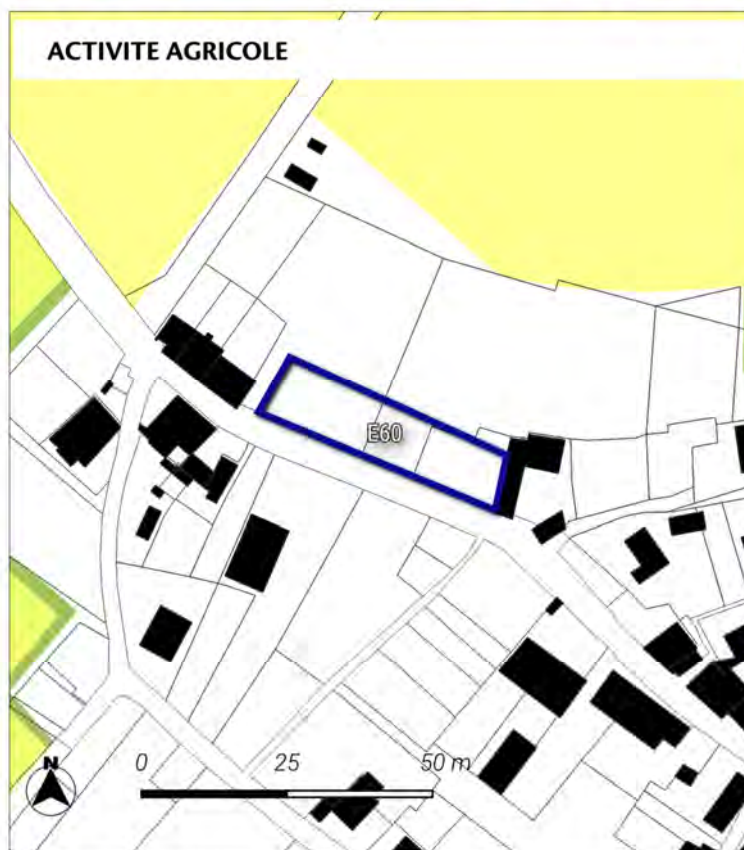
Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

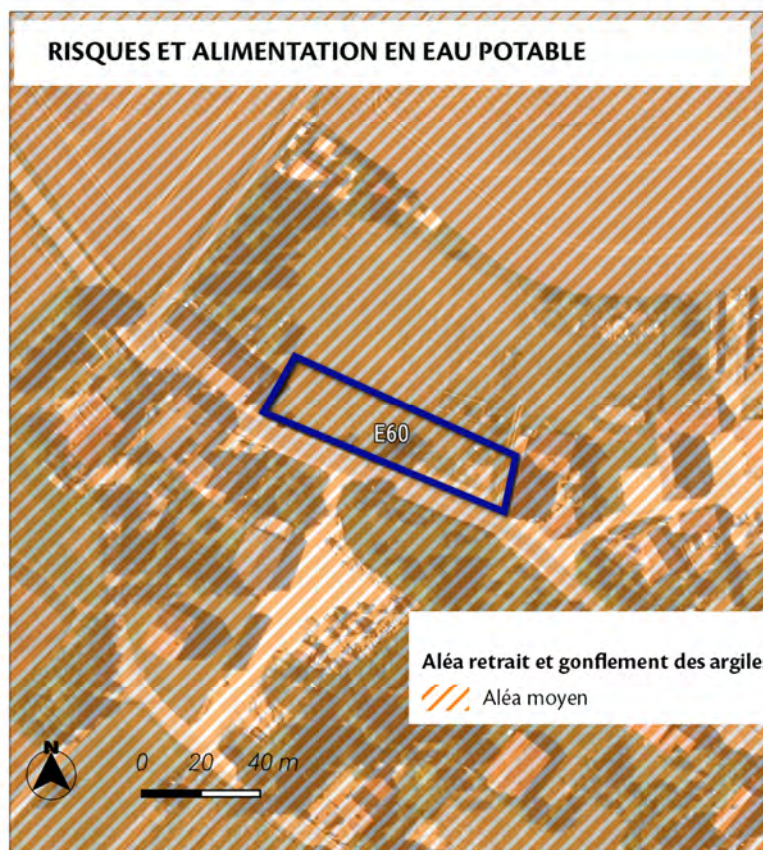
BLE TENDRE

FOURRAGE

ORGE

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Lavilleneuve-au-Roi_Site
N°E60
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Orange Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Moyen

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

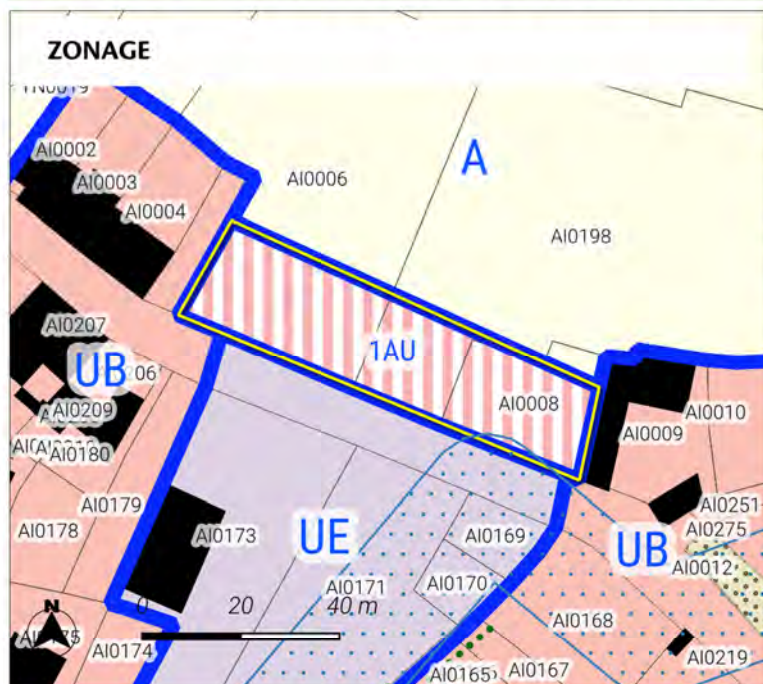
Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

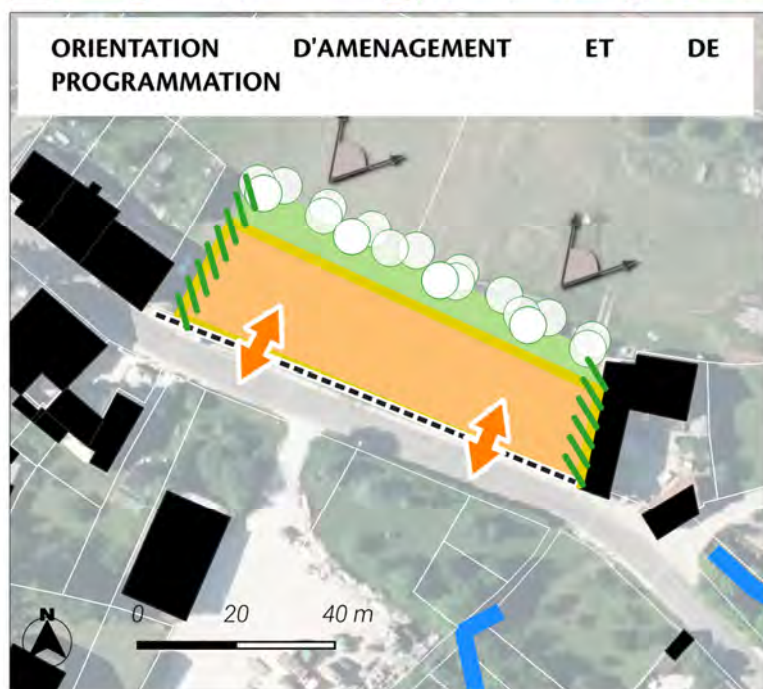
En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide il est nécessaire d'apporter une attention particulière à ce sujet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



- Zonage**
- Prescriptions linéaires**
- ● ● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)
- Prescriptions surfaciques**
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
 - Mare à protéger
 - Zones à dominante humide
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole



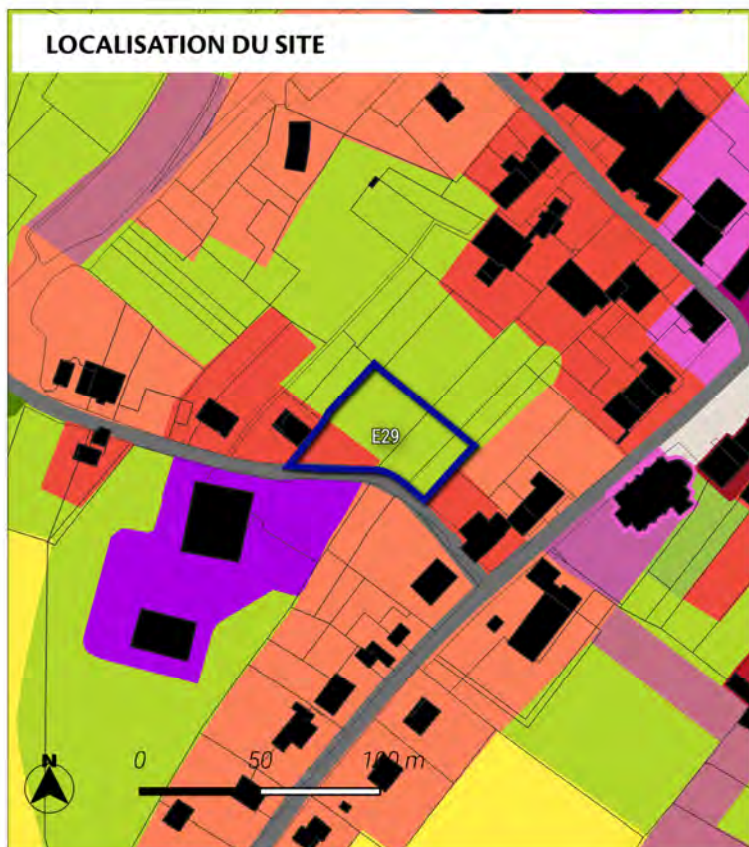
Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

- OAP**
- Transition
 - Jardins
 - Prescriptions ponctuelles
 - Limite
 - Cône de vue
 - accès
 - Prescriptions linéaires
 - mur
 - Prescriptions surfaciques
 - Périmètre OAP
 - Cours d'eau
 - Intermittent

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.21 ha sur la commune de Leffonds.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

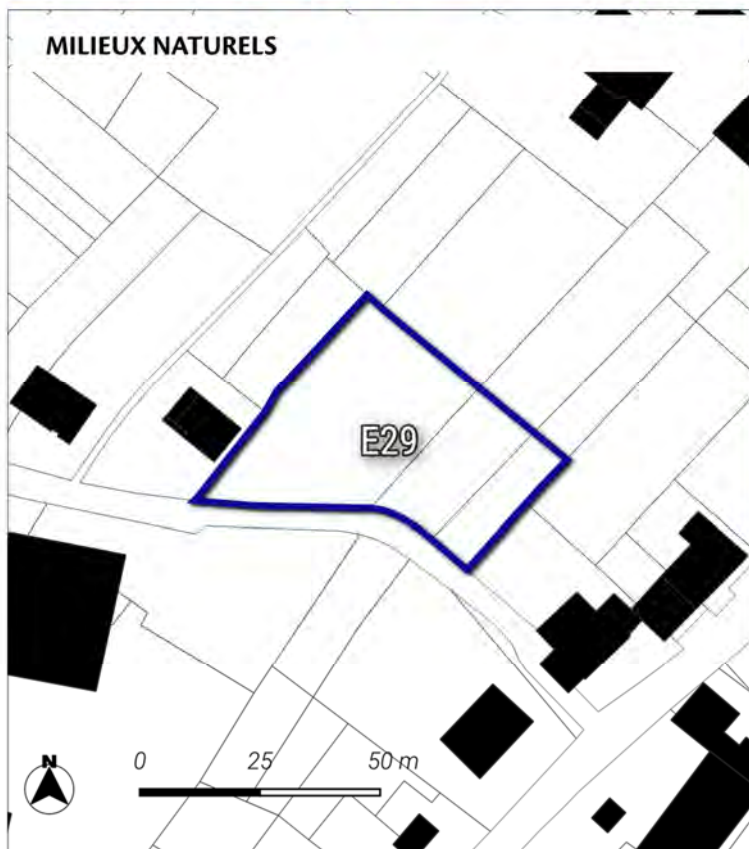
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1123-Bâti individuel dense
-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

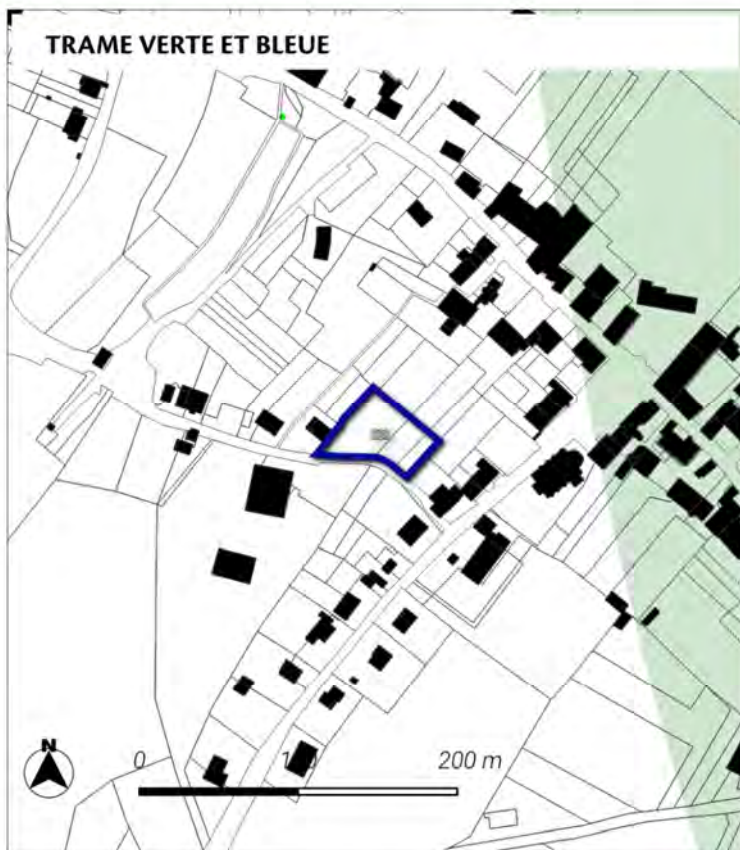
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs. Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

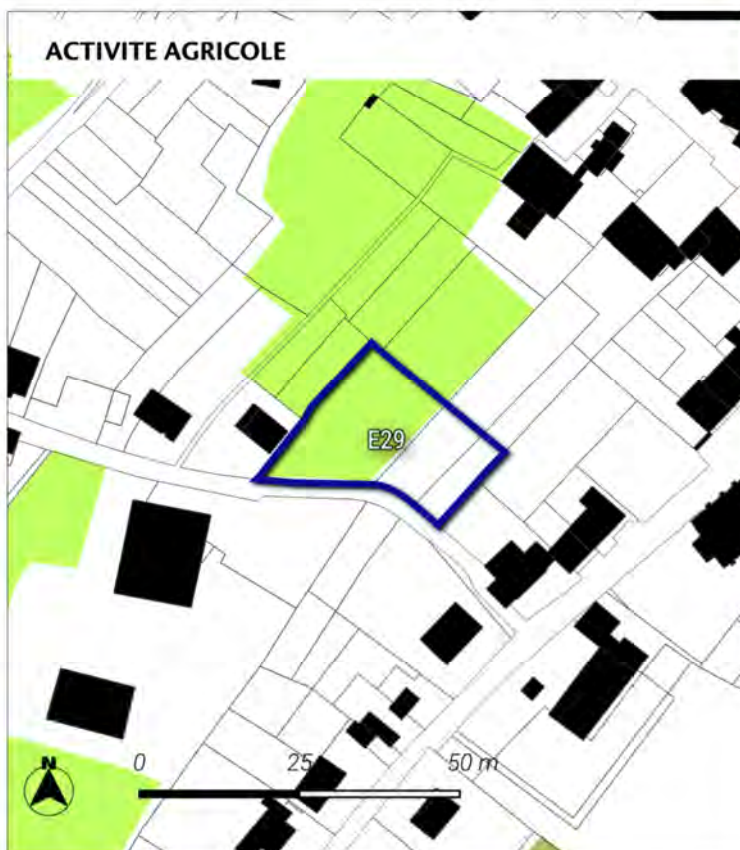
Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.13 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

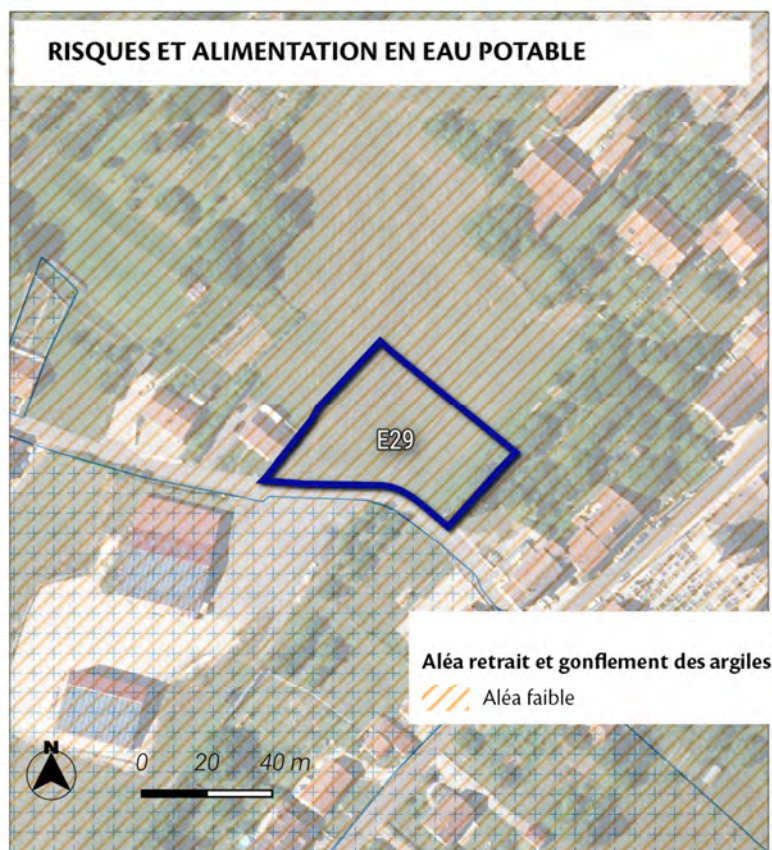
Parcelle graphique 2022

FOURRAGE

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Leffonds_Site N°E29
2/4



Neutre

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



Moyen

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

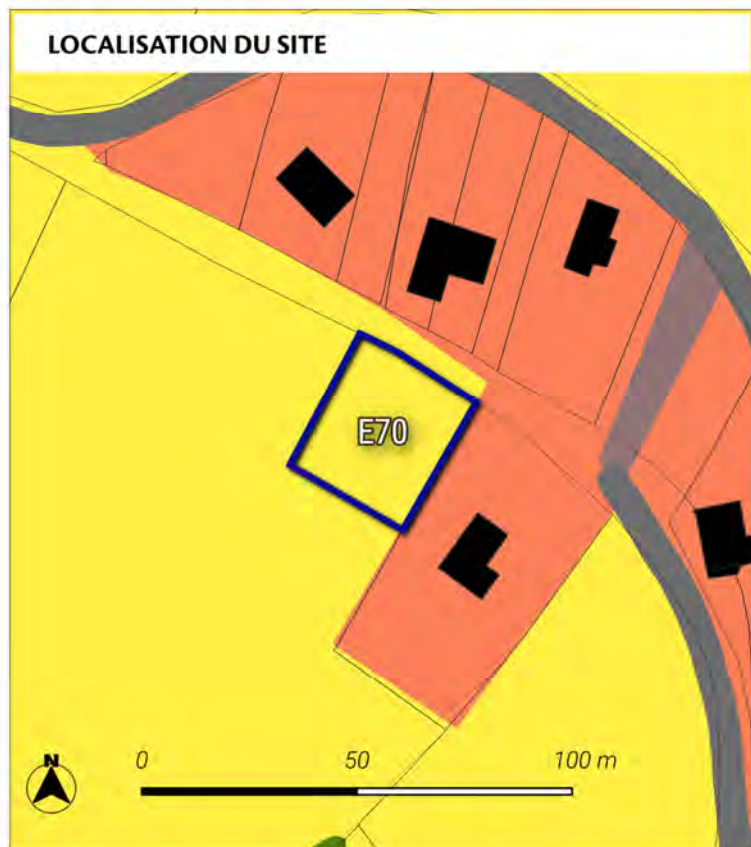
En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

N : Zone naturelle

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

☐ Vocation :

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.11 ha sur la commune de Leffonds.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles. Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à moyen terme. Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

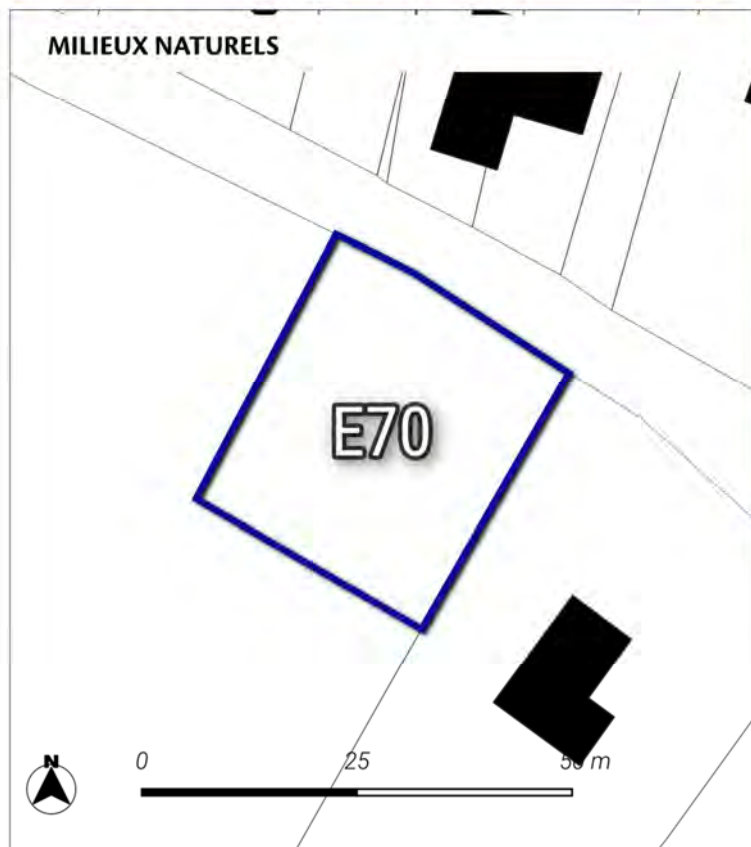
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

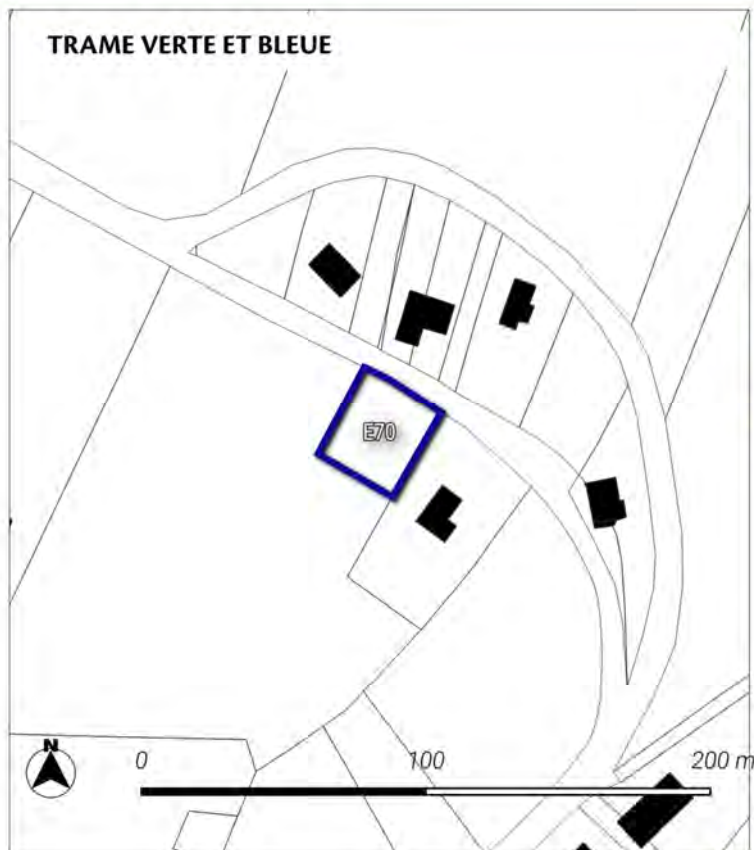
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs. Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Significatif

Sites :



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Blé tendre d'hiver selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.1 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

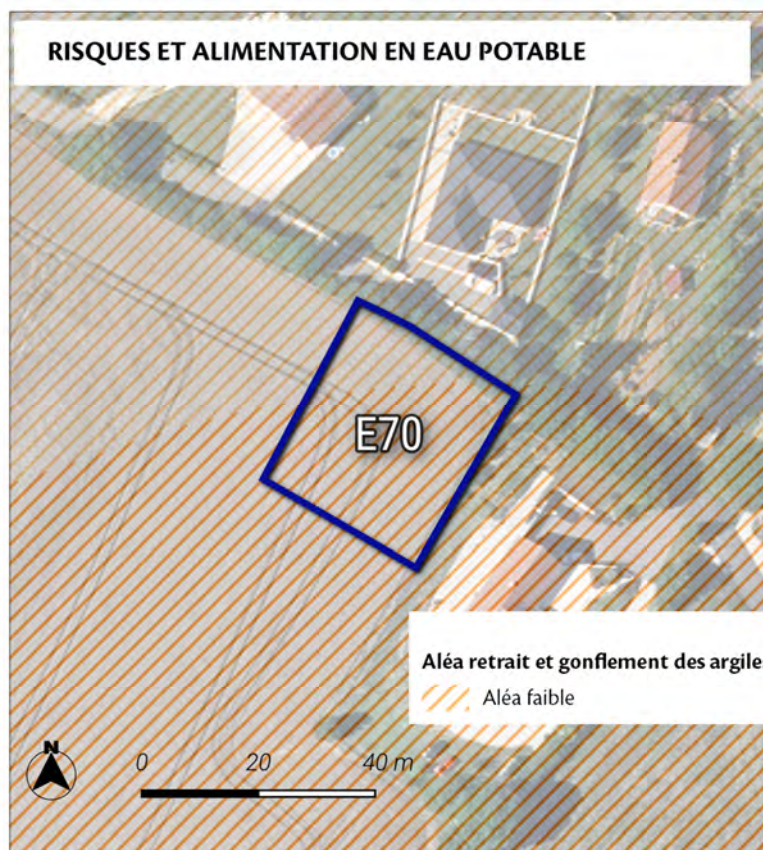
Parcelle graphique 2022

BLE TENDRE

PRAIRIES TEMPORAIRES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Leffonds_Site N°E70
2/4



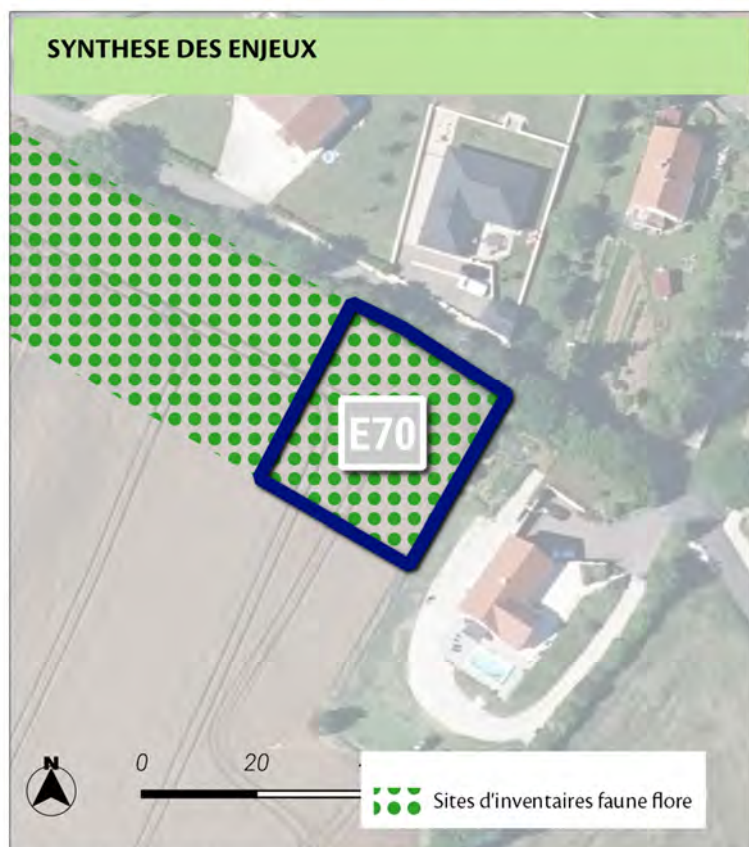
Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



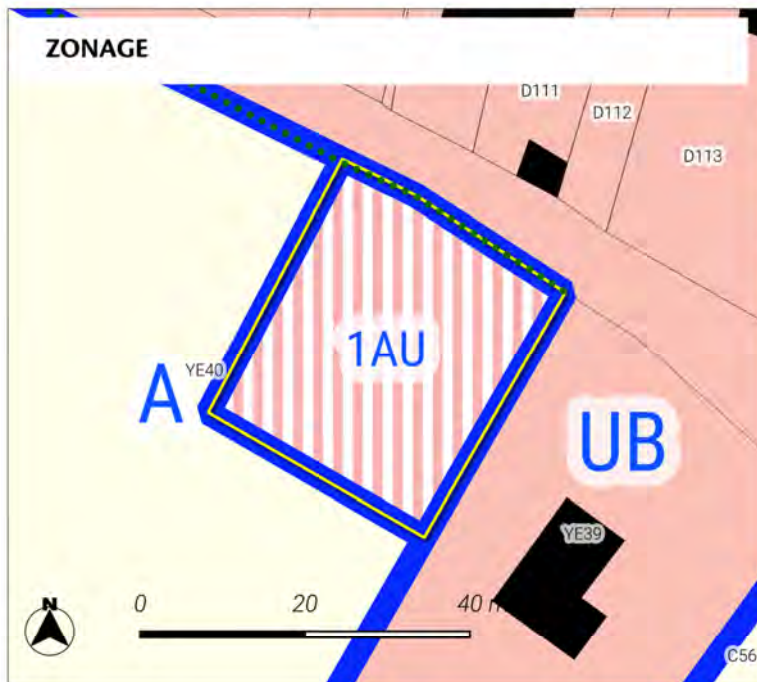
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones Urbaines

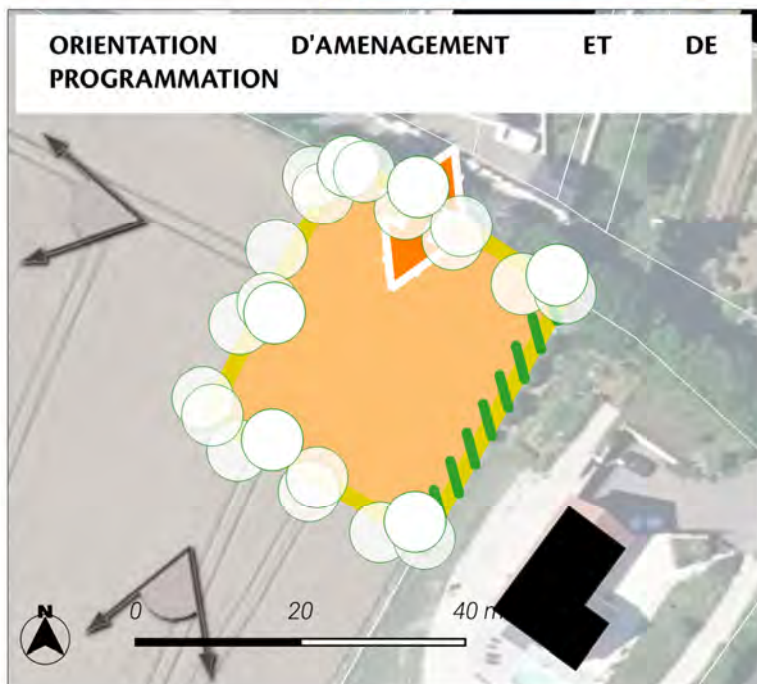
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

- A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

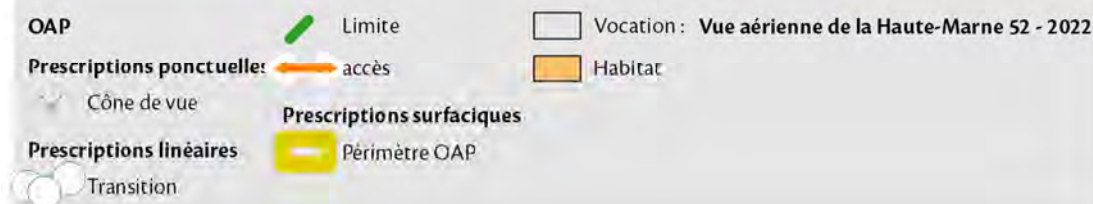
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

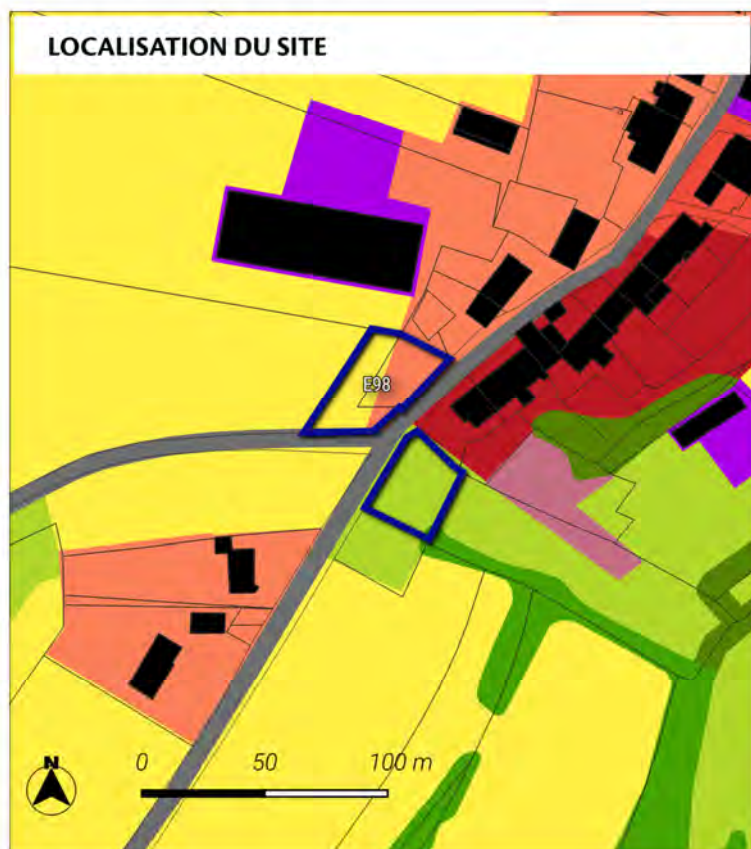
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.23 ha sur la commune de Leffonds.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

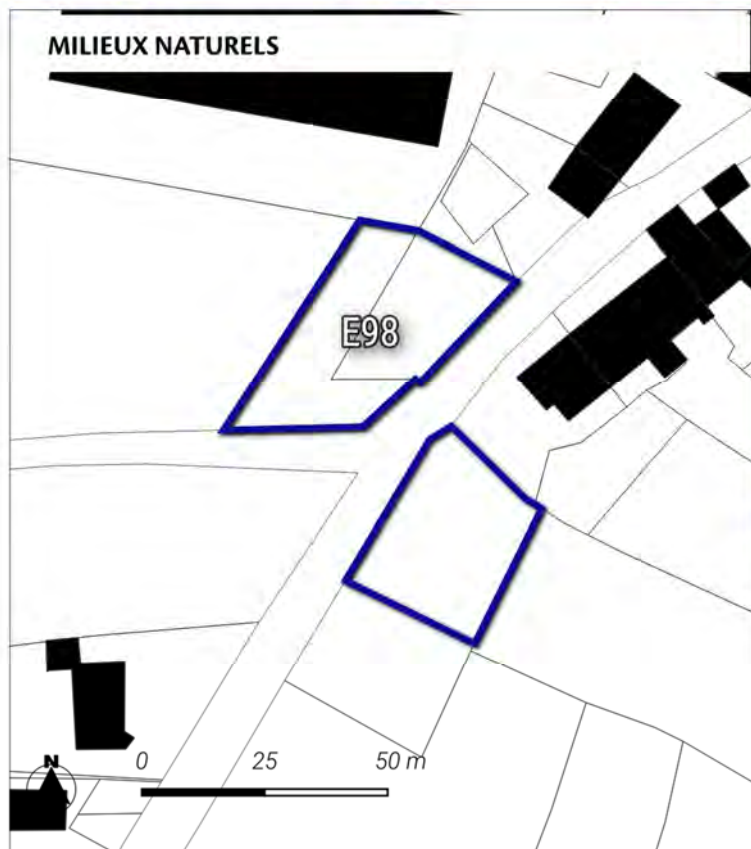
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles
-  3110-Forêts de feuillus

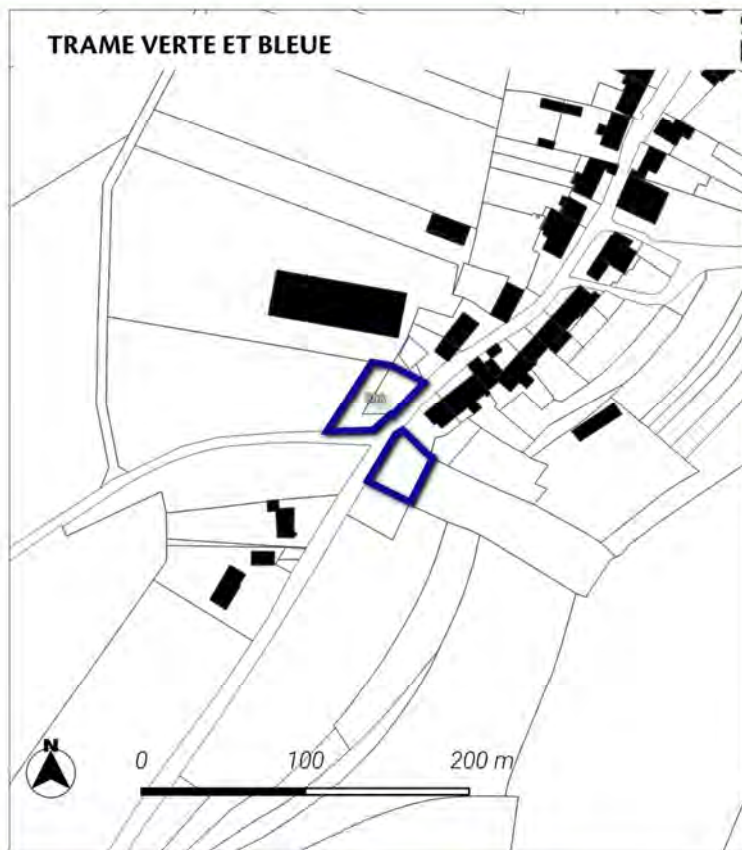
MILIEUX NATURELS



Neutre

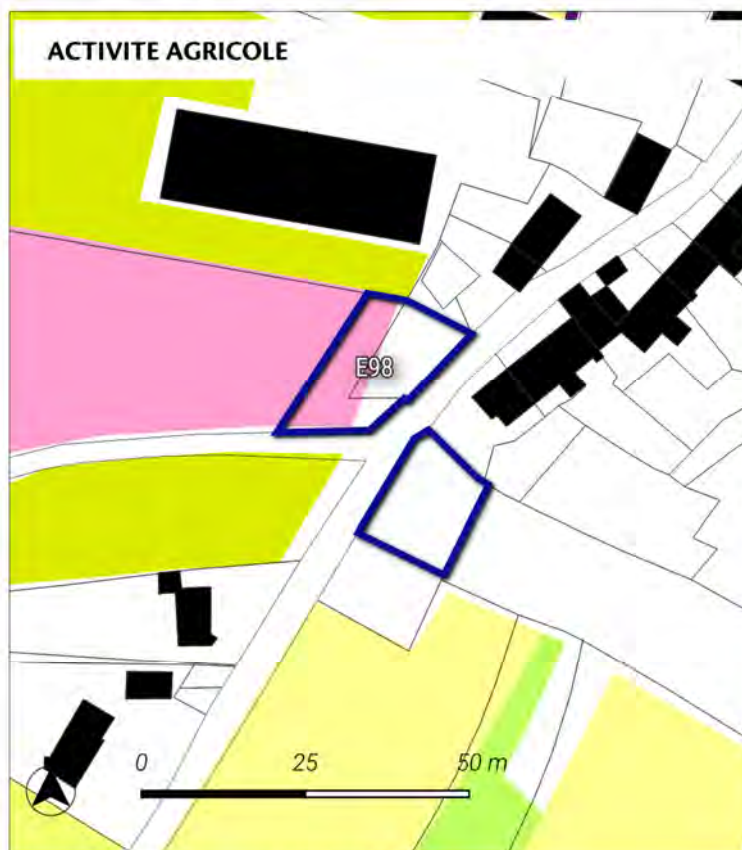
Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Significatif

Sites :



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Fraise selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

La surface impactée représente 0.07 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

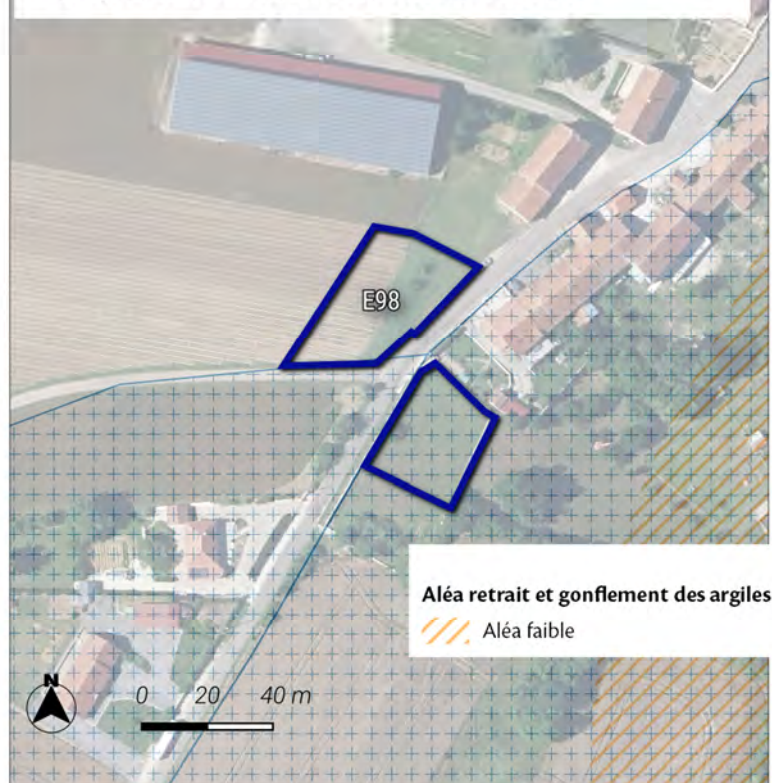
Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- PRAIRIES PERMANENTES
- LEGUMES-FLEURS
- DIVERS
- ORGE
- AUTRES CEREALES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Leffonds_Site N°E98
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Fort

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet se localise au sein de du périmètre de protection éloignée du captage eau potable de Source du CHENE.

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

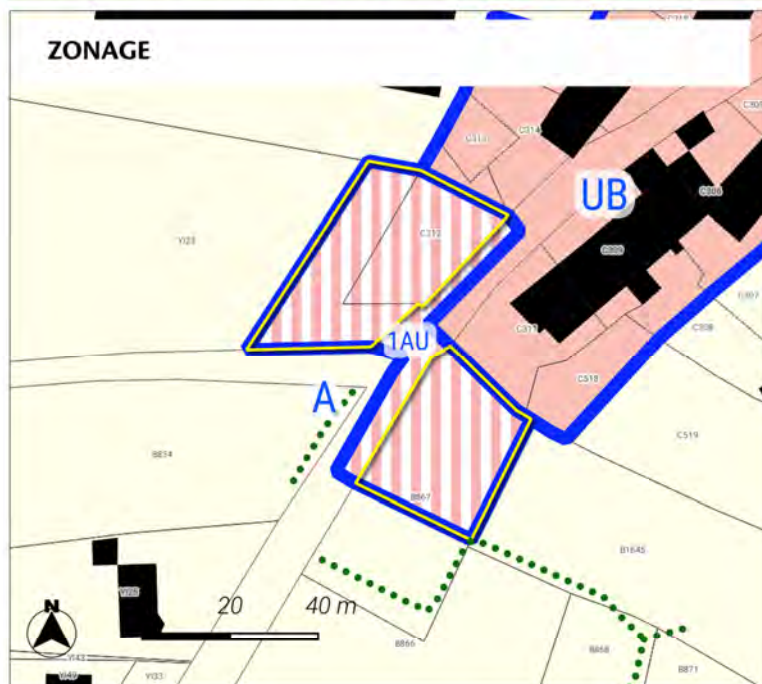
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- ● ● Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones Urbaines

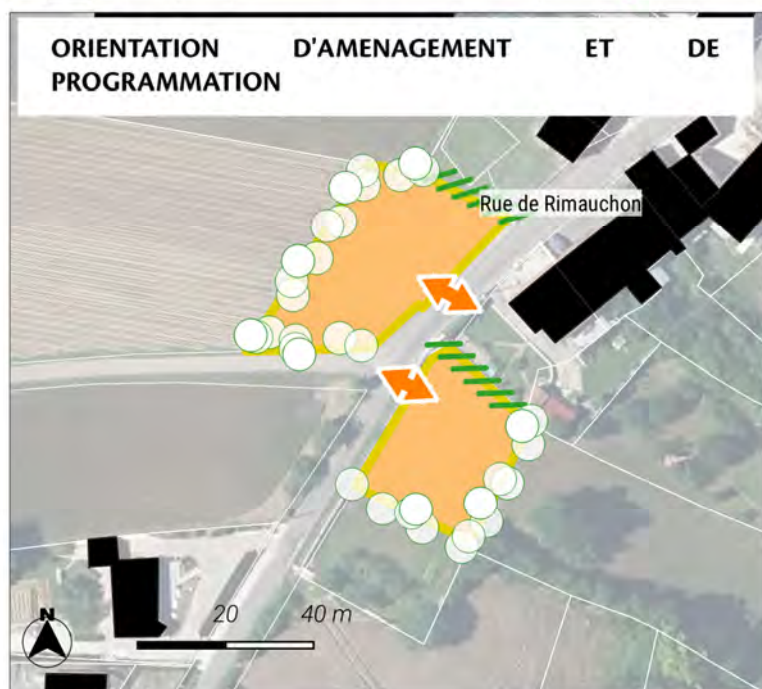
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

- A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

/// Limite

— accès

□ Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

□ Habitat

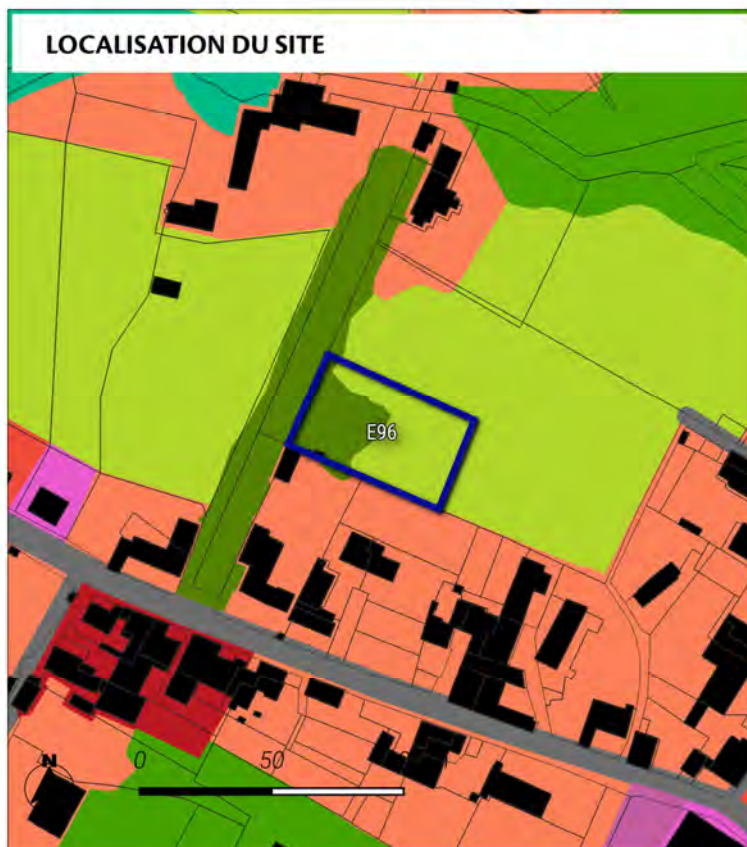
Prescriptions surfaciques

Prescriptions linéaires

□ Périmètre OAP

○ Transition

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.23 ha sur la commune de Maranville.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bosquets et haies / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

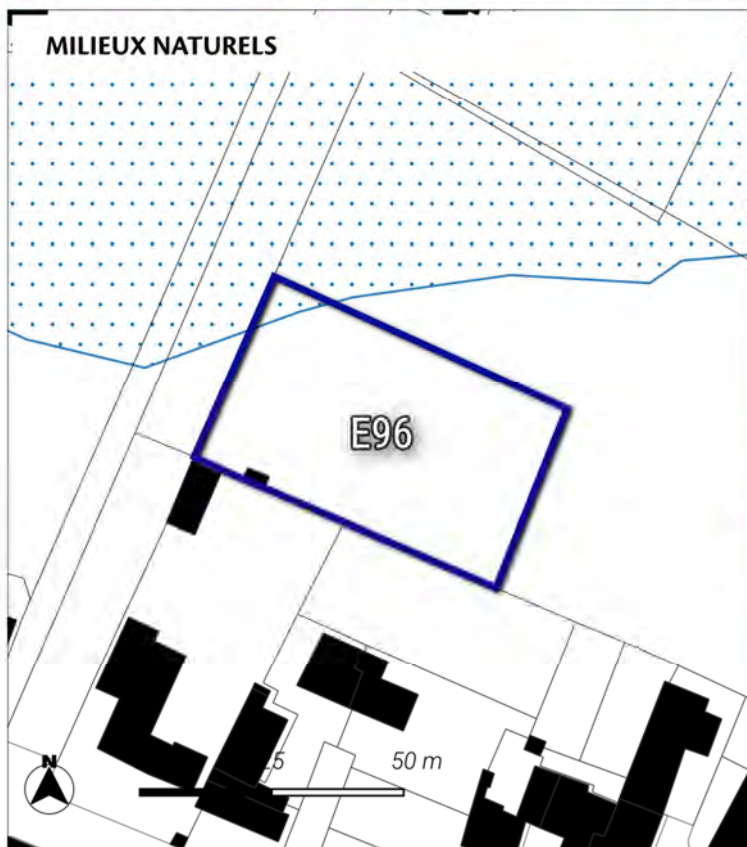
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

 2320-Bosquets et haies

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Maranville_Site N°E96
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

 Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

 Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

 Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

 Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

 Bordure de corridor

 Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

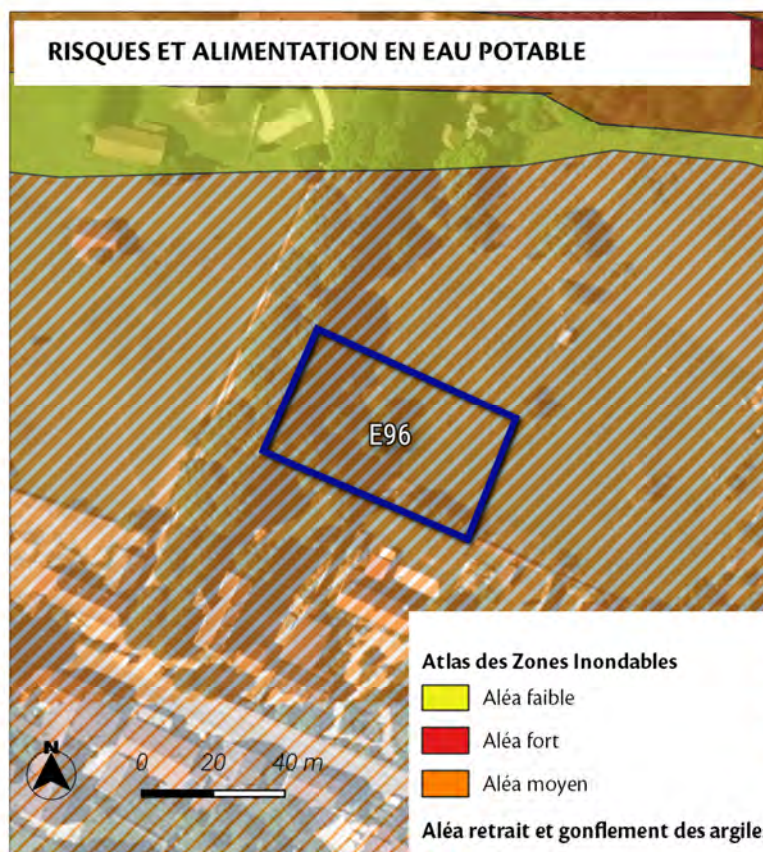


Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

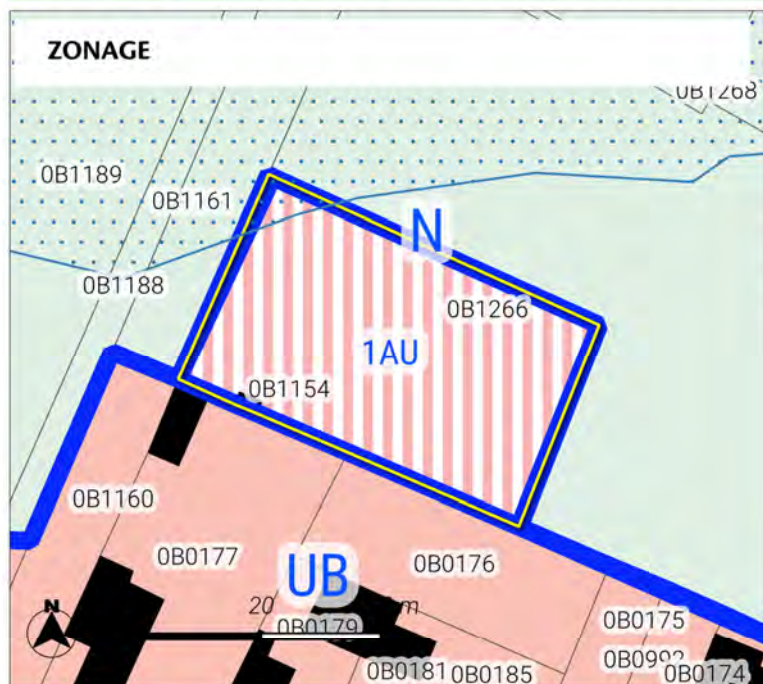
Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

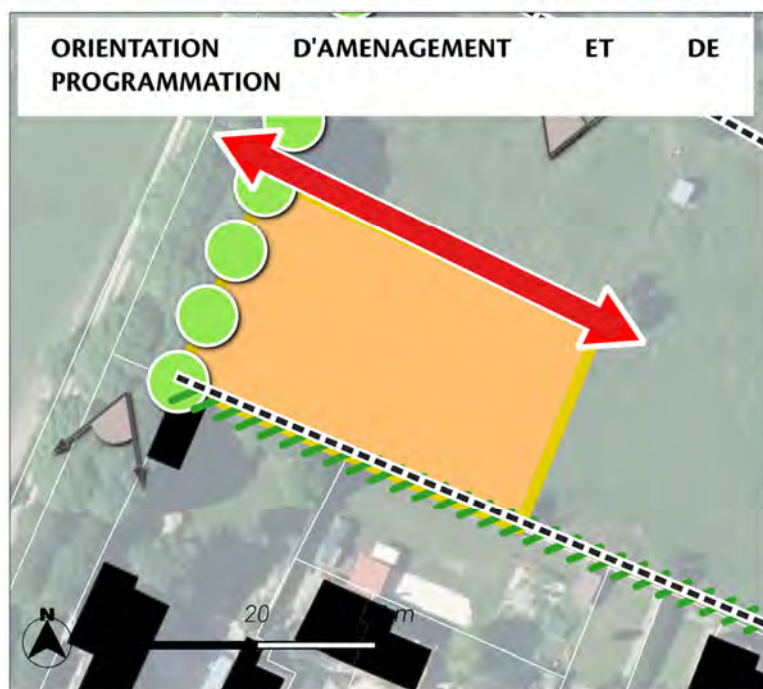
En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide il est nécessaire d'apporter une attention particulière à ce sujet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



- Zonage**
- Prescriptions surfaciques**
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
 - Zones à dominante humide
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des alignements d'arbres sont identifiés afin de favoriser l'effet vitrine du site.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.
La desserte du site est envisagée au moyen des principes d'accès et de voiries inscrits.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

- OAP**
- Limite
 - Alignement
 - Accès
 - Voirie
 - mur
- Prescriptions ponctuelles**
- Cône de vue
- Prescriptions linéaires**
- mur
- Prescriptions surfaciques**
- Périmètre OAP
 - Vocation :
 - Habitat
- Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022**

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.15 ha sur la commune de Maranville.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Bâti discontinu / Bâti discontinu / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

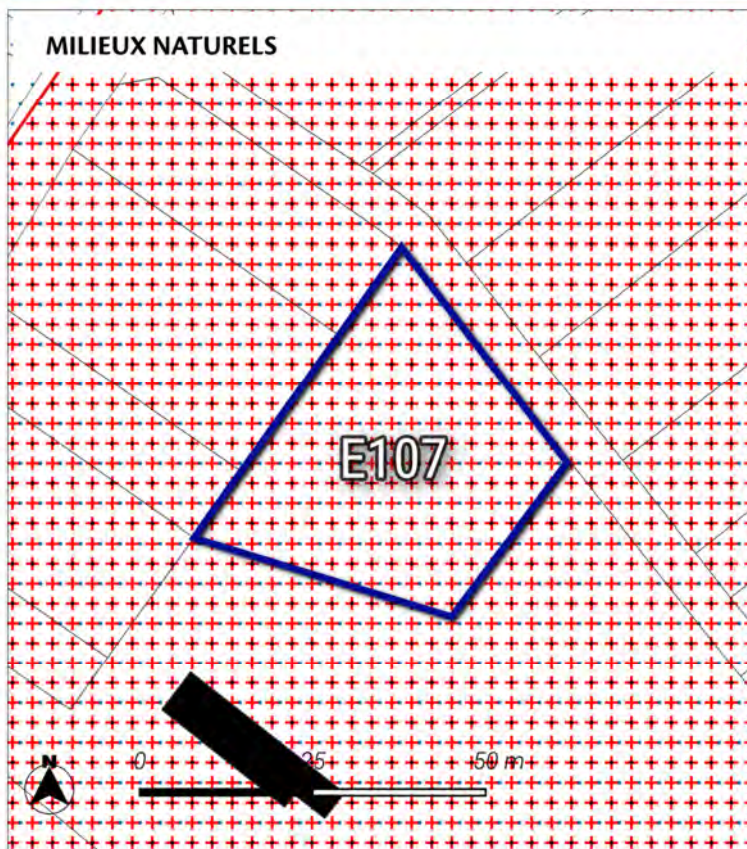
La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



 Très fort

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Maranville_Site N°E107
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

Trame des milieux aquatiques

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

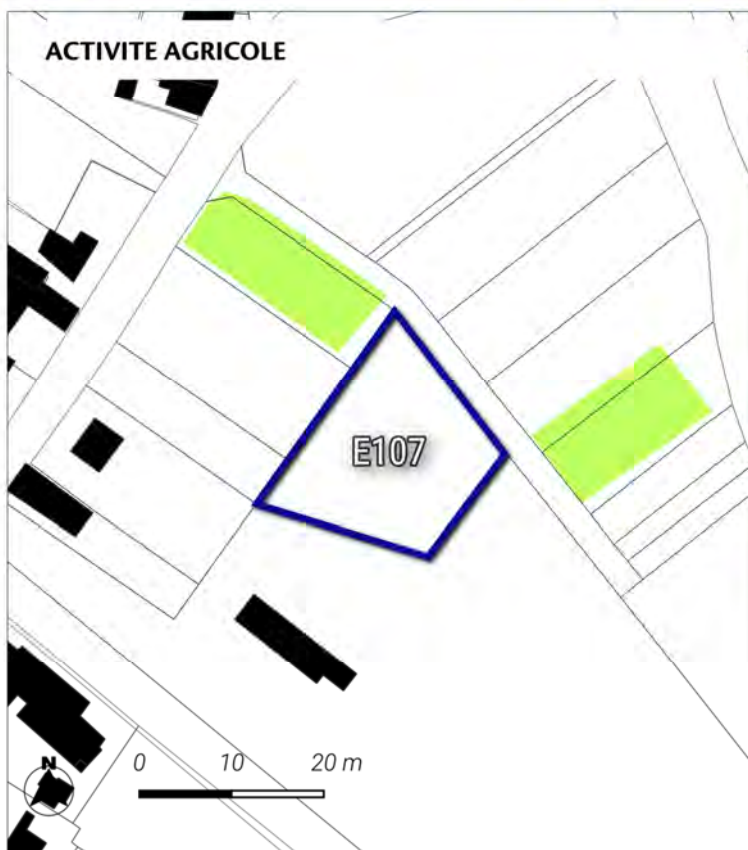
Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2010)

Neutre

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.



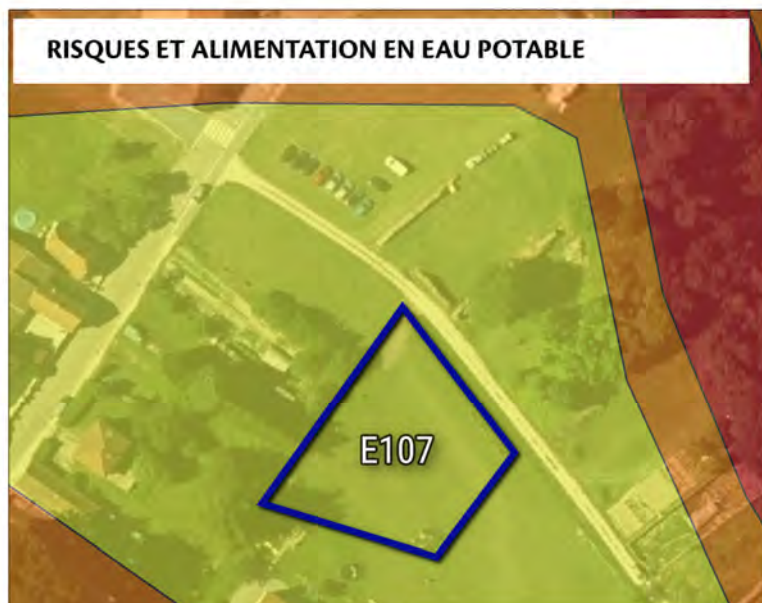
Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Maranville_Site N°E107
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Atlas des Zones Inondables

- Aléa faible
- Aléa fort
- Aléa moyen

Aléa retrait et gonflement des argiles

- Aléa faible

Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet se localise au sein de périmètres de risque inondation.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

SYNTHESE DES ENJEUX



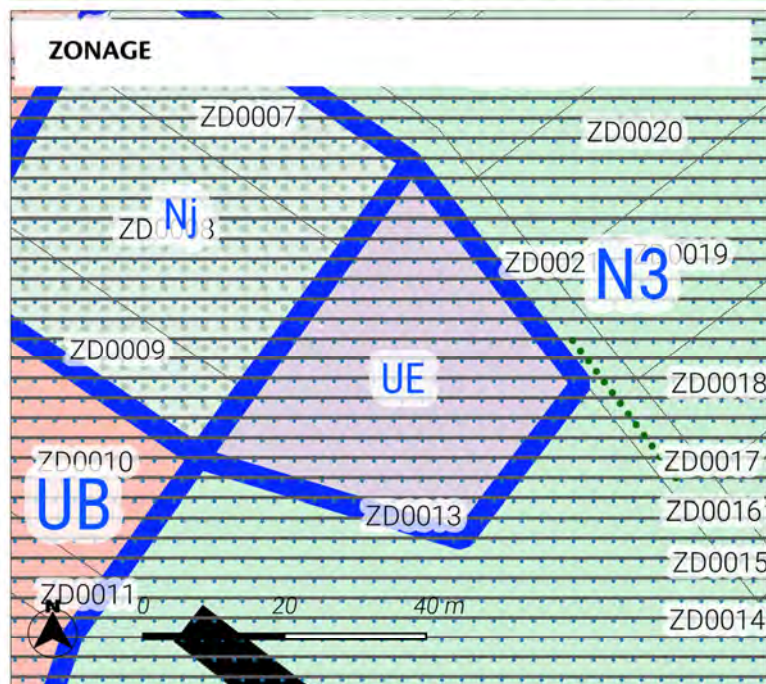
fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

..... Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

— Aléa faible (Atlas des Zones Inondables)

— Aléa moyen (Atlas des Zones Inondables)

■ Zones à dominante humide

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, naturel)

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

Le PLUi classe le secteur en zone UE.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation économique permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économique du foncier. Ce secteur permet le maintien des activités économiques sur le territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



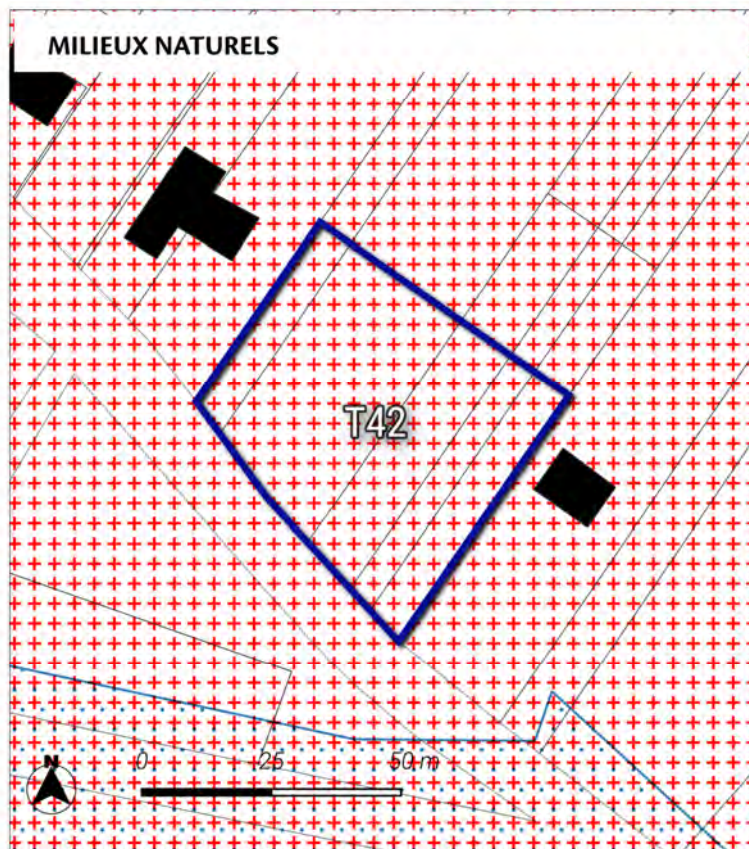
Le site se localise sur une surface de 0.3 ha sur la commune de Orges.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles / Bâti discontinu.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

- 1124-Bâti individuel lâche
- 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
- 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

Sites d'importance communautaire

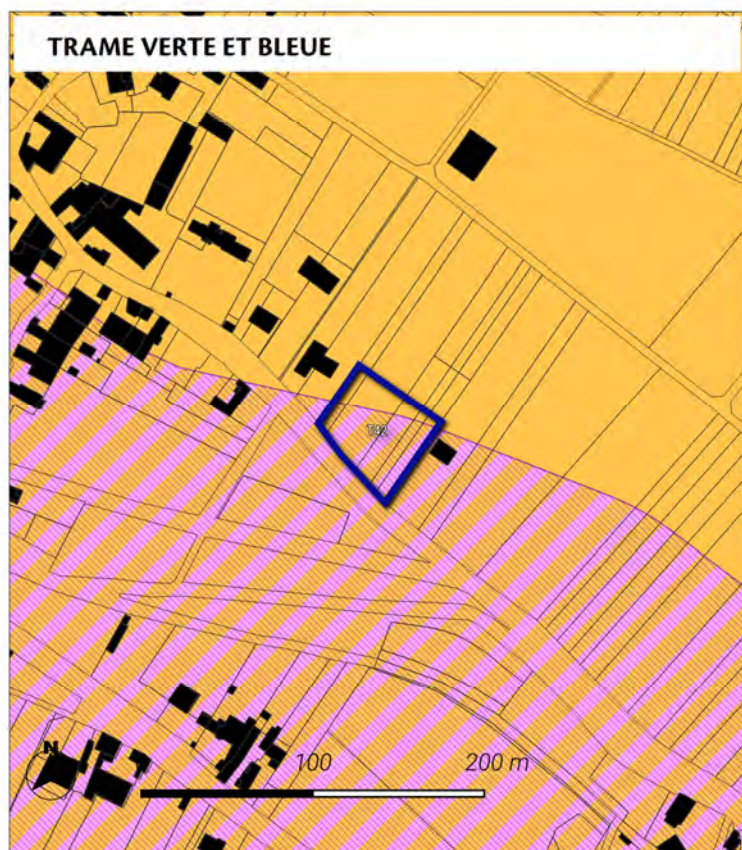
Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Orges_Site N°T42
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites :

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.13 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

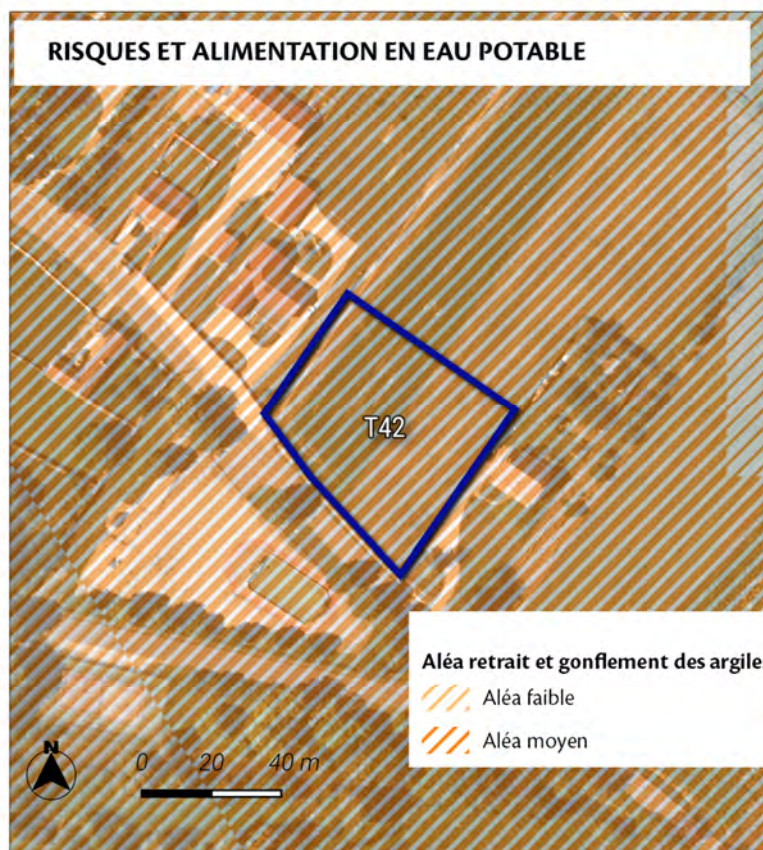
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- TOURNESOL

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Orges_Site N°T42
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Moyen

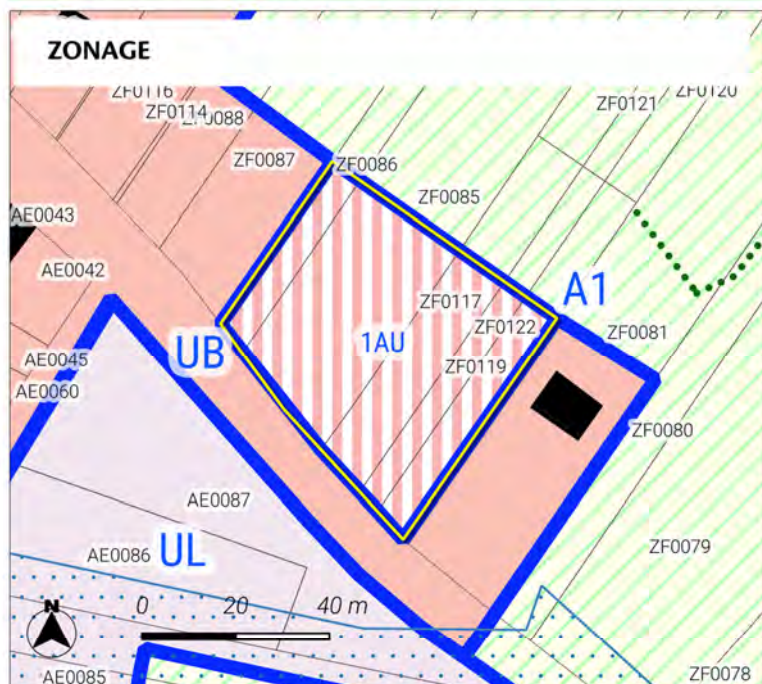
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions linéaires

- Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

- Zones à dominante humide

Zones Urbaines

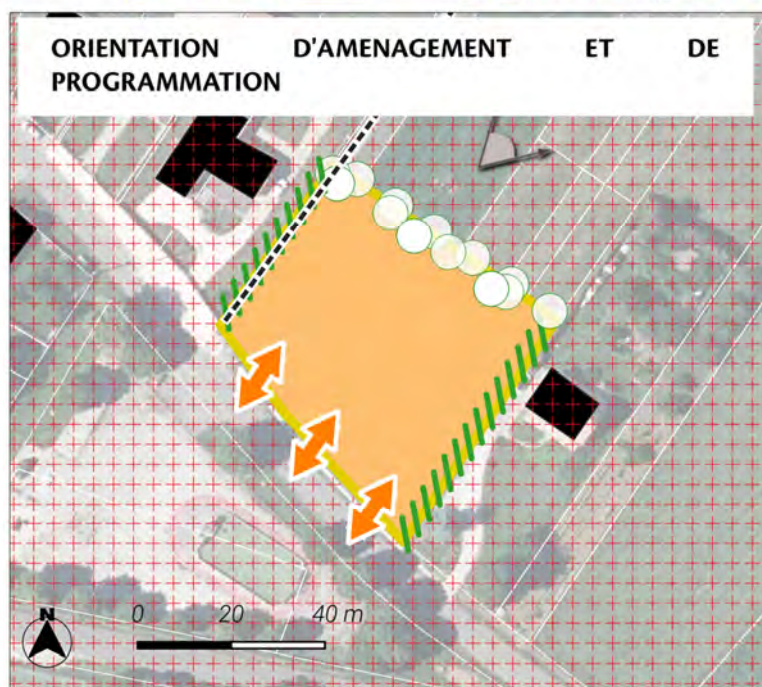
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

- Cône de vue

Prescriptions linéaires

- mur

- Transition

- /// Limite

- accès

Prescriptions surfaciques

- Périmètre OAP

Vocation :

- Habitat

NATURA 2000

- Sites d'importance communautaire

- JOUE ZSC SIC

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



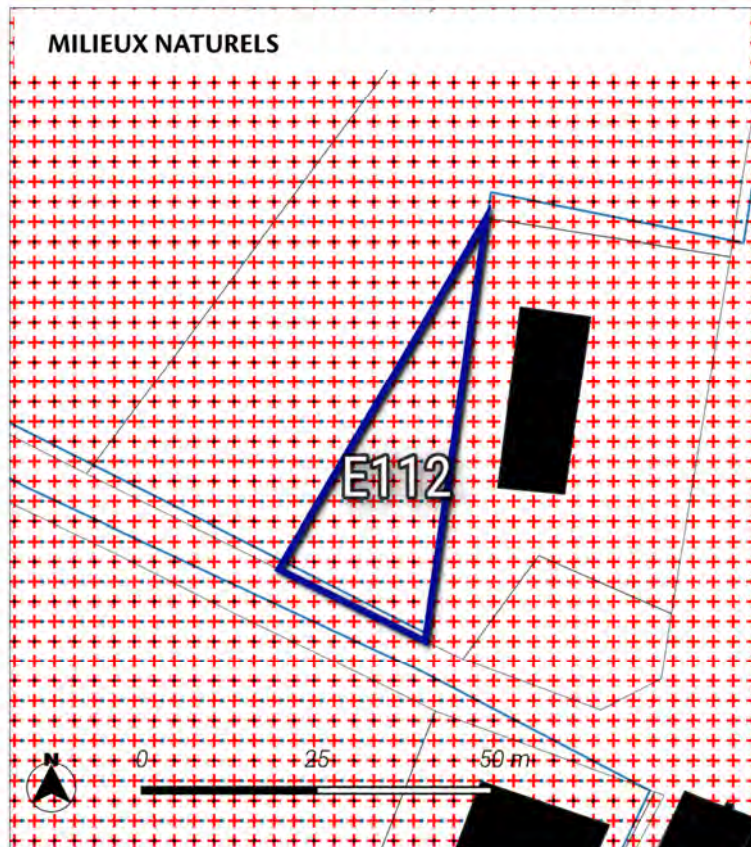
Le site se localise sur une surface de 0.07 ha sur la commune de Orges.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Très fort

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

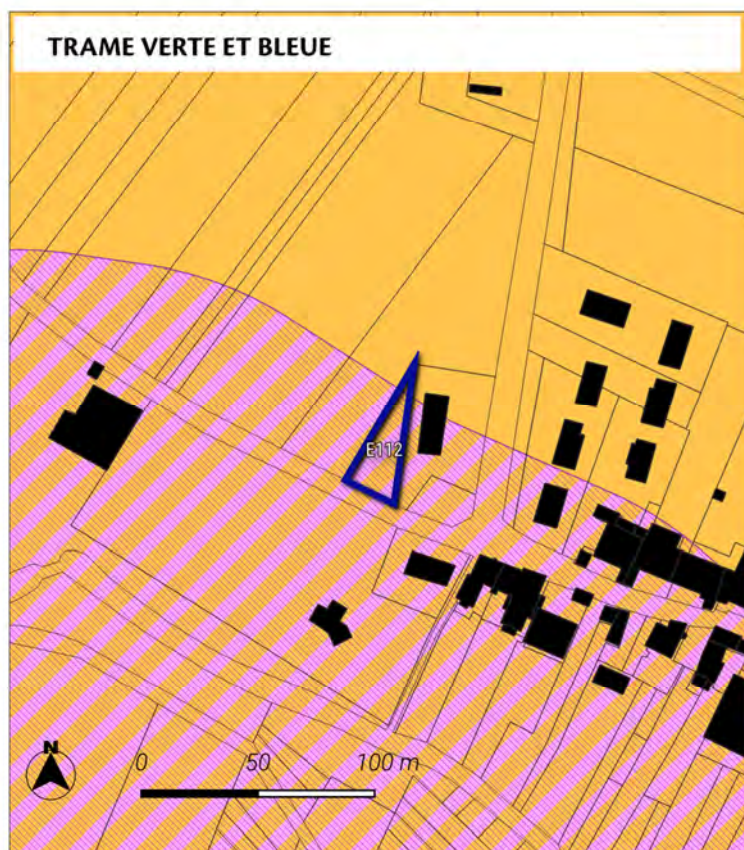
Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Orges_Site N°E112
1/4



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Trame Verte et Bleue

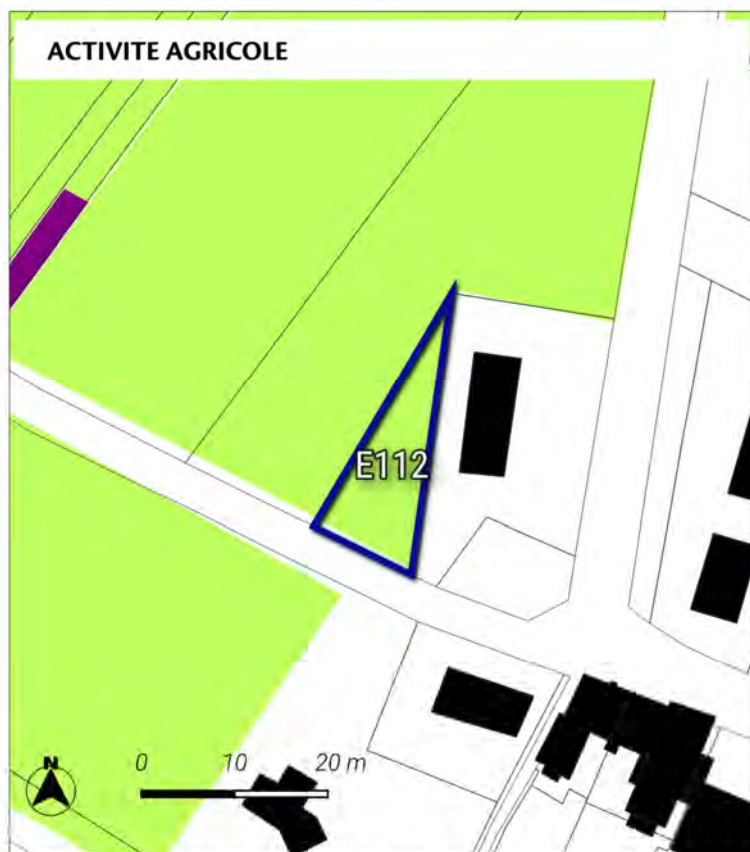
Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.06 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

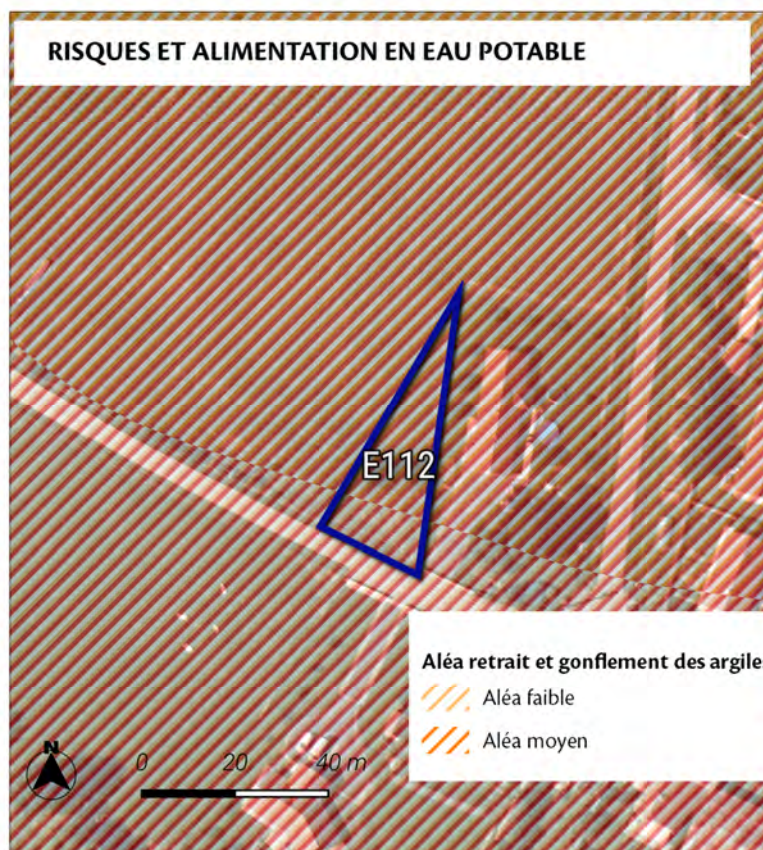
Parcelle graphique 2022

PRAIRIES PERMANENTES

DIVERS

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Orges_Site N°E112
2/4



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Red Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Orange Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

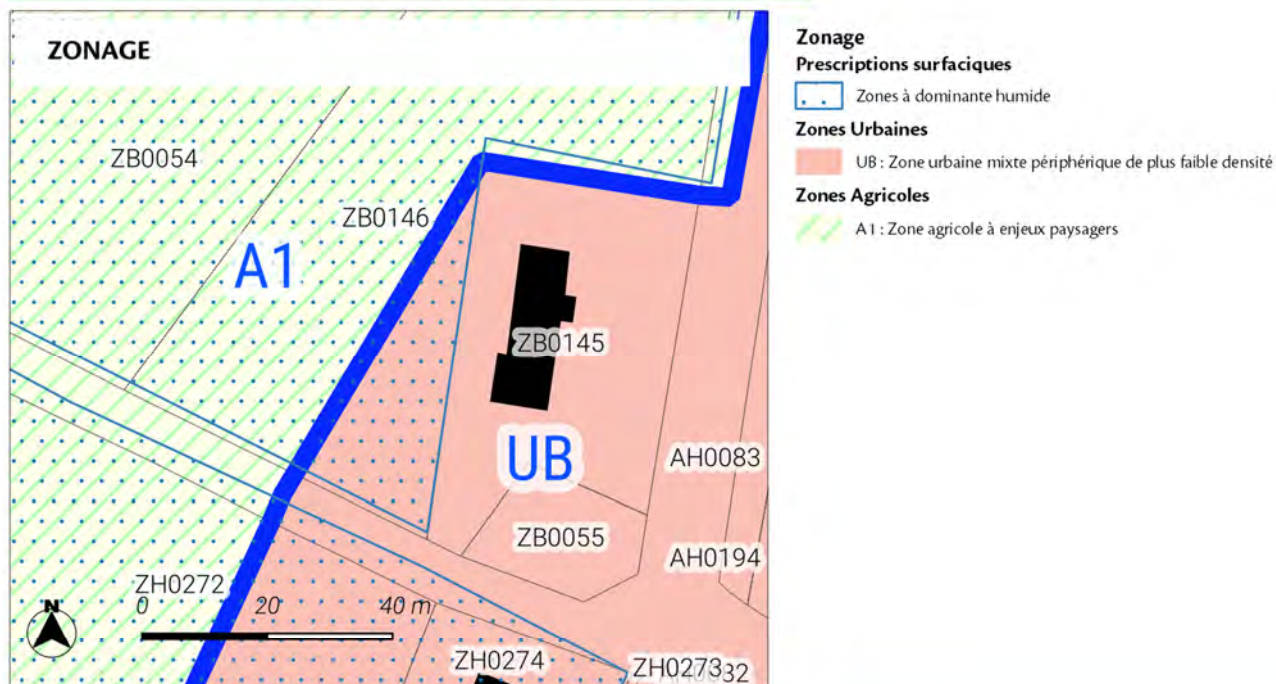


fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



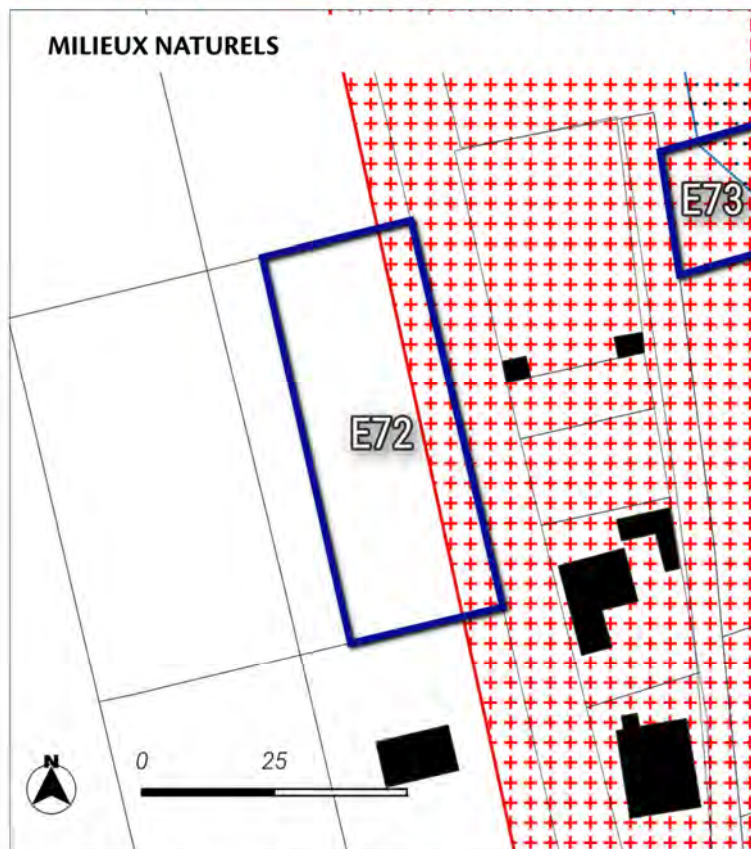
Le site se localise sur une surface de 0.22 ha sur la commune de Pont-la-Ville.
Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

Sites d'importance communautaire

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Pont-la-Ville_Site N°E72
1/4



Composantes de la Trame verte et bleue :

Trame des milieux ouverts

■ Réservoir de biodiversité des milieux ouverts
avec objectif de préservation



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Tournesol selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.22 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

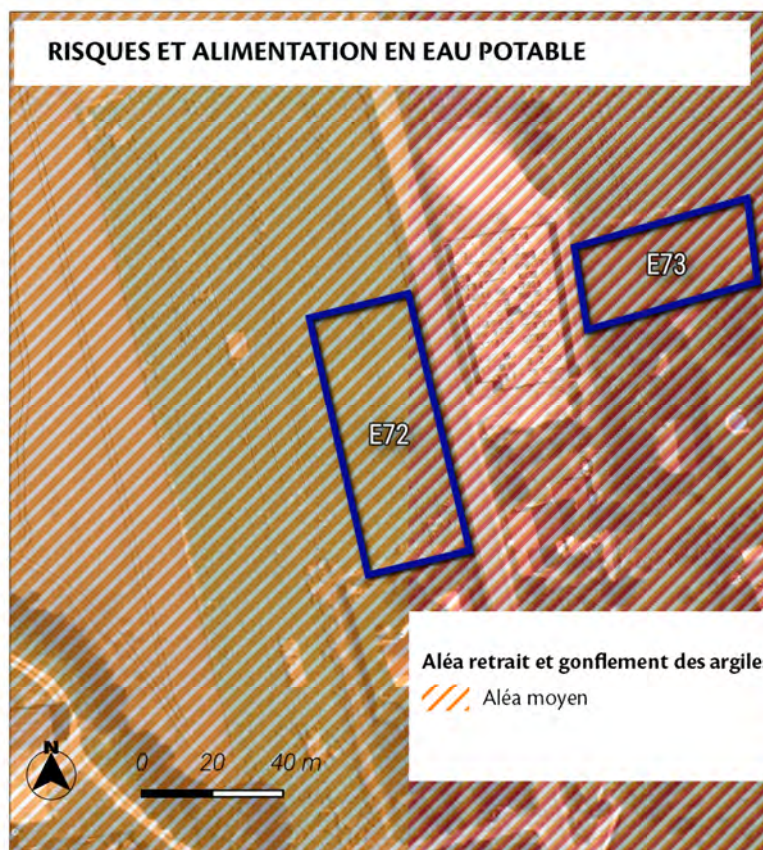
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

■ BLE TENDRE
■ PRAIRIES PERMANENTES
■ TOURNESOL

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Pont-la-Ville_Site N°E72
2/4



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

The map displays the following zoning districts and features:

- Zoning Districts:**
 - 1AU:** Indicated by red diagonal hatching. One parcel is highlighted with a blue and yellow border, and another is in the top right corner.
 - UB:** A blue label located in the lower right quadrant.
 - A:** A blue label located in the middle left quadrant.
- Parcel Identifiers:**
 - ZK0087, ZK0086, ZK0088, ZK0020, ZK0084, ZK0089
 - OC0103, OC0104, OC0105, OC0106, OC0107, OC0108
 - ZL0091, ZL0093, ZL0092, ZL0095
- Map Features:**
 - A north arrow pointing upwards.
 - A scale bar showing 0, 20, and 40 meters.
 - Black shapes representing buildings or structures.
 - Blue lines representing streets or boundaries.

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

ORIENTATION **D'AMENAGEMENT** **ET** **DE**

PROGRAMMATION

The map shows a rectangular orange area representing the 'Parcelle 1' site. To the left of the site is a green area with white circles representing trees. To the right is a red grid area representing the 'Parcelle 2' site. A dashed line separates the two sites. A scale bar at the bottom left indicates 0, 20, and 40 meters. A north arrow is also present.

Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservées limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



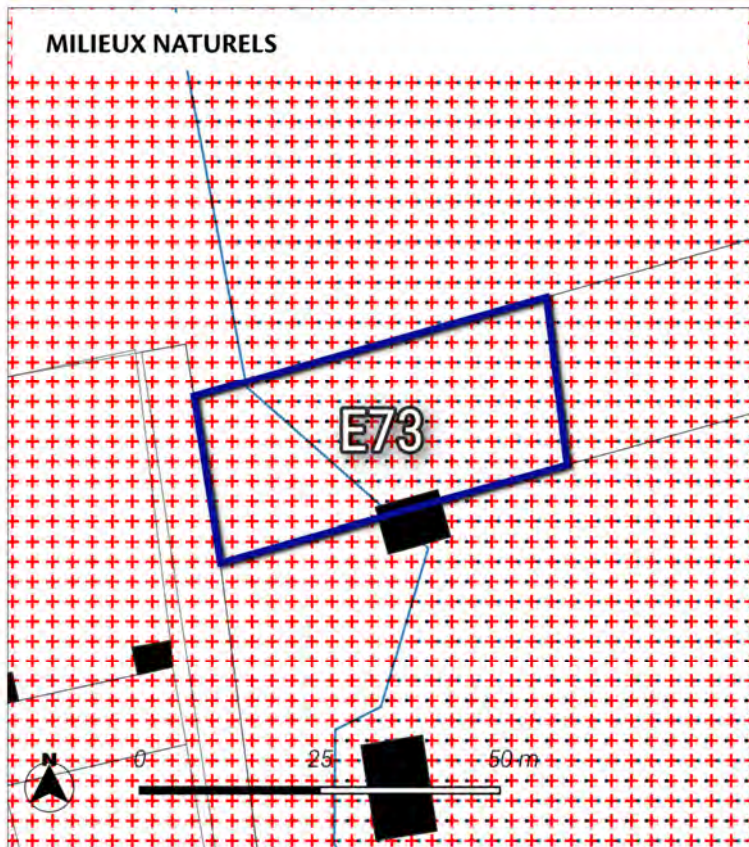
Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Pont-la-Ville.
Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

MILIEUX NATURELS



Très fort

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

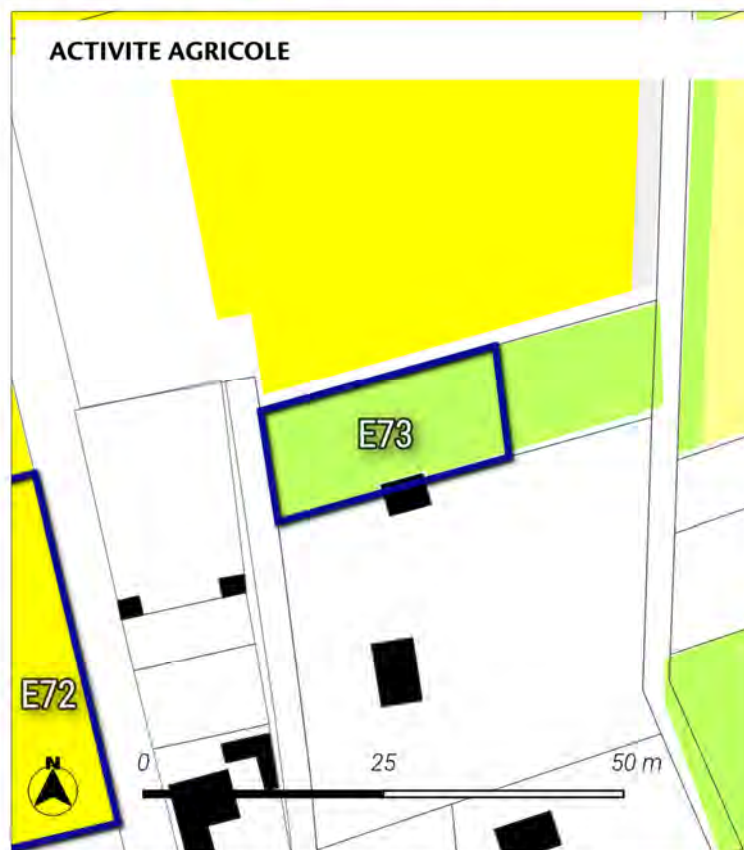
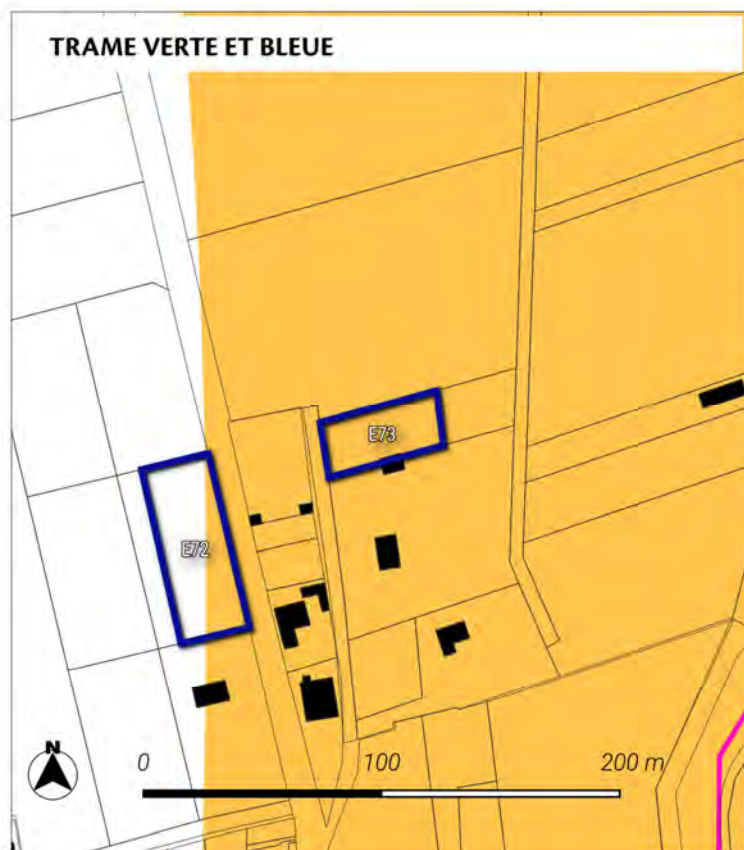
Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Pont-la-Ville_Site N°E73
1/4



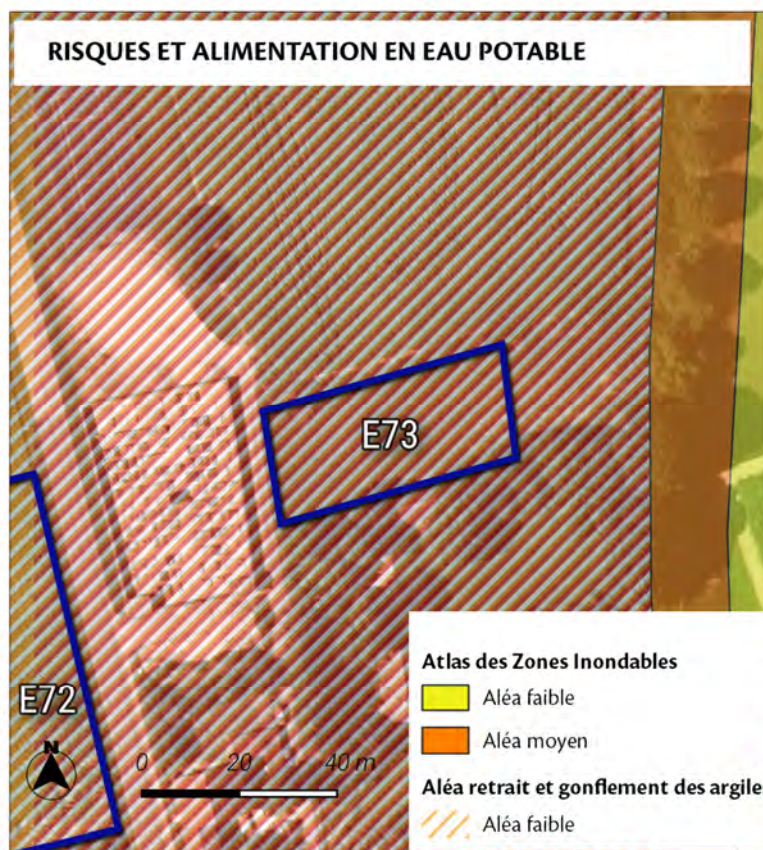
Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie en rotation longue (6 ans ou plus) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.11 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Pont-la-Ville_Site N°E73
2/4



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.



fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

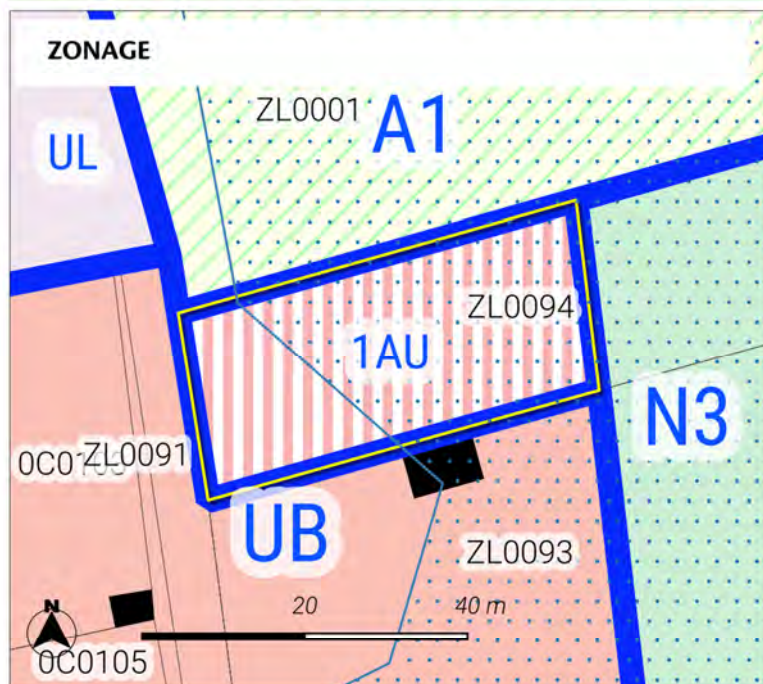
Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

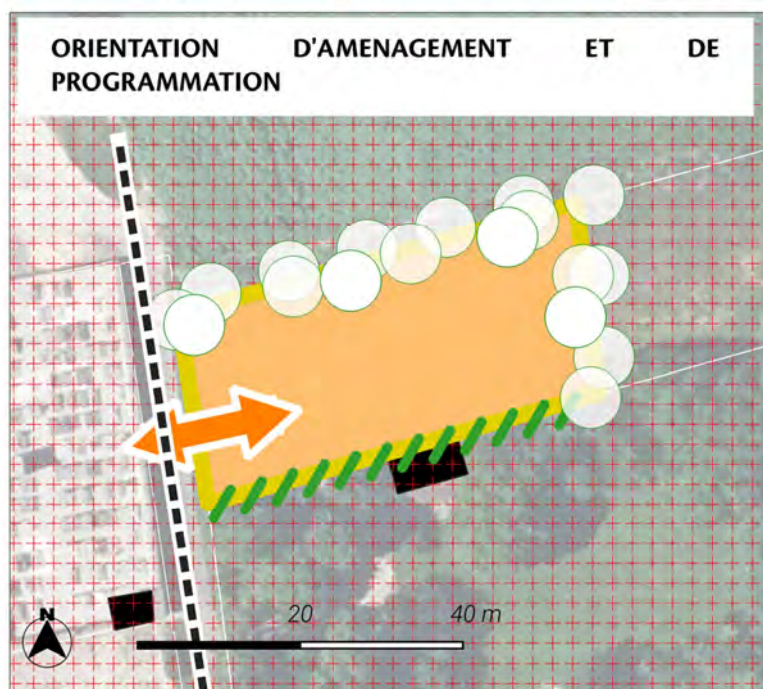
Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide il est nécessaire d'apporter une attention particulière à ce sujet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



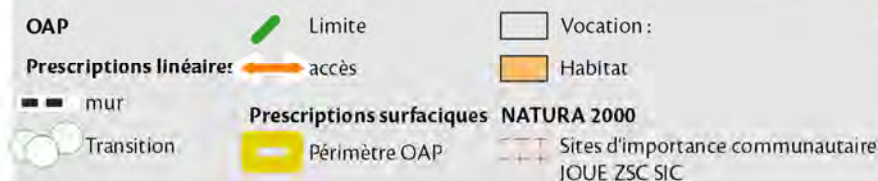
- Zonage**
- Prescriptions surfaciques**
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
 - Zones à dominante humide
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
 - UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zones Agricoles**
- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
- Zones Naturelles**
- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 20)



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels et agricoles sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.52 ha sur la commune de Richebourg.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 5 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

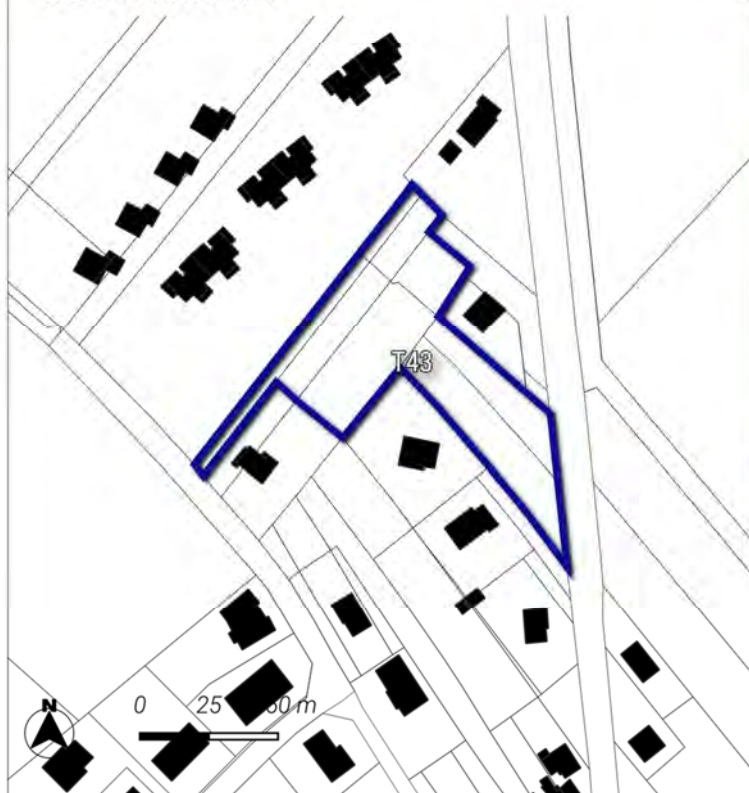
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

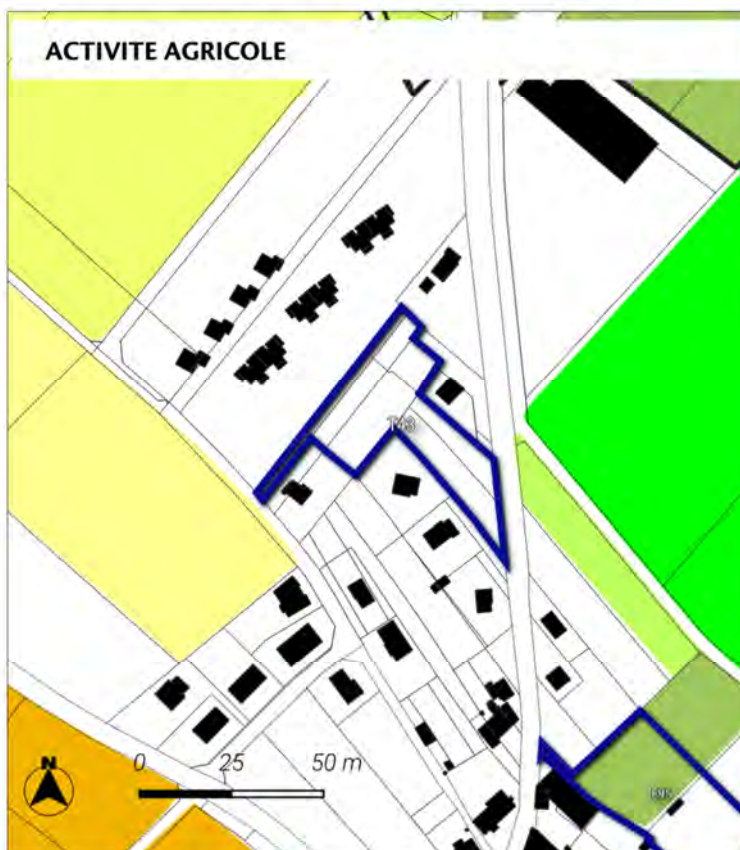
Richebourg_Site N°T43
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  MAIS GRAIN ET ENSILAGE
-  ORGE
-  PROTEAGINEUX

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Richebourg_Site N°T43
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Neutre

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

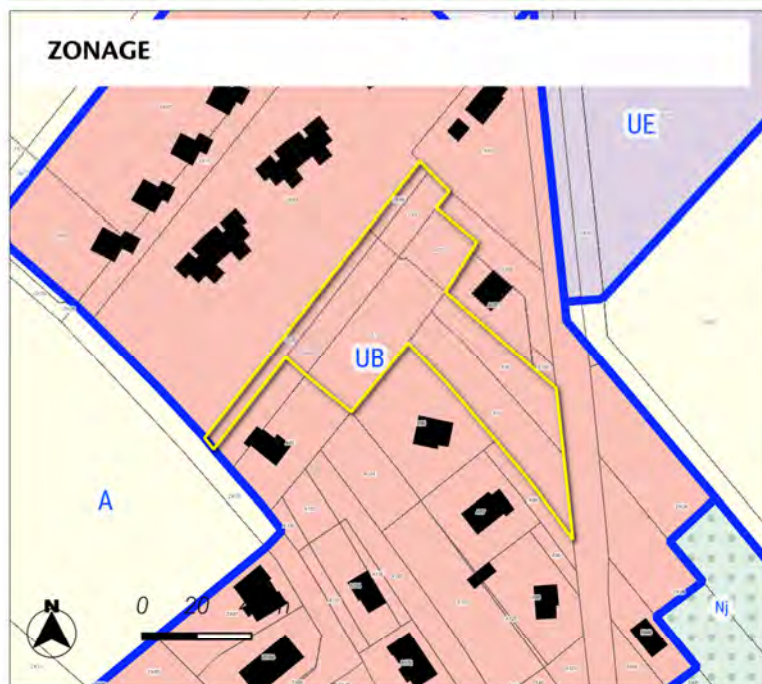
L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts.

Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

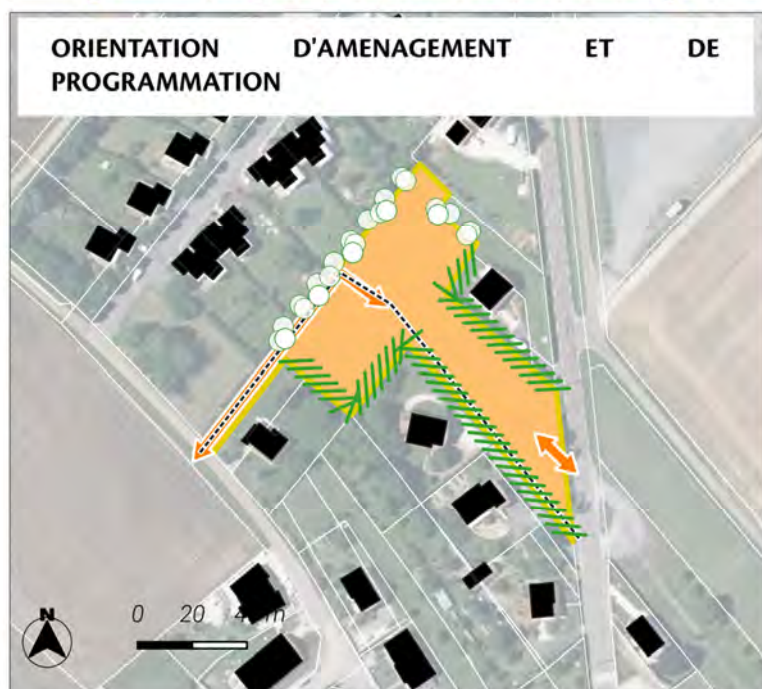
UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participant au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions linéaires
 mur

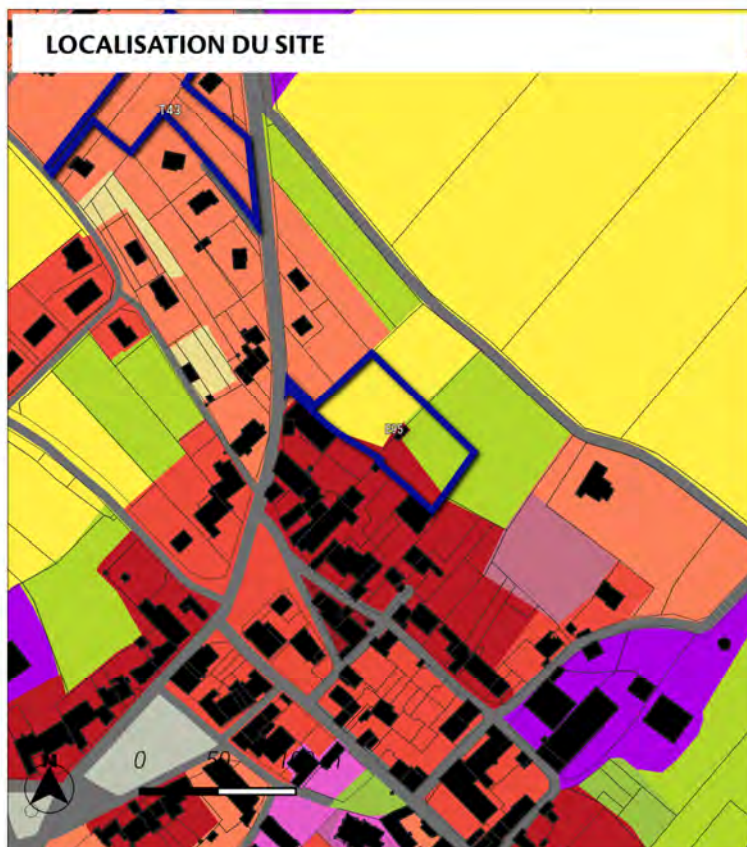
Transition
 Limite
 accès

Prescriptions surfaciques
 Périmètre OAP
 Vocation :

Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.48 ha sur la commune de Richebourg.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Cultures annuelles et pluri-annuelles / Bâti continu / Bâti continu / Bâti continu / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 5 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1112-Bâti continu aéré
-  1124-Bâti individuel lâche
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

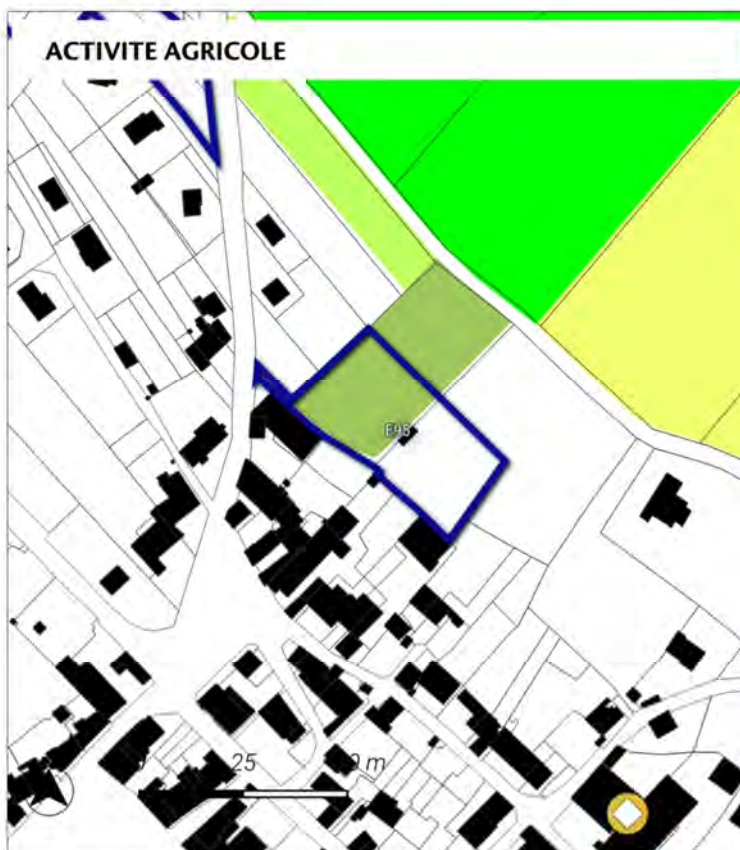
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre luzerne selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.23 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

 Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

 FOURRAGE

 PRAIRIES PERMANENTES

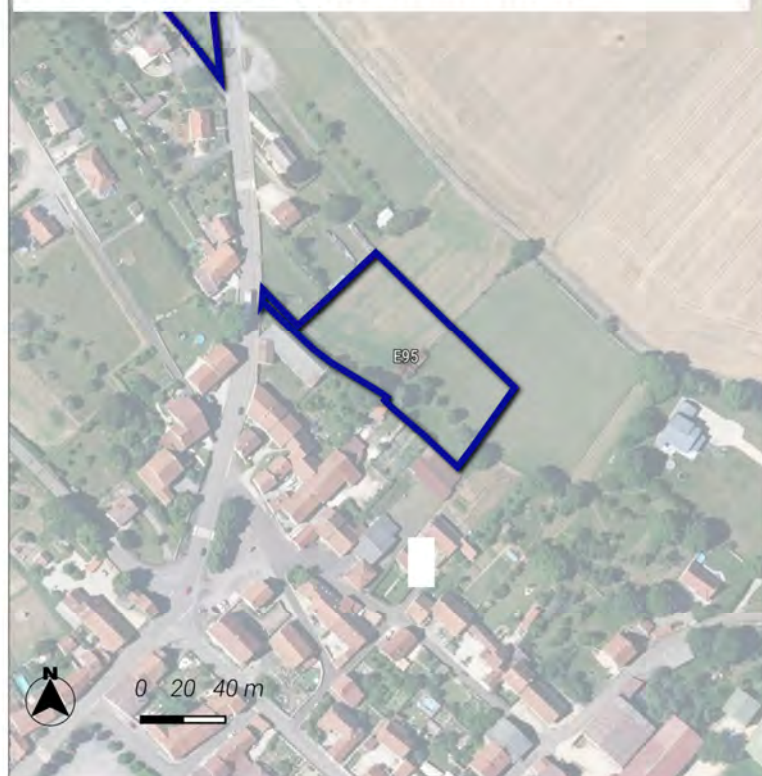
 MAIS GRAIN ET ENSILAGE

 ORGE

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Richebourg_Site N°E95
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Neutre

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

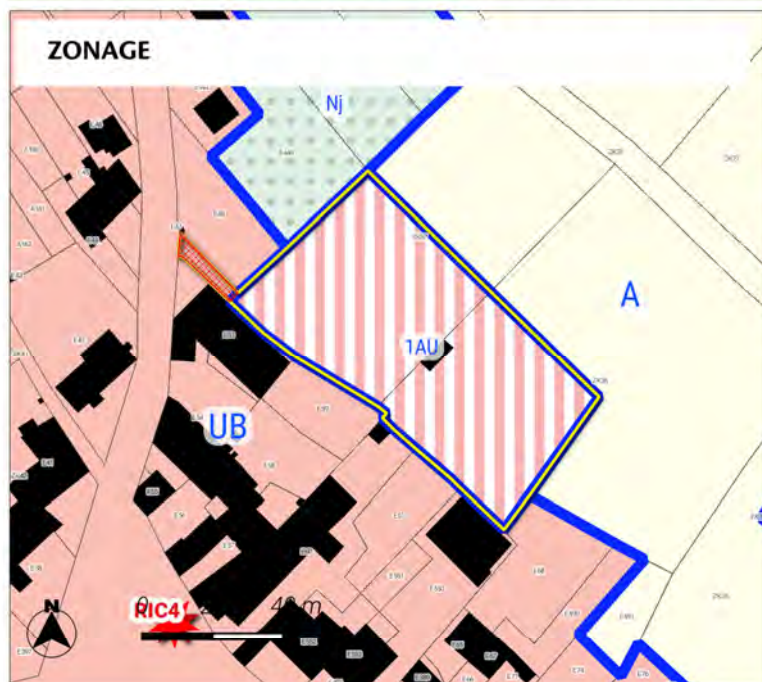
Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
- Emplacement réservé

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

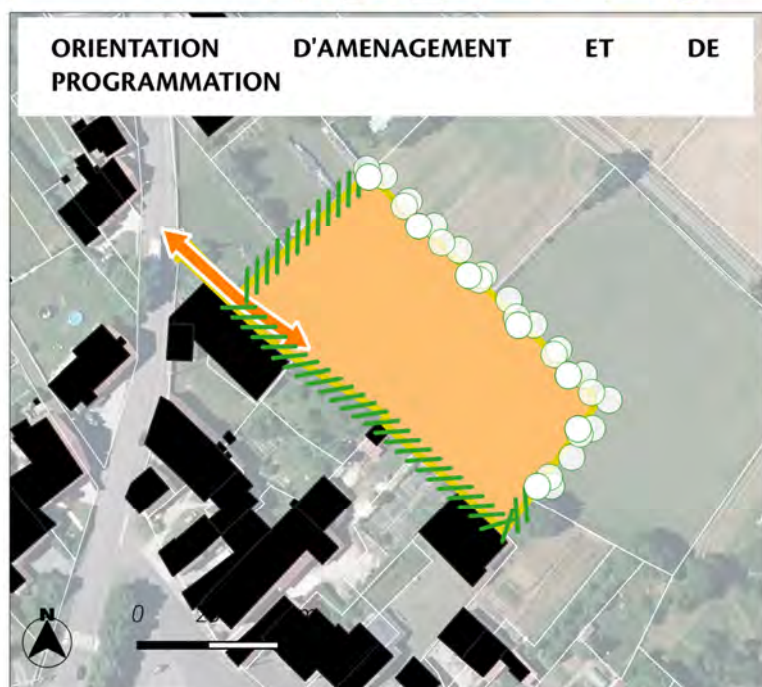
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

- A : Zone agricole

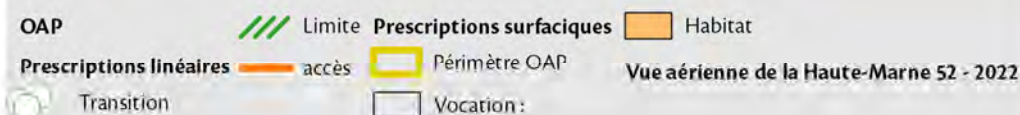
Zones Naturelles

- Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

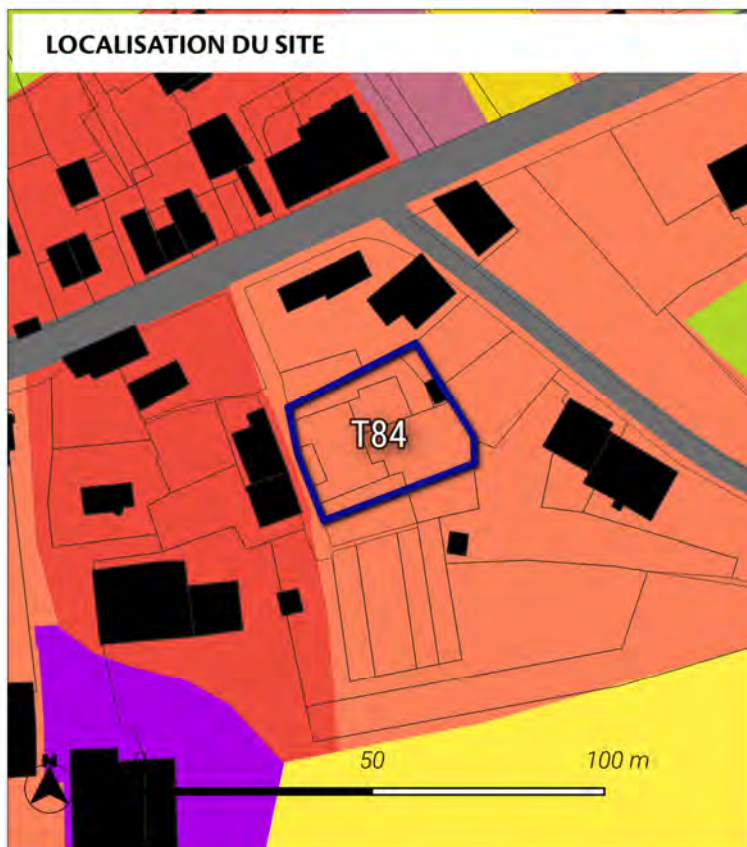


Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.09 ha sur la commune de Villars-en-Azois.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

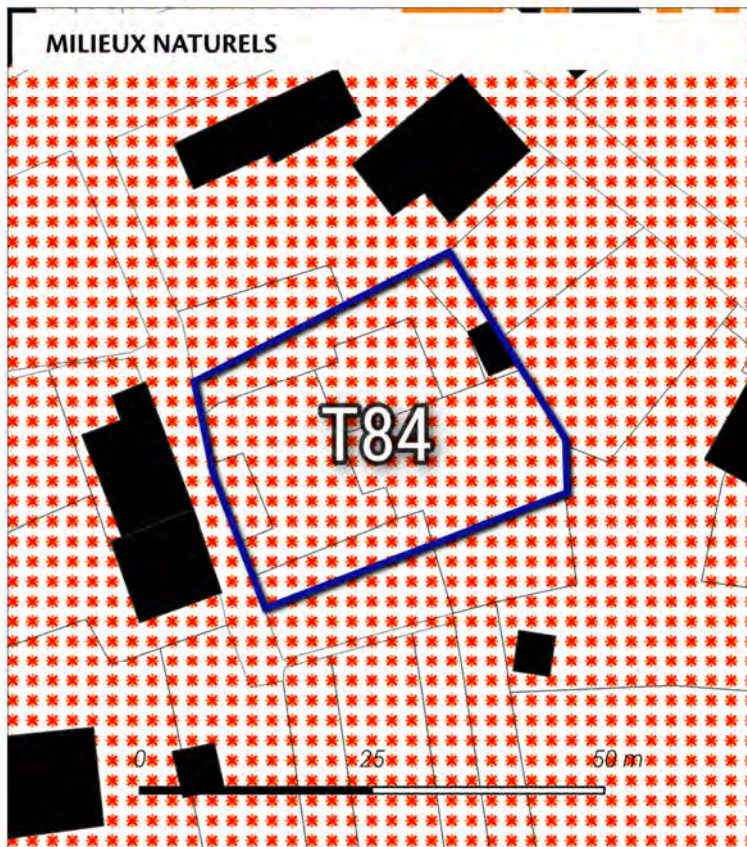
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site ZICO 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

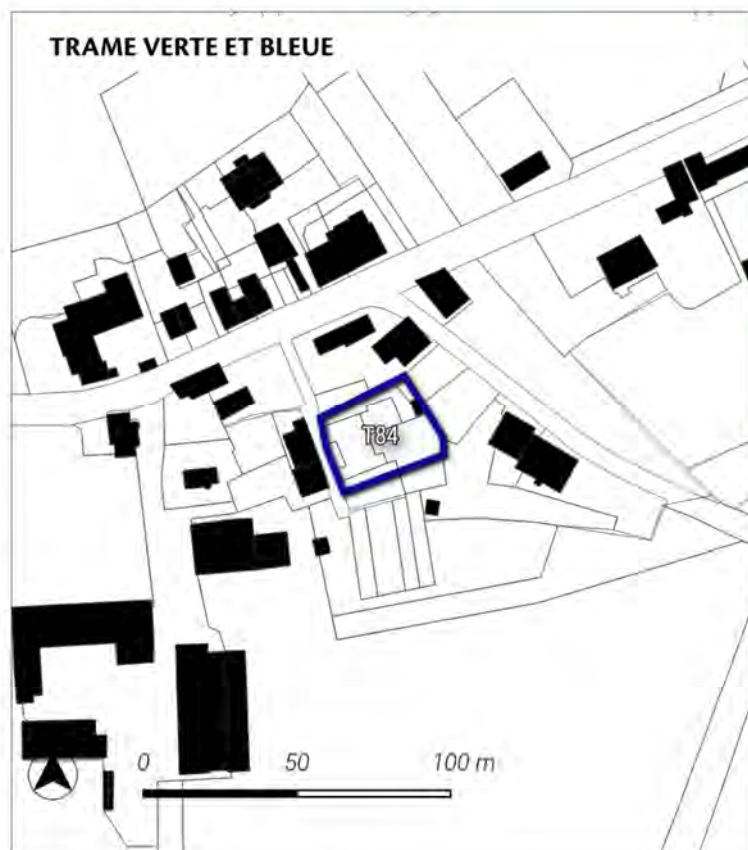
NATURA 2000

 Zones de protection spéciale

 ZICO

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Villars-en-Azois_Site N°T84
1/4



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

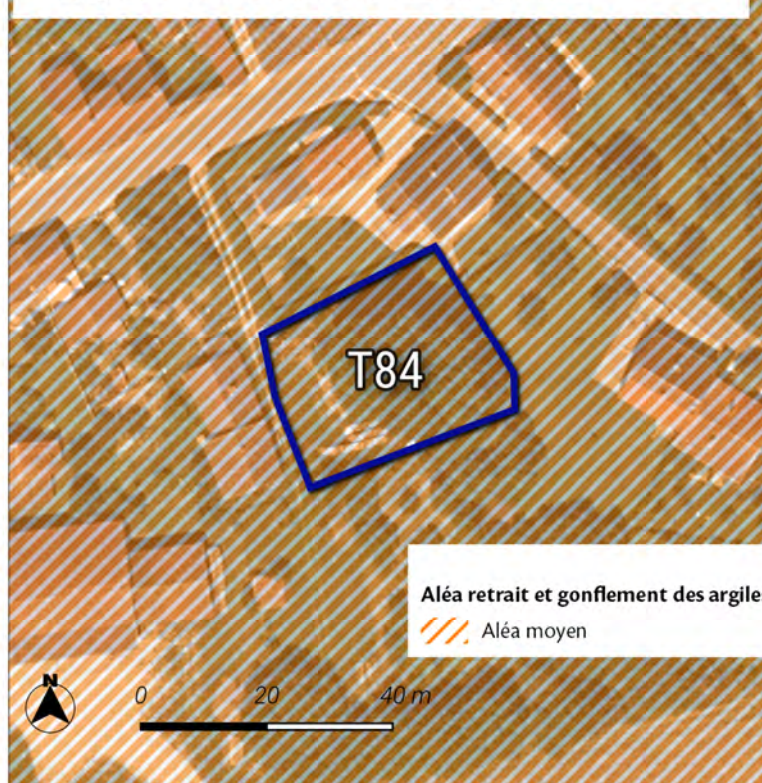
Parcelle graphique 2022

 FOURRAGE

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Villars-en-Azois_Site N°T84
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

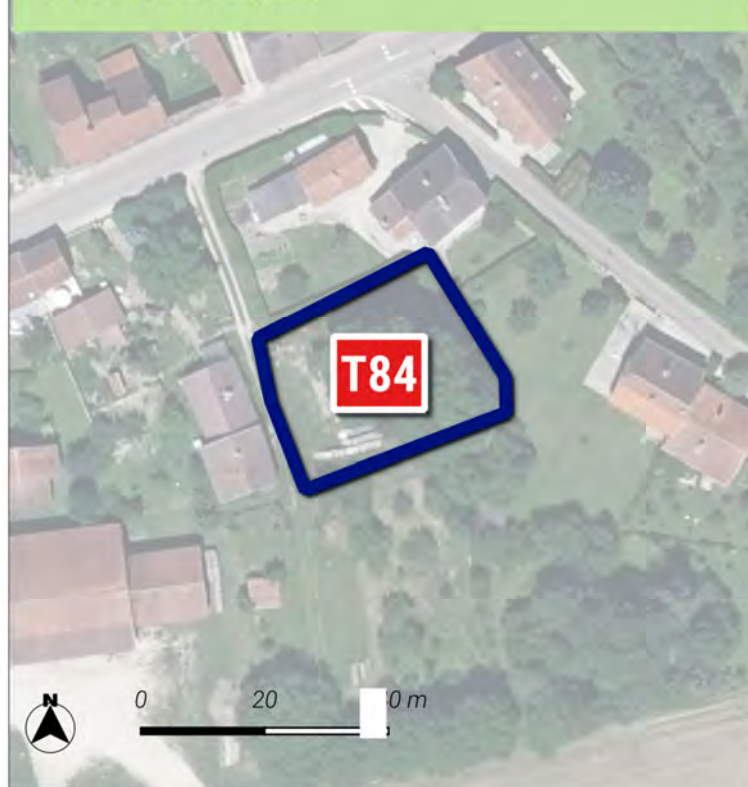
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



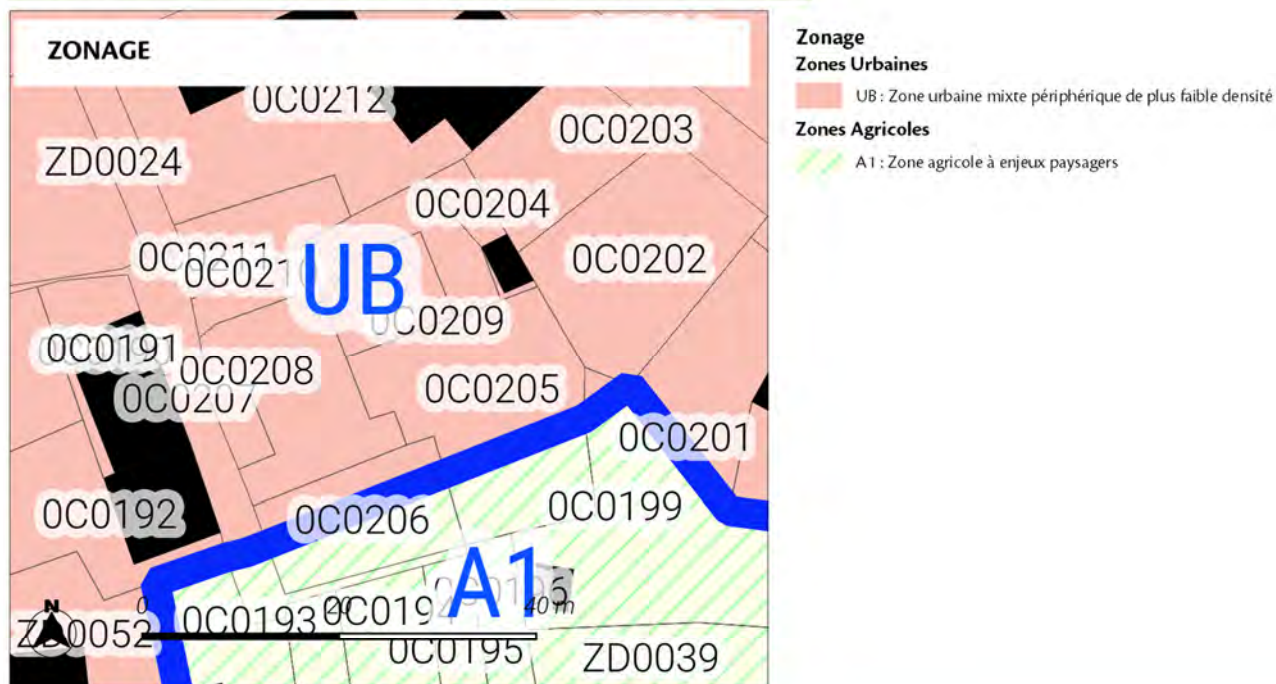
fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires ont été intégrés au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Les transitions avec les espaces naturels sont préservées limitant ainsi les éventuels impacts.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Villars-en-Azois.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

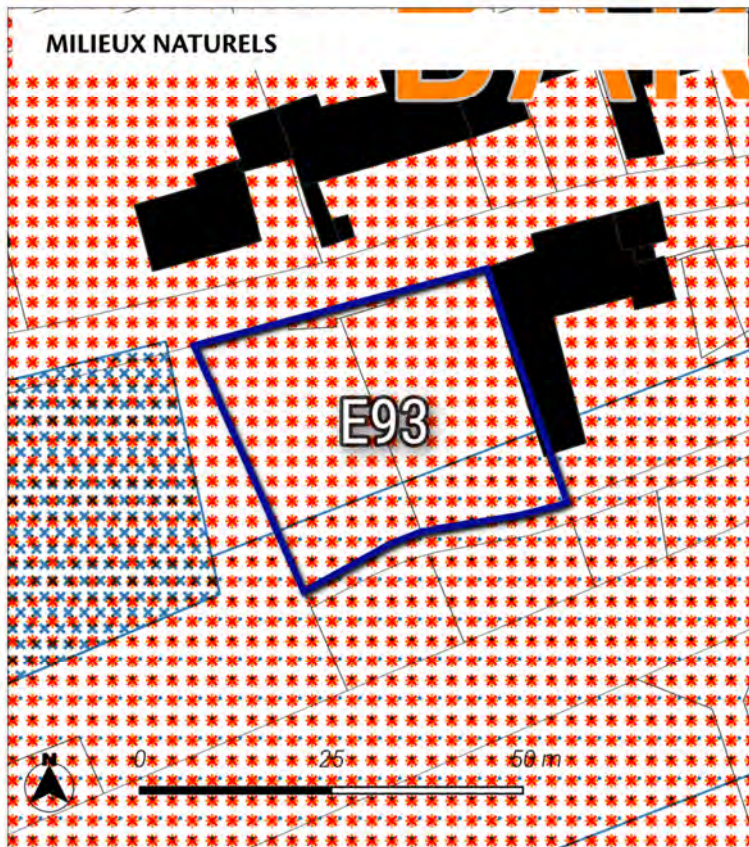
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site ZICO 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

NATURA 2000

 Zones de protection spéciale

 ZICO

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

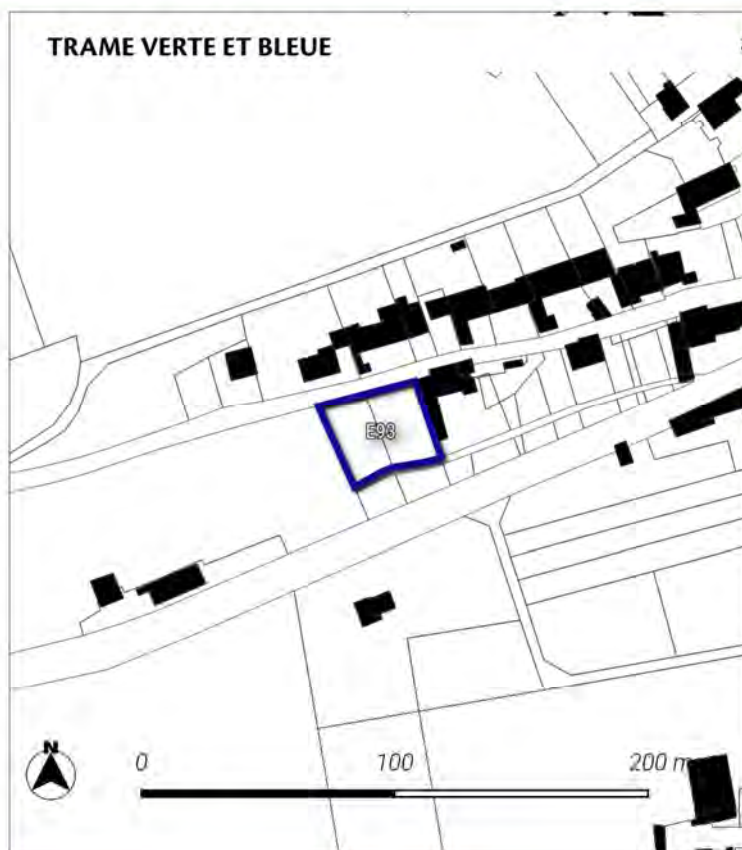
 Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Villars-en-Azois_Site N°E93

1/4

TRAME VERTE ET BLEUE

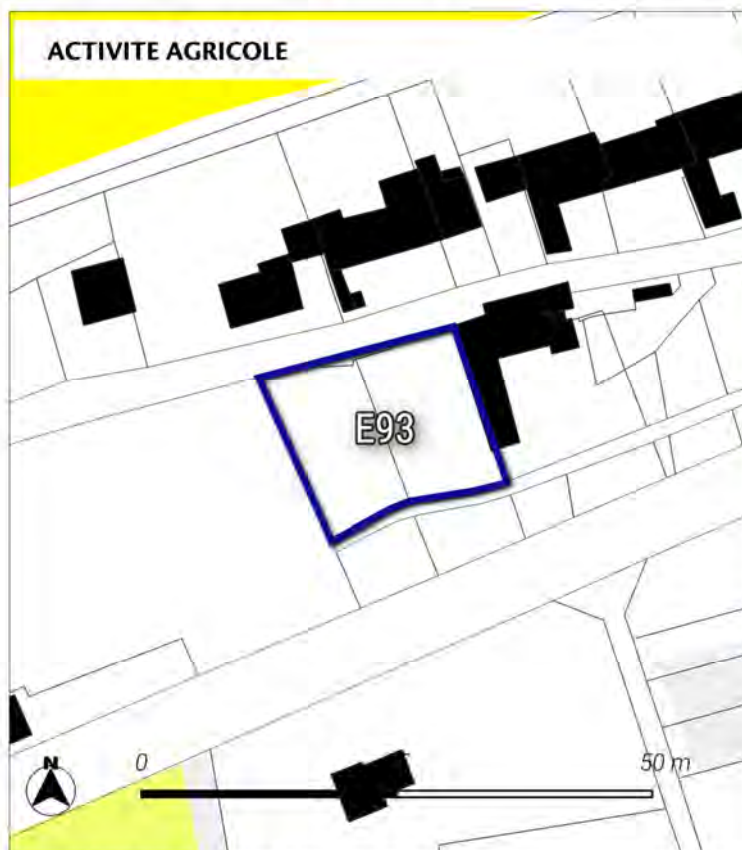


Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

 Sites :

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

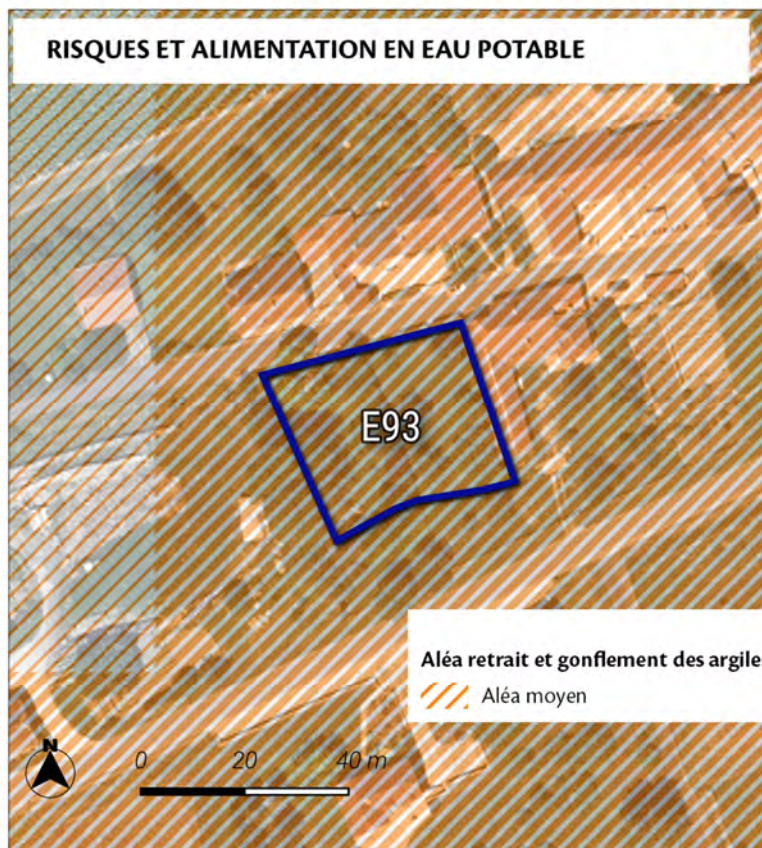
Parcelle graphique 2022

-  GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
-  ORGE
-  TOURNESOL

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Villars-en-Azois_Site N°E93
2/4

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

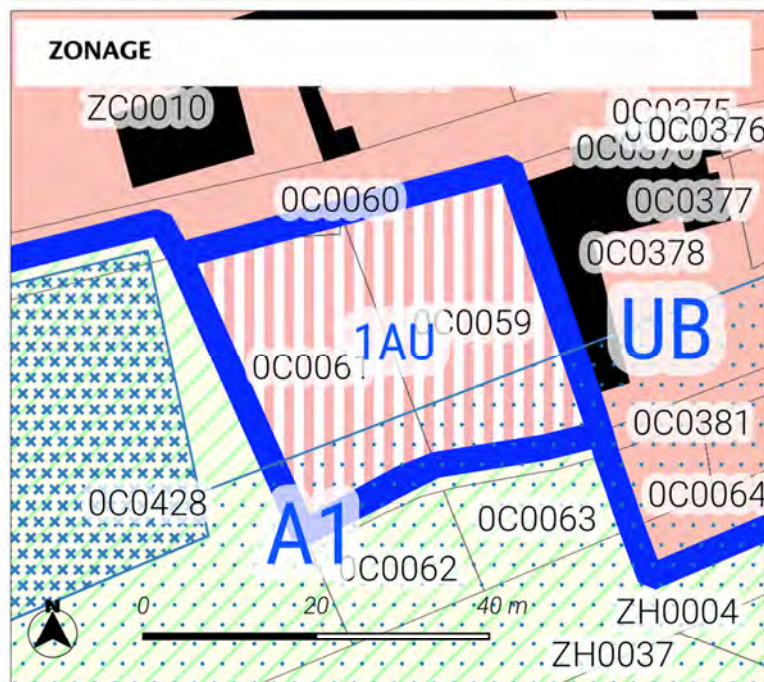
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

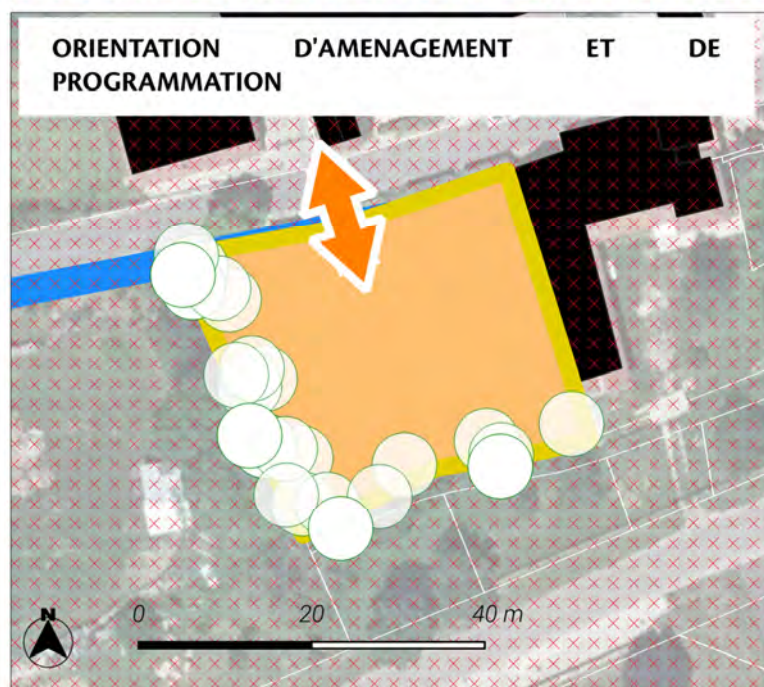
Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires ont été intégrés au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide il est nécessaire d'apporter une attention particulière à ce sujet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



- Zonage**
- Prescriptions surfaciques**
- Zones à dominante humide
 - Zones humides identifiées
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zones Agricoles**
- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.
Du fait de la présence potentielle d'une zone dominante humide, il appartient au porteur de projet de mener les investigations nécessaires.

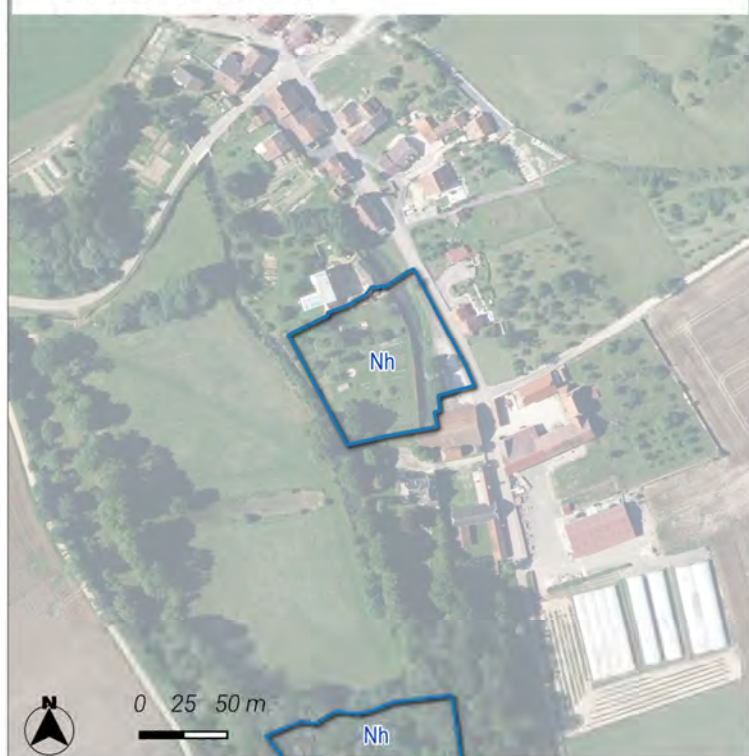
L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



SITES DE PROJET EN ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

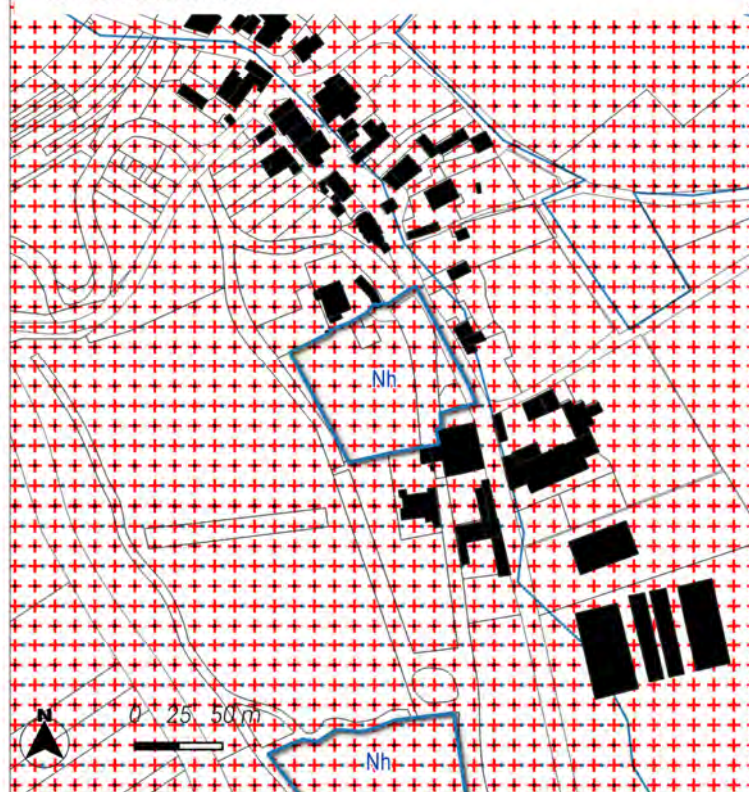
Commune	N° site	Zonage	
Aizanville	7	Nh	Page 219
Aizanville	9	Nh	Page 221
Aizanville	8	Nt3	Page 223
Arc-en-Barrois	27	Ac	Page 225
Arc-en-Barrois	29	Ae	Page 227
Arc-en-Barrois	26	At	Page 229
Arc-en-Barrois	28	Ne	Page 231
Arc-en-Barrois	19	Ng	Page 233
Arc-en-Barrois	20	Ng	Page 235
Arc-en-Barrois	14	Nh	Page 237
Arc-en-Barrois	16	Nh2	Page 239
Arc-en-Barrois	25	Nl	Page 241
Arc-en-Barrois	18	Nt	Page 243
Arc-en-Barrois	24	Nt	Page 245
Arc-en-Barrois	15	Nt2	Page 247
Arc-en-Barrois	21	Nt2	Page 249
Aubepierre-sur-Aube	95	At2	Page 251
Autreville-sur-la-Renne	73	Nt	Page 253
Braux-le-Châtel	96	Ne1	Page 255
Châteauvillain	59	Ah	Page 257
Châteauvillain	51	At	Page 259
Châteauvillain	48	Nc	Page 261
Châteauvillain	55	Nh	Page 263
Châteauvillain	62	Nh	Page 265
Châteauvillain	47	Nh2	Page 267
Châteauvillain	64	Np	Page 269
Châteauvillain	50	Nt	Page 271
Châteauvillain	53	Nt	Page 273
Châteauvillain	67	Nt	Page 275
Châteauvillain	49	Nt2	Page 277
Châteauvillain	57	Nt4	Page 279
Châteauvillain	69	Nt5	Page 281
Cour-l'Evêque	31	Nh	Page 283
Cour-l'Evêque	32	Nt2	Page 285
Dancevoir	82	Ae1	Page 287
Dancevoir	86	At2	Page 289
Giey-sur-Aujon	114	Ne3	Page 291
Laferté-sur-Aube	46	Nt	Page 293
Lanty-sur-Aube	103	Ac	Page 295
Montheries	105	Nh3	Page 297
Orges	109	Ap	Page 299
Orges	110	At	Page 301
Orges	107	Nh	Page 303
Orges	111	Nl	Page 305
Orges	112	Nt3	Page 307
Vaudrémont	70	Nt	Page 309

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.63 ha sur la commune de Aizanville. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts.
Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Réalisation : VCNDP

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

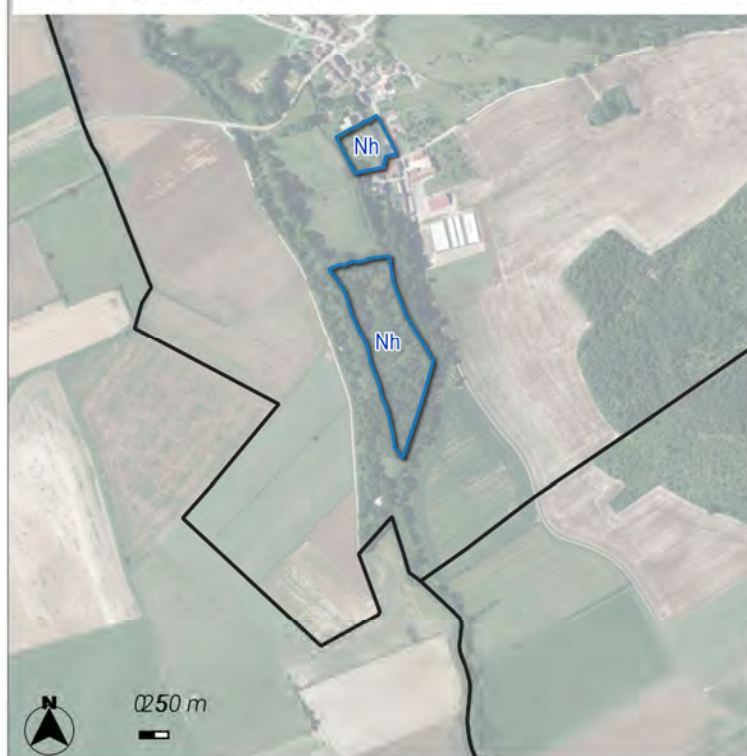
N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

Aizanville Secteur_Nh

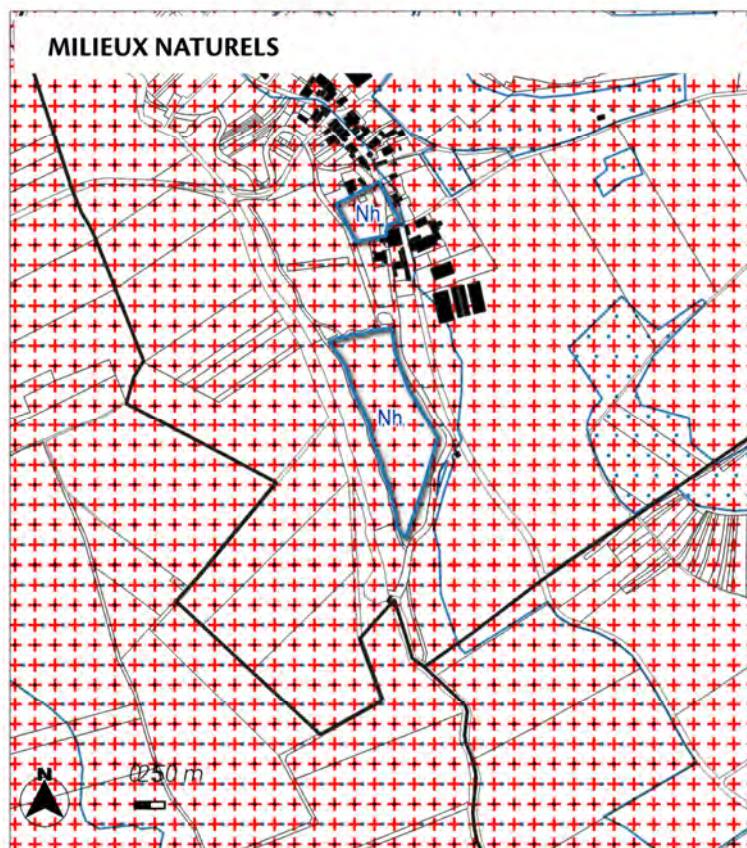
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.72 ha sur la commune de Aizanville. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



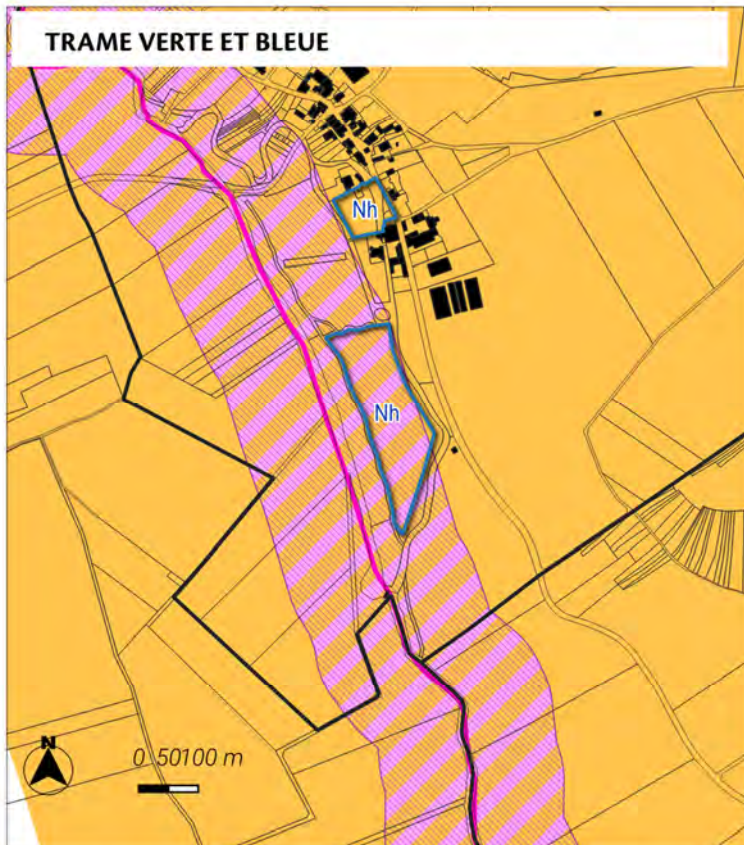
Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

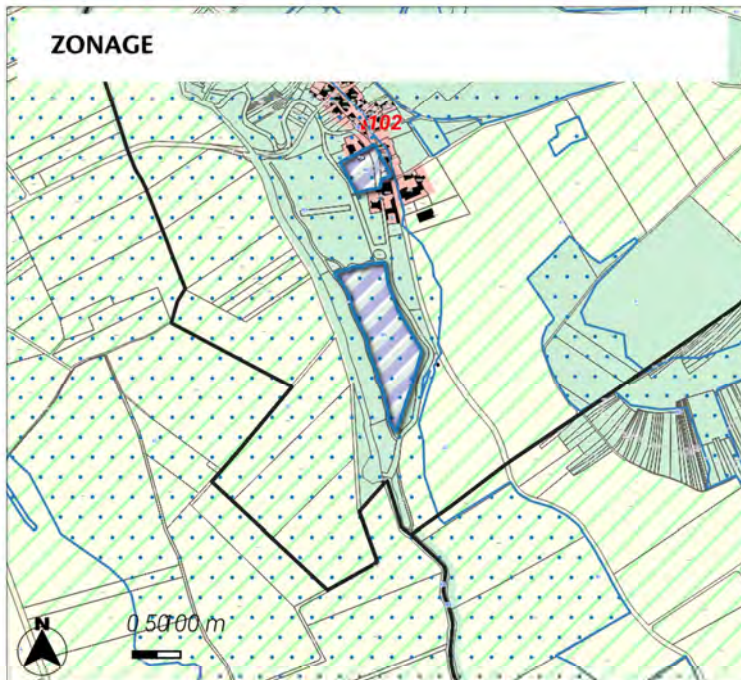
Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

ZONAGE



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

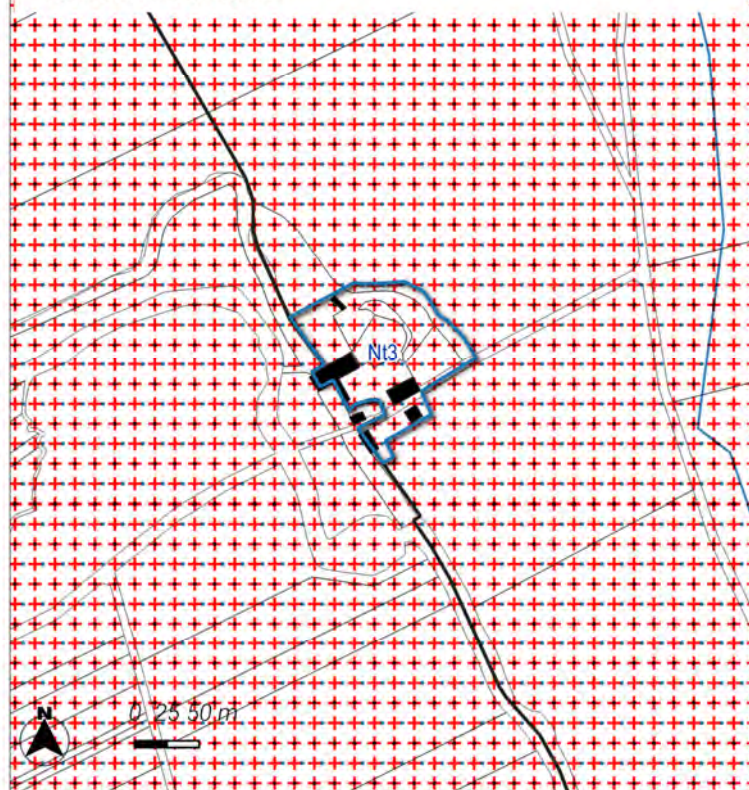
Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.05 ha sur la commune de Aizanville. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique/Logements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

ZONAGE



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Réalisation : VCNDF

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

Nt3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

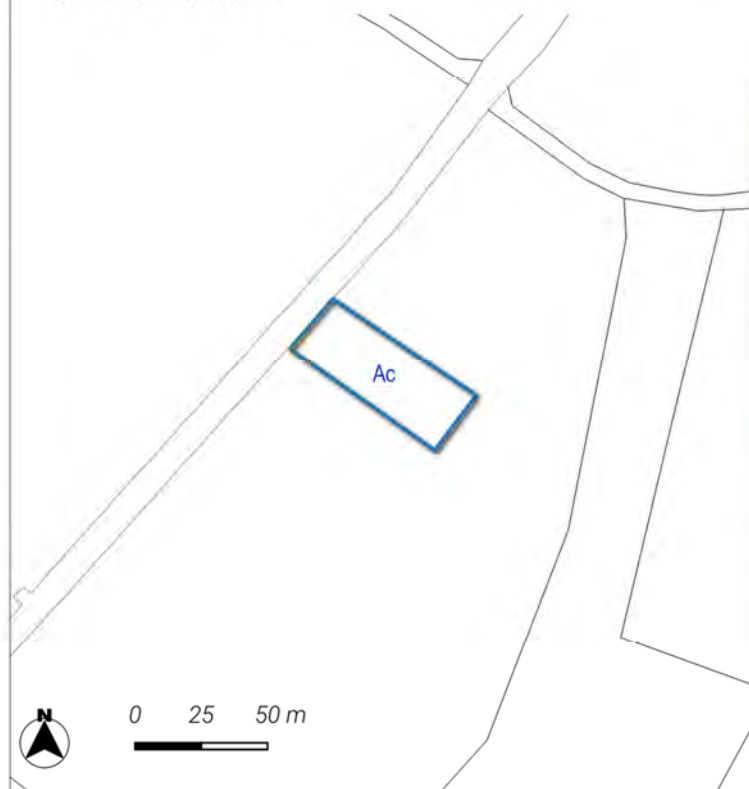
Le site est classé en secteur Nt3 permettant ainsi le développement du projet touristique : le Moulin Ste Libère (logements insolites, chalets autonomes en énergie ou écoconstructions). Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

LOCALISATION DU SITE



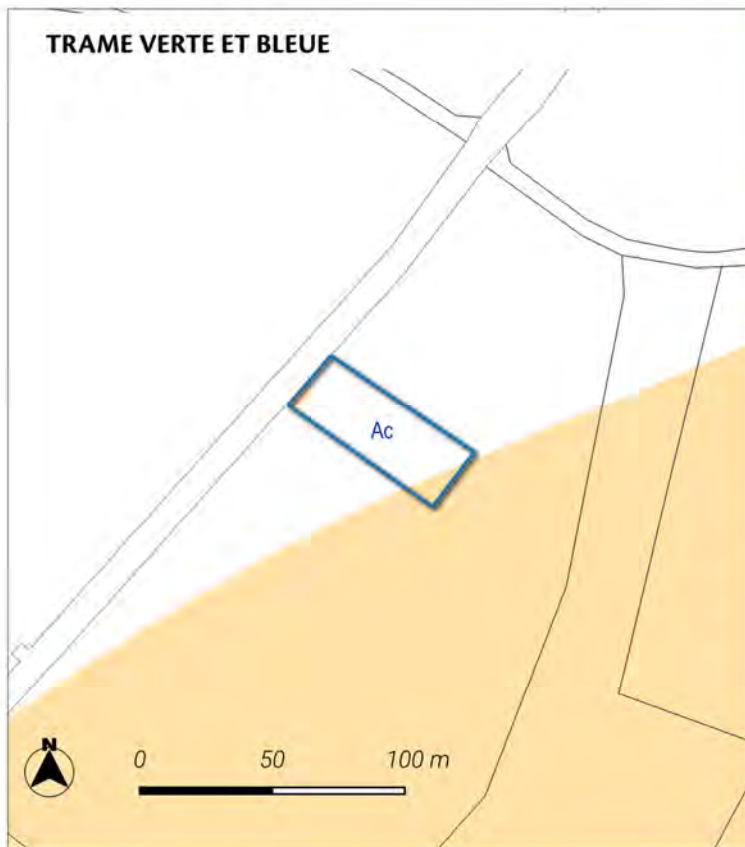
Le site se localise sur une surface de 0.17 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.



Fort

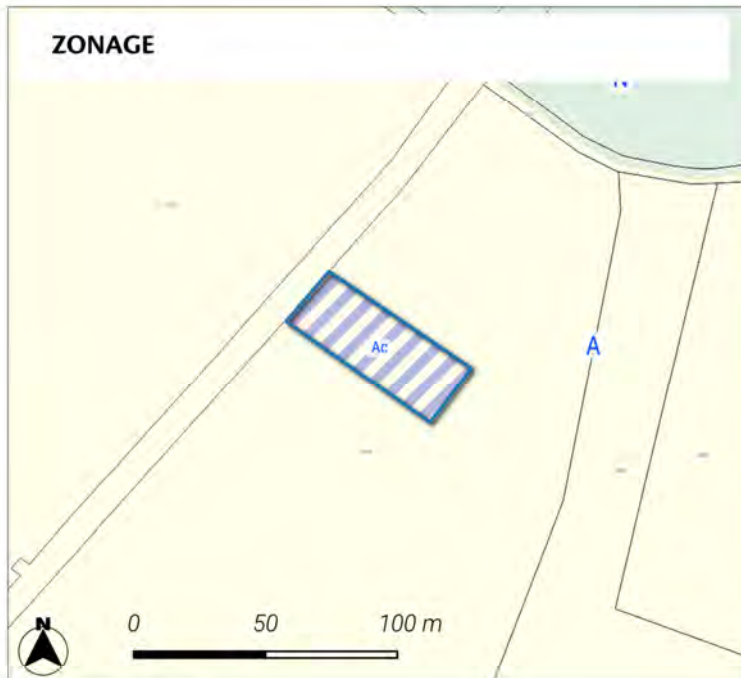
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux ouverts

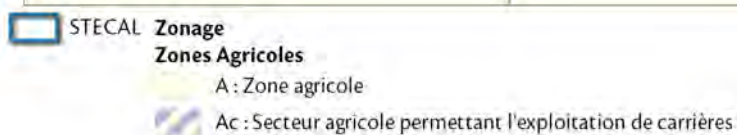
Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ac permettant ainsi le développement du carrière.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.49 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité en lien avec l'agriculture au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

ZNIEFF

ZNIEFF de type 2 [2156]



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Composantes de la Trame verte et Bleue :

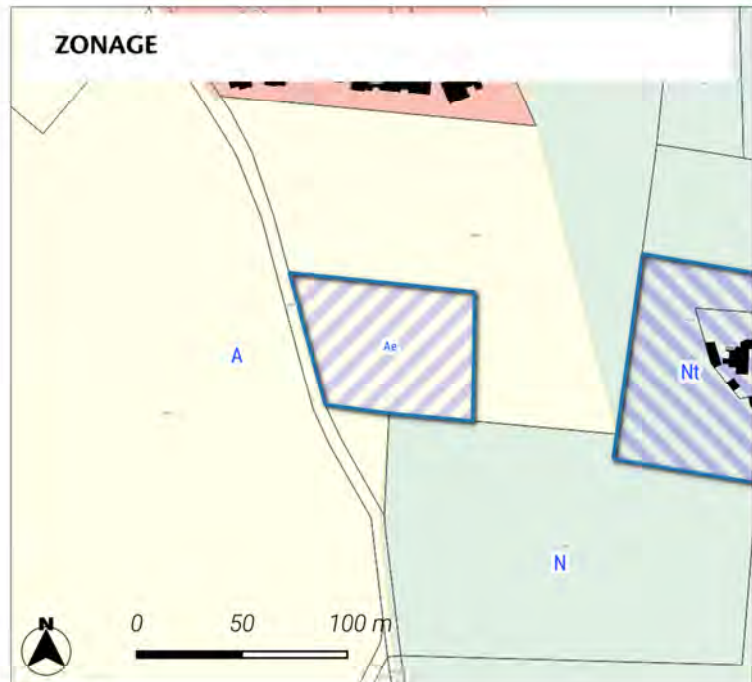
Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement du projet de création d'une miellerie. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 1 000 m² d'emprise au sol. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'exécède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLU ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

 STECAL

Zonage

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Zones Naturelles

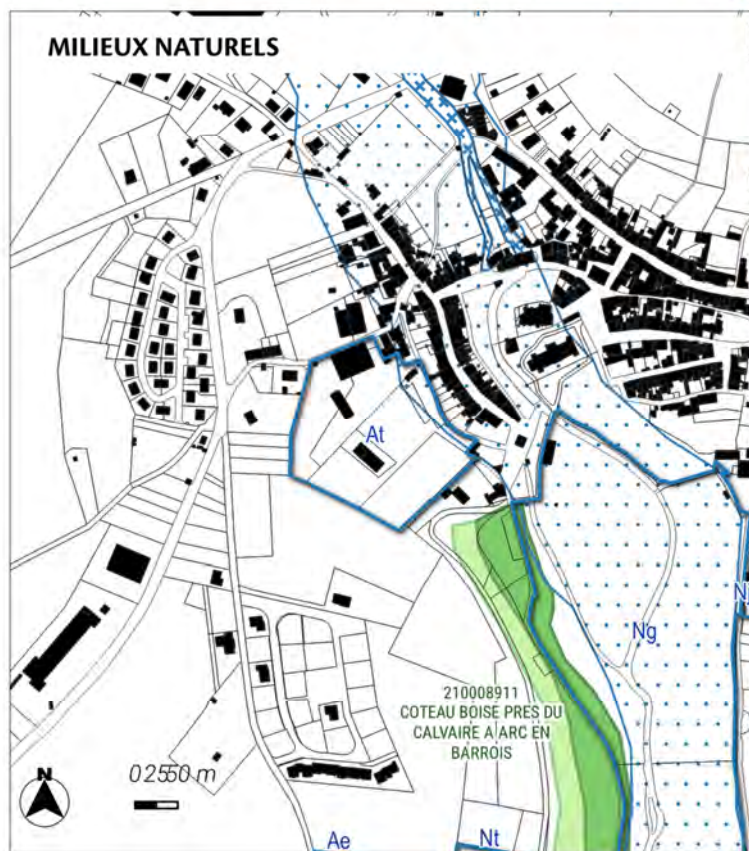
N : Zone naturelle

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.14 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Agricole/Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

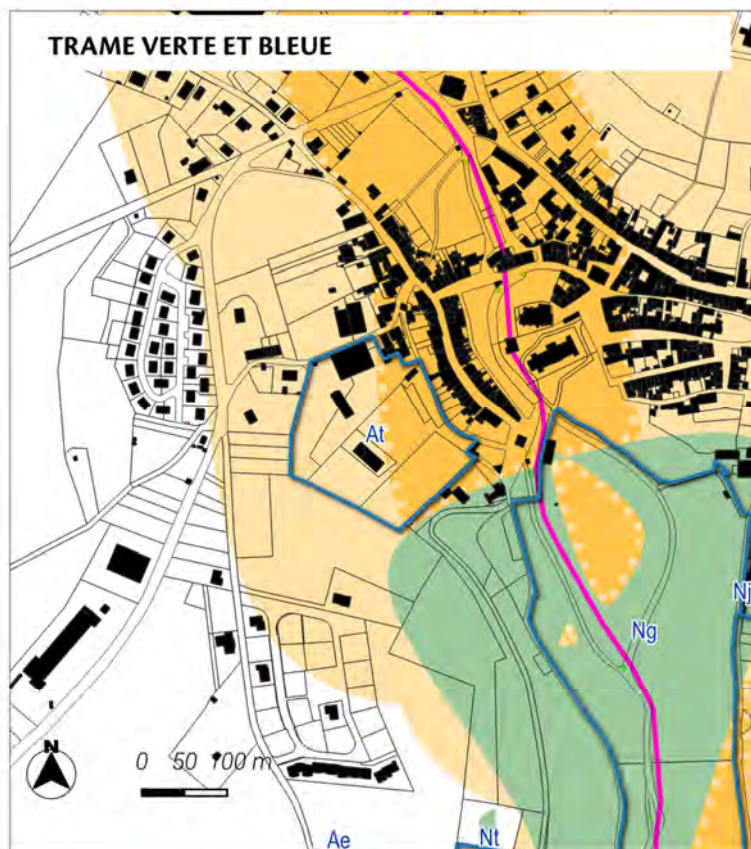


Fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

■ Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

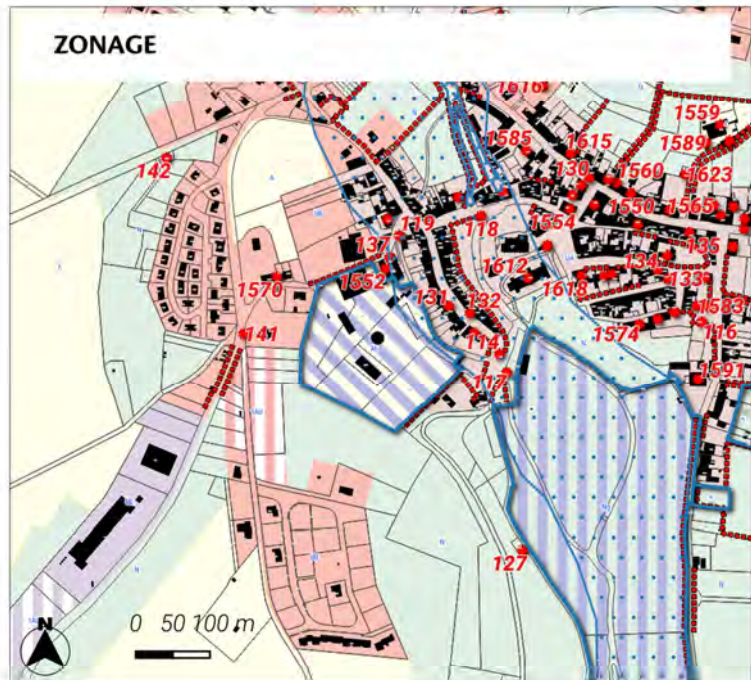
Corridor écologique des milieux ouverts

■ Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

■ Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At permettant ainsi le développement du centre équestre. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

■ Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois

Zones Agricoles

At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir

Zones Naturelles

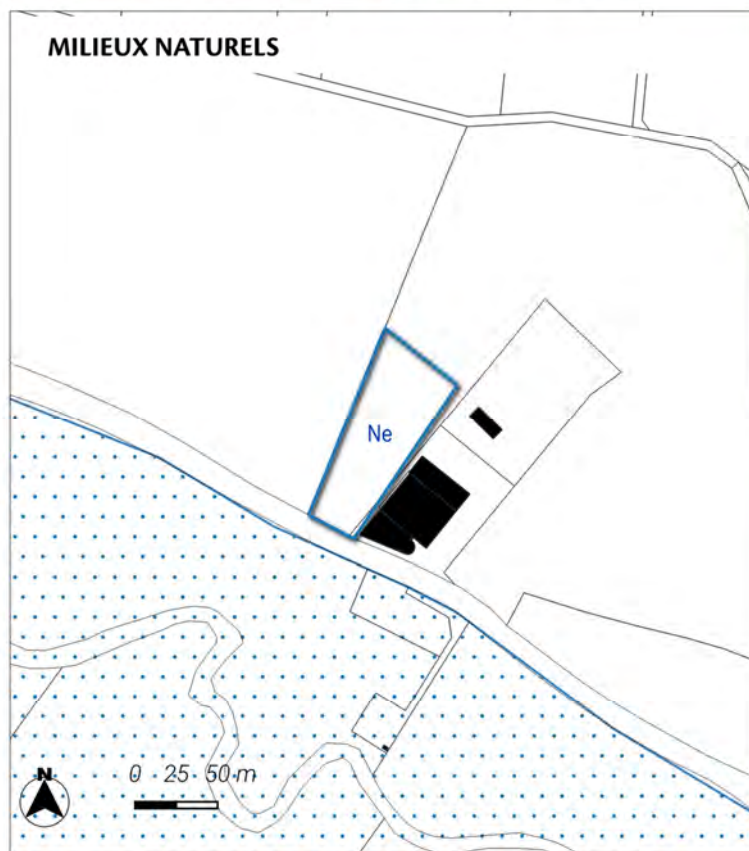
N : Zone naturelle

LOCALISATION DU SITE



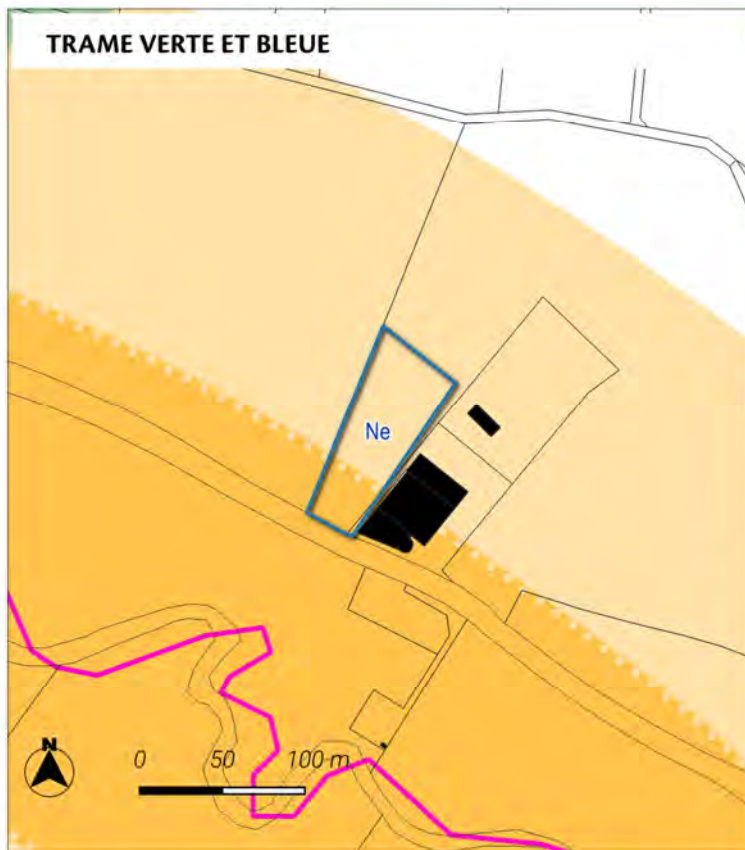
Le site se localise sur une surface de 0.5 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

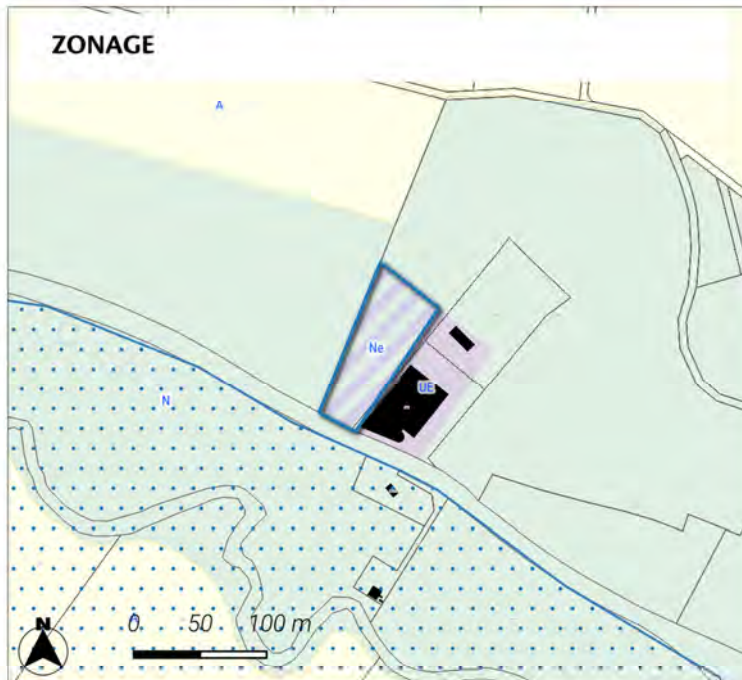
Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ne permettant ainsi le développement de l'activité existante SCHURTER SAS. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 1 200 m² d'emprise au sol. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.

STECAL

Zonage

Zones Urbaines

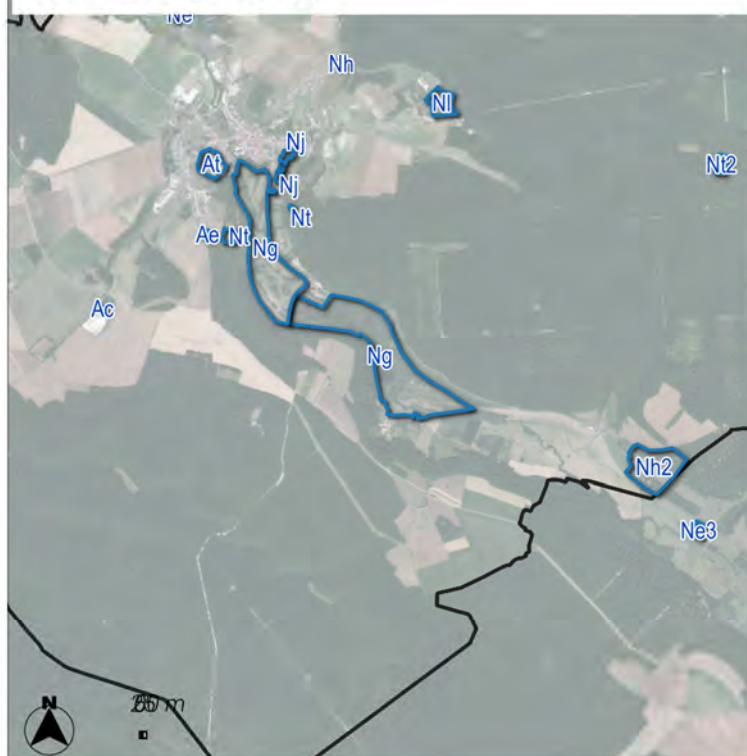
UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

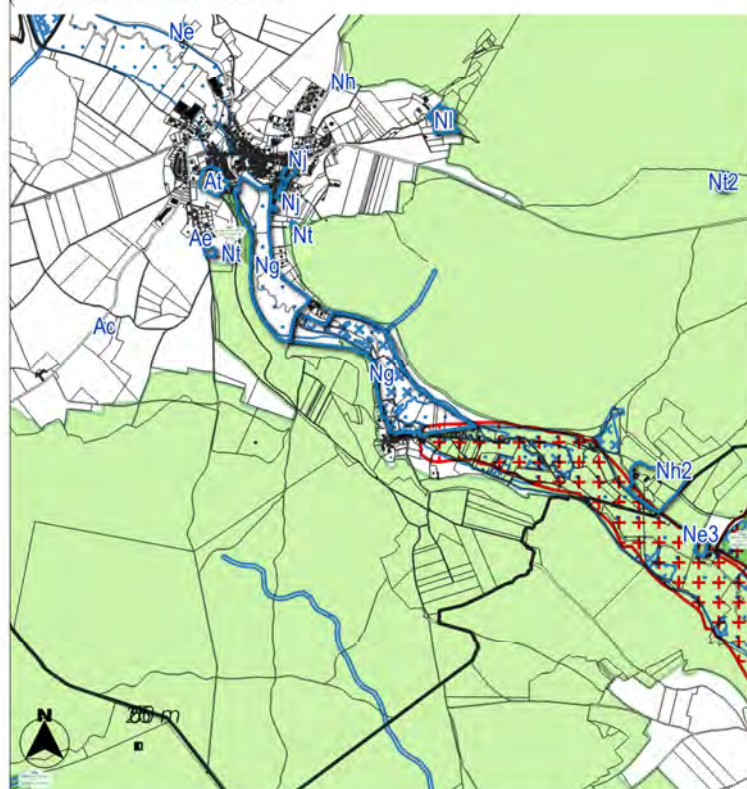
Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 38.61 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100293_Vallée de l'Aujon, de Chameroy a Arc-en-Barrois.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

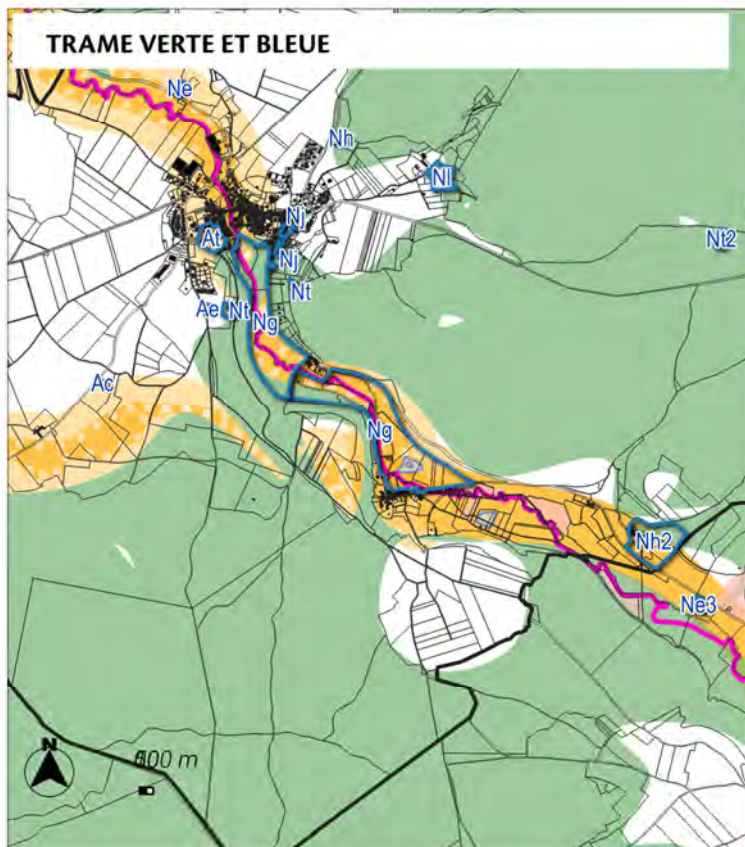
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Plan d'eau de plus 1 ha

Corridor des milieux aquatiques

Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE - v6 mai 2014)

Le site est classé en secteur Ng permettant ainsi le développement du extension golf.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 50% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Zonage : VCNDF

Zones Urbaines

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

Ng : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf

Arc-en-Barrois Secteur_Nh

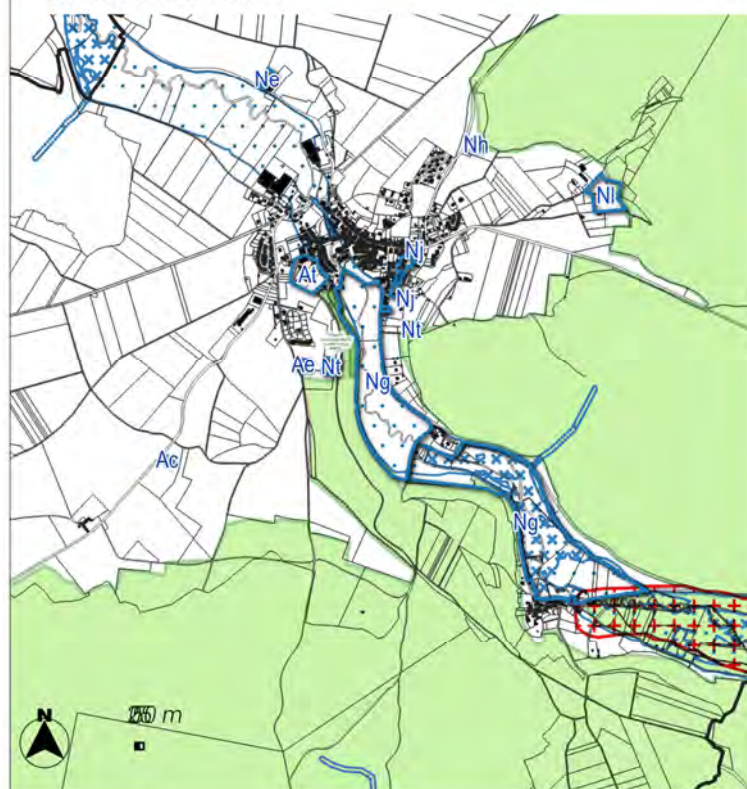
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 26.39 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

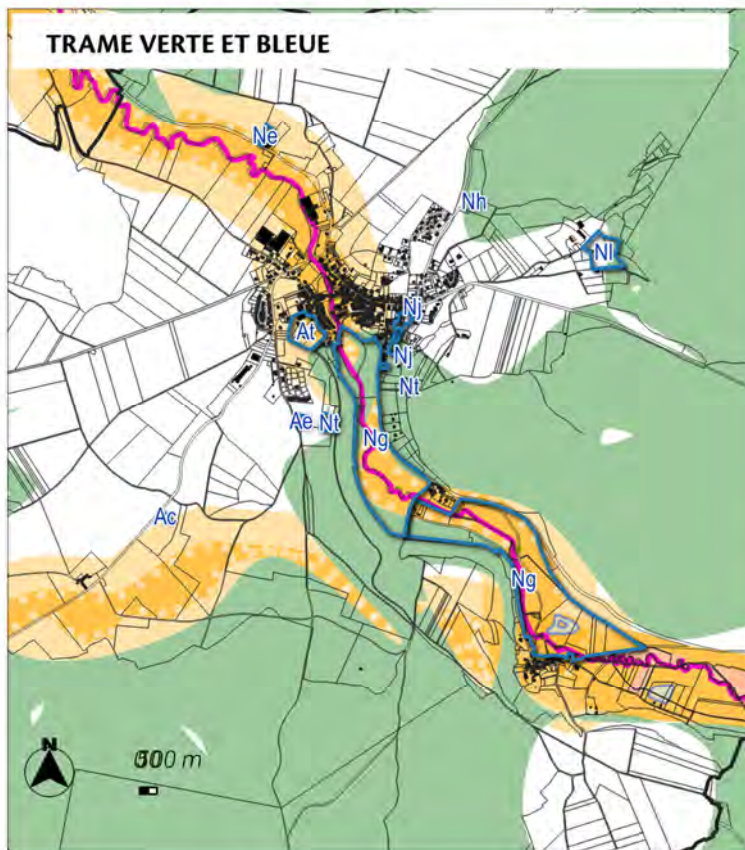
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Plan d'eau de plus 1 ha

Corridor des milieux aquatiques

Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

Le site est classé en secteur Ng permettant ainsi le développement du valorisation du golf existant. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 50% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BD topo

15139

Patrimoine bâti 2 zonage

Zones Urbaines

UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

Ng : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf

Arc-en-Barrois Secteur_Nh

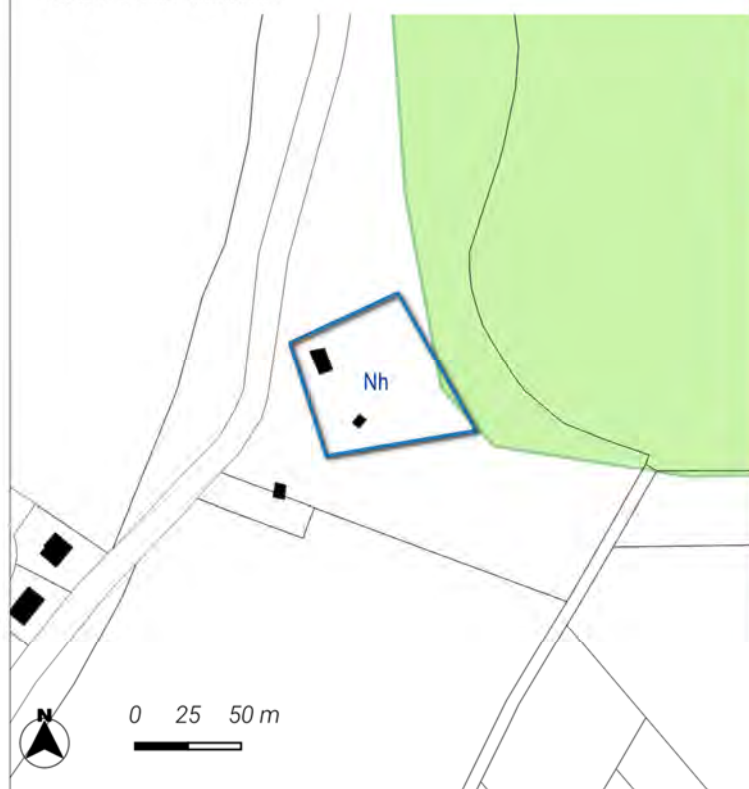
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.41 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



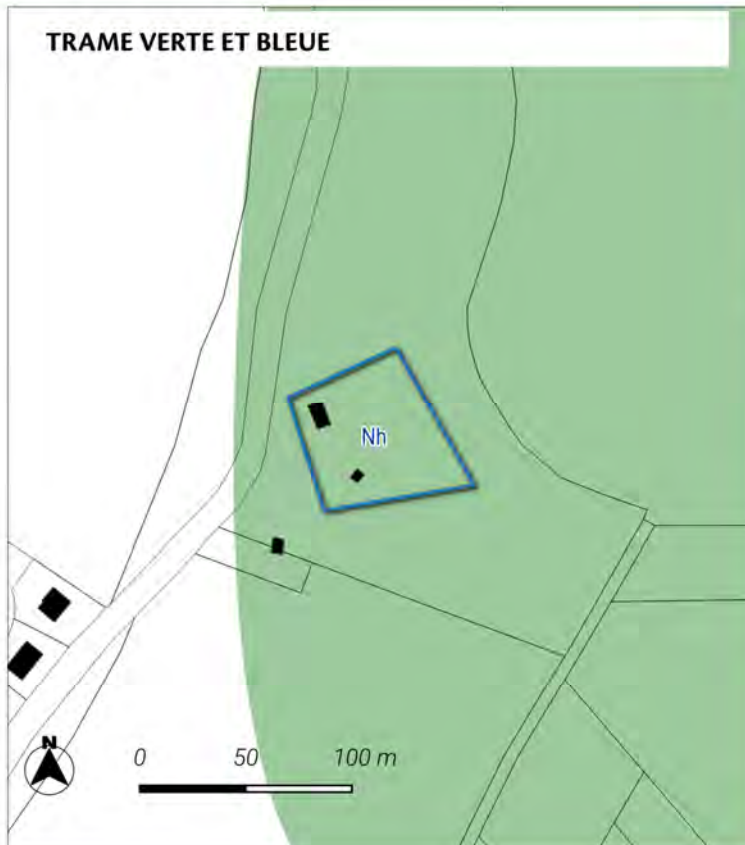
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

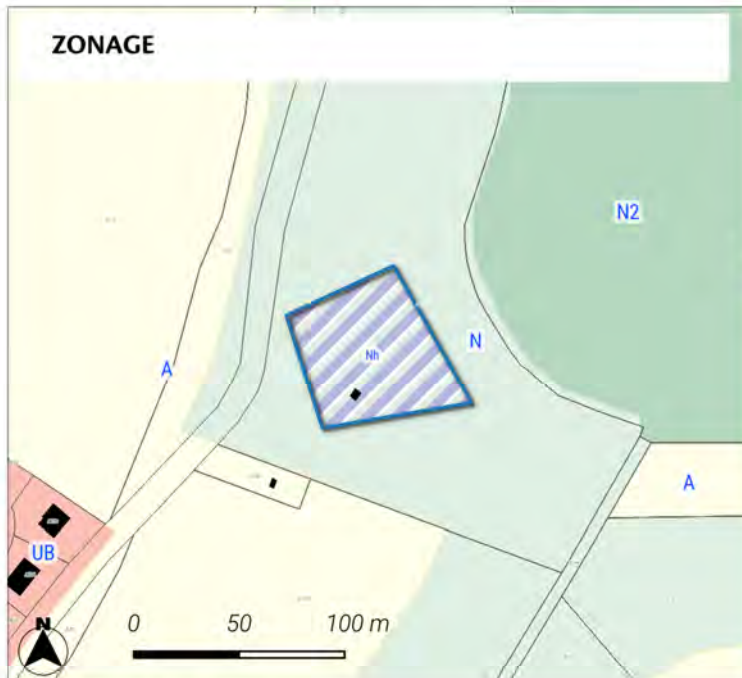
Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

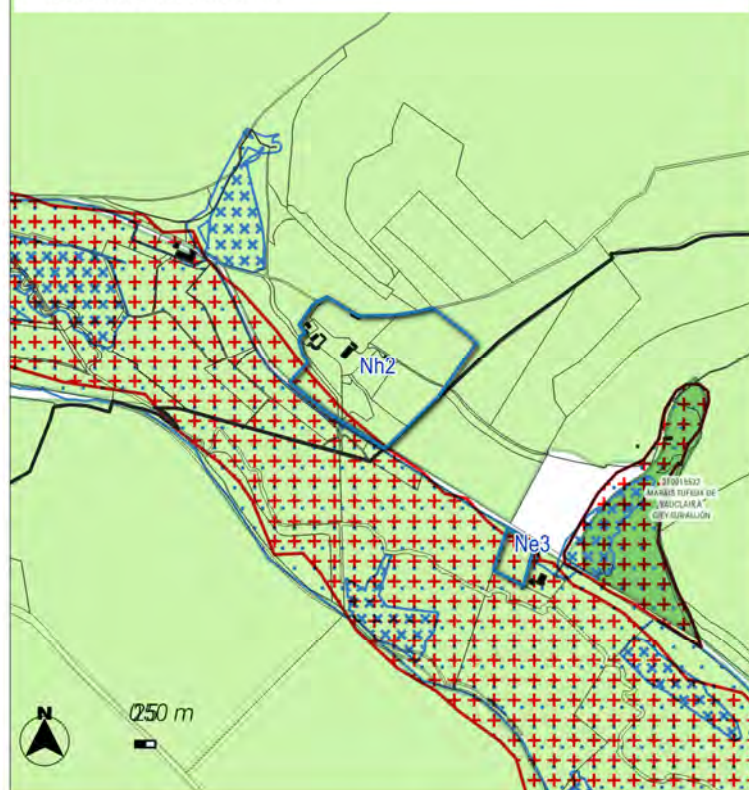
- STECAL Zonage**
Zones Naturelles
 N : Zone naturelle
 Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 10.41 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100293_Vallée de l'Aujon, de Chameroy a Arc-en-Barrois.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

NATURA 2000

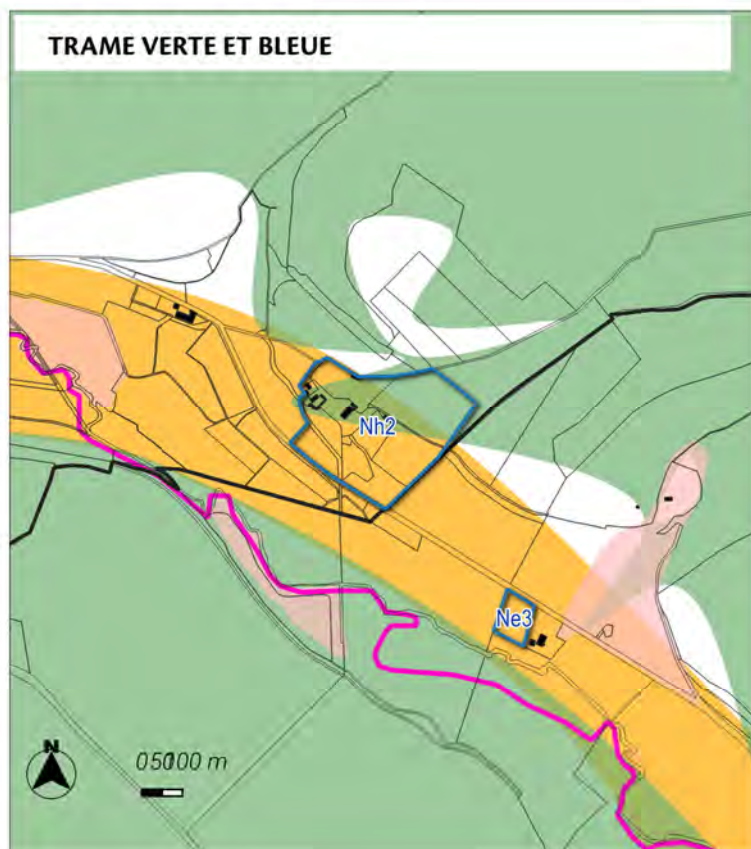
 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

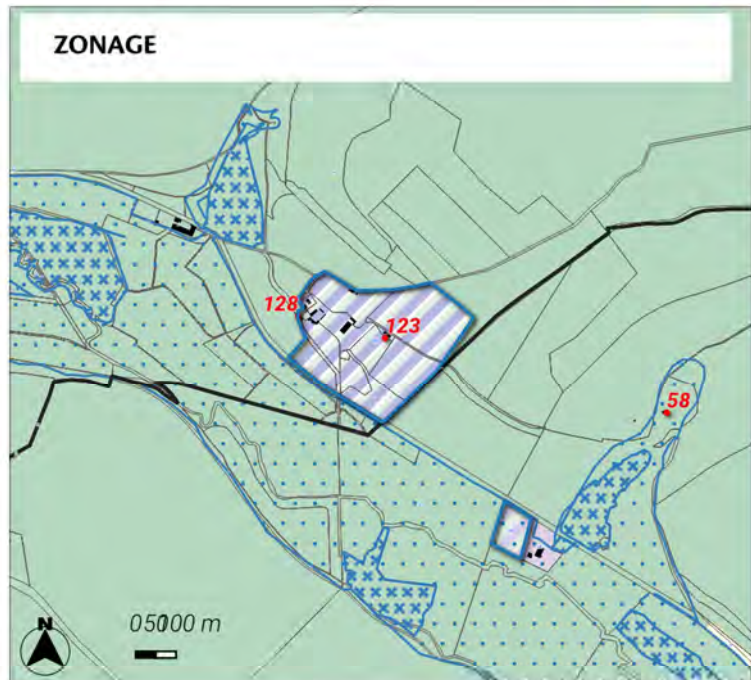
Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh2 permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites du Val braunt.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30 unités dans la limite de 30 m² chacune / une construction de 500 m² maximum. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 6 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

STECAL

Zonage

L151-19

Patrimoine bâti zonage

Zones Naturelles

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

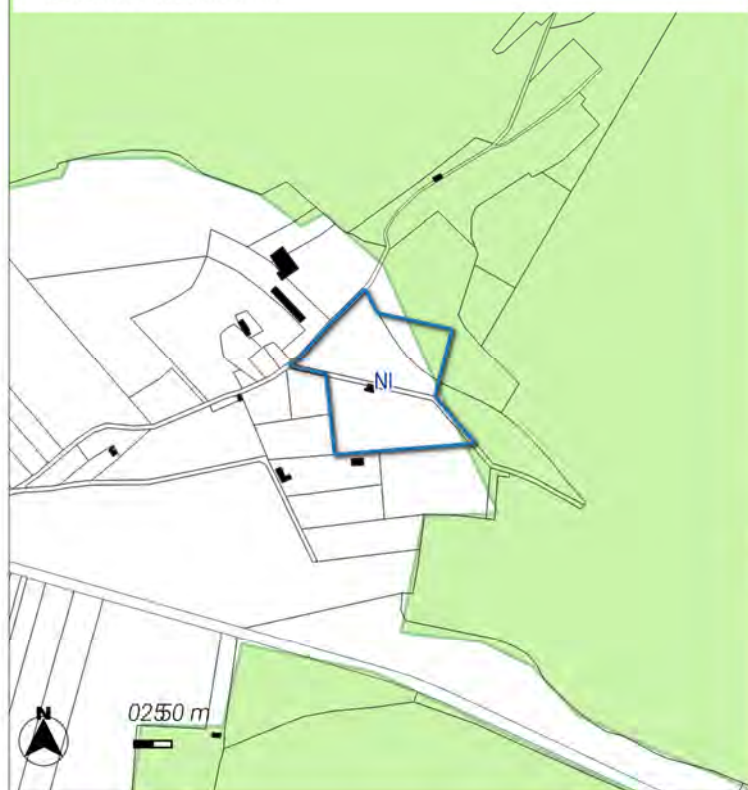
Arc-en-Barrois Secteur_Nh
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.05 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Sportif au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

■ Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur NI permettant ainsi le développement du terrain de sport existant. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 50% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.



STECAL

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

NI : secteur naturel à vocation sportive

Zonage

Zones Agricoles

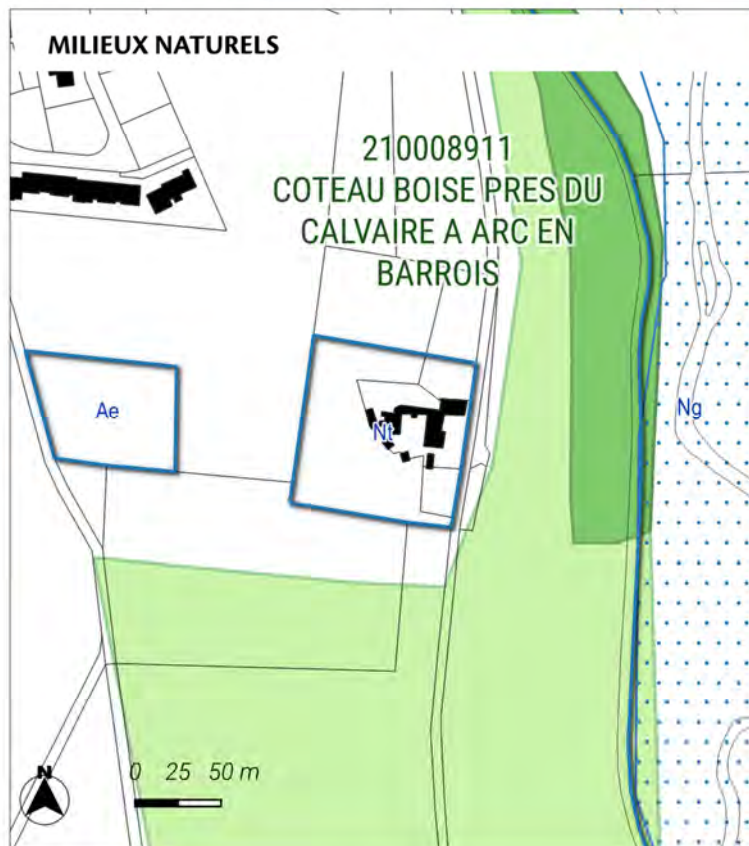
A : Zone agricole

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.94 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

■ Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

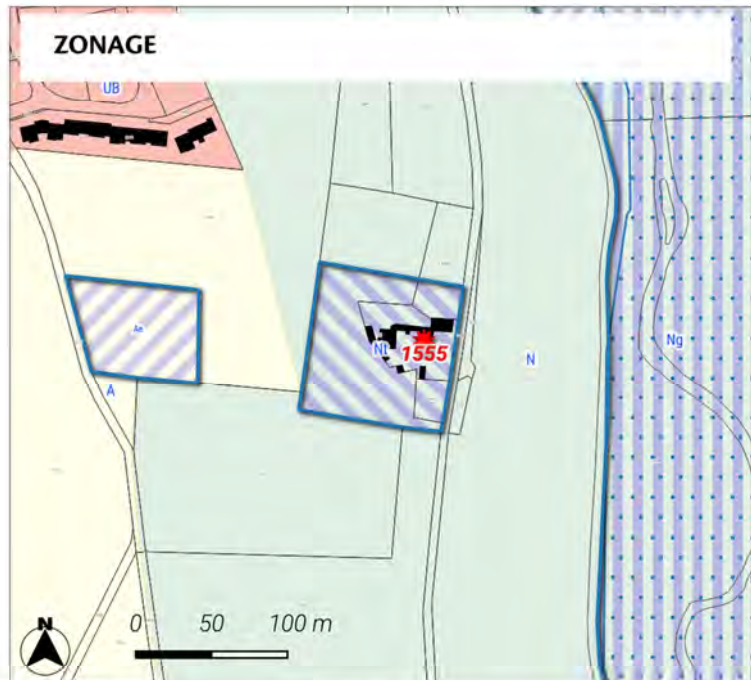
Corridor écologique des milieux ouverts

■ Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

■ Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du chambres d'hôtes de l'Hermitage St-Roch (Calvaire). Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

■ STECAL

Zonage

L151-19

■ Patrimoine bâti zonage

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

■ Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

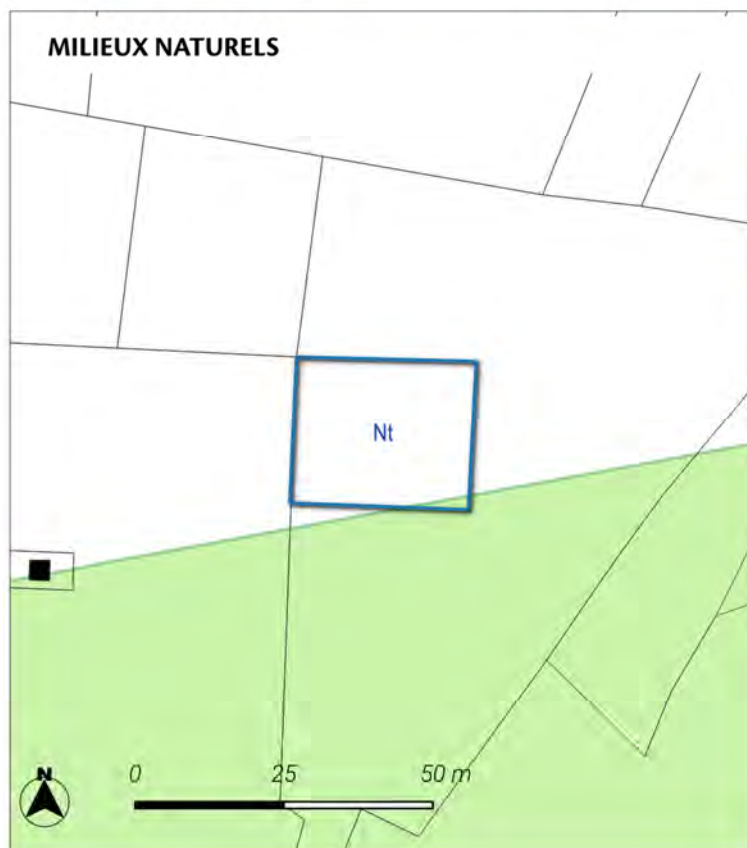
Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.07 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



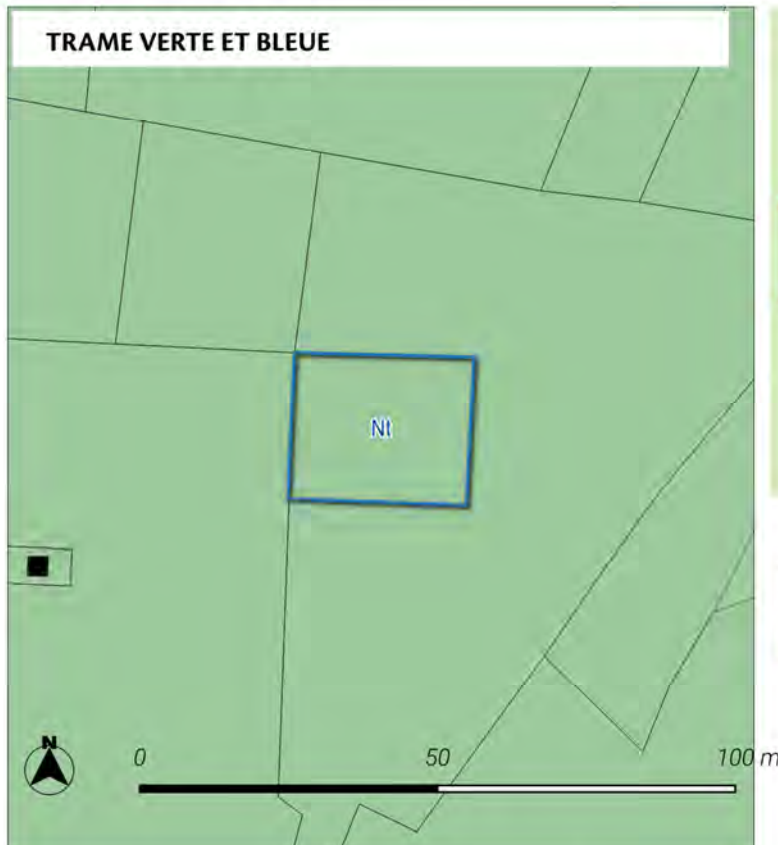
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

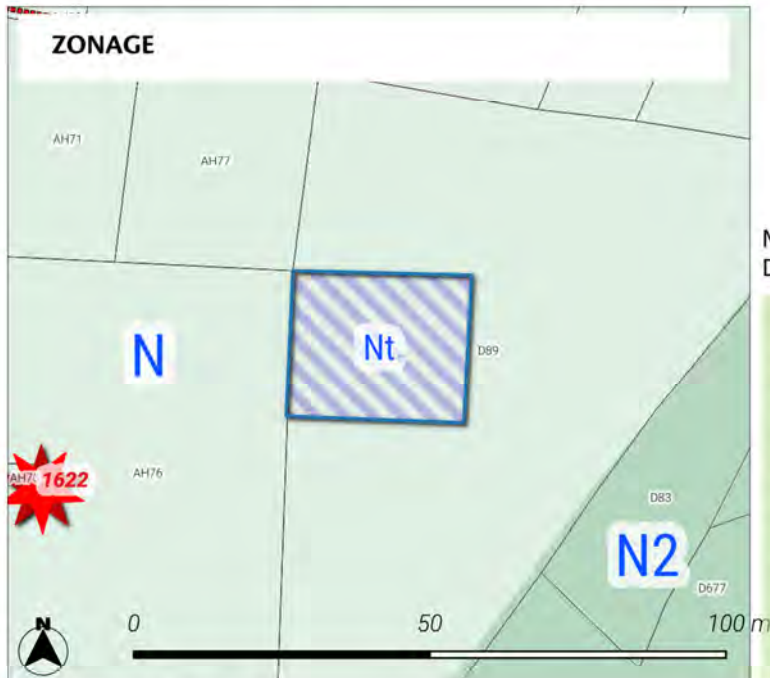
Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

 Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

ZONAGE

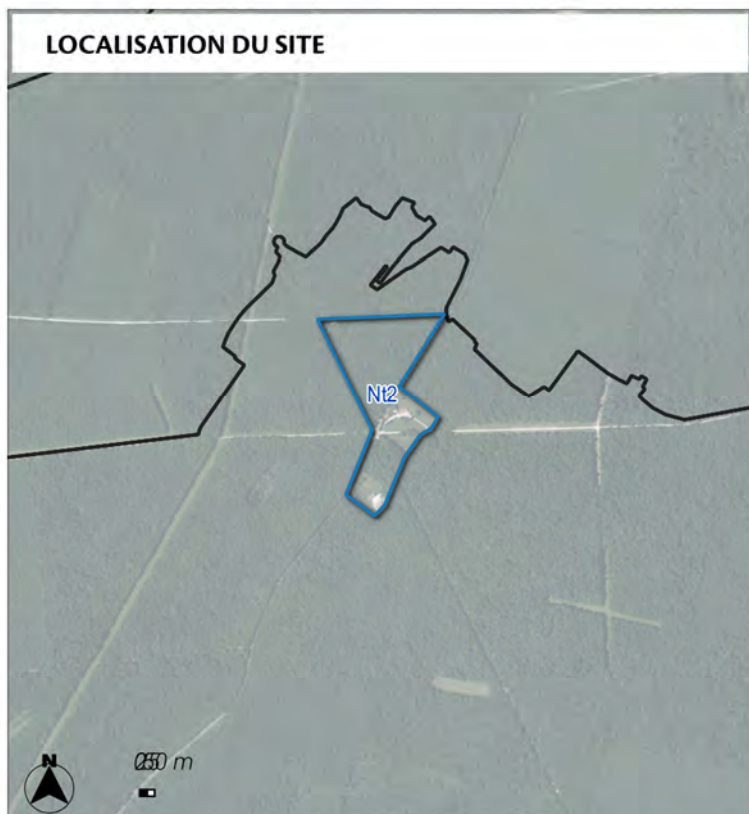


MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du touristique.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

-  STECAL Zonage
Zones Naturelles
N : Zone naturelle
 Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 14.04 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

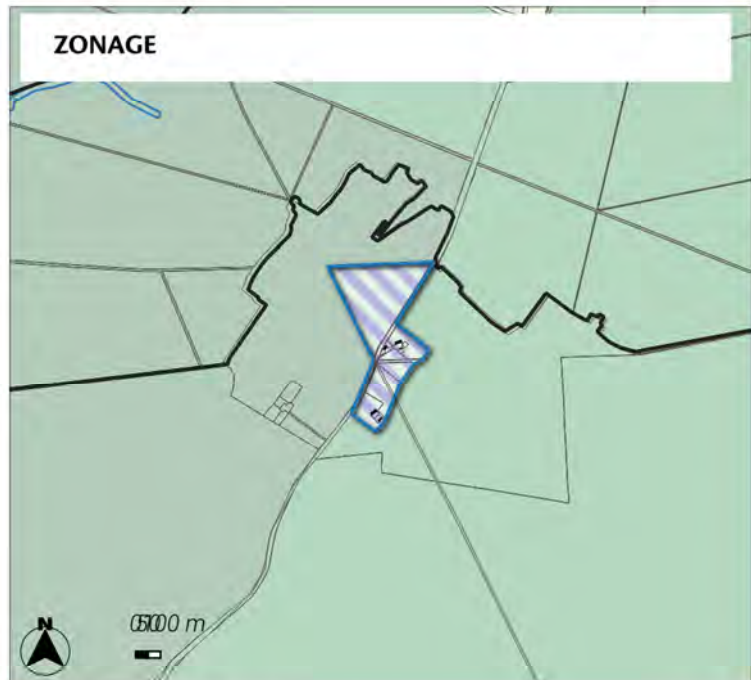
Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt2 permettant ainsi le développement du les Essarts Projet de maison d'accueil en lien avec le Parc National.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



Zonage

Zones Naturelles

- N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
- Nt2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre/de cœur du parc national

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.12 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



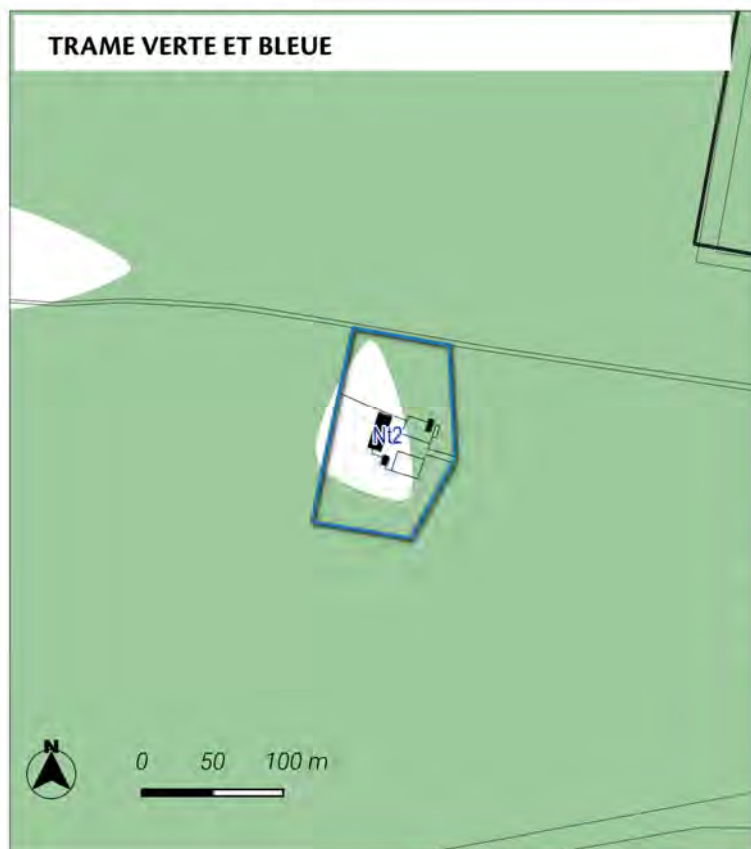
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

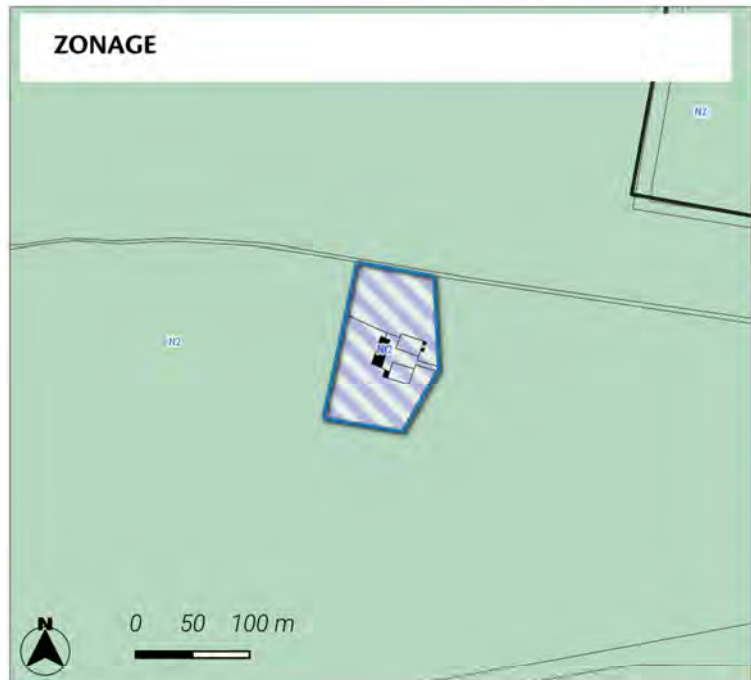
Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

 Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt2 permettant ainsi le développement de la maison forestière « la Vendue » Lien Parc National.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



STECAL Zonage

Zones Naturelles

 N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

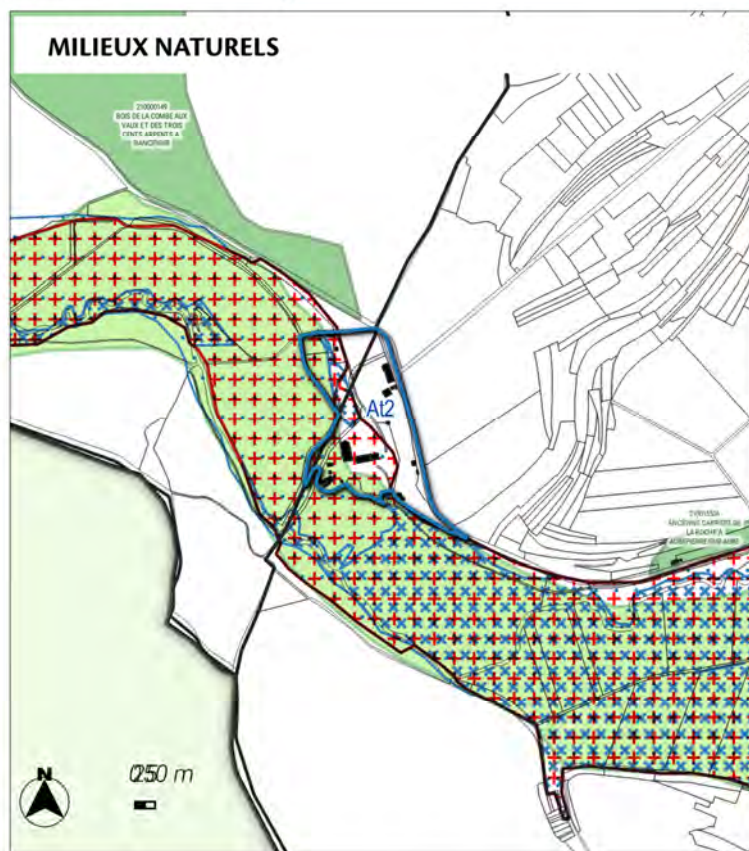
 Nt2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre/de cœur du parc national

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 9.8 ha sur la commune de Aubepierre-sur-Aube. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100292 _ Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210015533 _ HAUTE VALLEE DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS D'AUBERIVE A DANCEVOIR.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210015533 _ HAUTE VALLEE DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS D'AUBERIVE A DANCEVOIR.

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

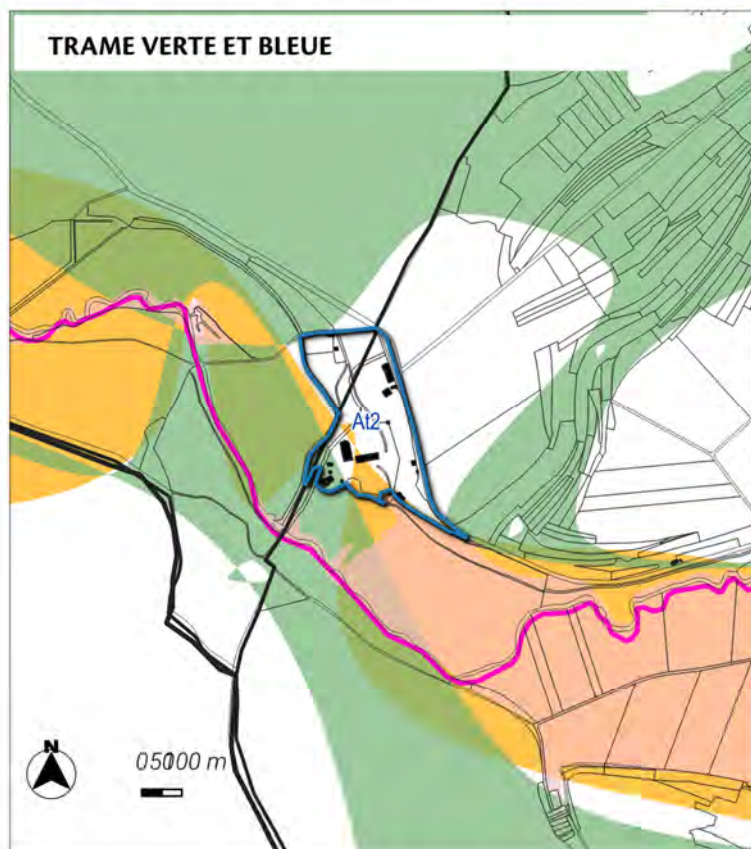
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

— Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Trame des milieux boisés

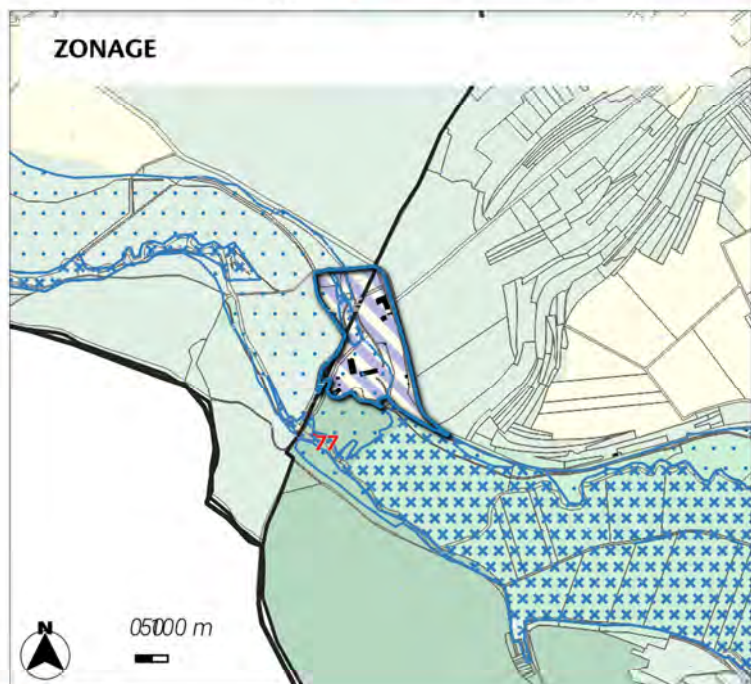
— Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

— Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

• Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At2 permettant ainsi le développement du site abbé de Longuay (besoin à identifier).
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

N : Zone naturelle
N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre
N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (s

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

— Potentielle

— Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Zonage : Révision : VCNDP

Zones Agricoles

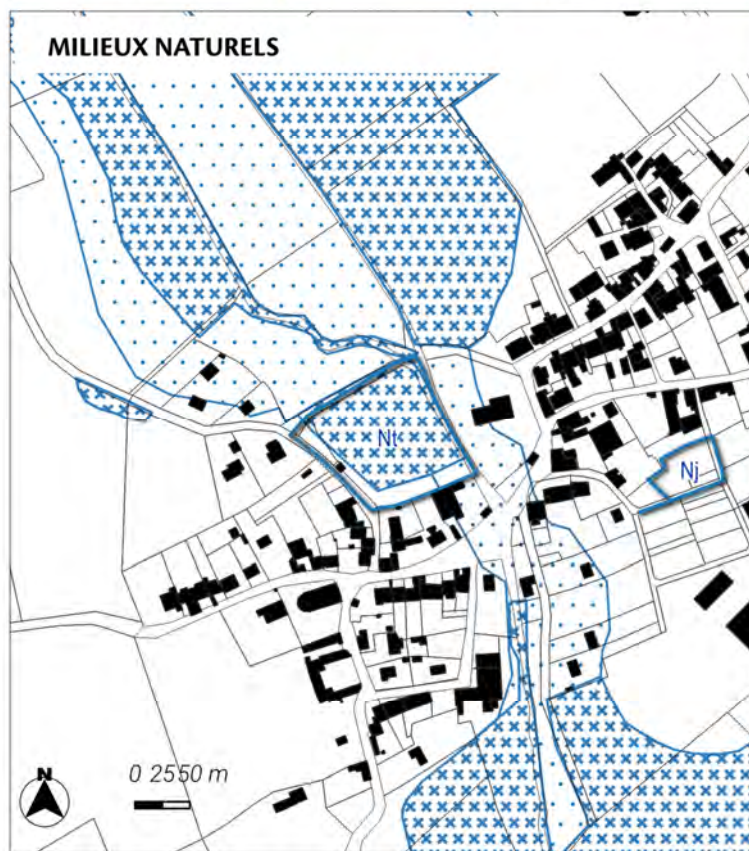
Aubepierre-sur-Aube
Secteur_Ah

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.32 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

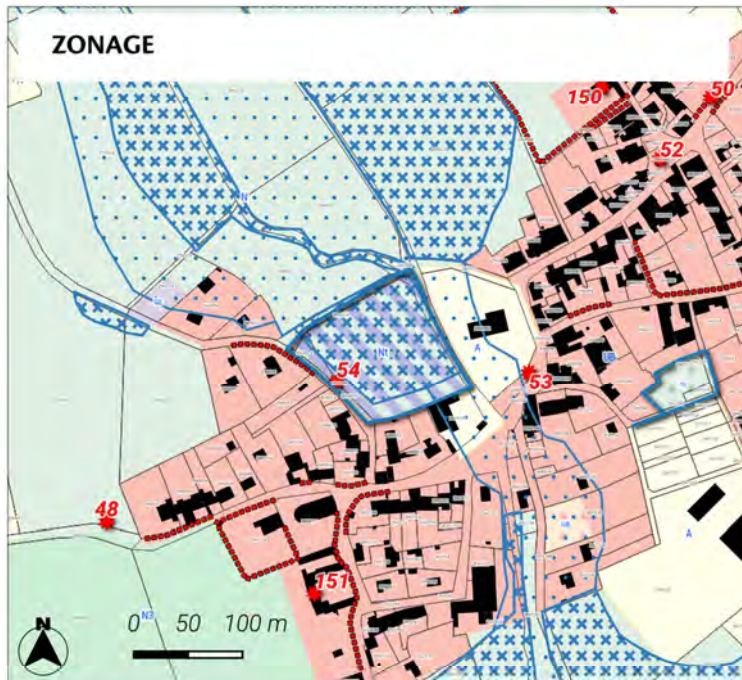
Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Bordure de corridor



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du projet de secteur de loisirs. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Zonage : VCNDF

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

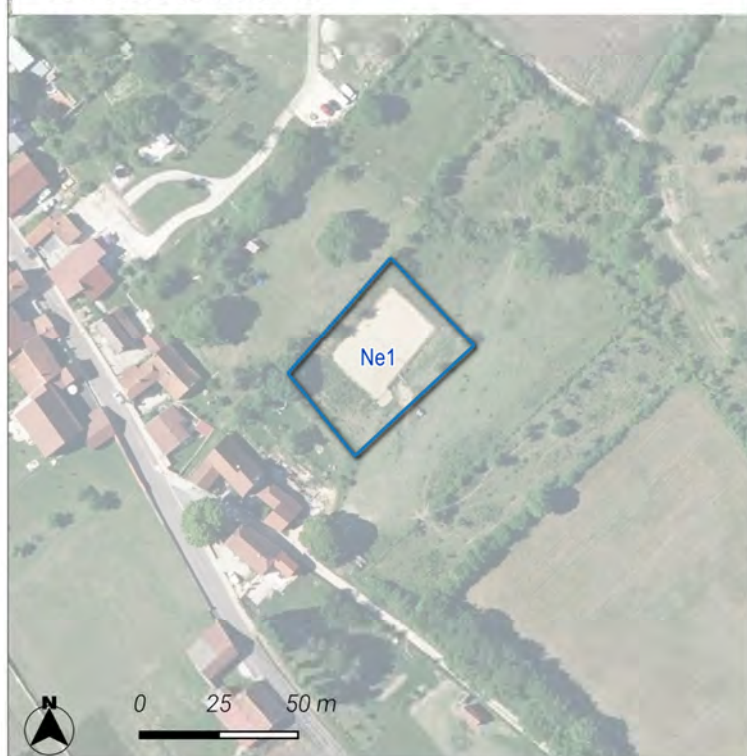
N : Zone naturelle

Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

Autreville-sur-la-Renne
Secteur_Nh

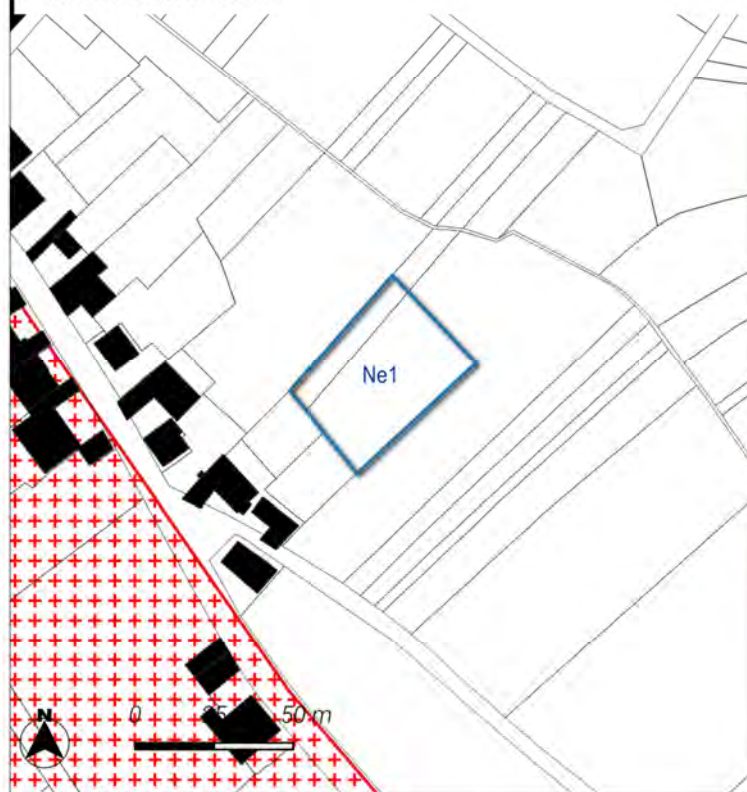
L151-19

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.18 ha sur la commune de Braux-le-Châtel. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Agricole au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

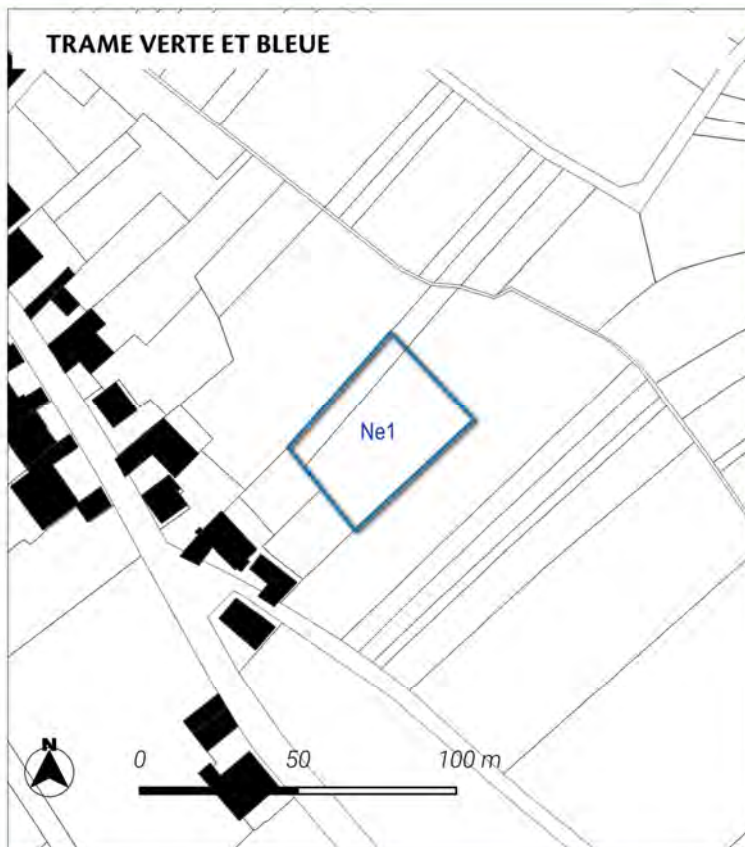


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

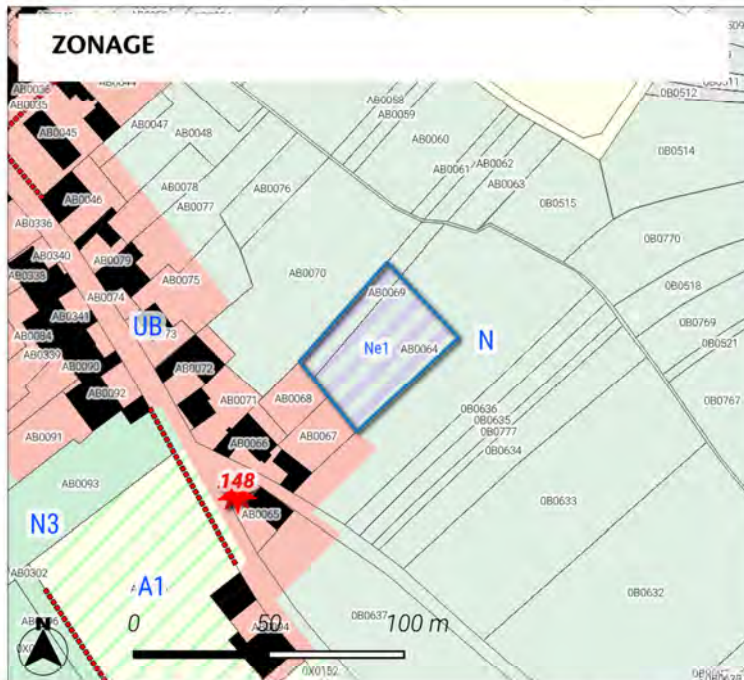
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ne1 permettant ainsi le développement du créateur d'abris pour animaux sur une carrière à chevaux existante.. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 200 m² d'emprise au sol. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.

STECAL

Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Ne1 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

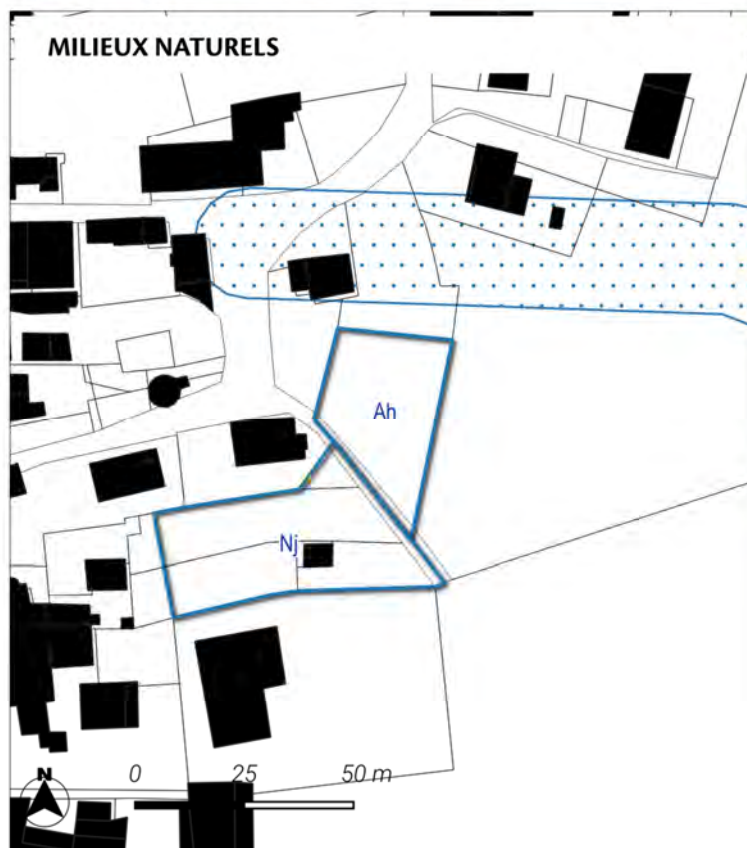
Braux-le-Châtel Secteur_Nh
2/2

LOCALISATION DU SITE



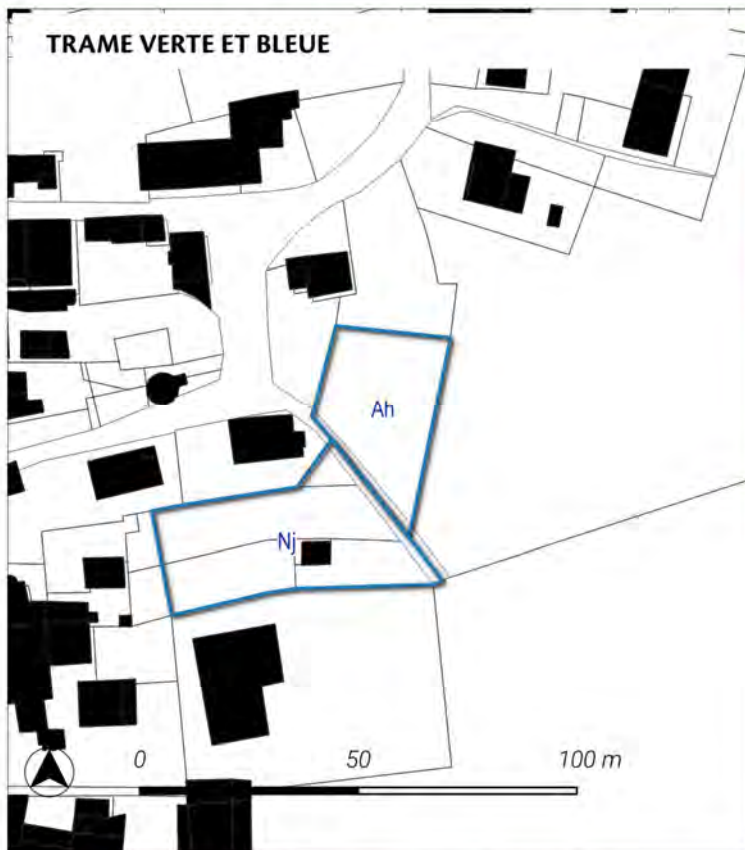
Le site se localise sur une surface de 0.09 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



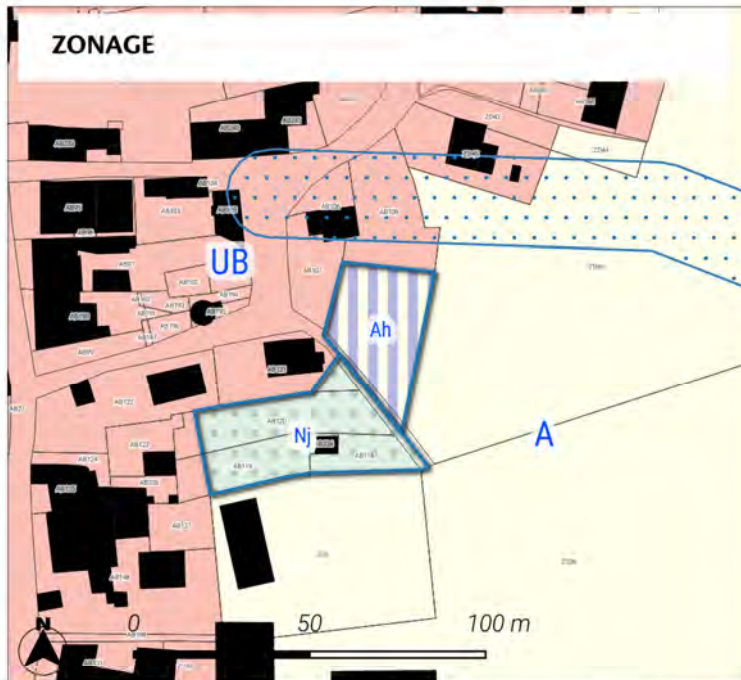
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ah permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

STECAL

Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Ah : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisé sous conditions

Zones Naturelles

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

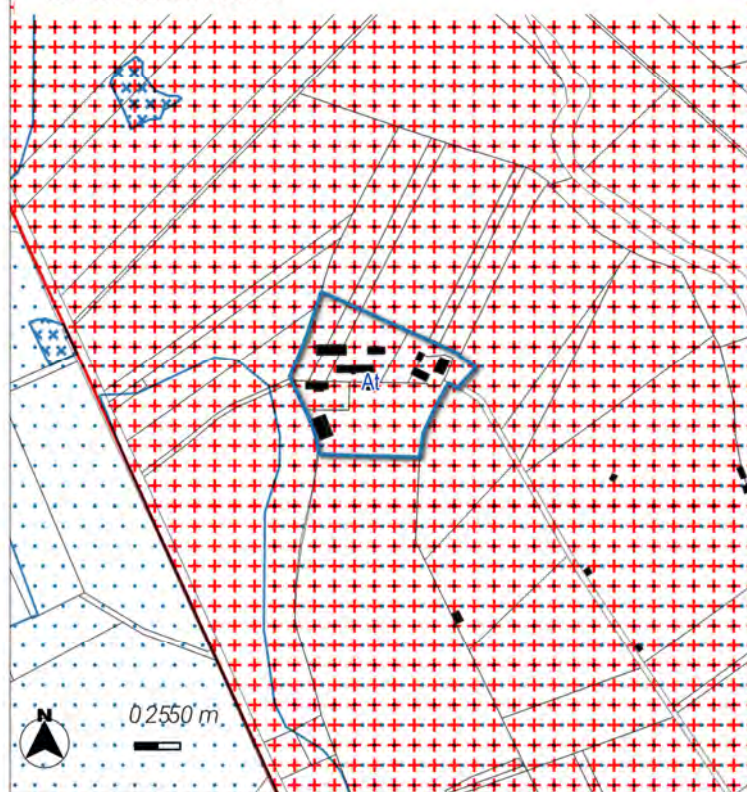
Châteauvillain Secteur_Ah
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.35 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



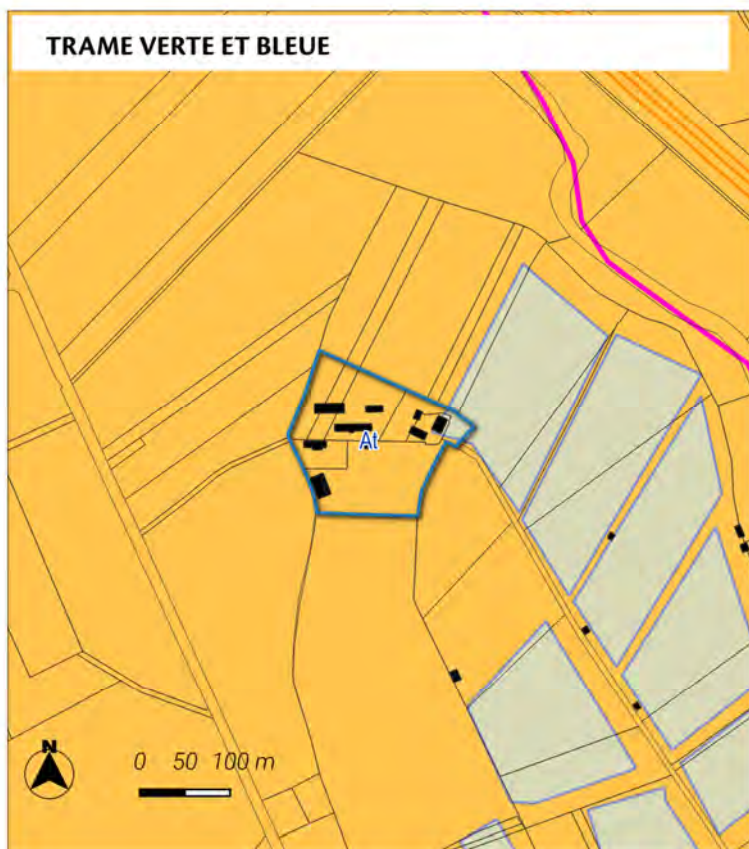
Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

— Plan d'eau de plus 1 ha

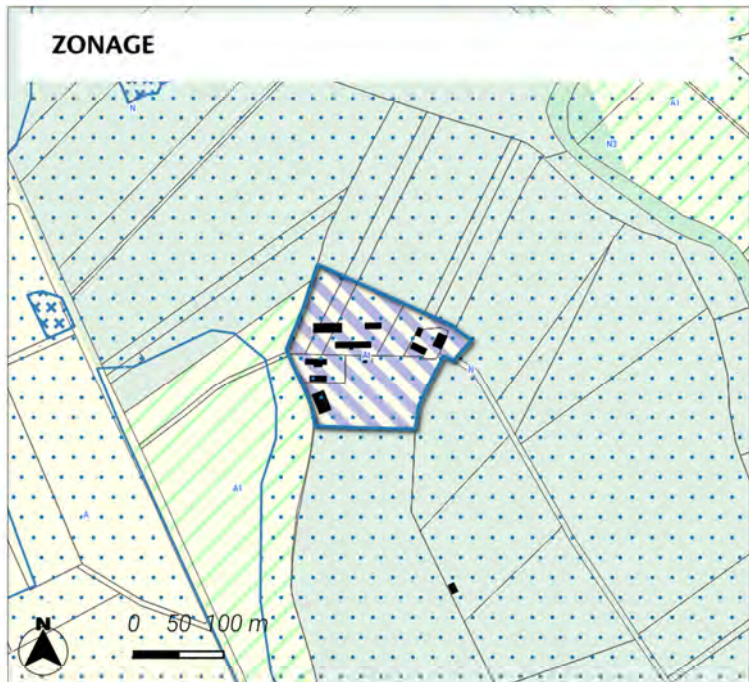
Trame des milieux ouverts

— Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

— Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier

ZONAGE



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At permettant ainsi le développement de l'activité existante la ferme du Marais. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.98 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

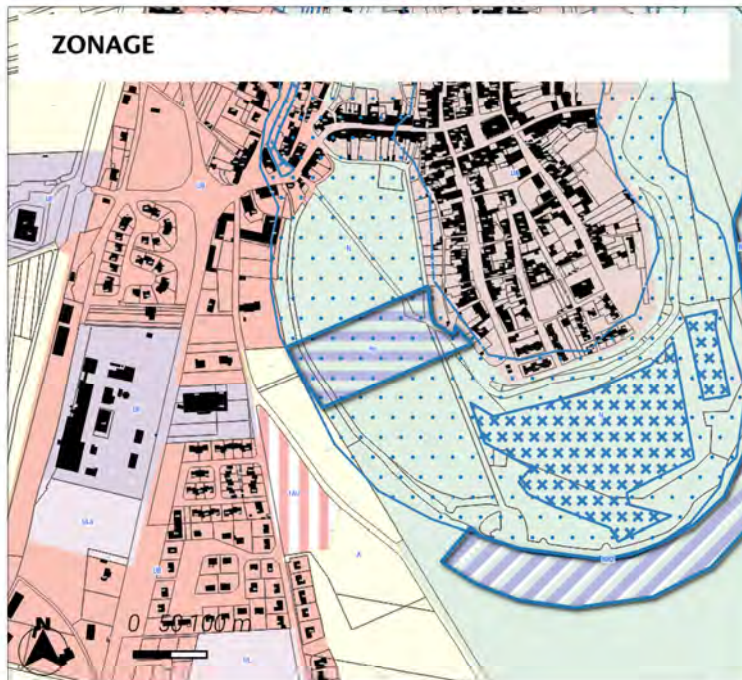
Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nc permettant ainsi le développement du création d'une passerelle sur pilotis à destination des modes doux.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de Les aménagements envisagés devront être en lien avec le développement de modes doux.. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

UA: Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois

Zones Agricoles

A: Zone agricole

Zones Naturelles

N: Zone naturelle

Nc: Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cl

Châteauvillain Secteur_Nh

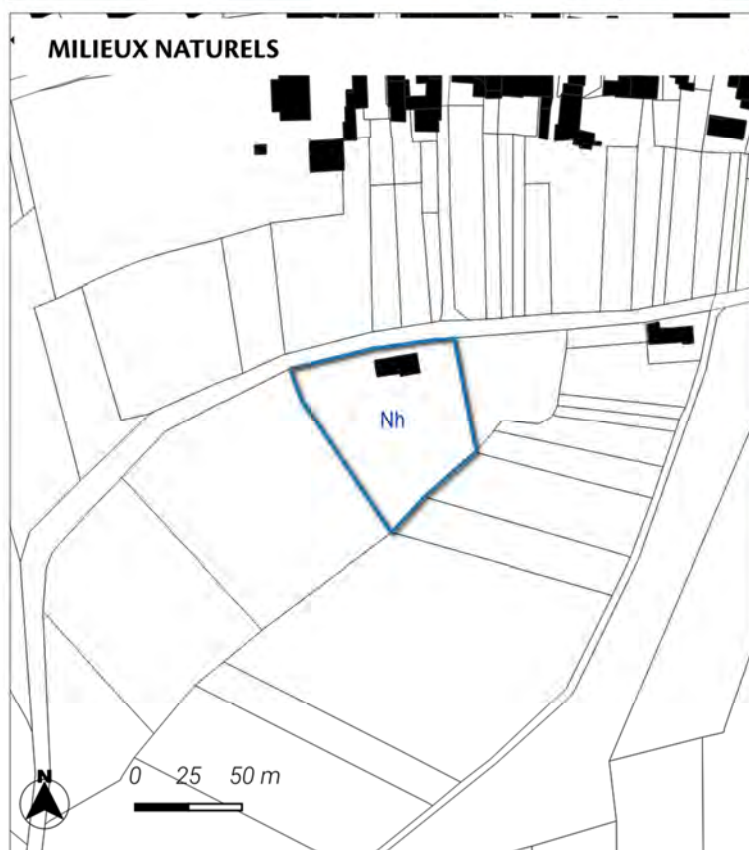
2/2

LOCALISATION DU SITE



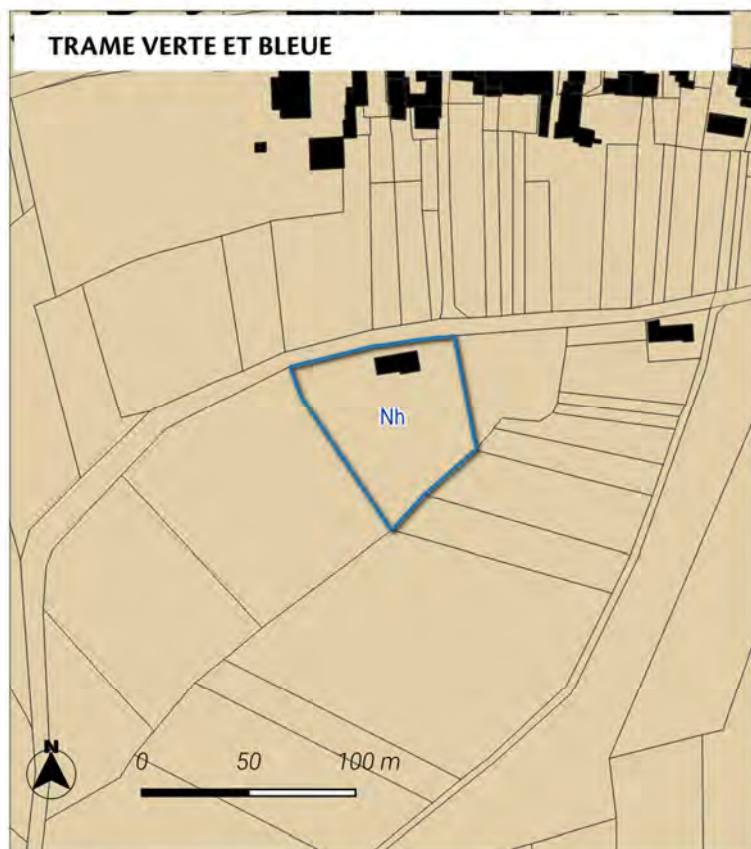
Le site se localise sur une surface de 0.48 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.



Fort

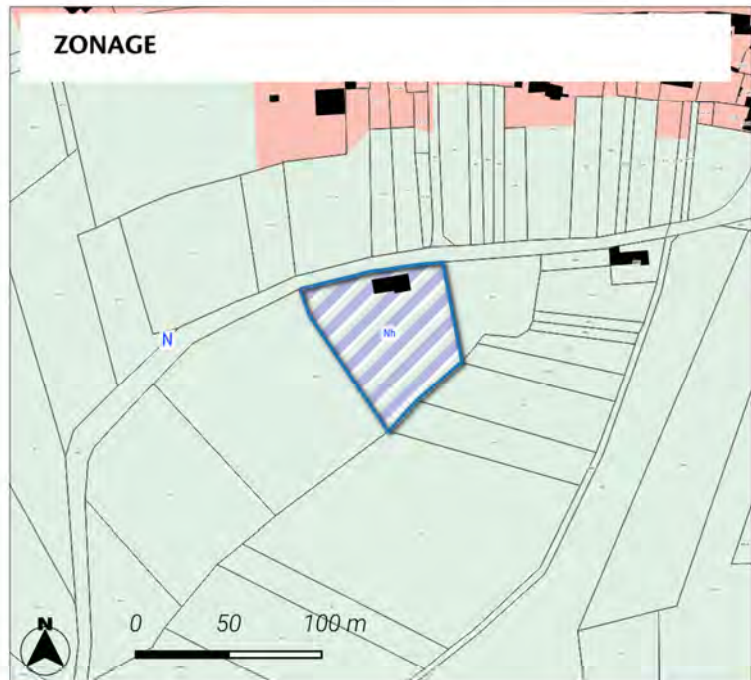
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridors multi-trames

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts)

 Bordure de corridor



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

-  **STECAL Zonage**
Zones Naturelles
 N : Zone naturelle
 Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.24 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

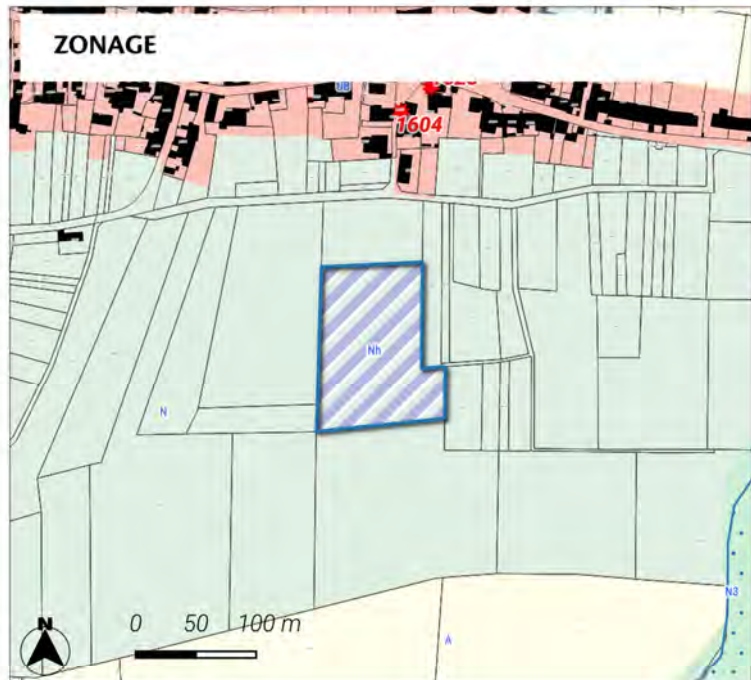
Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Corridors multi-trames

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts)

Bordure de corridor

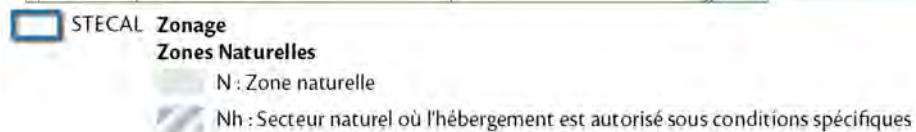


MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du projet Ecole de la Forêt (locaux insolites).

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

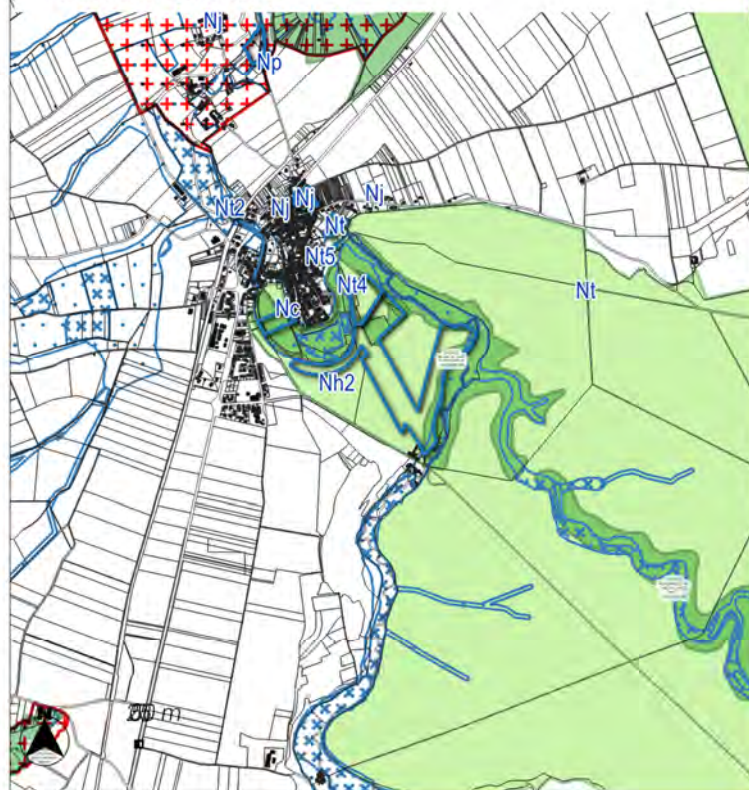


LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 30.86 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique / hébergement au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

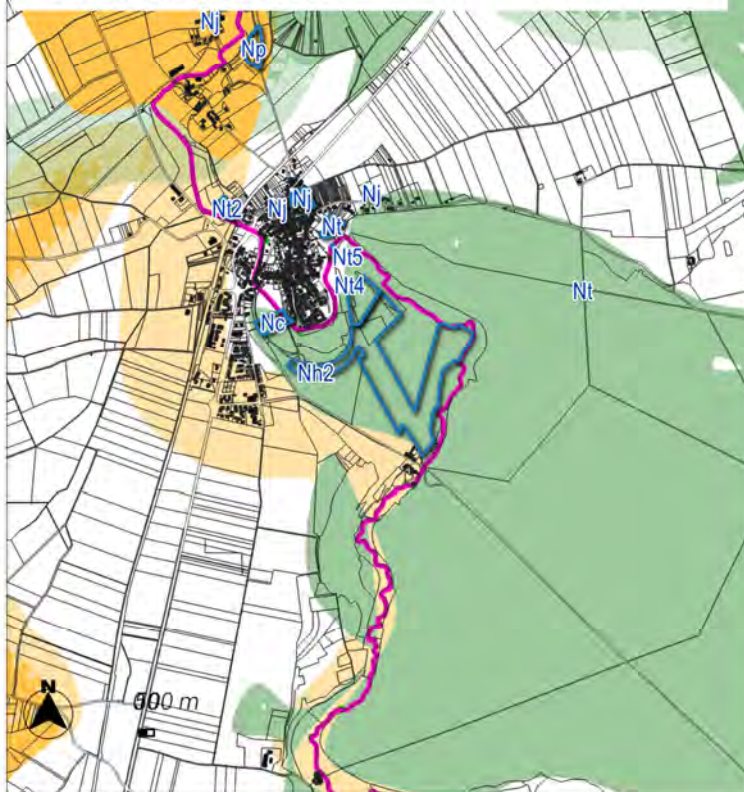
 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Plan d'eau de plus 1 ha

Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Corridors multi-trames

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts)

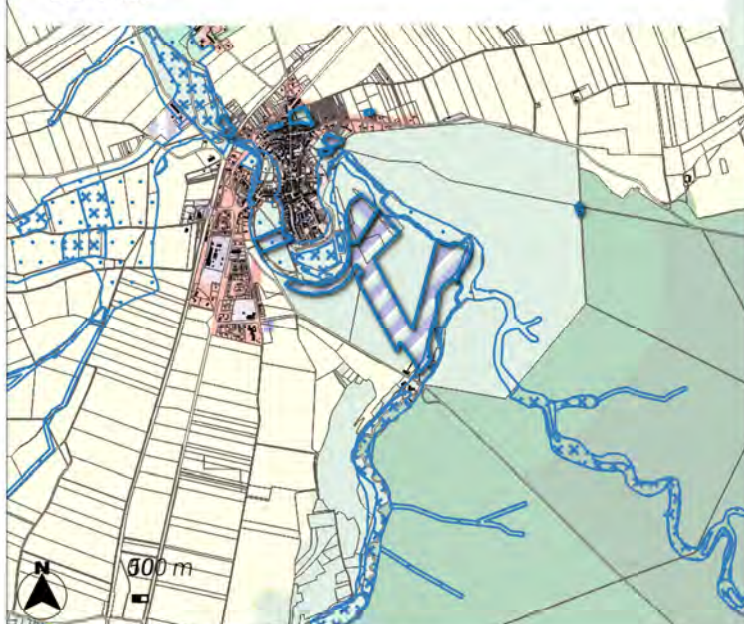
Bordure de corridor

Fragmentation

Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

avec une hauteur de 6 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

ZONAGE



STECAL

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nt4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Zonage : VCNDF

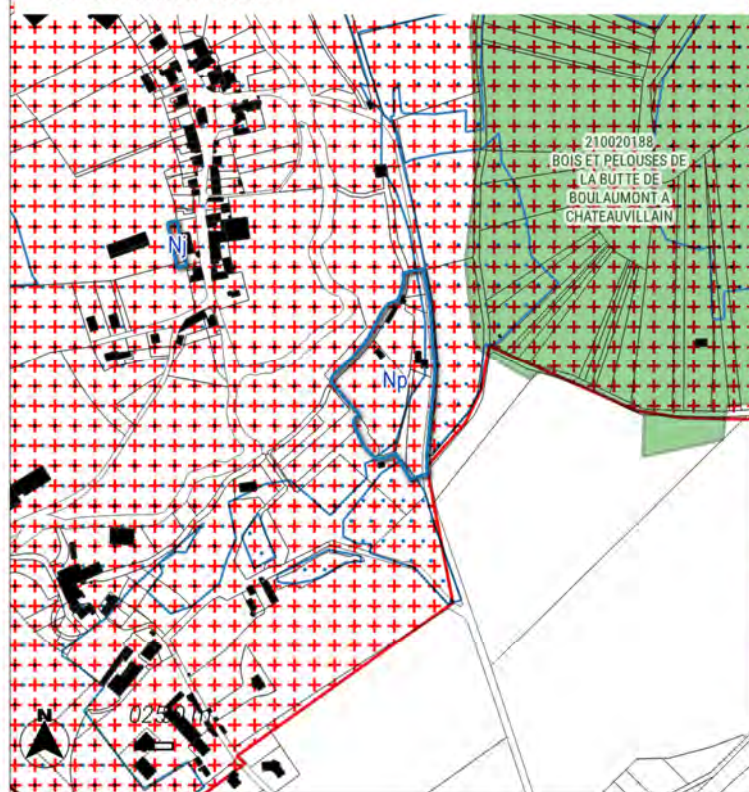
Zones Agricoles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.25 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

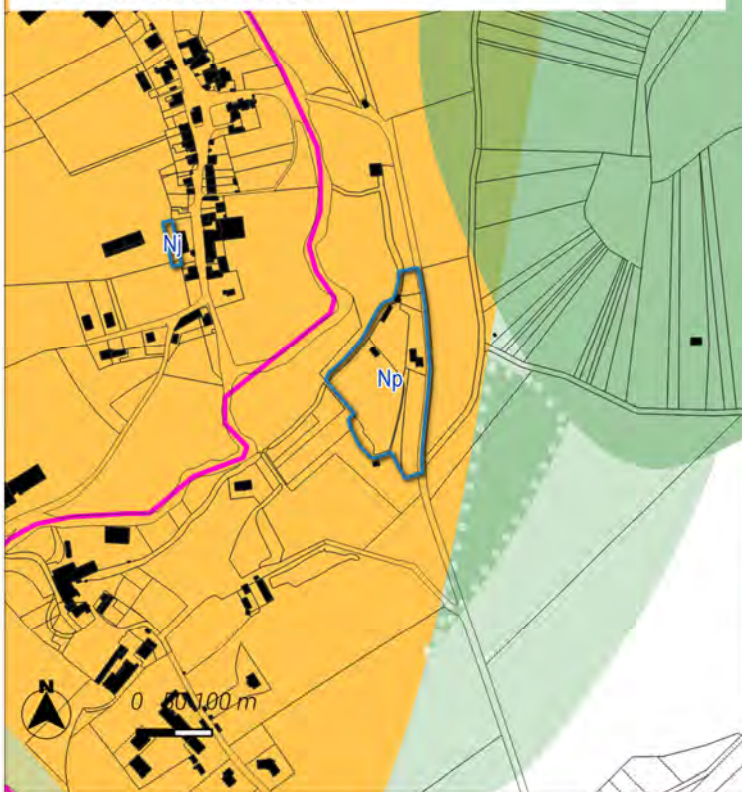
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

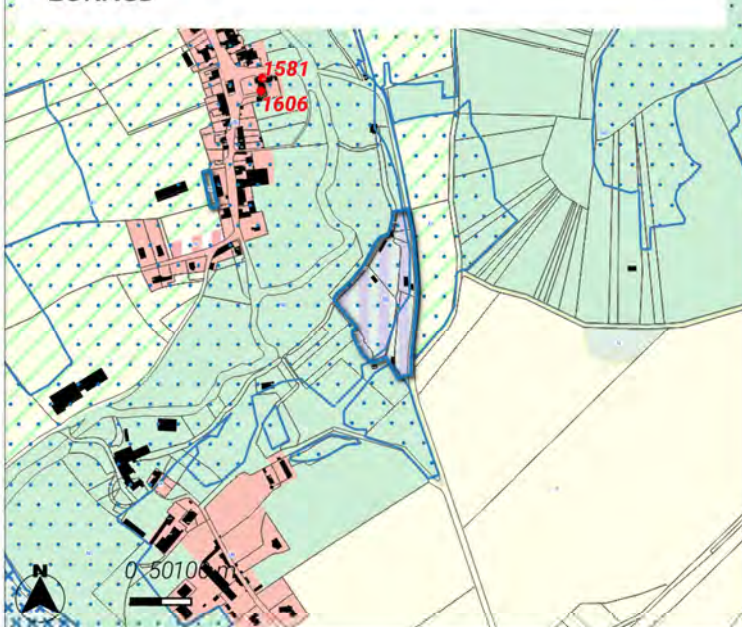
Bordure de corridor

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Np permettant ainsi le développement du pisciculture de la Belle Fontaine. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 60% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

ZONAGE



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Réalisation : VCNDF

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

Np : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.96 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

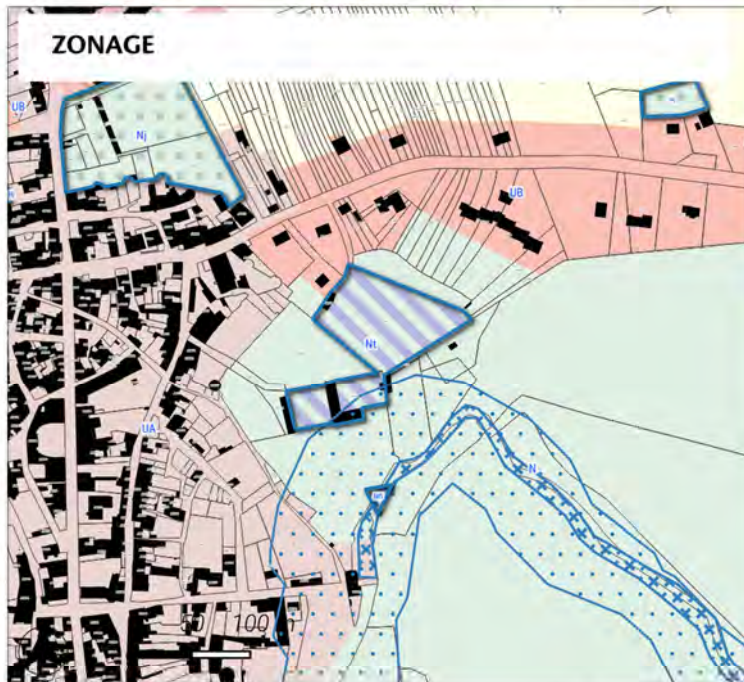
Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

■ Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du couvent des Récollets .
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Realisation : VCNDP

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

Châteauvillain Secteur_Nh

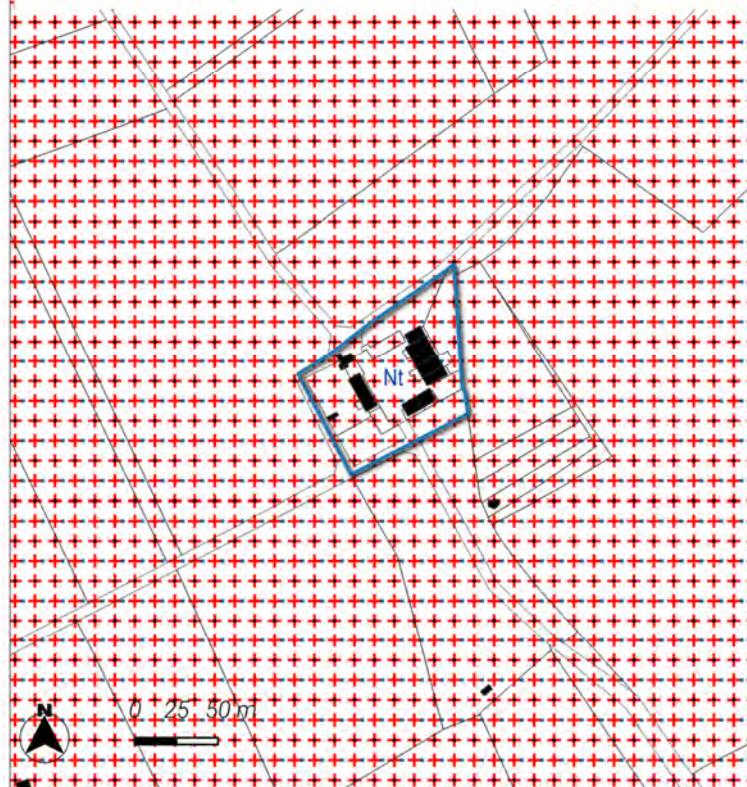
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.72 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

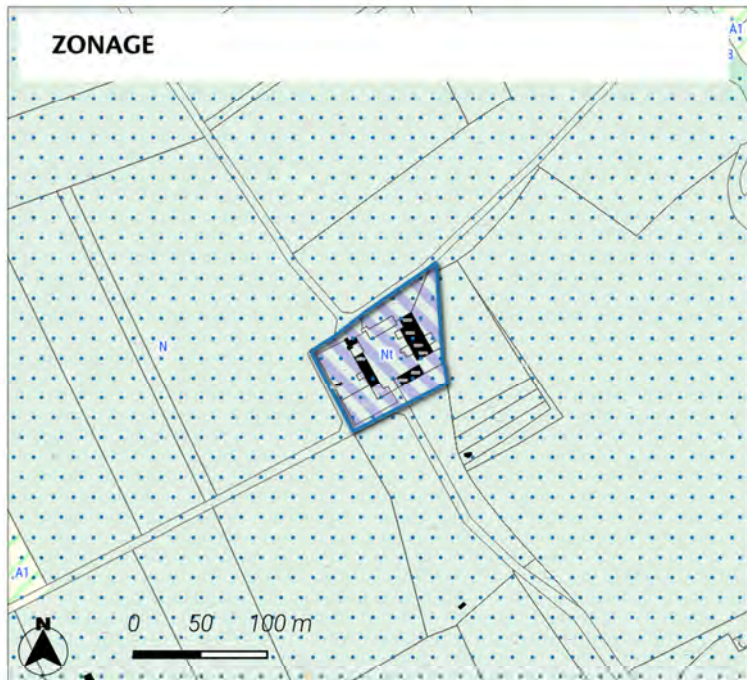
Trame des milieux aquatiques

Plan d'eau de plus 1 ha

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

ZONAGE



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Zones Naturelles

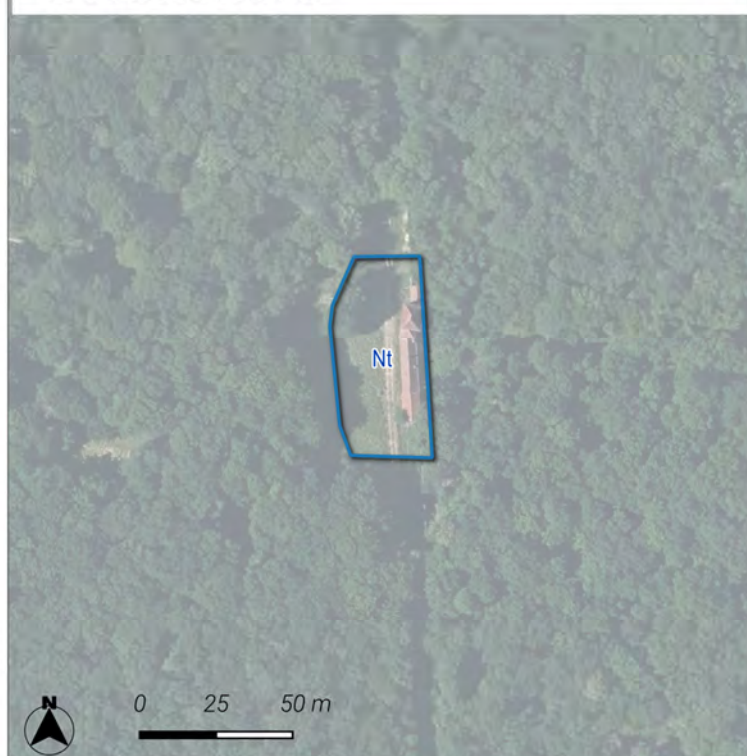
N : Zone naturelle

Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

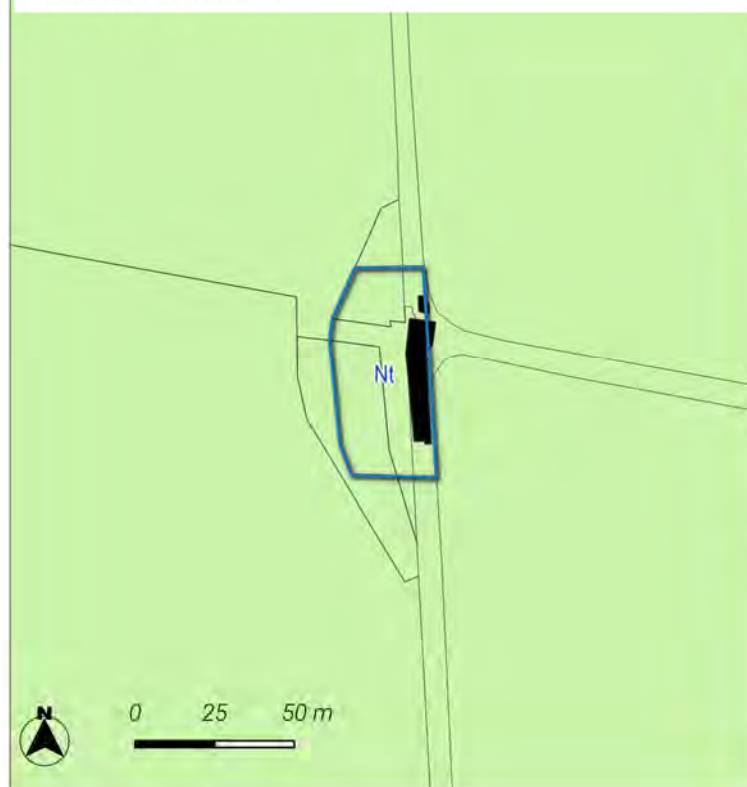
Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement des étangs à Marmesse. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.19 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



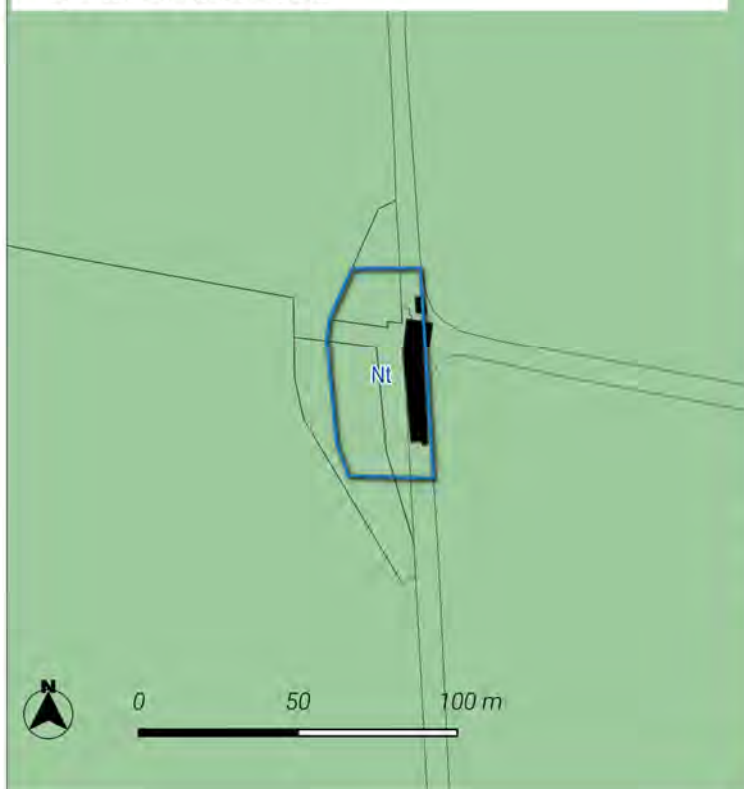
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

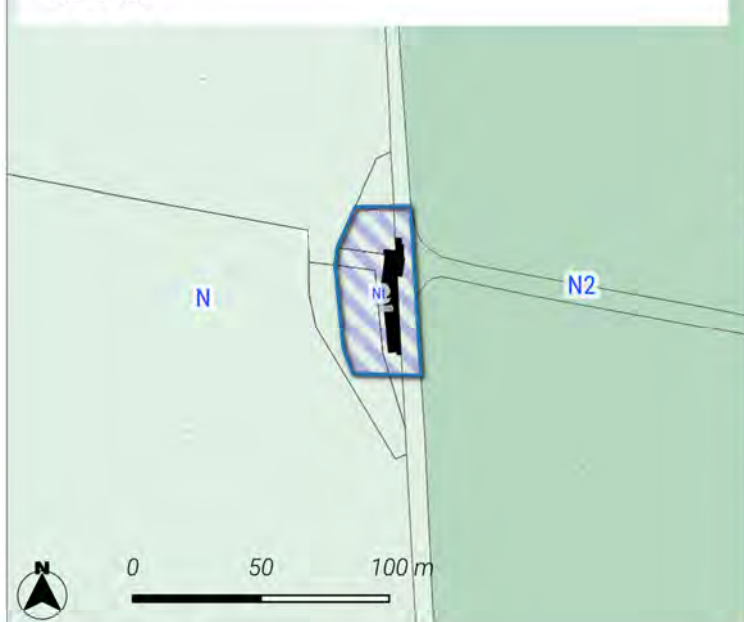
Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

 Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du création sur le bâti existant d'un projet touristique de bistrot avec une terrasse. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.



STECAL Zonage

Zones Naturelles

 N : Zone naturelle

 N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

 Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

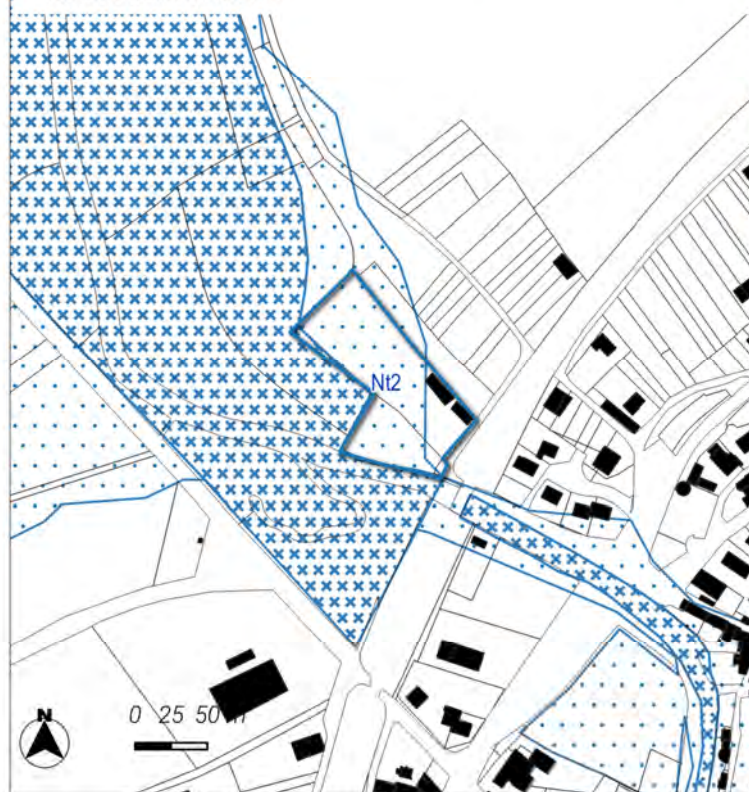
Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



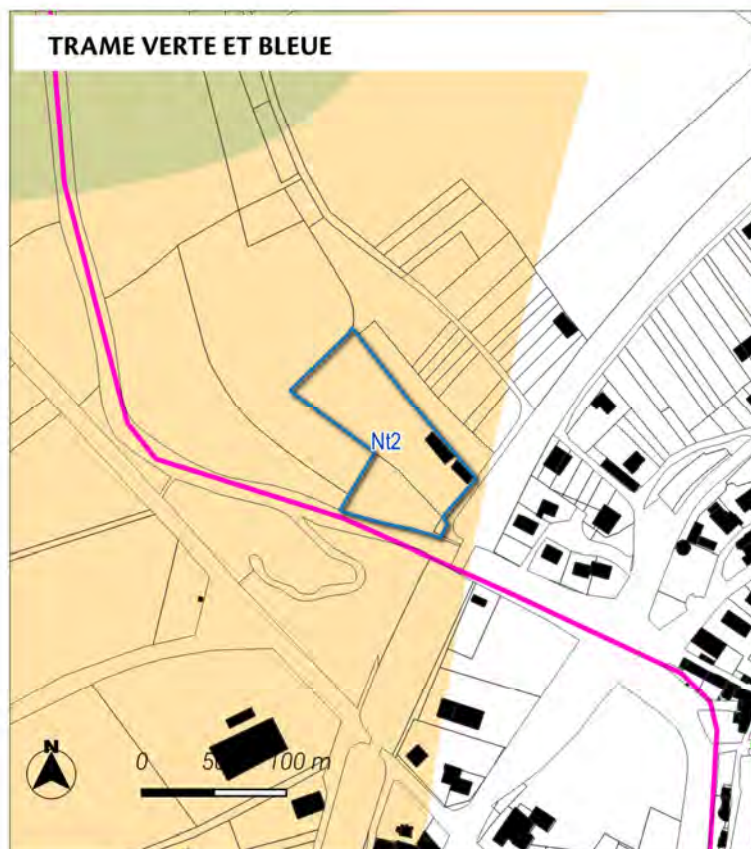
Le site se localise sur une surface de 0.82 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Bordure de corridor

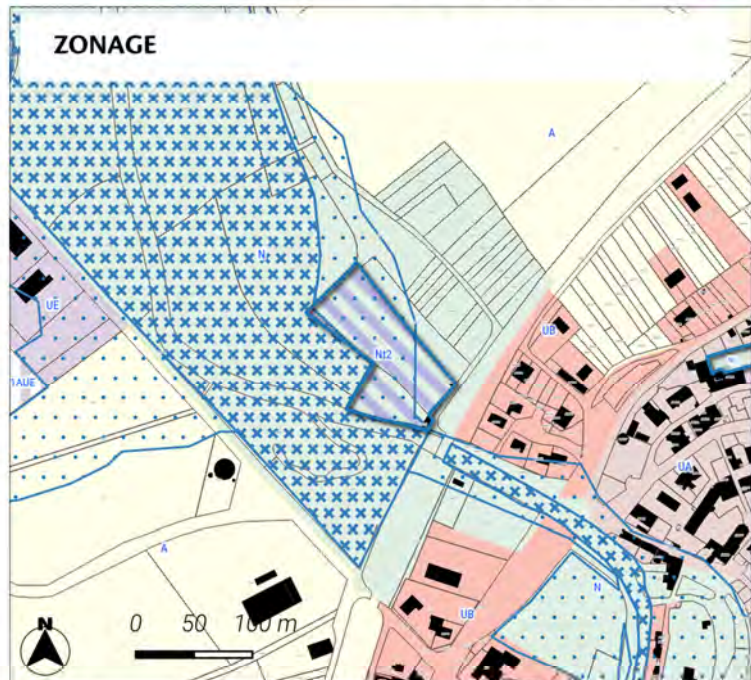
Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt2 permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites 'Jardin de l'Eden'.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Valide

Zonage

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nt2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre/de cœur du parc national

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

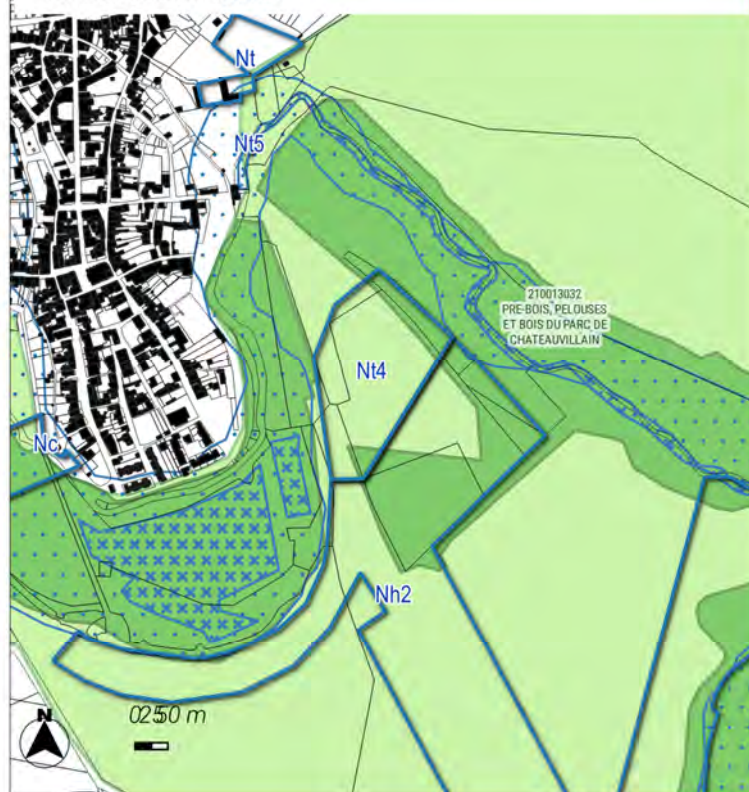
Châteauvillain Secteur_Nh
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 4.01 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

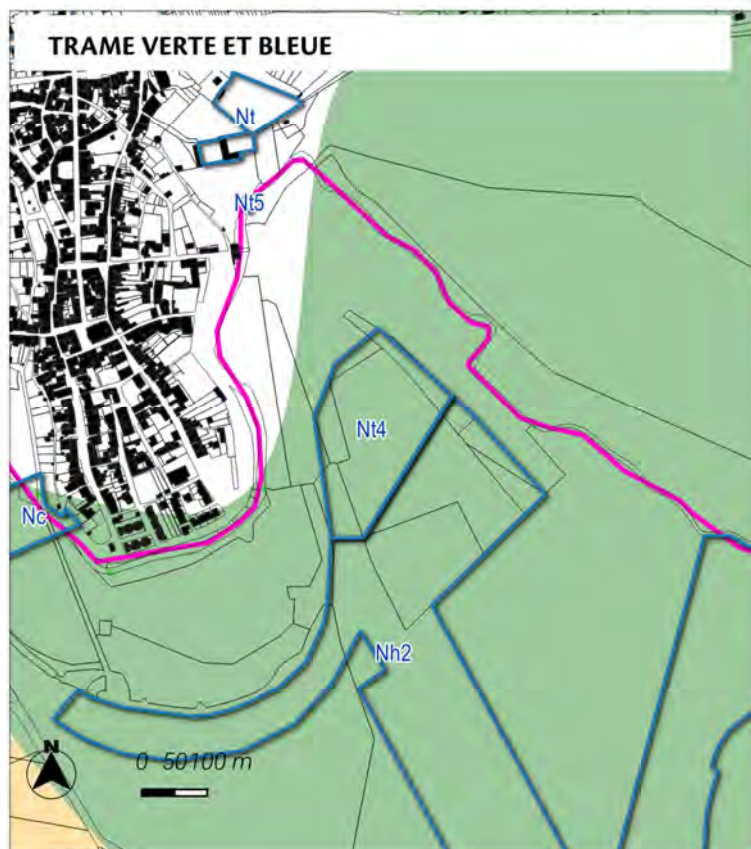


Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

Trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

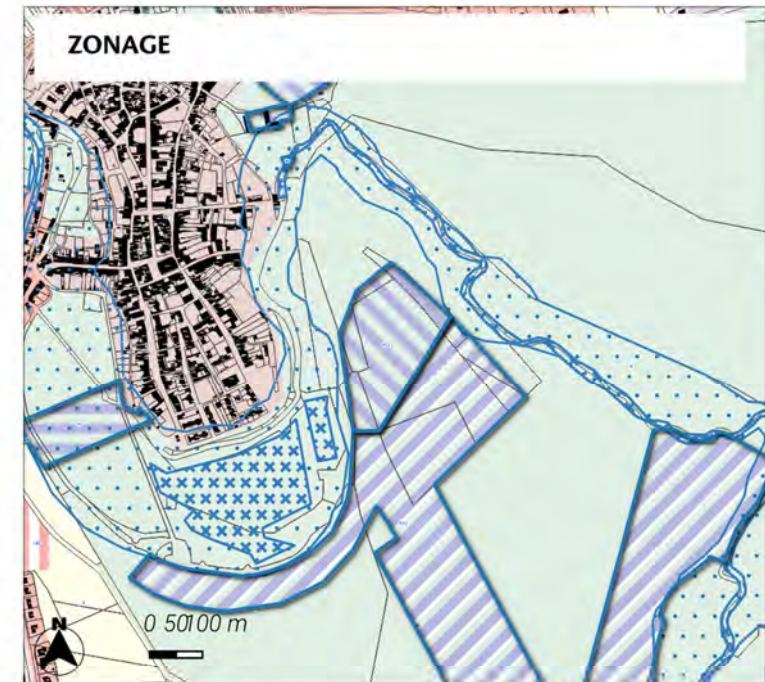
Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt4 permettant ainsi le développement du ferme pédagogique.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 300 m²d'emprise au sol. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



- STECAL Zonage**
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Nt4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières
 - Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

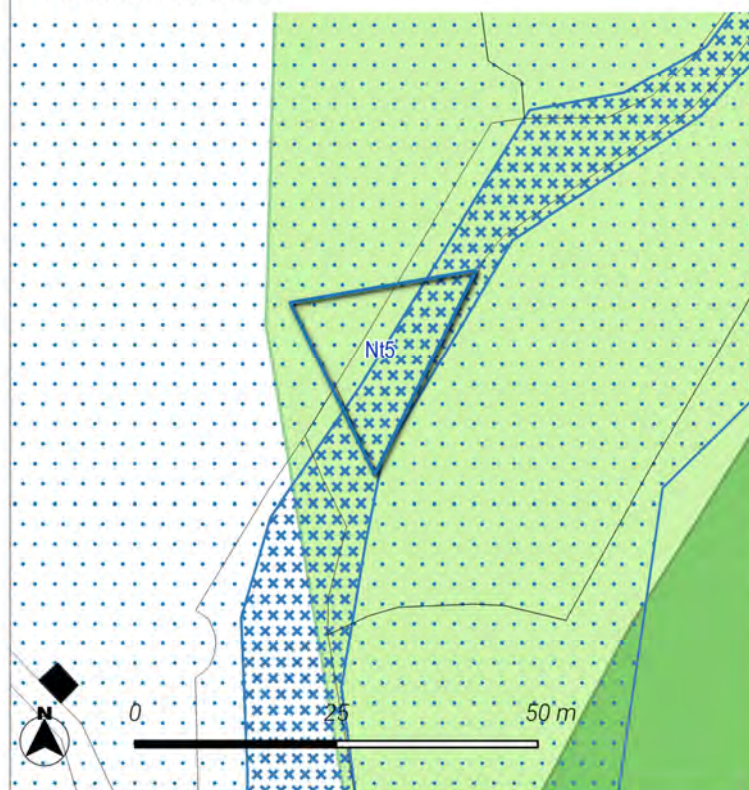
Châteauvillain Secteur_Nh
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.03 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

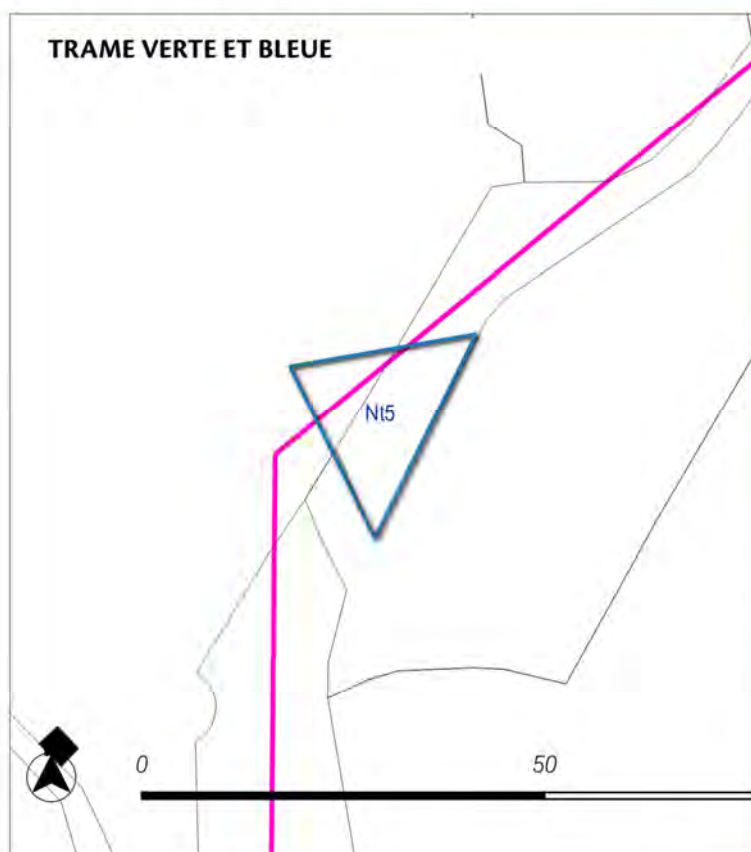


Très fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2 [2156]



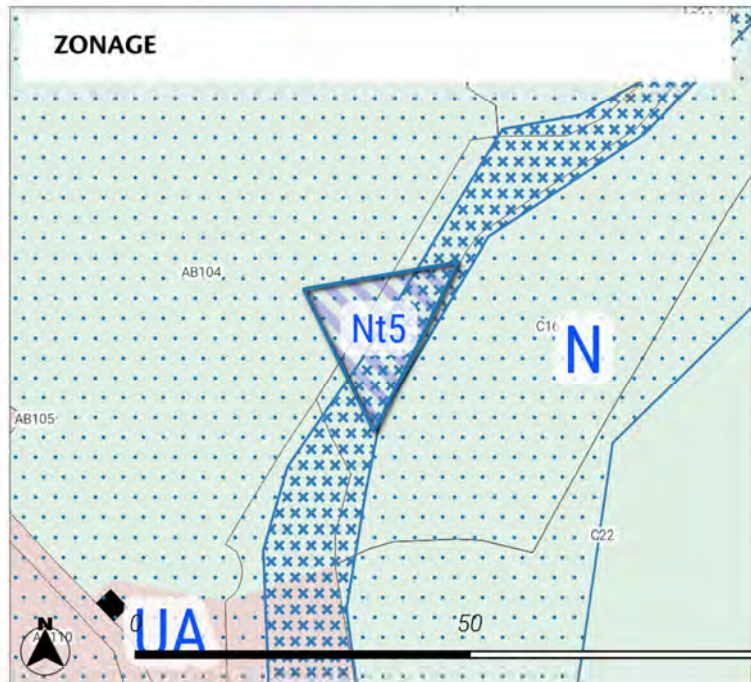
Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt5 permettant ainsi le développement du kiosque existant. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30 m² d'emprise au sol. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Valide

Zonage

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nt5 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

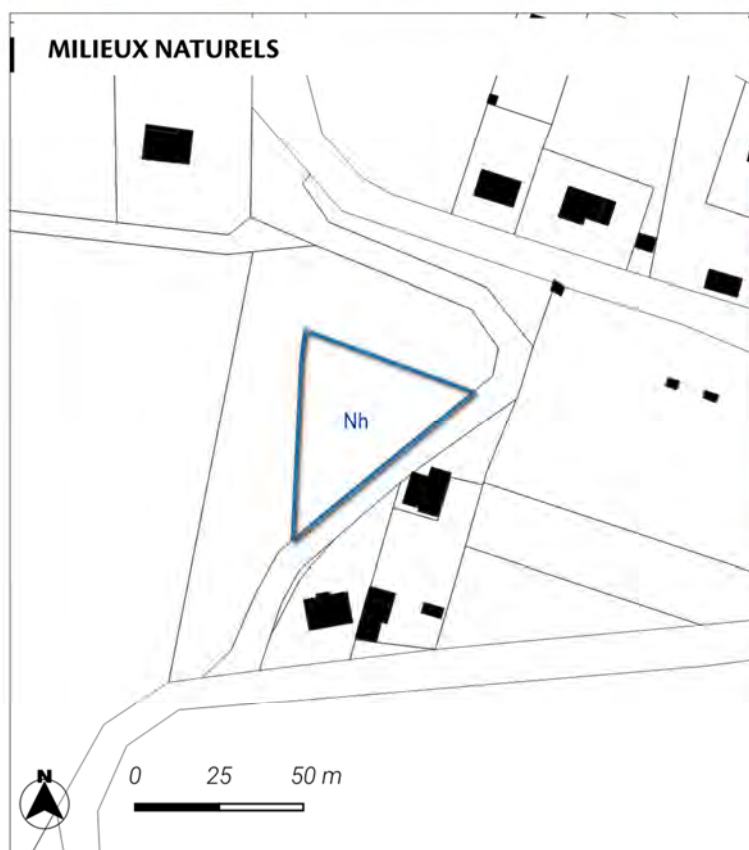
Réalisation : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



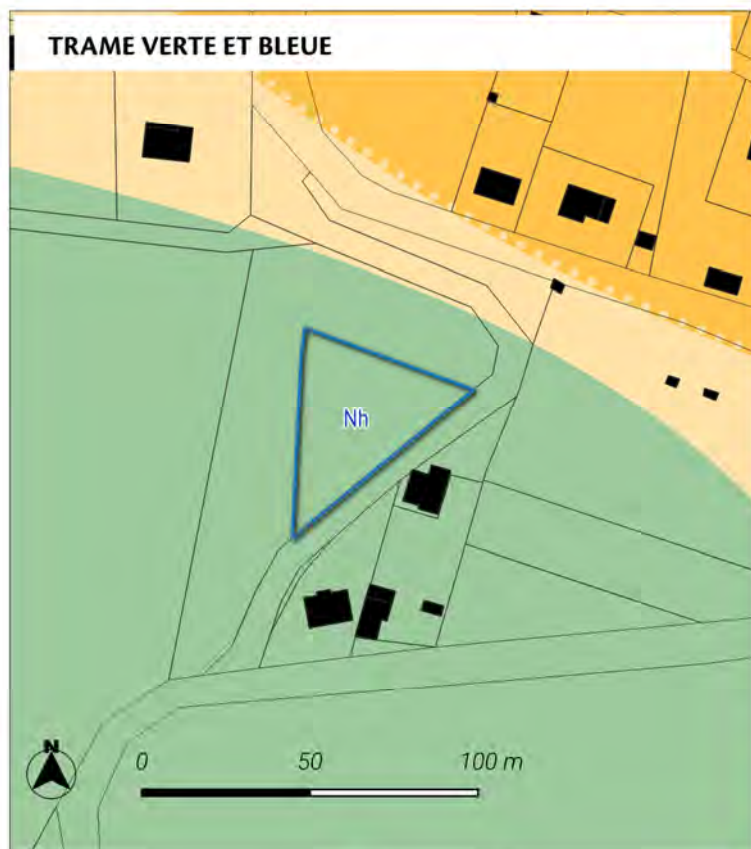
Le site se localise sur une surface de 0.16 ha sur la commune de Cour-l'Evêque. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

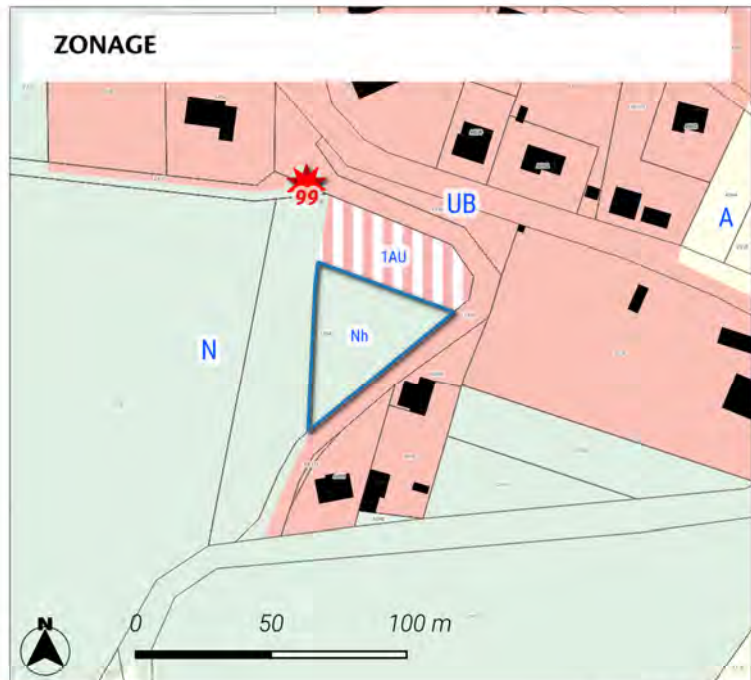
Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

STECAL

Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

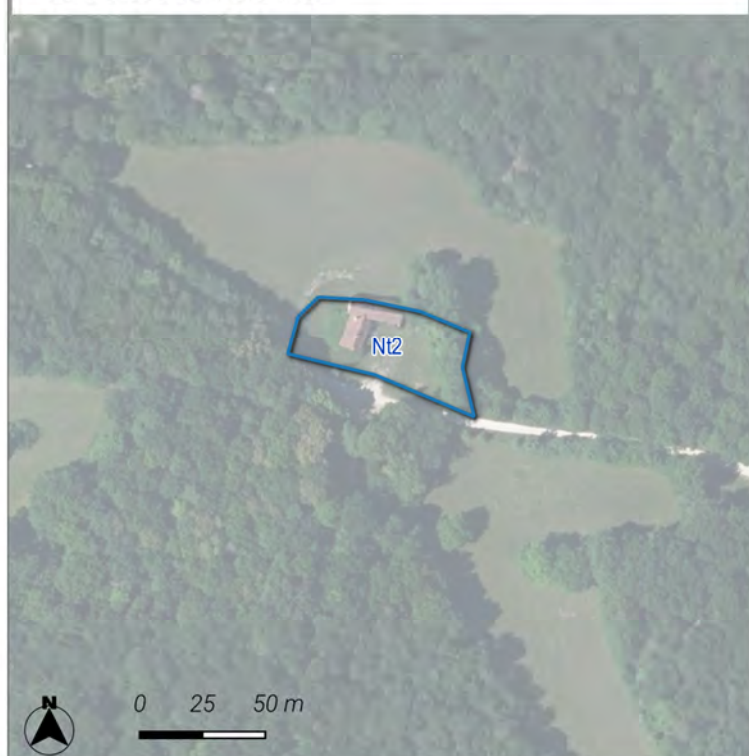
1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

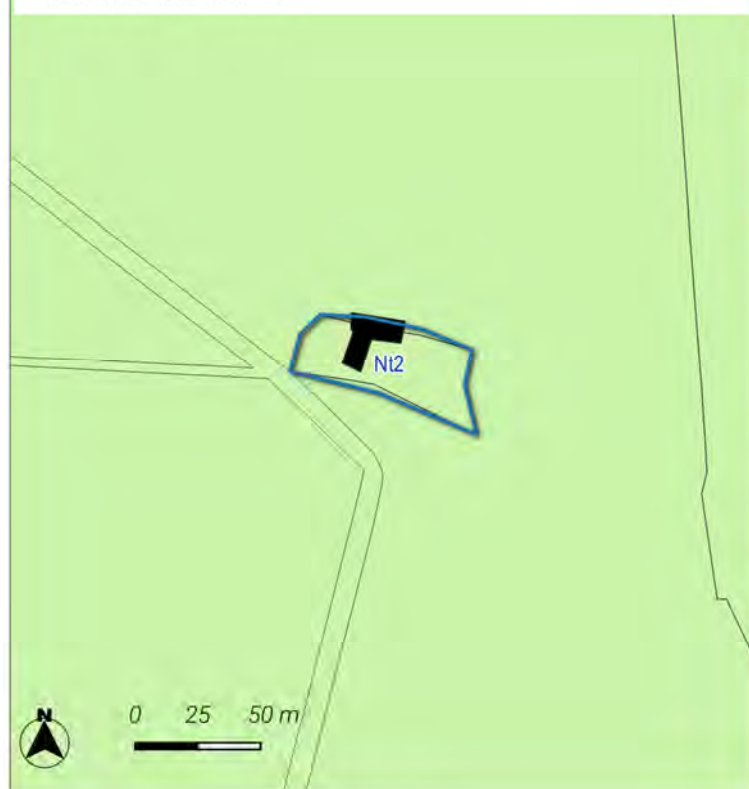
Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.2 ha sur la commune de Cour-l'Evêque. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



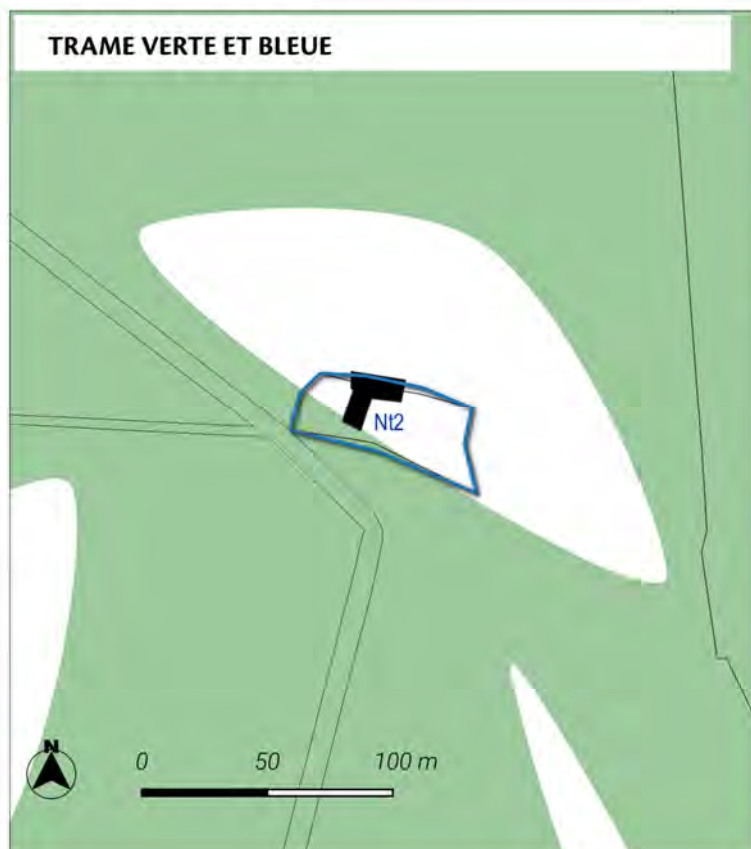
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

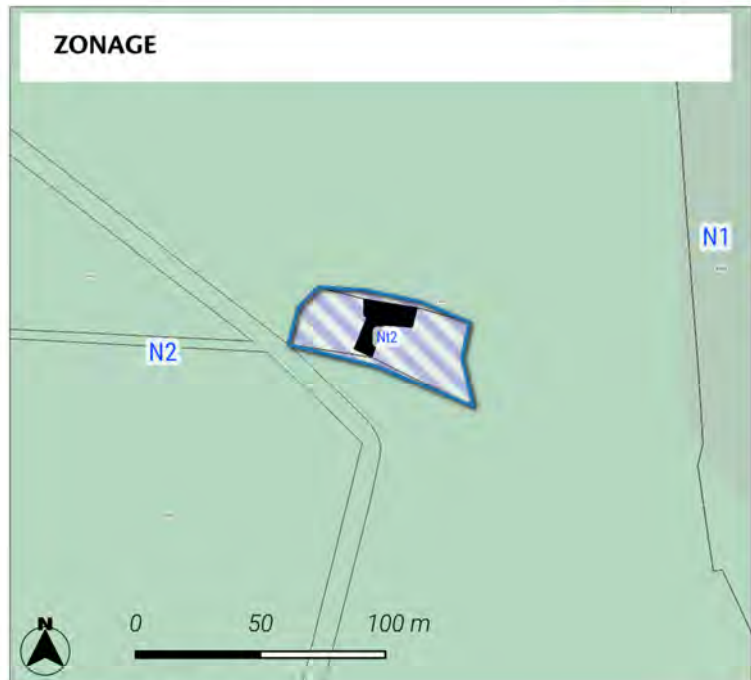
Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

 Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt2 permettant ainsi le développement du aménagement en lien avec le Parc National, Ferme de Rouville, propriété ONF. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



STECAL Zonage

Zones Naturelles

 N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

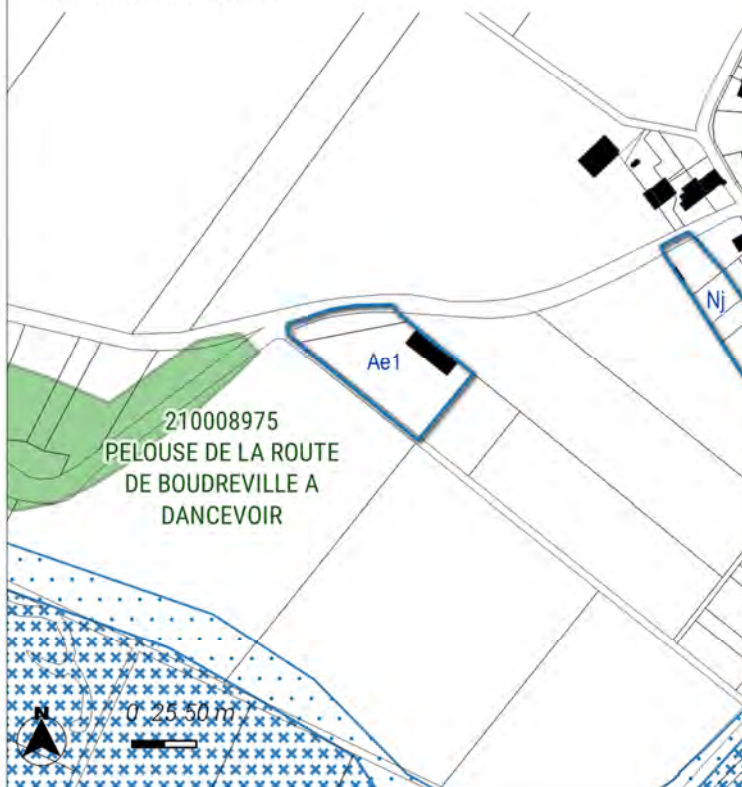
 Nt2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre/de cœur du parc national

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.79 ha sur la commune de Dancevoir. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

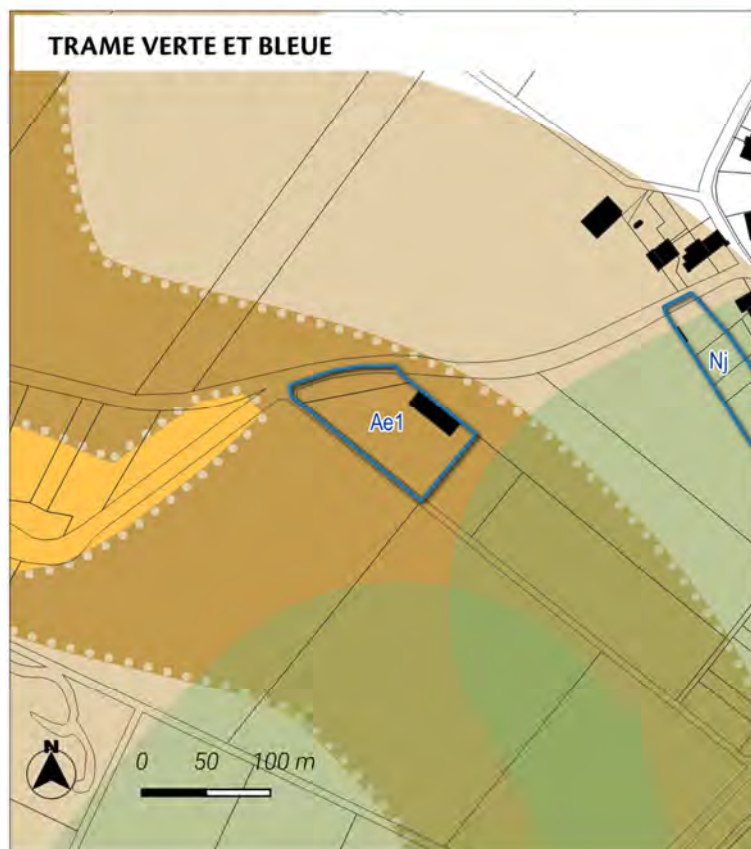


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

Corridor écologique des milieux boisés

Bordure de corridor

Trame des milieux ouverts

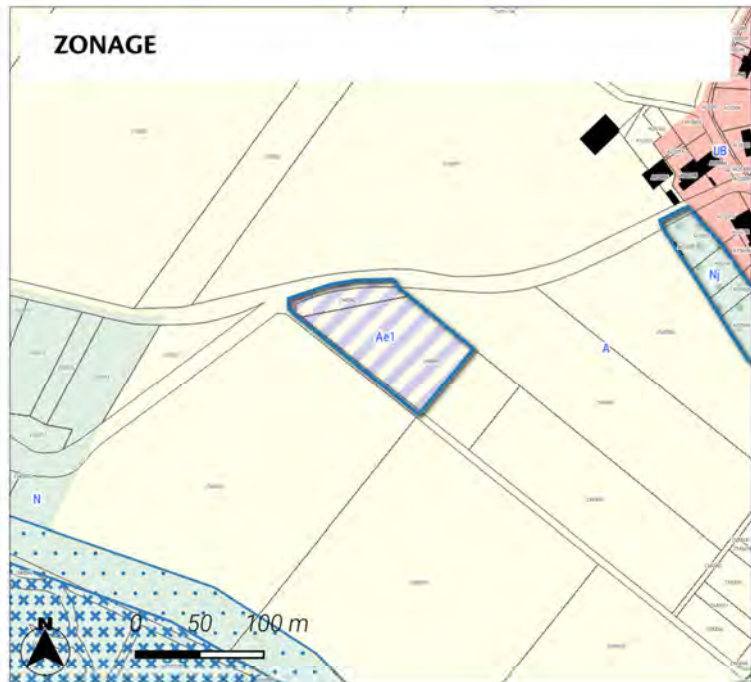
Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Corridors multi-trames

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts)

Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts avec objectif de restauration)

Bordure de corridor



Zonage

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Ae1 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae1 permettant ainsi le développement de l'activité existante.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

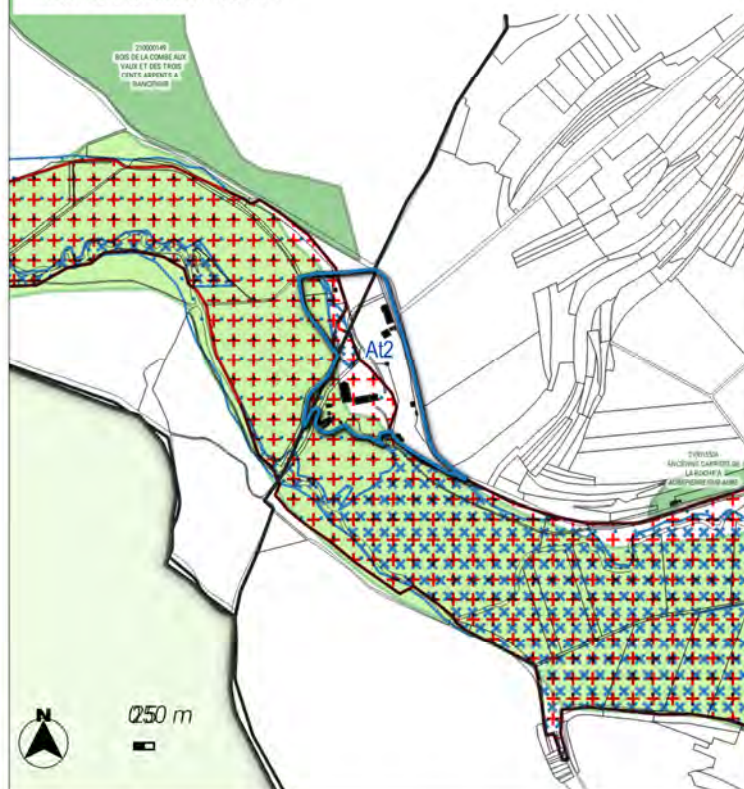
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de Conservation de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 9.8 ha sur la commune de Dancevoir. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100292 _ Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210015533 _ HAUTE VALLEE DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS D'AUBERIVE A DANCEVOIR.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210015533 _ HAUTE VALLEE DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS D'AUBERIVE A DANCEVOIR.

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

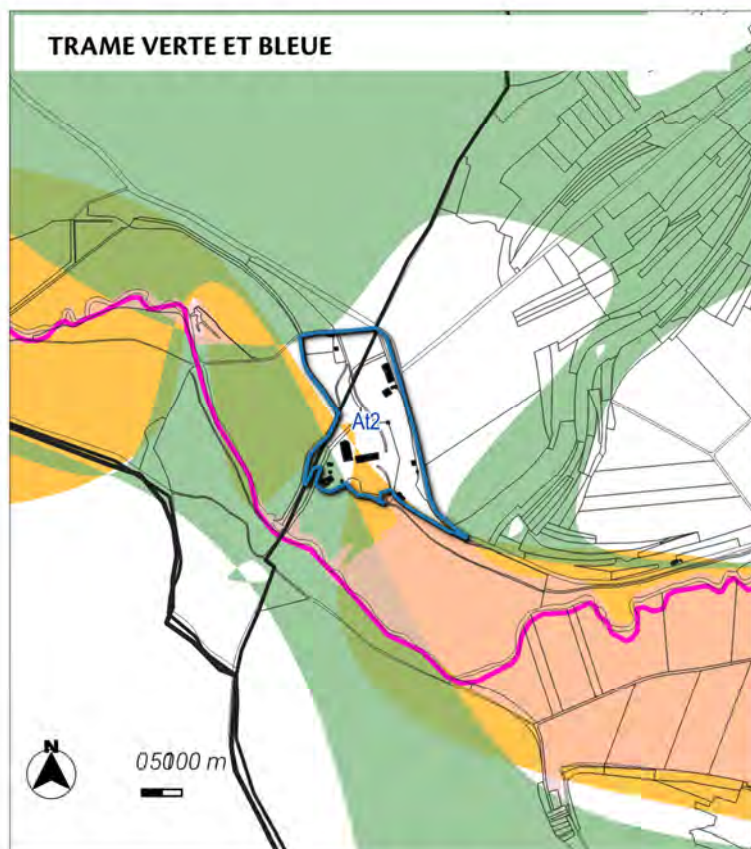
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

— Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Trame des milieux boisés

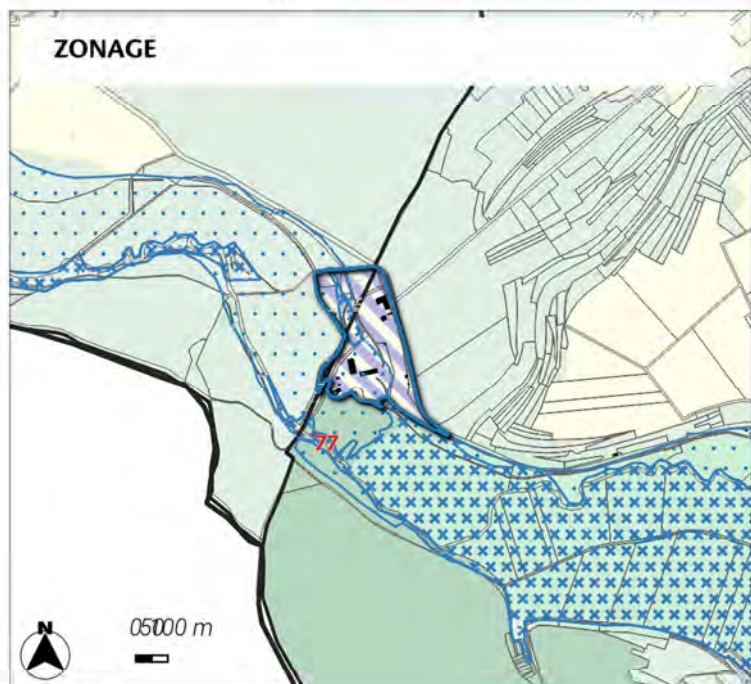
— Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

— Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

• Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At2 permettant ainsi le développement du site abbé de Longuay (besoin à identifier).
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

N : Zone naturelle
N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre
N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (s

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

— Potentielle

— Valide

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Zonage : Révision : VCNDF

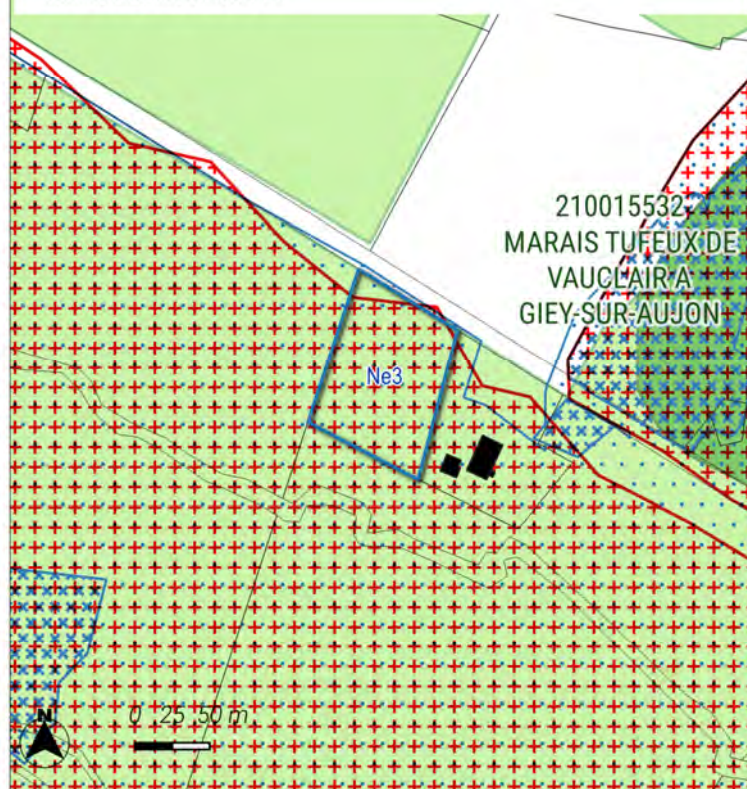
Zones Agricoles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.83 ha sur la commune de Giey-sur-Aujon. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité/Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100293 _ Vallée de l'Aujon, de Chameroy à Arc-en-Barrois.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210015530 _ HAUTE VALLEE DE L'AUJON DE PERROGNEY A ARC EN BARROIS (MONTROT).
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210015530 _ HAUTE VALLEE DE L'AUJON DE PERROGNEY A ARC EN BARROIS (MONTROT).
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

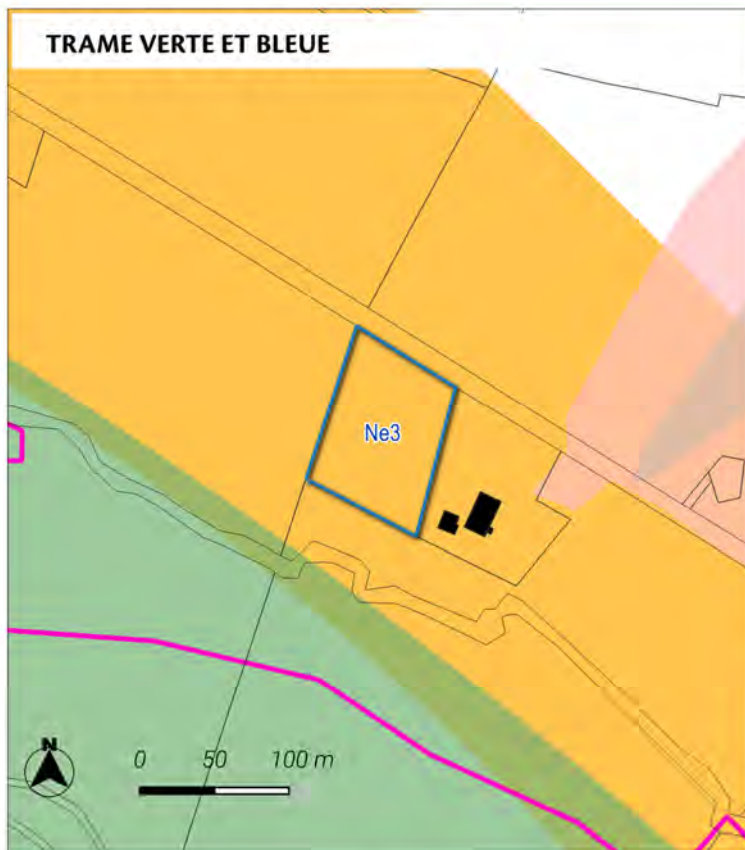
NATURA 2000

Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

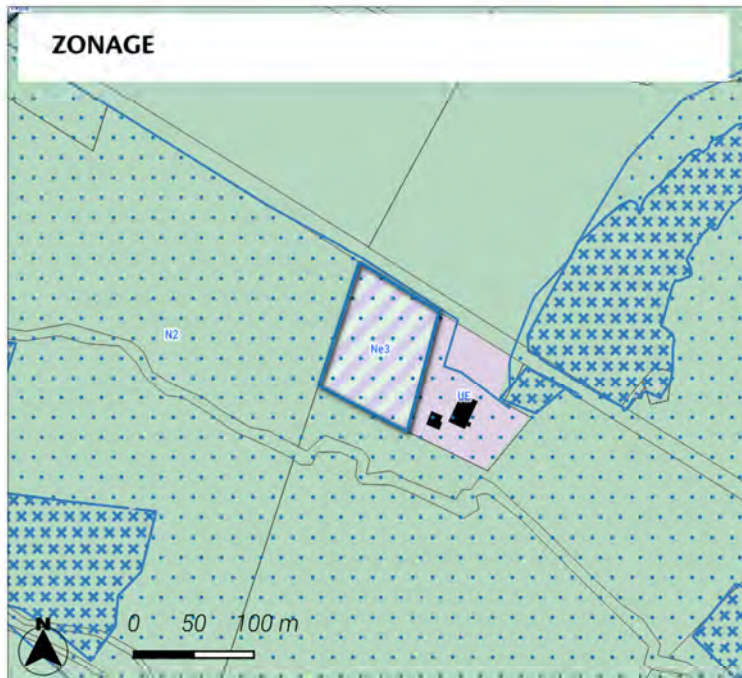
— Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Trame des milieux boisés

— Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

— Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ne3 permettant ainsi le développement du projet économique Brasserie Vaclair extension de l'existant.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 1 200 m² d'emprise au sol. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 9 m au point le plus élevé.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Réalisation : VCNDP

UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones Naturelles

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

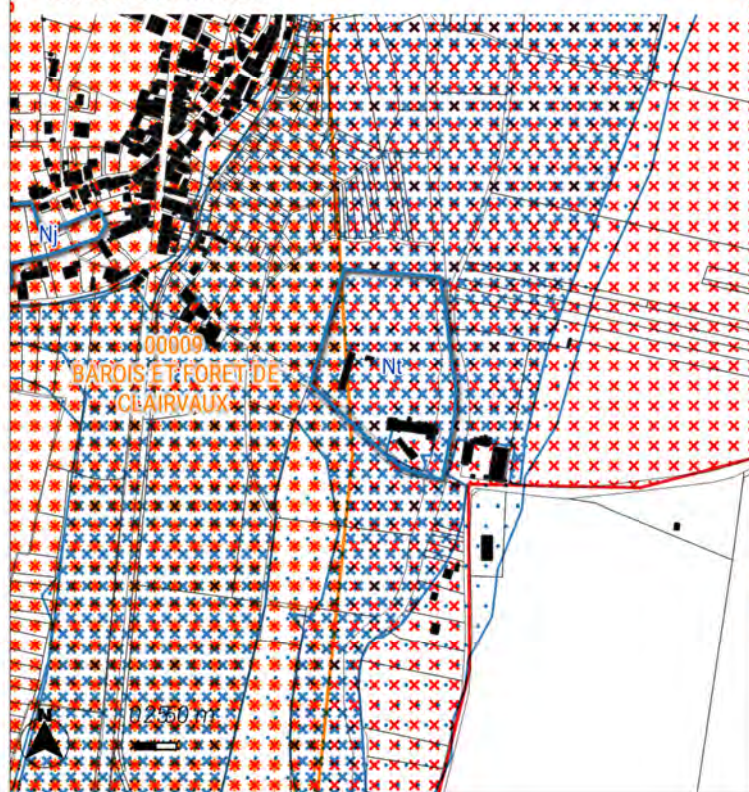
Ne3 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques/vis à vis

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.2 ha sur la commune de Laferté-sur-Aube. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts.
Il est inscrit à vocation Touristique / hébergement au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

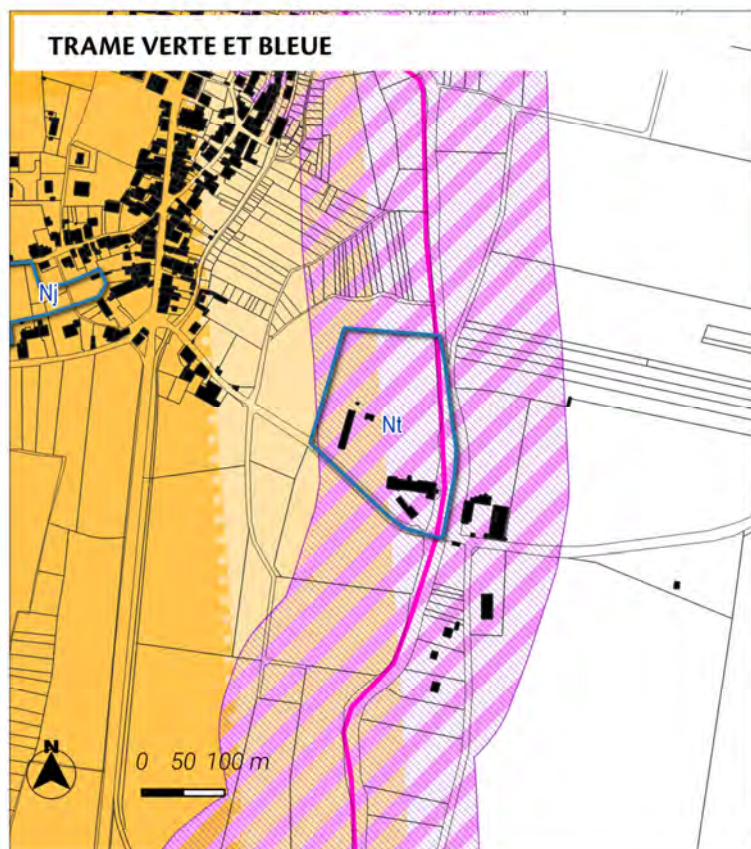


Très fort

Le site est localisé au sein du site ZPS _ FR2112010 _ Barrois et forêt de Clairvaux.
Le site est localisé au sein du site ZICO _ 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

-  Zones de protection spéciale
-  ZICO



Fort

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux aquatiques

— Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

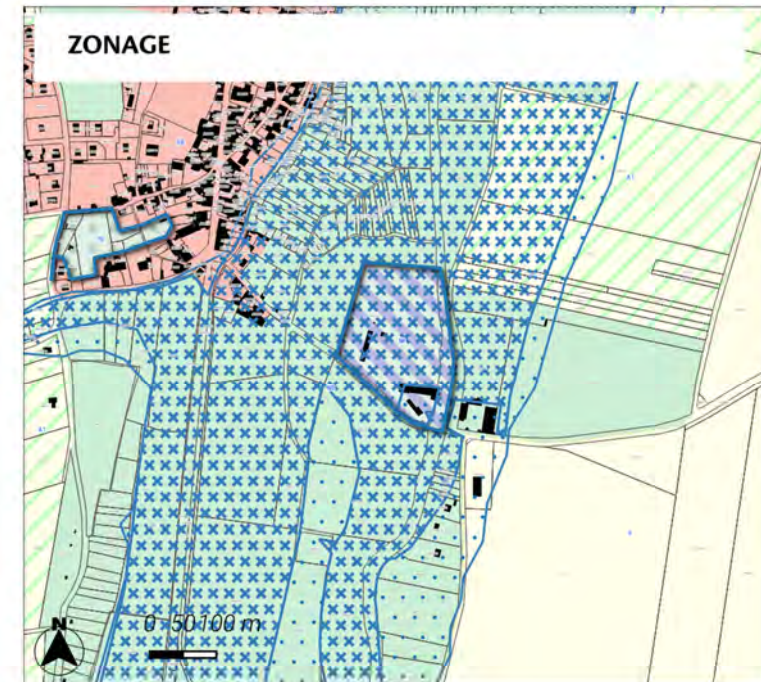
Bordure de corridor

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Valide

Zonage

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

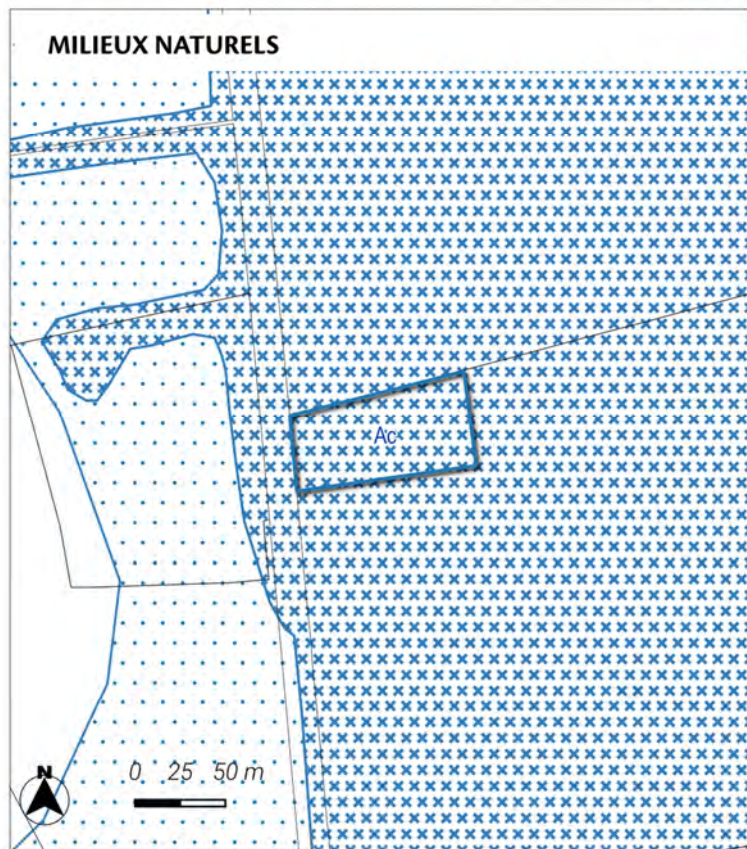
Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.47 ha sur la commune de Lanty-sur-Aube. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort



Significatif

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Trame des milieux boisés

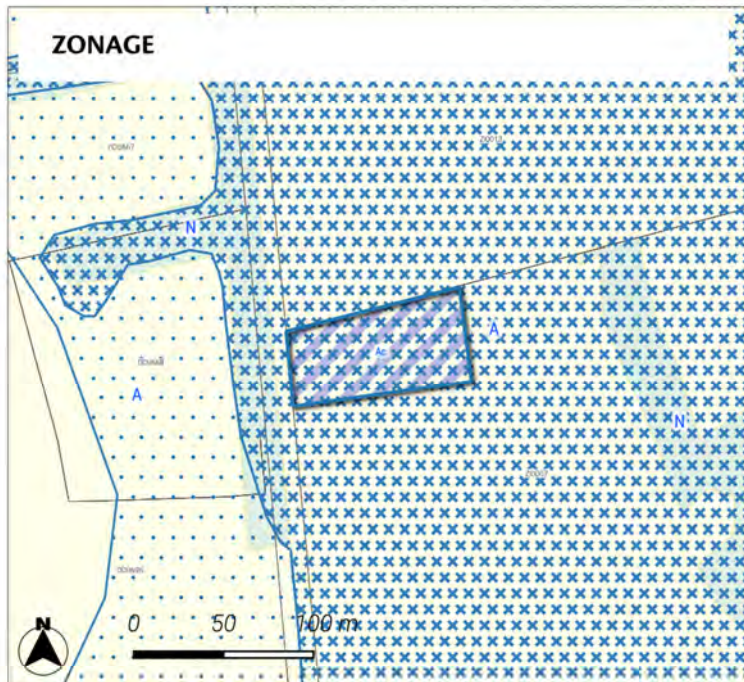
Corridor écologique des milieux boisés

Bordure de corridor

Trame des milieux ouverts

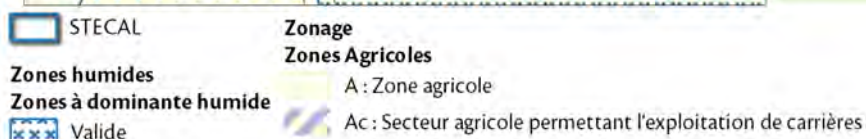
Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ac permettant ainsi le développement du carrière.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Lanty-sur-Aube Secteur_Ah
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.22 ha sur la commune de Montheries. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Logements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site ZPS _ FR2112010 _ Barrois et forêt de Clairvaux.

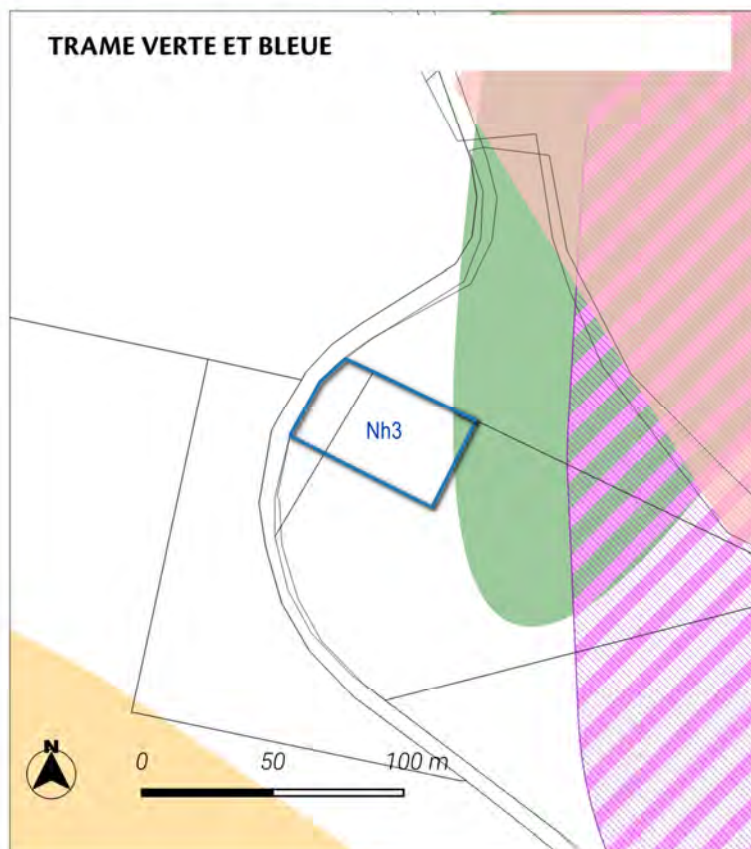
NATURA 2000

Zones de protection spéciale

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Reservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

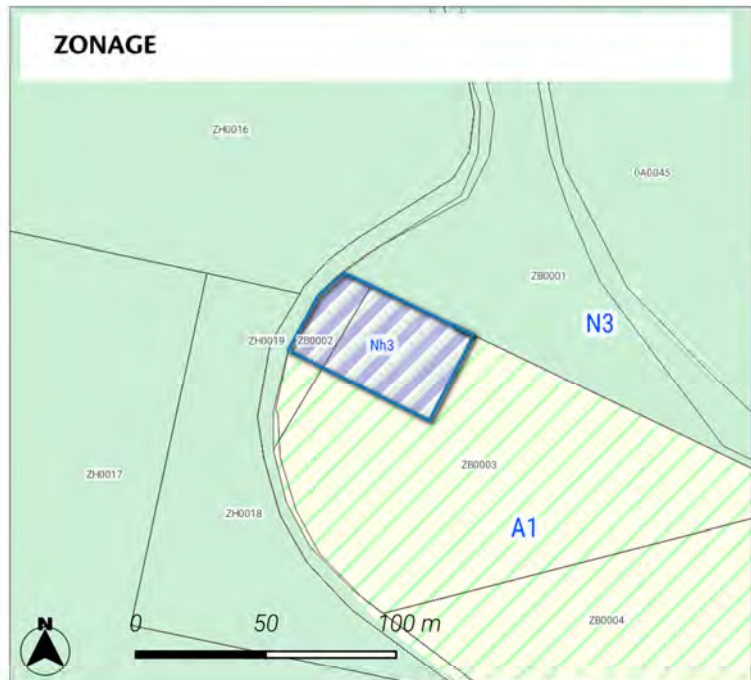
Trame des milieux boisés

Reservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Bordure de corridor



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh3 permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 1 unité dans la limite de 40 m². Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

STECAL

Zonage

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

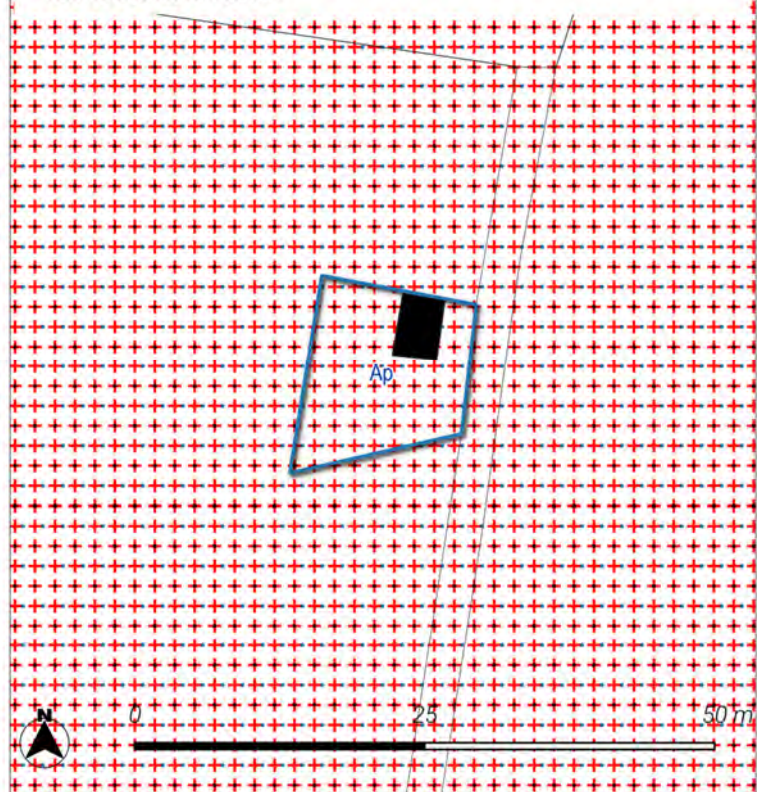
Nh3 : Secteur naturel où le logement de type insolite est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.02 ha sur la commune de Orges. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Patrimoine au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

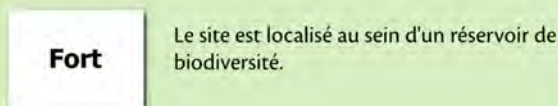


Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire



100 m



Le site est classé en secteur Ap permettant ainsi le développement de la création pour la reconstruction d'un élément de patrimoine (Chapelle). Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de similaire à celle de la construction existante. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi.

100 m

100 m

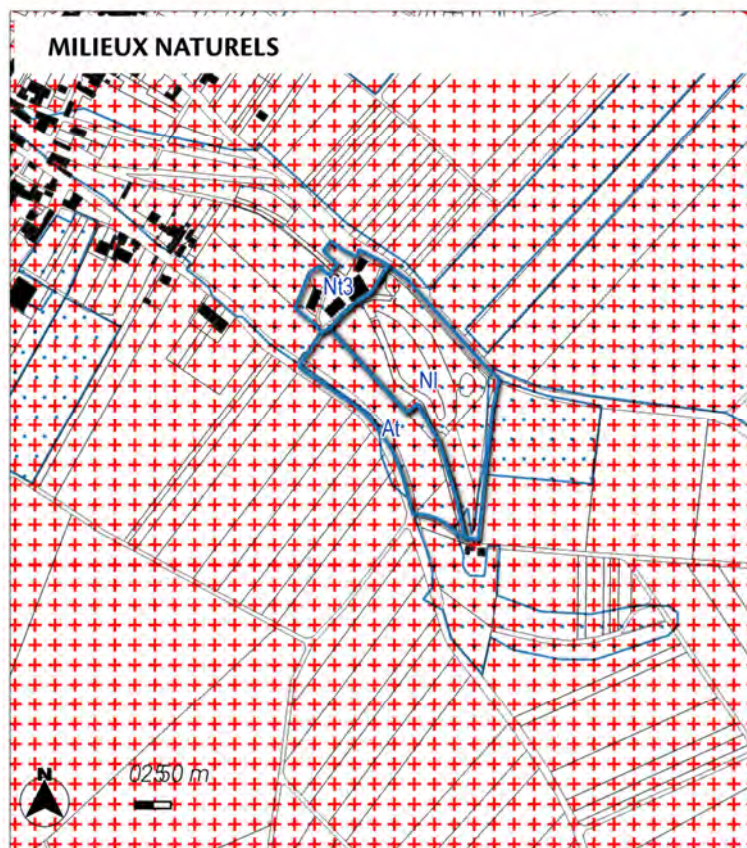
Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
L151-19
Coordination : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.83 ha sur la commune de Orges. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

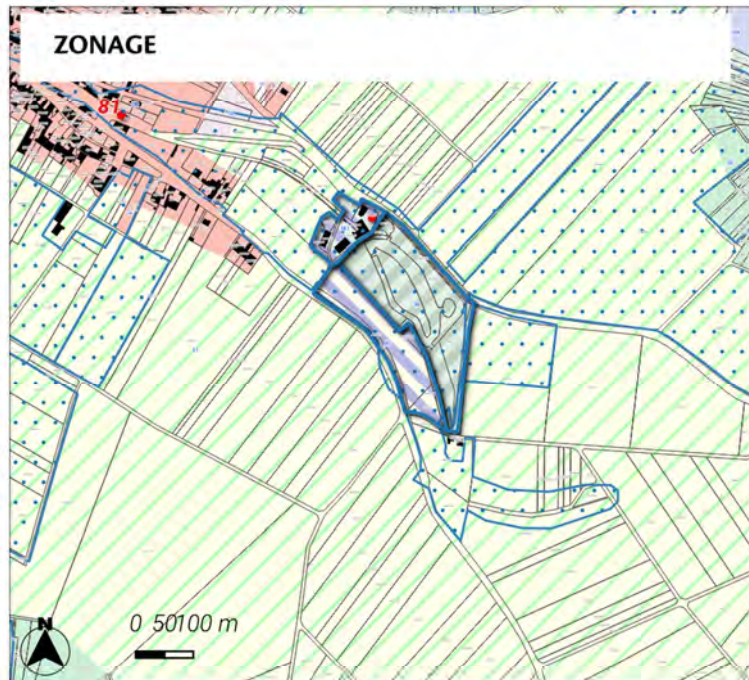
Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At permettant ainsi le développement du projet touristique en lien avec la future voie verte.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

NI : secteur naturel à vocation sportive

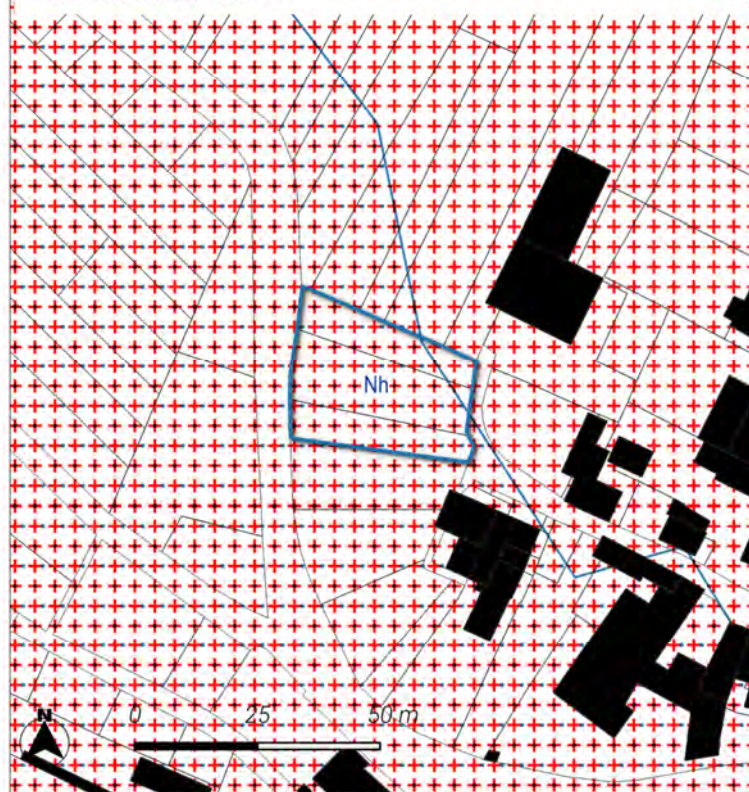
Nt3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.1 ha sur la commune de Orges. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



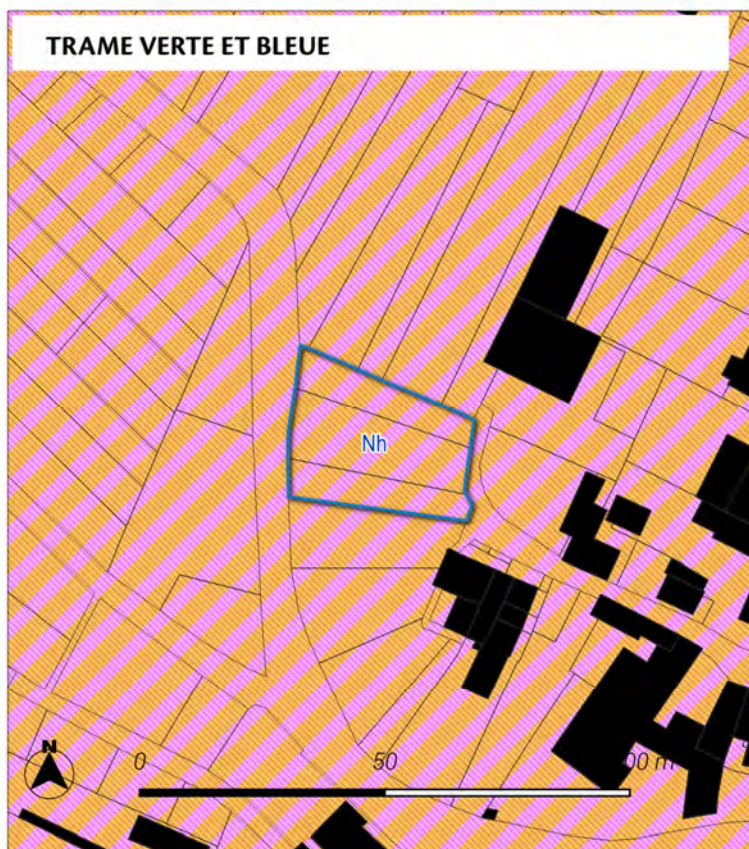
Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

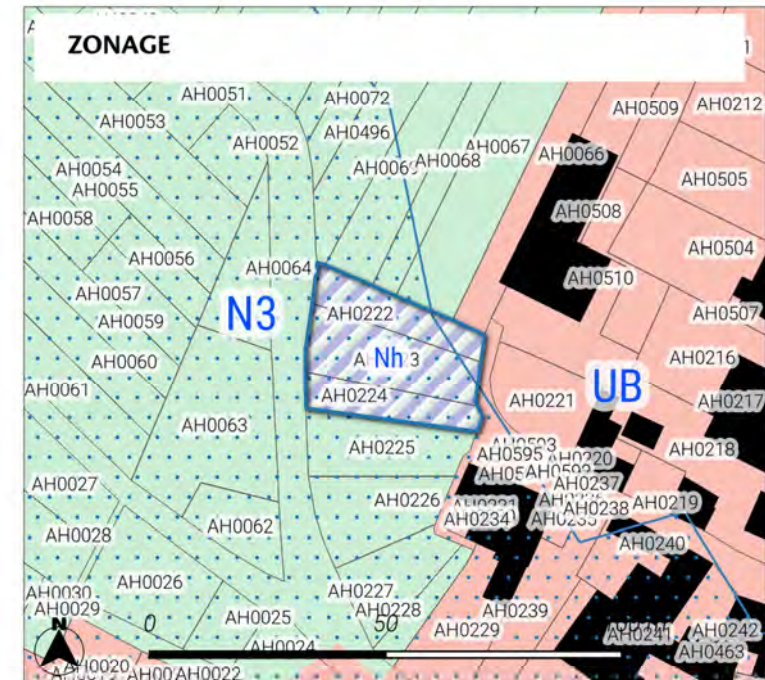
Corridor écologique des milieux humides

 Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

 Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

 STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDP

Zones Urbaines
UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

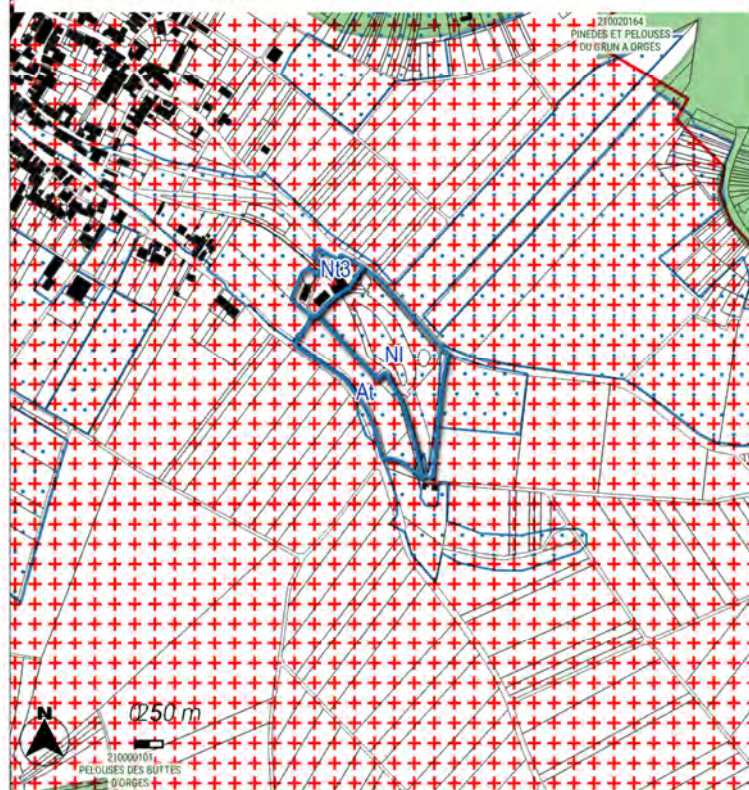
 Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.54 ha sur la commune de Orges. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Equipement au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

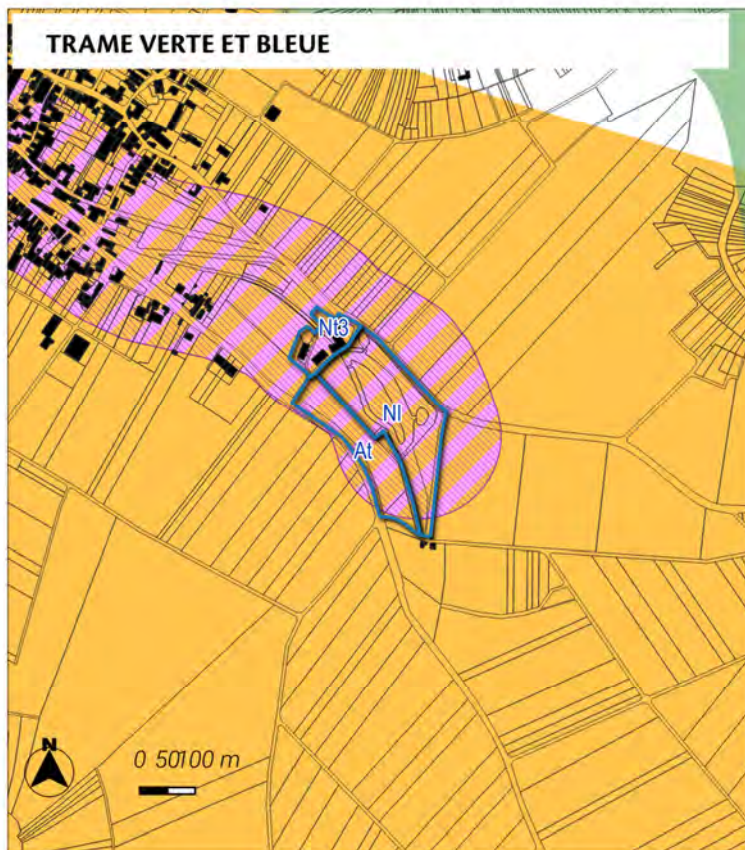
Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

 Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

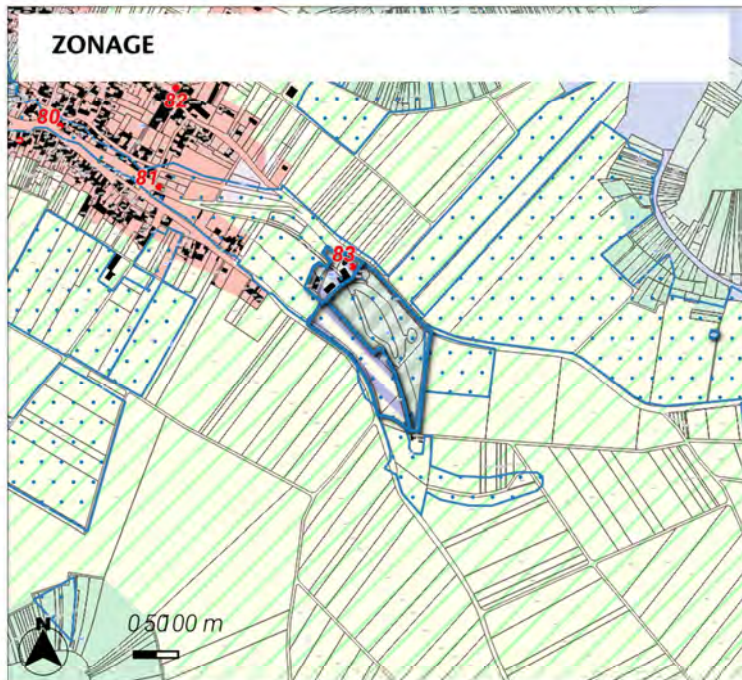
 Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation

Trame des milieux ouverts

 Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur NI permettant ainsi le développement du secteur de loisirs.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 50% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.

 STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

 Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Zones Agricoles
A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

 NI : secteur naturel à vocation sportive

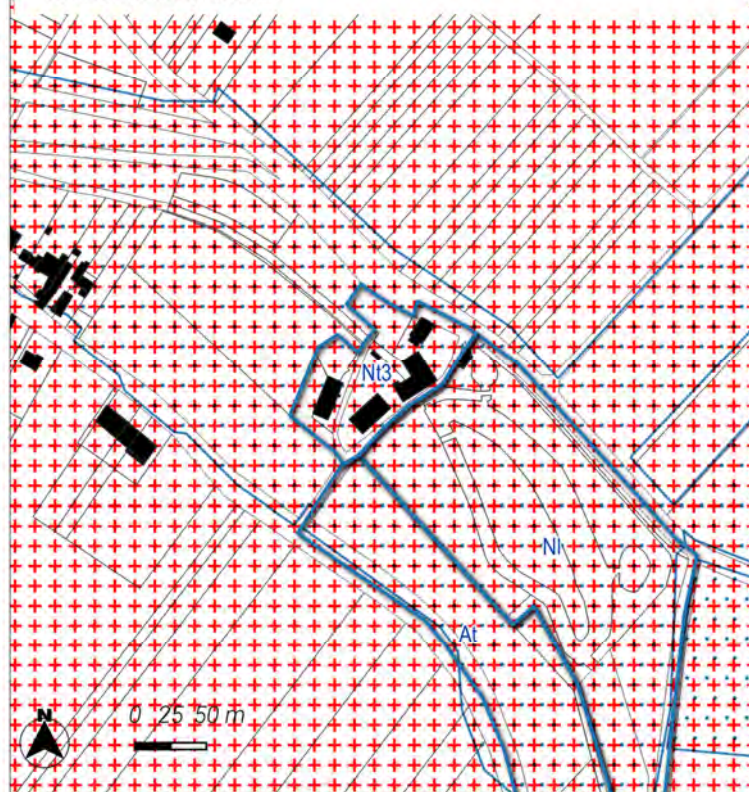
 Nt3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.81 ha sur la commune de Orges. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Economique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _
FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée
de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de
zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Corridor écologique des milieux humides

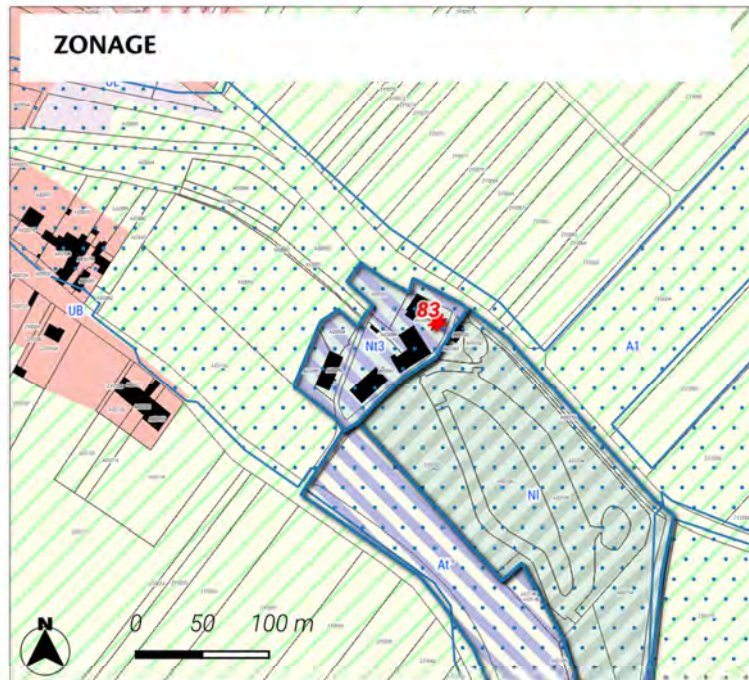
Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

Fragmentation

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt3 permettant ainsi le développement de l'activité en lien avec un fleuriste. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, Plan de zonage VCNDF

Patrimoine bâti zonage

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir

Zones Naturelles

Nl : secteur naturel à vocation sportive

Nt3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières

Orges Secteur_Nh

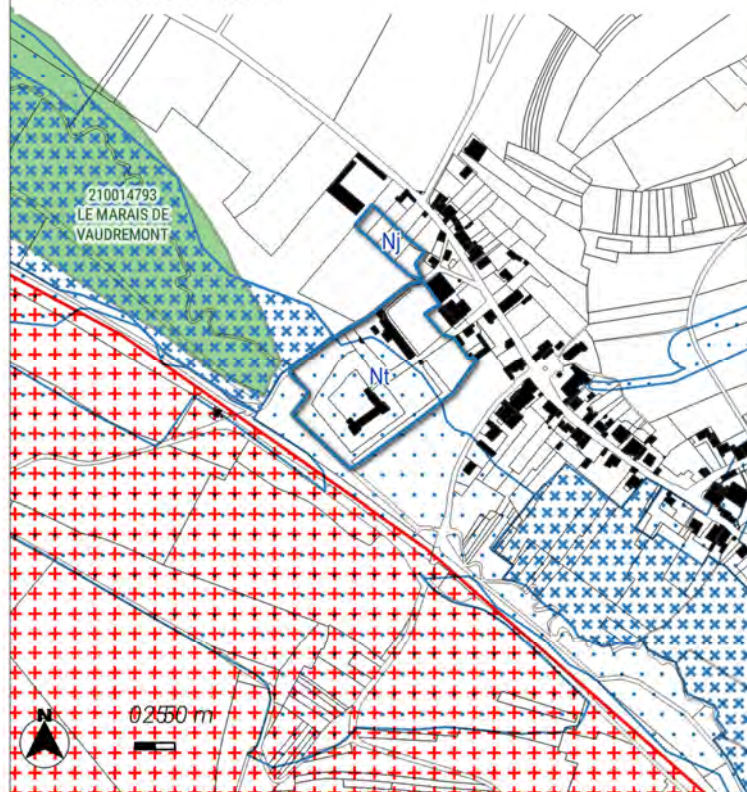
2/2

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.96 ha sur la commune de Vaudrémont. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

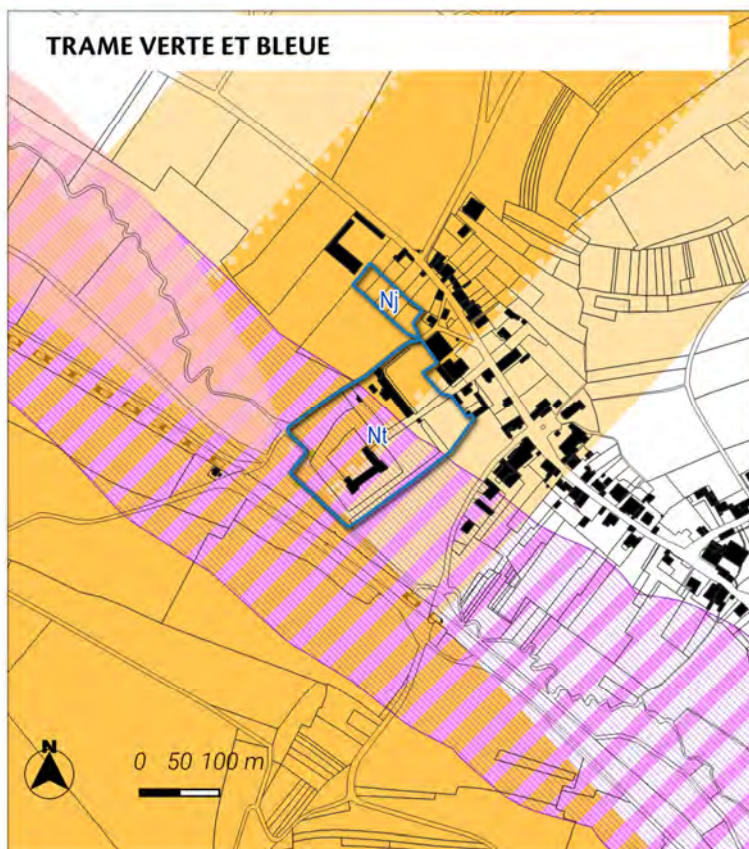
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité.

Composantes de la Trame verte et Bleue :

Corridor des milieux aquatiques

Reservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Corridor écologique des milieux humides

Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts

Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Bordure de corridor

Reservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation

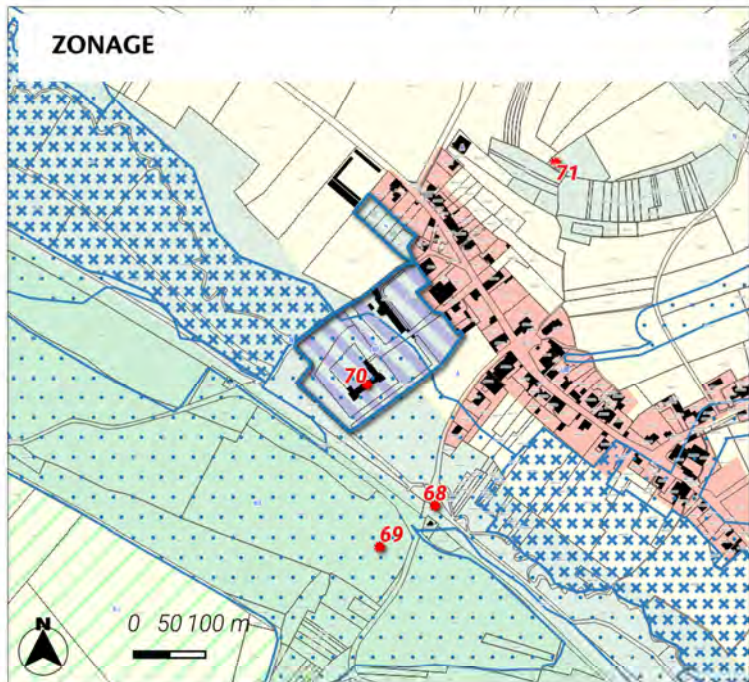
Fragmentation

Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées

CTS ET

ZONAGE



STECAL

Zones humides

Zones à dominante humide

Potentielle

Zonage

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

15119

Patrimoine bâti zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du valorisation site existant.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

Vaudrémont Secteur_Nh

2/2